RÉPERTOIRE NATIONAL DES PROGRAMMES, PROJETS ET TRAVAUX DE RECHERCHE PORTANT SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE

MAI 1990

91-04527/

COUVERTURE : NOTE DE L'ARTISTE

L'homme universel, coiffé des deux plumes d'aigle évoquant le porteur de messages, prie le Créateur. Sa position montre son respect profond envers la vie : de sa main droite, il tient le cadeau de la vie qui est donné à ceux qui s'engagent dans le sentier d'herbe sacrée qui mène à la suerie. Le fait d'entrer dans la suerie symbolise le retour dans le sein maternel. S'asseoir à même le sol nous rapproche aussi de notre mère la Terre. À la fin du rituel de la suerie, tous ceux qui sortent de la hutte connaissent un renouveau, une renaissance.

La roue de médecine que l'on aperçoit au-dessus de l'entrée porte en son centre une croix qui représente les quatre couleurs de la peau -- noir, blanc, jaune et rouge -- et les quatre points cardinaux. Le double cercle de la roue exprime notre respect envers le Créateur. Le soleil traditionnel de la côte du Nord-Ouest représente la force vivifiante qui se trouve en nous depuis notre naissance.

L'honneur, le respect, la confiance et l'amour sont représentés dans ce dessin tout simple. Le summum de la justice, c'est de pratiquer ces quatre valeurs morales et de respecter toute la création.

Herbert Rice

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

RÉPERTOIRE NATIONAL DES PROGRAMMES, PROJETS ET TRAVAUX DE RECHERCHE PORTANT SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE

TABLE DES MATIÈRES

		Page
(1)	Remerciements	xix
	Sommaire	xxi
	Introduction générale	xxv
(2)	**CANADA**	
	Introduction	2-0-1
(3)	**MINISTÈRE DE LA JUSTICE :**	
	L'exploitation sexuelle envers les enfants et la violence familiale en milieu autochtone	3-1-1
	Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	3-3-1
	Services de probation Dakota-Ojibway	3-5-1
	Aide juridique Manitoba : Projet parajudiciaire pour le Nord	3-7-1
	Prestation de services parajudiciaires à Fort Nelson	3-7-3
	Fonds pour l'autonomie administrative des autochtones	3-9-1
	Accès aux études de droit pour les autochtones . . .	3-11-1
	Questions juridiques concernant les autochtones . .	3-11-2
	Oral Culture Family Violence Theatre Project	3-12-1
	"Feeling Yes, Feeling No", Phases I et II	3-12-2
	Renseignements au sujet des modifications au Code criminel et à la Loi de 1988 sur la preuve au Canada	3-12-3
	Modes de détermination de la peine et solutions de rechange à l'incarcération pour les autochtones (recherche)	3-13-1

(4) **MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL**

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 4-1-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux (GRC) . . . 4-1-3

Native Intervention Counselling and Evaluation Program (N.I.C.E.) 4-1-4

Shamattawa Community Development Worker 4-1-5

Programme de formation interculturelle de la GRC 4-1-6

Foyers communautaires pour contrevenants autochtones, Saskatoon 4-5-1

Élaboration d'un programme de prétraitement des autochtones dans les centre correctionnels 4-5-2

Programme spirituel autochtone 4-5-3

Services de liaison autochtone dans les pénitenciers 4-5-4

Programme de traitement des toxicomanes 4-5-5

Services de libérations conditionnelles 4-5-6

Services de probation des Dakota-Ojibway 4-5-7

Projet relatif à la violence familiale 4-5-8

Projet de prévention du crime des Territoires du Nord-Ouest 4-6-1

"Suspension of Federal Offenders on Conditional Release (Programs in the Prairies Region 1987-1988)" 4-13-1

"Questions correctionnelles concernant les autochtones" 4-13-2

"Rapport final du groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral" 4-13-3

"Centres de traitement des toxicomanes et contrevenants autochtones dans les établissements fédéraux" 4-13-5

"Répertoires des fondations pour les programmes des autochtones en matière de justice pénale" . . . 4-13-6

"Étude sur les contrevenantes détenues dans des établissements fédéraux" 4-13-7

"Étude sur les contrevenantes au fédéral au sein de la communauté" 4-13-8

(5) **MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD** :

Programme de la police amérindienne 5-1-1

Programme de maintien de l'ordre du conseil tribal Dakota-Ojibway 5-1-3

Kahnawake Peacekeepers/Bande de River Desert/ Bande de Maniwaki (Québec) 5-1-4

Programme du service policier du conseil tribal des Blood 5-1-5

Programmes tribaux de police : Hobbema, Enoch, Stoney et Saddle Lake (Alberta) 5-1-6

Police autochtone du Québec 5-1-7

Programme des agents de police spéciaux des bandes 5-1-8

Maintien de l'ordre dans les réserves adjacentes à une municipalité 5-1-9

Programme des gendarmes (indiens) spéciaux de l'Ontario 5-1-10

Gendarmes spéciaux de la GRC (à contrat) 5-1-11

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 5-1-12

L'exploitation sexuelle envers les enfants et la violence familiale en milieu autochtone 5-1-13

Art. 107 de la Loi sur les Indiens, juges de paix 5-3-1

Programme de financement des causes types 5-3-2

Oral Culture Family Violence Theatre Project 5-12-1

"Feeling Yes, Feeling No", Phases I et II 5-12-2

"Étude sur les terres, revenus et fiducies
- Questions concernant le gouvernement indien
- Rapport de la Phase II sur la loi et les premières nations" 5-13-1

"Politique de l'autonomie gouvernementale dans le domaine de la justice - Services correctionnels et réadaptation" 5-13-2

"Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves - Rapport du groupe d'étude" 5-13-3

(6) COLOMBIE-BRITANNIQUE

Introduction 6-0-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux (GRC) 6-1-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 6-1-2

Maintien de l'ordre dans les réserves adjacentes à une municipalité 6-1-4

Services aux victimes administrés par la police 6-1-5

Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones 6-3-1

AIMS House (foyer de la AIMS) 6-4-1

Prince George Youth Custody Centre (centre de détention pour adolescents) 6-4-2

Supervision des services à la communauté 6-4-3

Project Renewal 6-5-1

Heritage Trail Project 6-5-2

Project Rediscovery 6-5-3

Cariboo Friendship Centre Lifeskills (programme) 6-5-4

Kakawis Family Development Centre 6-6-1

Centre de traitement pour alcooliques et toxicomanes de Round Lake 6-6-2

Kamloops Crime Prevention Committee (comité de prévention du crime) 6-6-3

Programme d'aide aux victimes 6-8-1

B.C. Native Justice Coalition 6-11-1

Programme de formation en justice pénale pour les autochtones 6-11-2

Native Law Program (étude de droit pour les autochtones - Université de la C.-B.) 6-11-3

Northern Justice Society Resource Centre (centre d'information) 6-11-4

Native Student Admission Program, Faculty of Law (accès aux études de droit) 6-11-5

Programme de formation de travailleurs/conseillers dans le domaine de l'exploitation sexuelle 6-11-6

Cours sur la justice autochtone 6-11-7

Western Judicial Education Centre 6-11-8

Northern Justice Education Forums 6-11-9

Legal Services Society, Native Programs Branch (service des programmes pour autochtones) 6-12-1

Families in Crisis: A Manual for Family Violence Awareness (violence familiale) 6-12-2

Annexe "A" - Répertoire des programmes d'aide aux victimes de la Colombie-Britannique

Annexe "B" - Répertoire des bureaux régionaux de la Legal Services Society, cabinets juridiques régionaux et bureaux communautaires autochtones et centres d'accueil subventionnés

(7) **ALBERTA**

Introduction 7-0-1

Programme de maintien de l'ordre de la bande Louis Bull . 7-1-1

Services policiers du conseil tribal des Blood 7-1-2

Programme des agents de police des bandes 7-1-3

Programme des gendarmes indiens de la GRC (à contrat) . . 7-1-4

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 7-1-6

Formation d'agents de police autochtones spéciaux 7-1-8

Service de police des quatre nations des Hobbemas 7-1-9

Projet de formation des agents de police recrues (Tribu des Blood et réserve des Hobbemas) 7-1-11

Audiences de la cour dans des localités autochtones . . . 7-3-1

Nominations de juges de paix autochtones 7-3-2

Courthouse Office Facilities for Native Courtworkers (Native Counselling Services of Alberta) 7-3-3

Interprètes jurés 7-3-4

Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones . . 7-3-5

Quality Contact with the Law 7-3-7

Programme d'assistance parajudiciaire pour les jeunes et la famille 7-3-8

Centre correctionnel communautaire de Grierson 7-5-1

Camp Westcastle 7-5-3

Coordonnateurs de programmes autochtones pour les contrevenants adultes 7-5-4

Programme de fraternité/sororité autochtone 7-5-5

Programme de visite des sages autochtones 7-5-6

Programme de traitement des dépendances en centres résidentiels communautaires 7-5-7

Programme de surveillance de la probation autochtones . . 7-5-8

Programme de surveillance de la libération conditionnelle 7-5-10

Programme d'agent de probation adjoint 7-5-11

Projet correctionnel de la Tribu des Blood (Kainai), Phase I et Phase II 7-5-12

Coordonnateur de programmes autochtone pour les jeunes contrevenants 7-5-14

Programme de visite de sages pour les jeunes contrevenants 7-5-15

Programme Jeunesse autochtone pour les jeunes contrevenants 7-5-17

Foyer de groupe autochtone de Kochee Mena 7-5-18

Foyer de groupe autochtone Sam Laboucane Memorial 7-5-19

Foyers de garde autochtones pour jeunes contrevenants . . 7-5-20

Centre de services pour jeunes autochtones des Dénés Tha (Centre de fréquentation obligatoire) 7-5-21

Centre de services pour jeunes autochtones Wabasca/Desmarais (Centre de fréquentation obligatoire) . 7-5-22

Surveillance de la probation de jeunes contrevenants autochtones 7-5-23

Sensibilisation à la culture autochtone pour le personnel opérationnel des Services correctionnels . . . 7-5-24

Initiative d'embauche d'autochtones pour des carrières au sein des Services correctionnels (Projet de Lethbridge) 7-5-26

Programme de traitement des adolescents - Proposition de St-Paul (proposé) 7-5-27

Coordonnateurs de la prévention du crime (Tribu des Blood et Conseil tribal de Yellowhead) 7-6-1

Programme d'autobus pour les autochtones 7-6-2

Projet correctionnel des Péganes (proposé) 7-9-1

Projet correctionnel du Conseil tribal de Yellowhead (proposé) 7-9-2

Adolescents contre le crime 7-9-3

Liaison (programme) 7-11-1

Programmes d'études autochtones 7-11-2

Cross-Cultural Awareness Program (sensibilisation interculturelle) 7-11-4

Stratégie d'emploi des autochtones - Ministère du Solliciteur général de l'Alberta 7-11-5

Modèles autochtones 7-12-1

Information et éducation communautaires 7-12-2

Programme de lutte contre l'alcool au volant pour les étudiants autochtones du secondaire 7-12-3

Conduite avec facultés affaiblies: Programme d'analyse des besoins et de sensibilisation de la population à l'intention des Hobbemas 7-12-4

Annuaire des programmes autochtones - Solliciteur général de l'Alberta 7-13-1

(8) **SASKATCHEWAN**

Introduction 8-0-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 8-1-1

Programme des agents de police des bandes 8-1-2

Fine Option Program (solutions de rechange à l'incarcération) 8-4-1

Programmes pour les détenus autochtones de sexe féminin 8-5-1

Programmes pour les détenus autochtones de sexe masculin 8-5-2

Community Training Residences for Offenders (foyers de formation) 8-5-3

Cross-Cultural Awareness Training Program (sensibilisation interculturelle) 8-5-4

Bail Verification Supervision Program (supervision de la mise en liberté sous caution) 8-5-5

Probation, ordonnance de services à la communauté, restitution - Programme 8-5-6

Gabriel Dumont Institute 8-11-1

Native Human Justice Program 8-11-2

Native Law Centre 8-11-3

Cours préparatoires au droit, études de lettre et de droit 8-11-4

Human Justice Program/Prairie Justice Research Consortium 8-11-5

"Doing Things Differently, Doing Things Better: Proposals for Change" 8-13-1

"The Native Offender in Saskatchewan" 8-13-2

"Legal Offences in Saskatchewan: The Alcohol and Drug Connection" 8-13-3

"Suspensions and Revocations of Conditional Release - Native/Non-Native Comparisons" 8-13-4

"Admissions to Saskatchewan Provincial Correctional Centres: Projections to 1993 8-13-5

"Law and Order for Canada's Indigenous People" 8-13-6

"A Directory of Justice Services for Persons of Indian Ancestry in Manitoba, Saskatchewan & Alberta" . . 8-13-7

"La délinquance chez les autochtones et la loi" 8-13-8

"The Psycho-Social Effects of Racism" 8-13-9

"Reflecting Indian Concerns and Values in the Criminal Justice System" 8-13-10

(9) **MANITOBA**

Introduction 9-0-1

Police de Winnipeg, Community Relations Youth Program . . 9-1-1

Programme de maintien de l'ordre du conseil tribal Dakota-Ojibway 9-1-2

Community Constable Program 9-1-3

Programme des agents de police des bandes 9-1-4

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 9-1-6

Island Lake Advisory Committee on RCMP and Justice Protocols 9-1-8

Ligne d'écoute provinciale pour les femmes maltraitées 9-2-1

Services de médiation 9-4-1

Ententes de participation communautaire 9-5-1

Programme d'agents de probation honoraires 9-5-2

Agents de probation bénévoles 9-5-3

Agents de probation vivant dans les collectivités autochtones 9-5-4

Services de probation Dakota-Ojibway 9-5-5

Garde en milieu ouvert 9-5-6

Substance Abuse Intervention Program 9-5-7

Life Skills Program (préparation à la vie active) 9-5-8

Programme d'aide aux victimes de l'exploitation sexuelle 9-5-9

Summer Activity Program 9-5-10

Ateliers d'orientation professionnelle 9-5-11

Réunions des Alcooliques anonymes 9-5-12

Réunions des Toxicomanes anonymes 9-5-13

Réunions d'Alateen 9-5-14

Programmes d'aumônerie 9-5-15

Programme éducatif 9-5-16

Contrats portant sur les solutions de rechange à l'incarcération et les ordonnances de service à la communauté 9-5-17

Community Holistic Circle Healing 9-6-1

Relations entre la police et la communauté autochtone . . 9-6-3

Visites paroissiales dans les collectivités autochtones . 9-6-4

Intervention/prévention du suicide dans les collectivités autochtones 9-6-5

Junior Council Program 9-6-6

Ateliers de prévention du crime chez les jeunes 9-6-7

Reserveproofing Program 9-6-8

Programme d'Halloween 9-6-9

Projet Ma Mawi Wi Chi Itata 9-6-10

Comité sur la consommation abusive de dissolvants 9-6-11

Programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie 9-6-12

Programme pour jeunes contrevenants 9-6-13

Programme pour les enfants à l'école 9-6-14

Evolve/Klinic Inc. (programme) 9-6-16

Projet parajudiciaire du Nord 9-7-1

Ikwe-Widdjitiwin, Inc. 9-8-1

Women's Advocacy Program 9-8-2

Projet Shamattawa 9-9-1

Fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones . 9-9-2

Mallard Youth Justice Committee 9-9-3

Comités communautaires pour la justice 9-9-4

Tribunal pour adolescents du gouvernement indien de St. Therese Point 9-9-5

Comité pour la justice 9-9-7

"Feeling Yes, Feeling No", phases I et II (projet) . . . 9-12-1

(10)

ONTARIO

Introduction 10-0-1

Ententes sur le maintien de l'ordre conclue avec les premières nations 10-1-1

Patrouilles du Nord-Ouest et du Nord-Est de la Police provinciale de l'Ontario 10-1-3

Autres services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par la police provinciale de l'Ontario . 10-1-4

Maintien de l'ordre dans les réserves adjacentes à une municipalité 10-1-5

Programme des gendarmes (indiens) spéciaux de l'Ontario . 10-1-6

Commission de police des premières nations de l'Ontario . 10-1-7

Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones de l'Ontario 10-3-1

Programme d'assistance parajudiciaire familiale aux autochtones 10-3-3

Programme de juges de paix autochtones de l'Ontario . . . 10-3-5

Programme des ordonnances de service à la communauté . . 10-4-1

Camps de pleine nature 10-5-1

Foyer Awashishuk 10-5-2

Programme des agents autochtones de liaison avec les détenus 10-5-3

Programme consultatif/de supervision/et d'éducation en matière de toxicomanie 10-5-5

Services en foyers communautaires 10-5-6

Projet d'information sur l'alcoolisme s'adressant aux détenus autochtones 10-5-7

Travailleurs communautaires autochtones des services correctionnels 10-5-8

Société de services juridiques pour les communautés autochtones éloignées de la nation Nishnawbe-Aski du nord de l'Ontario 10-7-1

Fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones . 10-9-1

Ontario Native Council on Justice 10-11-1

(11) QUÉBEC

Introduction 11-0-1

Police autochtone du Québec 11-1-1

Programme de la police amérindienne (Québec) 11-1-2

Kahnawake Peacekeepers/Bande de River Desert/ Bande de Maniwaki/ 11-1-4

Agents de police des bandes 11-1-6

Cour itinérante du Nord québécois 11-3-1

Conseillers parajudiciaires 11-3-3

Services d'aide juridique 11-7-1

Symposium "Cris et Justice" 11-13-1

"Historique et analyse des systèmes judiciaires autochtones dans divers pays" (document de réflexion) . . 11-13-2

"La justice en question : Évaluation de projets de création d'un comité de justice à Povungnituk" 11-13-3

"Analyse socio-historique de l'implantation du système de justice au Nouveau-Québec inuit" 11-13-5

(12) **NOUVEAU-BRUNSWICK**

Introduction 12-0-1

Services policiers, Fredericton 12-1-1

Services policiers - Programme des gendarmes Indiens de la GRC (à contrat) 12-1-2

Programme des gendarmes indiens spéciaux 12-1-3

Maintien de l'ordre dans les réserves adjacentes à une municipalité 12-1-4

Services judiciaires 12-3-1

Division de la famille - Conseillers judiciaires 12-3-2

Division des services correctionnels du N.-B. 12-5-1

Foyer collectif pour jeunes contrevenants 12-5-2

Embauche d'autochtones - personnel de correction 12-5-3

Services communautaires paraprofessionnels 12-5-4

Placement des autochtones, dans le cadre du programme de service social, à l'Université St. Thomas 12-5-5

École de formation du Nouveau-Brunswick 12-5-6

Service d'aide juridique au Nouveau-Brunswick 12-7-1

(13) **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

Introduction 13-0-1

Programme des agents de police des bandes 13-1-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 13-1-2

Programme d'aide aux victimes 13-8-1

Fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones . 13-9-1

(14) **NOUVELLE-ÉCOSSE**

Introduction 14-0-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 14-1-1

Programme des agents de police des bandes 14-1-3

Maintien de l'ordre dans les réserves adjacentes à une municipalité 14-1-4

Mesures de rechange 14-2-1

Supervision de la probation 14-4-1

Restitution 14-4-3

Programme des ordonnances de services à la communauté . . 14-4-4

Metro Job Finding Club Program 14-5-1

Programme ALIVE 14-5-2

Programmes de réadaptation du Centre pour la jeunesse de la Nouvelle-Écosse 14-5-4

Programme communautaire de travail bénévole pour les détenus 14-5-5

Programme d'absence temporaire 14-5-6

Programmes de réinsertion dans les établissements pour adultes 14-5-7

Metro Shoplifting Program (vol a l'étalage) 14-6-1

(15) **TERRE-NEUVE**

Introduction 15-0-1

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 15-1-1

Programme des agents de police des bandes 15-1-3

Comité de prévention du crime 15-1-4

Happy Valley Youth Diversion Program (programme de déjudiciarisation pour les jeunes) 15-2-1

Mesures de rechange pour l'ouest du Labrador 15-2-2

Foyer de groupe de Lake Melville 15-5-1

Foyer de groupe du Labrador 15-5-2

Foyer de groupe Innuwas 15-5-3

Annexe "A" - Programmes judiciaires s'addressant aux autochtones de Terre-neuve et du Labrador

(16) **TERRITOIRE DU YUKON**

Introduction 16-0-1

Programme de gendarmes auxiliaires 16-1-1

Programme des gendarmes autochtones spéciaux 16-1-2

Programme des agents de police des bandes 16-1-3

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 16-1-4

Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones du Yukon 16-3-1

Services de probation - Contrats avec les bandes indiennes 16-3-2

Programmes autochtones du Centre correctionnel de Whitehorse 16-5-1

Agent de liaison avec les détenus 16-5-2

Services correctionnels communautaires 16-5-3

Services correctionnels en établissement 16-5-4

Agents de prévention du crime (programme) 16-6-1

Programme de prévention du crime dans les régions rurales 16-6-2

Service de prévention de la violence familiale 16-6-3

Programme d'aide juridique 16-7-1

Indemnisation des victimes d'actes criminels 16-8-1

Programme victime/témoin 16-8-2

"Appareil judiciaire tribal pour la CATCO" (Étude) . . . 16-9-1

Programme de justice dans le Nord 16-11-1

(17) **TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

Introduction 17-0-1

Programme des étudiants gendarmes spéciaux de la GRC . . 17-1-1

Programme de maintien de l'ordre pour les autochtones . . 17-1-3

Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) 17-1-5

Mesures de rechange - Services communautaires de liaison (jeunesse) 17-2-1

Programme de défense des droits des autochtones devant les tribunaux 17-3-1

Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, Région du MacKenzie 17-3-2

Modification de la loi sur les jurés - Jurés autochtones unilingues 17-3-3

Formation d'interprètes jurés 17-3-4

Programme des juges de paix - Nomination d'Anciens . . . 17-3-5

Alcool, drogues et santé mentale dans la communauté - Services cliniques 17-3-6

Services correctionnels communautaires - Services judiciaires 17-3-8

Services aux tribunaux (adolescents) 17-3-9

Programme de détention et de surveillance des personnes libérées sous caution (jeunesse) 17-3-10

Bureau du curateur public, programme relatif aux successions 17-3-11

Services correctionnels communautaires - Solutions de rechange à l'incarcération 17-4-1

Alcool, drogues et santé mentale dans la communauté - Services psychologiques pour les Services correctionnels 17-5-1

Programme institutionnel des Services correctionnels . . 17-5-3

Services correctionnels communautaires - Services d'assistance post-pénale 17-5-4

Services correctionnels communautaires - Foyers communautaires 17-5-5

Services correctionnels communautaires - Programme de surveillance de la probation 17-5-6

Services institutionnels et communautaires 17-5-7

Services de probation - Programme de probation du tribunal pour adolescents 17-5-8

Services de garde des Services correctionnels 17-5-9

Programmes communautaires de prévention - Services correctionnels 17-6-1

Projet de prévention du crime dans les Territoires du Nord-Ouest 17-6-2

Northerners Against Impaired Driving 17-6-3

Aide juridique 17-7-1

Comité d'aide aux victimes 17-8-1

Projet de révision du droit de la famille 17-9-1

Comité consultatif du ministre sur la Justice appliquée aux autochtones 17-10-1

Programme des juges de paix 17-11-1

Programme du coroner 17-11-3

Éducation et information du public de l'Arctique dans le contexte juridique 17-12-1

REMERCIEMENTS

Comme nous l'avons mentionné dans la section sur la méthodologie, le présent répertoire a été établi par la Sous-direction de la recherche et du développement du ministère de la Justice du Canada. Les documents de base, les descriptions de programmes, projets et travaux de recherche ont été préparés par chaque province, territoire et ministère fédéral représenté(e) dans le répertoire. Cette préparation initiale a nécessité des efforts considérables de la part de fonctionnaires de tous ces ministères provinciaux et fédéraux. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à mener cette entreprise à bien.

Pour obtenir d'autre information ou des exemplaires de ce répertoire, s'adresser à la Sous-direction de la recherche et du développement, ministère de la Justice, Ottawa, K1A 0H8, ou appeler A. Currie au (613) 957-3184 ou Phyllis Doherty au (613) 957-9605.

SOMMAIRE

Ce répertoire a été établi afin de faciliter les échanges de renseignements entre les provinces et le gouvernement fédéral sur les programmes et les initiatives actuels, sur les projets et les initiatives innovateurs ainsi que sur les méthodes fructueuses et infructueuses appliqués dans l'administration de la justice aux autochtones. Nous espérons que ce répertoire sera une véritable mine de renseignements pour les fonctionnaires et les chercheurs, pour les responsables de programmes et de politiques à un moment où les questions ressortant de l'application de la justice aux autochtones revêtent une forte priorité politique.

Les revendications des autochtones en faveur d'une plus grande auto-détermination ont commencé depuis peu à exercer une influence beaucoup plus grande sur le climat dans lequel s'élaborent les politiques et les programmes. À un moment où les pouvoirs publics essayent de trouver des solutions nouvelles et plus originales aux problèmes que pose l'administration de la justice aux autochtones dans ce nouveau contexte plus dynamique, les échanges d'idées et d'informations sur des programmes innovateurs n'en sont que plus essentiels. Par ailleurs, de tels échanges sont importants du fait que les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans le domaine de la justice.

Le nombre de programmes, projets et travaux de recherche décrits dans ce répertoire, qui dépasse les 250, est l'évidence que les administrations publiques parrainent une foule d'activités dans ce domaine. Celles-ci se cantonnent principalement au maintien de l'ordre, aux services correctionnels et à l'assistance post-pénale. En plus des programmes permanents qui existent déjà dans le domaine des services correctionnels, du maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones et du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, plusieurs programmes expérimentaux ont été mis sur pied dernièrement dans le but de faciliter l'accès à l'appareil judiciaire et de veiller à ce que les autochtones soient traités avec plus de justice. Par exemple :

- Le ministère de la Justice a récemment parrainé un projet expérimental, lancé par les services d'aide juridique du Manitoba, qui a recours aux services de travailleurs paralégaux d'origine autochtone de la province dans les localités éloignées. Ceux-ci aident les avocats à préparer les causes et donnent des informations juridiques et d'autres conseils d'ordre général sur la loi et sur les problèmes juridiques. À en juger d'après l'accroissement considérable du nombre de causes relevant du droit de la

famille coïncidant avec la présence des travailleurs paralégaux, et d'après d'autres indicateurs, ce projet a effectivement amélioré la qualité de la justice dans les collectivités concernées.

- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord ainsi que le ministère de la Justice parrainent, avec la Arctic Public Information Society des Territoires du Nord-Ouest et la Public Legal Information Society de Terre-Neuve, un projet d'élaboration d'une méthode d'information par la représentation théâtrale à l'intention des autochtones qui vivent dans les localités éloignées. Il s'agit d'un moyen de transmettre des informations aux personnes vivant dans des contextes culturels où la tradition orale revêt une grande importance. Un prototype sera bientôt présenté.

- Le ministère fédéral du Solliciteur général parraine un Community Development Worker Project à Shamattawa, au Manitoba. Ce projet, qui en est à sa phase préliminaire, vise à élaborer une stratégie de développement communautaire pour tout un éventail de problèmes judiciaires; la prévention du crime, les relations entre la police et la population, ainsi que les services correctionnels communautaires.

À l'échelon provincial, le répertoire met en évidence plusieurs programmes visant à déléguer l'administration de programmes et de services judiciaires aux autorités locales. En Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec, certaines dispositions contractuelles ont été prises avec les bandes afin d'appliquer des programmes laissant le choix entre une amende ou une ordonnance de services à la communauté. Ces dispositions contractuelles constituent une façon intéressante de permettre aux autorités locales d'avoir leur mot à dire dans l'administration de la justice tout en maintenant avec le réseau central des liens suffisants et satisfaisants pour les deux parties. L'application de tels programmes pourrait être étendue à d'autres aspects du système judiciaire.

Par contre, d'après les informations données pour ce répertoire, seul le Manitoba a fait des évaluations de ses programmes visant à remplacer l'amende par une ordonnance de services à la communauté et le versement d'une amende. Les seules données sur le programme fournies par d'autres provinces ou territoires se trouvent dans leurs rapports annuels ou dans des vérifications de comptes. La valeur des projets expérimentaux ou des innovations pour les programmes courants réside surtout dans les évaluations sérieuses, qui permettent de fournir des informations empiriques solides sur les points forts et les faiblesses des nouvelles stratégies. Des données complètes seraient précieuses non seulement pour élaborer des programmes mais aussi pour permettre aux autres

provinces d'éviter les écueils qui surgissent au niveau de la mise en application.

Dans l'index du répertoire, plusieurs programmes et projets sont repris sous la rubrique "Autres systèmes et systèmes traditionnels". Il s'agit en fait en grande partie de mécanismes de financement visant à permettre d'examiner sous tous les angles les systèmes judiciaires traditionnels plutôt que les projets proprement dits. Parmi les principales exceptions, il y a les projets suivants qui visent à introduire des pratiques courantes dans le système judiciaire : les Comités judiciaires communautaires au Manitoba, le St. Theresa Youth Court Project, également au Manitoba, et l'étude sur le système de justice tribale pour la C.A.T.C.O., au Yukon. Étant donné que le système judiciaire "extérieur" exerce une influence directe très forte sur le sort des particuliers ainsi que sur la sécurité au sein des collectivités, le système judiciaire est un symbole puissant de surveillance communautaire. Comme la question de l'auto-détermination revêt une forte priorité politique, les projets expérimentaux faisant l'objet d'évaluations poussées, conçus de façon à examiner les différents aspects de la justice communautaire y compris les pratiques courantes à l'heure actuelle, jouent un rôle important dans la recherche et le développement.

Ce répertoire regroupe un certain nombre de programmes éducatifs ayant trait à la justice, conçus de façon à préparer les autochtones à assumer toute une série de rôles différents dans le système judiciaire. Il s'agit d'une stratégie importante visant à rendre l'appareil plus sensible aux besoins des autochtones par leur intégration. Le Programme d'accès aux études de droit pour les autochtones, parrainé par le ministère de la Justice, a été évalué à trois reprises depuis 1977. Une évaluation du "Native Human Justice Program" de la Saskatchewan est en train de se faire. Cette stratégie est très répandue dans de nombreuses régions du Canada. Il est intéressant de vérifier si différents programmes permettant d'atteindre les objectifs et de voir quelles sont les répercussions globales des différents programmes formant une stratégie nationale.

L'absence d'évaluations des programmes et des projets a déjà été signalée. Fait remarquable, au Canada, la recherche fondamentale dans le but d'élaborer des projets expérimentaux bien précis et de fournir des renseignements pour établir des politiques brille par son absence. Par conséquent, il n'existe pas de base de connaissances solide permettant de définir avec exactitude la nature des problèmes d'administration de la justice aux autochtones comme les problèmes de criminalité autochtone dans les villes, le maintien et l'application du droit coutumier, la diversité qui existe à

l'échelon des communautés et des besoins locaux, la signification et les causes d'une représentation trop forte ainsi que l'incidence de la criminalité autochtone et ses différentes formes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Historique

L'idée d'établir ce répertoire national des programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice dans le contexte autochtone a vu le jour en juin 1989, à la réunion des ministres de la Justice qui a eu lieu à Charlottetown, à l'Î.-P.-É.[1] On a jugé qu'une liste à jour des programmes, des projets expérimentaux et des travaux de recherche actuels ou récents, réalisés au Canada, serait utile pour les discussions ultérieures entre les ministres et les hauts fonctionnaires sur les questions de la justice appliquée aux autochtones.

Depuis deux ans, on parle beaucoup des problèmes judiciaires ayant trait aux autochtones, surtout à propos de la commission royale d'enquête sur le procès de Donald Marshall, en Nouvelle-Écosse, de l'enquête faite au Manitoba au sujet de l'administration de la justice et des autochtones du Manitoba, de l'enquête publique sur le maintien de l'ordre dans la réserve de Blood, et du groupe d'étude sur les répercussions de l'appareil judiciaire pénal sur les Indiens et les Métis de l'Alberta, ainsi que du récent comité de direction sur les questions de la justice appliquée aux autochtones, en Colombie-Britannique.

Le présent document passe en revue les activités actuelles du gouvernement concernant les autochtones et l'appareil judiciaire; il met les décideurs au courant des programmes, projets et travaux de recherche originaux; et il vise à faciliter la planification d'initiatives susceptibles de permettre aux autochtones du Canada d'avoir plus facilement recours à l'appareil judiciaire et d'obtenir un excellent service.

---

[1] Les répertoires précédents portaient uniquement sur les programmes et ils sont maintenant périmés; il y avait aussi un guide de financement des programmes de justice pénale autochtone pour les donateurs du secteur privé :

(1) Les autochtones et l'appareil judiciaire : programmes et questions en jeu : programmes liés à l'appareil judiciaire, y compris des programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues. William T. Badcock et Gail Michalis pour le Groupe des politique, de la recherche et de l'évaluation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, avril 1979.

(2) Répertoire des Fondations pour les programmes des autochtones en matière de justice pénale. Joanne Hoople pour le ministère du Solliciteur général, Groupe de la planification et du développement. Rapport pour spécialistes n° 1987-1.

Nous espérons que ce répertoire sera un précieux outil de travail pour toute une série de personnes travaillant dans le contexte de la justice appliquée aux autochtones : les praticiens, les agents de police, les gestionnaires de programmes et les chercheurs ainsi que pour les organismes participant au financement des projets portant sur la justice appliquée aux autochtones. Le nom et l'adresse des responsables ainsi que le titre de la révision et de l'évaluation des programmes devraient faciliter les contacts professionnels et partant, la diffusion des informations sur les programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones qui existent actuellement au Canada.

Méthodologie

Les renseignements sur les activités des ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux qui sont donnés dans le répertoire ont été recueillis au départ par chaque gouvernement provincial et par trois ministères fédéraux. Le ministère fédéral de la Justice a coordonné la collecte des renseignements qui ont été intégrés à une base de traitement de textes. Après une première vérification et mise au point, les sections correspondant à chaque province et ministère ont été renvoyées à leurs auteurs pour leur permettre de les mettre à jour et d'en faire une dernière vérification. Les versions corrigées et vérifiées de chaque section ont ensuite été réunies pour former le répertoire; on y a ajouté des introductions et le commentaire préparé par le personnel du ministère de la Justice du Canada.

Contenu et organisation du répertoire

Ce document répertorie les activités administrées ou parrainées par des ministères fédéraux et provinciaux. On n'a pas essayé de contacter individuellement des associations ni des organismes privés autochtones. Par conséquent, il se peut très bien que certains projets ou travaux de recherche menés sans l'aide du gouvernement fédéral ni des gouvernements provinciaux n'y soient pas mentionnés.

Le répertoire comporte dix-sept sections différentes, dont une consacrée aux programmes, projets et travaux de recherche du gouvernement fédéral ainsi qu'une par province et territoire. La section consacrée au gouvernement fédéral est subdivisée en différentes parties consacrées au ministère de la Justice, au ministère du Solliciteur général et au ministère des Affaires indiennes et du Nord. Chaque section commence par un bref aperçu des données socio-économiques et judiciaires concernant les autochtones, pour permettre de situer les problèmes dans leur contexte.

Les programmes et les projets sont groupés en fonction du processus de justice pénale auquel ils correspondent. Les numéros qui figurent sous la rubrique "Sujet" de chaque page se réfèrent a ces sujets: les services de police, la déjudiciarisation, les cours, la détermination de la peine et solutions de rechange, les services correctionnels et l'assistance post-pénale. Par ailleurs, certaines catégories de programmes et de projets se rapportant à l'appareil judiciaire ont été établis, notamment : la prévention du crime, l'aide juridique, l'assistance aux victimes, les programmes et les projets basés sur les traditions et les coutumes, le vulgarisation et information juridique, ainsi que l'éducation dans le domaine de la justice. La liste de ces numéros des sujets se trouve sur la page xxix.

Des programmes et des projets peuvent également être classés selon les groupes cibles auxquels ils s'adressent (par ex., les victimes, les contrevenants, les femmes ou les enfants, etc.) et les travaux de recherche sont classés selon les groupes cibles sur lesquels ils portent ou le public auquel ils s'adressent.

Les mêmes programmes reviennent parfois dans plus d'une section, pour la bonne raison qu'ils sont subventionnés par plus d'un ministère ou par plus d'une administration. Ainsi, le Programme des gendarmes indiens spéciaux existe dans toutes les provinces, sauf en Ontario et au Québec, avec la participation de deux ministères fédéraux, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, ainsi que de chaque province où le programme est appliqué. Par conséquent, ce programme revient dans plusieurs sections du répertoire.

Données démographiques et socio-économiques

Les faits prouvent de plus en plus l'existence d'un lien étroit entre le fait d'être défavorisé sur le plan socio-économique et le risque accru d'avoir maille à partir avec la justice pénale. La population autochtone du Canada se trouve dans une situation socio-économique extrêmement défavorisée, comme le montrent les données démographiques et socio-économiques. Les défis que doit relever l'appareil judiciaire viennent de cet état de choses. Les programmes judiciaires n'arriveront peut-être pas à résoudre les problèmes émanant de la condition sociale des autochtones, mais il est clair que lorsqu'on élabore des programmes judiciaires, il faut tenir compte du contexte social dans lequel ils seront appliqués.

Données démographiques :

Il y a environ 712 000 personnes d'origine autochtone au Canada.[2] Elles représentent 2,8 % de l'ensemble de la population canadienne.

Les Indiens inscrits constituent environ les deux-cinquièmes (263 245) de la population autochtone et 1,1 % de l'ensemble de la population canadienne. Les Inuit, dont le nombre s'élève à 33 460, et les Métis ainsi que les Indiens non inscrits, dont le nombre s'élève à 415 025, constituent 1,8 % de la population canadienne.[3]

Un peu plus des trois-cinquièmes des Indiens inscrits vivent dans les réserves. Il y a une plus grande proportion de femmes que d'hommes qui vivent hors des réserves (55 % et 45 % respectivement).

Il existe 592 bandes au Canada formant une population de 443 884 Indiens inscrits.[4] Chaque bande compte de 2 à 12 000 personnes. Le nombre d'Indiens moyen vivant dans les réserves est d'environ 400 par bande. Une centaine de bandes seulement comptent plus de 1 000 membres. Il existe 2 263 réserves au Canada.

La population autochtone augmente beaucoup plus rapidement que le reste de la population canadienne. Le nombre moyen d'enfants mis au monde par des femmes canadiennes est d'environ 1,7. Le taux de fécondité des femmes autochtones inscrites est d'environ 2,9 enfants, et le taux d'accroissement de la population est donc rapide. D'après les prévisions du ministère des Affaires indiennes et du Nord sur la population autochtone, le nombre total d'Indiens inscrits au Canada devrait atteindre environ 720 000 d'ici 20 ans, en l'an 2011, soit une augmentation de 78 % par rapport à la

---

[2] Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

Population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis, les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

[3] "Autres autochtones" comprend les Inuit, les Métis, les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - Effectif et population - location et superficie en hectares, 1er juin 1987, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

population de 1986, qui était d'à peu près 403 000. On prévoit une augmentation de 112 %, par rapport à 1986, du nombre d'Indiens vivant hors réserve, qui devrait atteindre à peu près les 269 000.[5] Ces estimations ont manifestement des répercussions sur les problèmes de justice chez les autochtones, tant dans les réserves qu'en ville.

La population autochtone du Canada présente une grande diversité historique, linguistique et culturelle. Il existe onze grands groupes linguistiques, et plus de cinquante langues différentes sont parlées par les autochtones.[6]

Conditions sociales et économiques

Logement :

Un indicateur important de la qualité des conditions de vie est la proportion de la population qui vit dans des logements surpeuplés. Les familles indiennes ont tendance à être plus grosses que la famille canadienne moyenne et il y a douze fois plus de chances qu'il y ait plus d'une personne par pièce dans les logements.

Le nombre de logements de familles autochtones non équipés de chauffage central est quatre fois et demie supérieur à la moyenne canadienne.

Famille :

La proportion de familles monoparentales est environ deux fois plus élevée chez les autochtones que dans le reste de la population. Les familles monoparentales sont plus fréquentes hors des réserves que dans les réserves. Il y a à peu près cinq fois plus de familles monoparentales ayant pour chef une femme que de familles dirigées par un homme.

Éducation :

Seulement 28 % des Indiens inscrits âgés de 15 ans ou plus ont fait au moins des études secondaires, comparativement à 56 % pour la population en général.[7]

---

[5] Projections de la population indienne inscrite, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1989.

[6] Atlas national du Canada, 5e édition, 1980.

[7] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Emploi :

Une forte proportion des autochtones ne font pas partie de la population active. Environ 57 % des Indiens qui vivent dans les réserves et environ 46 % des Indiens inscrits qui vivent hors des réserves ne sont pas actifs, comparativement à environ 35 % de la population en général.[8]

Ces différences sont dues en grande partie au niveau d'instruction moins élevé et à la plus forte proportion d'analphabètes chez les autochtones. Par ailleurs, le faible niveau d'emploi déclaré est peut-être dû en partie au fait que bien des autochtones ne considèrent pas des activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche, comme du travail. Le nombre de personnes pratiquant la pêche, le piégeage, l'exploitation forestière et d'autres activités du secteur primaire est deux fois plus élevé chez les Indiens qu'au sein de la population en général.

Les revenus personnels des autochtones représentent un peu plus de la moitié de ceux de la population canadienne en général : environ 10 000 $, comparativement à 18 000 $ en 1985. Les revenus des Indiens inscrits hors réserves sont légèrement plus élevés que ceux des Indiens dans les réserves. C'est également vrai pour les revenus familiaux.[9] Alors que la principale source de revenu est tirée de l'emploi pour la moitié de la population indienne, 46 % des Indiens inscrits tirent leur principale source de revenu des paiements de transfert gouvernementaux. Au sein de la population en général, 71 % des gens tirent leur principale source de revenu d'un emploi, alors que 19 % dépendent des paiements de transfert gouvernementaux.

---

[8] Faits saillants des conditions des autochtones 1981-2001, Partie III, Conditions économiques, AQRS, Finances et services professionnels, Affaires indiennes et du Nord Canada, décembre 1989, p. 11.

[9] Ibid., p. 16.

NUMÉROS DES SUJETS

(Les numéros qui figurent sous le rubrique "Sujet" de chaque page se réfèrent a ces sujets.)

0	(Introduction)
1	Services de police
2	Déjudiciarisation
3	Cours
4	Détermination de la peine et solutions de rechange
5	Services correctionnels et assistance post-pénale
6	Prévention du crime
7	Aide juridique
8	Assistance aux victimes
9	Autres systèmes
10	Systèmes traditionnels
11	Éducation dans le contexte de la justice
12	Vulgarisation et information juridiques
13	Recherche

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

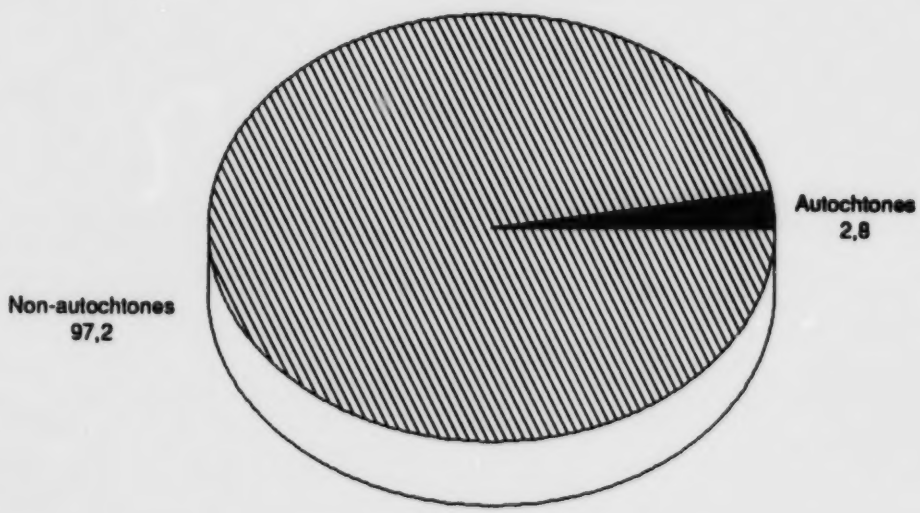

La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits et les autres autochtones

Proportion d'Indiens inscrits dans les réserves (CANADA)

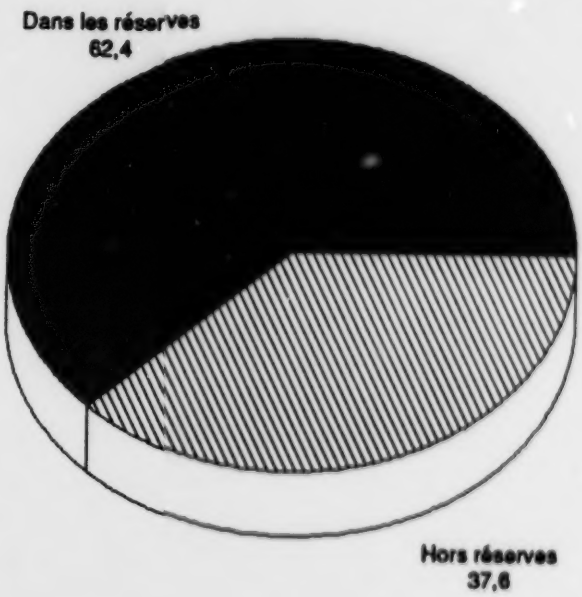

CANADA

Les programmes, projets et travaux de recherche actuels du gouvernement fédéral portant sur la justice appliquée aux autochtones visent notamment à assurer le maintien de l'ordre, à apporter de l'aide aux victimes/témoins, à faire mieux comprendre le fonctionnement des cours et à en faciliter l'accès, à offrir des solutions de rechange à l'incarcération, à assurer des services correctionnels fédéraux et à offrir de l'assistance post-pénale ainsi qu'à organiser un service public d'information juridique sur l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale.

Voici quelques renseignements sur les autochtones dans l'appareil judiciaire pénal. Une liste complète des activités fédérales suit l'introduction.

La criminalité et la justice

La violence :

La proportion de morts violentes est deux fois plus élevée chez les autochtones qu'au sein de la population canadienne en général. D'après les données pour 1986, la proportion de morts violentes chez les Indiens de plein droit était de 157 pour 100 000 et chez les Inuit, de 173 pour 100 000, comparativement à 54 pour 100 000 pour la population totale.[1]

La criminalité :

Le groupe d'étude sur le maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, après avoir examiné des études et des données relatives au nombre d'autochtones qui ont des démêlés avec la justice, a fait des constatations troublantes sur la régularité des infractions. Voici les points saillants de son analyse :

---

[1] Faits saillants des conditions des autochtones 1981-2001, Partie II, Conditions sociales, AQRS, Finances et services professionnels, Affaires indiennes et Nord Canada, décembre 1989, p. 8.

". Les taux de criminalité des Indiens qui habitent une réserve sont sensiblement plus élevés que ceux des Indiens à l'extérieur des réserves et que les taux de criminalité de la population en général;

. Dans les réserves, le taux moyen de crimes par millier de personnes est environ quatre fois la moyenne nationale; et

. Le taux de crimes violents contre la personne par millier de personnes dans les réserves fait six fois la moyenne nationale, et le taux des crimes contre la propriété est le double de la moyenne nationale; pour les autres infractions au Code criminel, le taux est quatre fois la moyenne nationale. "

Ces données montrent que d'une façon générale, les collectivités indiennes ne jouissent pas de la même protection de la personne ni d'une aussi grande sécurité mobilière que les collectivités non autochtones. Elles montrent par ailleurs que l'incidence de la criminalité impose un lourd fardeau aux services de police locaux."[2]

Détermination de la peine :

Bien que l'incidence de crimes avec violence soit plus forte chez les contrevenants autochtones, la durée moyenne de la peine est bien souvent inférieure à celle des contrevenants non autochtones. D'après certaines données sur les contrevenants incarcérés dans les pénitenciers fédéraux pour 1987, 47,8 % des contrevenants autochtones purgeaient une peine de moins de quatre ans, comparativement à 34,7 % pour les non-autochtones.

D'après une étude sur la documentation actuellement disponible au Canada sur les différences qui existent dans la détermination de la peine pour les contrevenants autochtones, qui a été effectuée pour le compte du ministère fédéral de la Justice,

---

[2] Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, Affaires indiennes et Nord Canada, Ottawa, janvier 1990, p. 3.

les peines imposées aux autochtones sont souvent moins lourdes que celles imposées aux non-autochtones, ou à tout le moins analogues.[3]

Les services correctionnels :

Environ 9 % des détenus se trouvant dans des établissements fédéraux sont des autochtones. Le 30 juin 1989, les Amérindiens représentaient 73,6 % de la population autochtone, les Métis 23 % et les Inuit 3,2 %.[4]

Une étude comparative des caractéristiques des détenus autochtones et des autres a permis de constater que les premiers diffèrent des autres détenus en général. Les détenus autochtones ont plus de chance de purger une peine pour des crimes violents mais la durée de leur incarcération a tendance à être plus courte.[5]

La majorité des détenus autochtones sont âgés de 20 à 35 ans (73,7 %). Ils parlent presque tous anglais (97,7 %), et 0,4 % (6 détenus) ne parlent ni le français ni l'anglais.

Le 31 décembre 1987, 73 % des détenus autochtones purgeaient une peine dans un établissement fédéral pour des crimes avec violence, alors que moins de 60 % des autres détenus purgeaient une peine pour des raisons analogues. Si l'on exclut le vol qualifié, 55 % des contrevenants autochtones ont commis une infraction contre une personne alors que la proportion est de moins de 35 % chez les autres détenus.

Les autochtones ont tendance à purger des peines un peu plus courtes, ce qui porte à croire que leurs infractions sont peut-être moins graves : 47,8 % des contrevenants autochtones

---

[3] Sentencing Patterns and Sentencing Options Relating to Aboriginal Offenders. Scott Clark, G.S. Clark and Associates Ltd. pour le ministère de la Justice, mars 1989.

[4] Rapport du profil de la population autochtone, Population au registre 06/30/89, Service des renseignements de la gestion, Service correctionnel du Canada.

[5] Rapport final du groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral, Solliciteur général Canada, 1988, p. 28.

et 37,4 % des contrevenants non autochtones se trouvant dans les pénitenciers fédéraux le 31 décembre 1987 purgeaient des peines totales de moins de quatre ans.[6]

Libérations conditionnelles :

Les détenus autochtones risquent davantage de ne pas pouvoir obtenir de libération conditionnelle que les autres. Pour l'année 1986-1987, 20,5 % des décisions relatives à des détenus autochtones ont résulté en l'octroi d'une libération conditionnelle, comparativement à 38 % pour les détenus non autochtones. La proportion de décisions débouchant sur l'octroi de la liberté conditionnelle totale à des détenus autochtones n'a cessé de diminuer; elle est tombée de 25,6 % en 1985-1986 à 20,5 % en 1986-1987.[7]

Les détenus autochtones qui avaient obtenu une libération conditionnelle totale en 1987 avaient déjà purgé 51,3 % de leur peine alors que la moyenne pour l'ensemble des détenus était de 45,7 %.

On ignore pourquoi ce genre de décisions ont été prises en matière de libération conditionnelle et pourquoi la proportion de la peine purgée avant la libération conditionnelle est plus grande, mais on présume que les autochtones ne peuvent peut-être pas profiter des mêmes moyens de remise en liberté et que partant, il est plus difficile de prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Les autochtones hésitent peut-être davantage à présenter une demande de libération conditionnelle pour plusieurs raisons, et ils ont par conséquent tendance à purger une plus grande proportion de leur peine avant la libération conditionnelle que les autres détenus.

---

[6] op. cit., p. 28

[7] op. cit., p. 31

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

Le ministère de la Justice subventionne plusieurs programmes judiciaires pour autochtones notamment le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, l'aide juridique, le Native Law Student Program et l'Aboriginal Self-Government Fund (Fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones.)

Les projets spéciaux sont financés à titre de projets pilotes ou de projets visant à répondre à un besoin ponctuel et à fournir un produit. Le gouvernement peut cofinancer des initiatives visant à produire des documents sur des sujets comme l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale chez les autochtones, ainsi que d'autres produits à caractère éducatif.

La Sous-direction de la recherche et du développement du ministère de la Justice accorde des subventions et effectue des évaluations de projets pilotes portant sur la justice et les autochtones, parfois avec le concours d'un autre ministère ou organisme. Il fait notamment une évaluation du projet d'assistance parajudiciaire pour le nord du Manitoba et du projet d'assistance parajudiciaire de Fort Nelson; les deux projets sont principalement destinés à une clientèle autochtone.

Le ministère du Solliciteur général a des programmes destinés aux autochtones qui sont administrés par le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et la Gendarmerie royale du Canada. Le ministère a terminé dernièrement une étude sur les peuples autochtones dans les services correctionnels fédéraux.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord

En plus de financer les projets repris dans le présent répertoire, le ministère participe à des discussions sur les projets d'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales globales avec les provinces de l'Ontario et du Québec, qui peuvent avoir des liens avec l'administration de la justice, ainsi qu'à des discussions avec le groupe d'étude interministériel créé pour orienter les entretiens sur les questions ayant trait à la justice dans le cadre des négociations sur l'autonomie gouvernementale. Il lui arrive d'accorder des fonds à des étudiants participant à des programmes d'études de droit dans le cadre de l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et des programmes d'aide aux étudiants indiens.

TITRE: L'EXPLOITATION SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS ET LA VIOLENCE FAMILIALE EN MILIEU AUTOCHTONE (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la police amérindienne

ENDROIT: Pointe-Bleue et d'autres endroits du Québec desservis par la police amérindienne

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce projet porte sur la production de brochures, de vidéos et d'annonces radiophoniques sur l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Familles
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1er janvier 1989

FIN DU PROJET: 31 mars 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Maurice Tassé
Le Service de la Police amérindienne
406, rue Amisk
Pointe-Bleue (Québec)
G0W 2H0

TÉLÉPHONE: (418) 275-4244

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Voici les différentes agences d'exécution pour chaque province :

Alberta :	Native Counselling Service of Alberta
T.-N. :	Native Courtworker Services of Labrador
Ontario :	Ontario Federation of Indian Friendship Centres
Manitoba :	Ministère du Procureur général
T.N.-O. :	Mackenzie Courtworker Services
Québec :	Services parajudiciaires autochtones du Québec
Yukon :	Native Courtworker Services
C.-B. :	Native Courtworker & Counselling Assoc.

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires sauf la Sask. la N.-É., le N.-B. et l'Î.-P.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été établi pour pouvoir donner des conseils (autres que juridiques) et orienter les autochtones accusés d'infraction, afin d'essayer d'établir un lien entre l'aide juridique ou l'avocat du secteur privé et de faciliter aux autochtones l'accès à l'appareil judiciaire pénal. Le programme vise par ailleurs à faire mieux connaître et apprécier les valeurs, les coutumes, les langues et les conditions socio-juridiques des autochtones par les responsables de l'administration de la justice pénale.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Femmes

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada - 50 %
Provinces et territoires - 50 %

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME:

"Native Canadians and the Criminal Justice System, An Evaluation Assessment and Evaluation of the Native Courtworker Program", 1985.

"The Yukon Native Courtworker Program, A Program Review", 1980.

"An Evaluation of the Native Courtworker Program, British Columbia", 1989.

"An Evaluation Assessment and Review of the Native Courtworker Program of Alberta", 1981.

"A Program Evaluation of the Native Courtworker Program of Saskatchewan", 1983.

"The Manitoba Native Court Communicator Program, A Program Review", 1987.

"A Review of the Ontario Native Courtworker Program", 1989.

- aucune évaluation ni révision n'a été effectuée au Québec, à Terre-Neuve ni dans les Territoires du Nord-Ouest.

RESPONSABLE: Edward A. Gardner
Chef des programmes autochtones
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 957-9629

TITRE: SERVICES DE PROBATION DAKOTA-OJIBWAY (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de tribu Dakota-Ojibway

ENDROIT: Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le conseil de tribu Dakota-Ojibway a reçu des subventions pour offrir des services de probation aux réserves du CTDO par l'intermédiaire d'agents de probation autochtones et pour accroître la participation de la collectivité à l'élaboration et à l'application d'autres mesures communautaires et d'autres dispositions sur les ordonnances des tribunaux.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Adultes
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: Juin 1992

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Solliciteur général
Services communautaires et correctionnels, Manitoba

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Évaluation trimestrielle et finale

RESPONSABLE: Ernie Daniels, directeur général
Conseil de tribu Dakota-Ojibway
703 C.P. 1148
Brandon (Manitoba)
R7A 6A4

TÉLÉPHONE: (204) 725-3560

TITRE: AIDE JURIDIQUE MANITOBA :
PROJET PARAJUDICIAIRE POUR LE NORD

AGENCE D'EXÉCUTION: Manitoba Legal Aid

ENDROIT: Thompson, Man.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Northern Paralegal Project (projet d'assistance parajudiciaire pour le Nord) a débuté en septembre 1987. Il s'agit d'un modèle d'exécution en vertu duquel deux conseillers parajudiciaires établis à Thompson font des déplacements pour desservir quatre localités éloignées (Norway House, Gods Lake Narrows, Shamattawa et Cross Lake), où les autochtones représentent plus de 97 % de la population.

Les conseillers parajudiciaires arrivent dans les localités quelques jours avant le personnel de la cour itinérante, afin d'interroger les clients et les témoins et d'une façon générale, afin de préparer le rôle pour les avocats. Ils interrogent également les clients sur des questions ne revêtant pas un caractère pénal, qui relèvent notamment du droit de la famille, du droit de l'aide sociale, les litiges au civil et les litiges concernant l'assurance-chômage. Ils offrent aux localités du Nord des services autrefois inexistants. Les conseillers parajudiciaires parlent couramment le cri, langue principale de la plupart des habitants de cette région, ce qui facilite beaucoup la communication entre les clients et les avocats.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Aide juridique Manitoba

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Évaluation du projet parajudiciaire pour le Nord, 1989

RESPONSABLE:
Allan Fineblit
Aide juridique Manitoba
402 - 294 avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0B9

TÉLÉPHONE: (204) 947-6501

TITRE: PRESTATION DE SERVICES PARAJUDICIAIRES À FORT NELSON (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Legal Services Society of B.C.

ENDROIT: Fort Nelson, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Fort Nelson Paralegal Project essaye d'offrir des services juridiques à une localité isolée, afin d'améliorer les services juridiques dans une région desservie par une cour itinérante et de répondre aux besoins d'une clientèle à prédominance autochtone dans le domaine juridique.

Le projet fonctionne depuis trois ans, avec l'aide financière du ministère de la Justice, qui finance également l'évaluation.

Cette évaluation doit permettre de connaître l'efficacité d'un modèle d'exécution de services juridiques efficaces, par l'intermédiaire d'un travailleur parajudiciaire de l'endroit.

L'ébauche de rapport final est prévue pour avril 1990.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 01/03/1988

FIN DU PROJET: 31/01/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Legal Services Society, C.-B.

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: En cours d'évaluation

RESPONSABLE: James Quail
Legal Services Society of B.C.
Suite 300, Box 3
190 Pender Street
Vancouver, B.C. V6E 4G1

TÉLÉPHONE: (604) 660-4600

TITRE: FONDS POUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice, Canada

ENDROIT: Manitoba, Î.-P.-É., Ontario et N.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été établi pour couvrir une partie des frais de participation des métis et des Indiens non inscrits aux négociations sur l'autonomie gouvernementale menées par les provinces.

GROUPES CIBLES: Autochtones
(Métis admissibles des provinces ou territoires et associations d'Indiens non inscrits)

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: 1990 (Possibilité de prolongation)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada : 50 %
Manitoba, Î.-P.-É., Ontario, N.-B. ministères provinciaux : 50 %

RESPONSABLE: Claudette Côté, gestionnaire de programme
Programmes (Accès à la justice)
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 952-8190

TITRE: ACCÈS AUX ÉTUDES DE DROIT POUR LES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice, Canada

ENDROIT: Partout au Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a pour but d'accroître la présence des autochtones dans les milieux juridiques. Le ministère de la Justice offre de l'aide financière aux Métis et aux Indiens non inscrits qui essayent d'obtenir un diplôme en droit et de devenir avocat.

GROUPES CIBLES: Autochtones
(Métis et Indiens non inscrits admissibles)

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME:

"Native Law Student Program: An Evaluation Report", 1977

"The Native Law Students Program: An Evaluation Report", 1983

"Evaluation of the Student Assistantship Programs Administered by the Department of Justice", 1989

RESPONSABLE: Claudette Côté, administratrice de programme
Programmes (Accès à la justice)
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario) K1A 0H9

TÉLÉPHONE: (613) 952-8190

TITRE: QUESTIONS JURIDIQUES CONCERNANT LES AUTOCHTONES (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Association du barreau canadien

ENDROIT: Ottawa, Ont.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le comité spécial de la justice autochtone de l'Association du barreau canadien, créé durant l'été de 1986, a dernièrement commandé plusieurs études juridiques spéciales afin d'examiner la jurisprudence et l'expérience canadienne et étrangère dans des domaines se rattachant aux droits des autochtones et aux droits découlant de traités, à l'autonomie gouvernementale, à la portée du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1987, et aux méthodes de règlement des litiges.

Ces rapports, qui doivent être présentés dans les deux langues officielles, seront largement diffusés (par le réseau de l'ABC et par les principales associations autochtones).

Les études à publier sont les suivantes :

"Aboriginal Peoples and Section 91(24) of the Constitution Act, 1987", Prof. William Pentney, Université d'Ottawa.

"Aboriginal Self-Government in Canada", Prof. James Crawford, Université de Sydney.

"The Structural Injunction as a remedy for Violations of Indian Constitutional Rights", Mr. Phil Lancaster, Université de la Saskatchewan.

"New Zealand's Waitangi Tribunal: An Alternative Dispute Resolution Mechanism", Joe Williams et Prof. Douglas Sanders, Université de la Colombie-Britannique.

"The Constitutional Significance of Entrenching Aboriginal and Treaty Rights", Prof. David Elliott, Université Carleton.

"Australian Aboriginal Land Rights Commission", Prof. Douglas Sanders, Université de la Colombie-Britannique.

"Dispute Resolution and the Experience of the Indian Commission of Ontario", Roberta Jamieson, Commissaire aux Indiens de l'Ontario

"Treaty Rights and Section 35 of the Constitution Act, 1982", Prof. Norm Zlotkin, Université de la Saskatchewan.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Chercheurs

DÉBUT DU PROJET: 01/03/1989

FIN DU PROJET: 30/06/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Association du barreau canadien
Ministère de la Justice, Canada
Foundation for Legal Research
NWT Law Foundation

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Aucune

RESPONSABLE: Steve Hansen
Association du barreau canadien
50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

TÉLÉPHONE: (613) 237-2925

TITRE: ORAL CULTURE FAMILY VIOLENCE THEATRE PROJECT

AGENCE D'EXÉCUTION: Arctic Public Legal Education an Information Society

ENDROIT: Yellowknife (T.N.-O.)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: On est en train d'élaborer et d'évaluer un programme d'information ayant recours à la représentation théâtrale pour faire l'éducation d'analphabètes et d'autochtones au sujet de la violence familiale

GROUPES CIBLES: Familles
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 01/07/1989

FIN DU PROJET: 31/03/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Santé et Bien-être social Canada
Santé et Bien-être social T.N.-O.
Secrétariat d'État, Yellowknife, T.N.-O.
Fondation Donner

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: À faire

RESPONSABLE: Steven Whipp
Arctic Public Legal Education and
Information Society
P.O. Box 2706
Yellowknife (T.N.-O.)
K1A 2P9

TÉLÉPHONE: (403) 920-4624

TITRE: "FEELING YES, FEELING NO"
PHASES I ET II (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Community Legal Education Association

ENDROIT: Winnipeg, Man.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Phase I (terminée) : Il s'agissait de faire des recherches et de préparer et concevoir des documents visuels et écrits d'éducation et d'information du public dans le domaine juridique, afin de permettre aux habitants des régions rurales et aux autochtones du Manitoba, de mieux comprendre la législation relative à l'exploitation sexuelle des enfants.

Au cours de la phase II, les travaux entamés au cours de la Phase I seront terminés et le projet sera évalué. (En cours).

GROUPES CIBLES:
Grand public
Autochtones
Professionnels de la justice
Autres professionnels

DÉBUT DU PROJET: 30/06/1989

FIN DU PROJET: 31/03/1990

SOURCES DE FINANCEMENT:
Ministère de la Justice, Canada
Manitoba Victims Assistance Commission
Services communautaires du Manitoba
Santé et Bien-être social Canada
Min. des Affaires indiennes et du Nord

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Atelier et exposé "Feeling Yes, Feeling No" - Phase I, juin 1989.
Évaluation de la Phase II prévue pour juillet 1990.

RESPONSABLE:
Phil Knight
Community Legal Education Association
n° 202 - 379 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0T9

TÉLÉPHONE: (204) 943-2382

TITRE: RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL ET À LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA DE 1988 (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth

ENDROIT: Port Alberni, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce projet a été établi pour donner aux autochtones des informations sur la législation en matière d'exploitation sexuelle des enfants en produisant des documents audio, audio-visuels et des textes imprimés et en organisant des ateliers.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 01/12/1988

FIN DU PROJET: 15/02/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth
Law Foundation of B.C.

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Aucune

RESPONSABLE: Hugh Braker
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council
P.O. Box 1383
Port Alberni, B.C.
V9Y 7M2

TÉLÉPHONE: (604) 724-5757

TITRE: MODES DE DÉTERMINATION DE LA PEINE ET SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION POUR LES AUTOCHTONES (RECHERCHE)

AUTEURS: Scott Clark,
G.S. Clark & Associates

DATE D'ACHÈVEMENT: Juin 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Il s'agit de passer en revue les ouvrages canadiens et étrangers portant sur les modes de détermination de la peine pour les autochtones ainsi que les programmes actuels et récents proposant des solutions de rechange à l'incarcération pour les autochtones du Canada. D'après cette étude sur les documents empiriques, basée sur des données relatives à la durée de la peine, il semblerait que le système se montre plus clément à l'égard des autochtones qu'à l'égard des non-autochtones. Par contre, les données sur les différences qui existent au niveau de l'exécution des sentences sont contradictoires.

Les résultats actuels sont basés sur des séries de données incomplètes et sur des méthodologies qui manquent d'uniformité et toutes les variables juridiques et extrajuridiques n'ont pas été examinées à fond. Afin d'évaluer pleinement l'ampleur des différences qui existent entre les contrevenants autochtones et non autochtones au niveau de la peine, il faut effectuer des études plus détaillées sur l'audition préliminaire, la détermination de la peine et les audiences de libération conditionnelle et il faut maîtriser toutes les variables juridiques et socio-économiques correspondantes.

Cette étude n'a pas permis de trouver beaucoup de preuves empiriques de l'efficacité des solutions de rechange à l'incarcération. Les possibilités d'accès semblent constituer le problème majeur en ce qui concerne les programmes universels de remplacement de l'incarcération par autre chose. Le problème réside dans le fait que les programmes communautaires de ce genre ne sont pas gérés par des personnes ayant les

compétences nécessaires et que les ressources locales sont insuffisantes. Le rapport recommande de comparer l'efficacité des programmes universels proposant des solutions de rechange à l'incarcération aux programmes communautaires de ce genre.

SOURCE DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme assure le maintien de l'ordre par l'intermédiaire d'Indiens, sous la supervision de la GRC. Les gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens ainsi que les statuts des bandes. Leurs fonctions sont généralement comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont toutefois responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits où les services sont assurés : 268 localités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provincial/territorial
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/ Saskatchewan, 1984

RESPONSABLES:

Chef, Opérations
Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, Promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX (GRC)

AGENCE D'EXÉCUTION: Administré par la GRC

ENDROIT: Dans toute la province de la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les gendarmes indiens spéciaux assurent généralement le maintien de l'ordre dans les réserves et ils assurent la liaison entre les collectivités autochtones et la GRC. Une attention toute particulière est accordée aux services de maintien de la paix dans les réserves et à la prévention du crime. Le programme comporte 47 postes autorisés dans la province.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Maurice Shaw, Policy Analyst
Police Services, Solicitor General
201 - 815 Hornby Street
Vancouver, B.C.
V6Z 2E6

TÉLÉPHONE: (604) 669-2604

TITRE: NATIVE INTERVENTION COUNSELLING AND EVALUATION PROGRAM (N.I.C.E.)

AGENCE D'EXÉCUTION: Service de police de Regina

ENDROIT: Regina, Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme offre des services éducatifs et consultatifs et des services d'intervention en cas d'urgence à toutes les personnes ayant des ancêtres autochtones (Indiens reconnus par les traités et Indiens inscrits, Indiens non inscrits et Métis), dans leurs démêlés avec la police ou avec la justice à la suite d'une consommation abusive de drogue, d'alcool ou de dissolvants.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 13 avril 1988

FIN DU PROJET: 12 avril 1989

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général du Canada
Police de Regina

RESPONSABLE: Staff Sgt. M. Esenzimmer
Regina Police Service
1717 Osler Street
Regina, Saskatchewan
S4P 2Z8

TÉLÉPHONE: (306) 569-3333

TITRE:	SHAMATTAWA COMMUNITY DEVELOPMENT WORKER (PROJECT)
AGENCE D'EXÉCUTION:	Conseil de bande Shamattawa
ENDROIT:	Shamattawa, Manitoba
DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS:	Le conseil de bande Shamattawa met au point une stratégie de développement communautaire dans le domaine des services correctionnels et de maintien de l'ordre au sein de la collectivité, des programmes et des services portant sur la prévention du crime; il établit des relations entre la police et la communauté et offre des services correctionnels ainsi qu'un modèle pour la coordination des activités entre différentes administrations publiques et une réserve isolée du Nord.
GROUPES CIBLES:	Adolescents Adultes Autochtones
DÉBUT DU PROJET:	Juin 1989
FIN DU PROJET:	Juin 1992
SOURCES DE FINANCEMENT:	Service correctionnel, Solliciteur général Canada Services correctionnels communautaires, Manitoba Conseil de bande Shamattawa
RÉVISIONS ET ÉVALUATIONS DU PROGRAMME:	Rapport et évaluation trimestriels et finaux
RESPONSABLE:	Chef Sam Miles Conseil de bande Shamattawa Shamattawa, Manitoba
TÉLÉPHONE:	(204) 565-2052

TITRE: PROGRAMME DE FORMATION INTERCULTURELLE DE LA GRC

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires à l'exception de l'Ontario et du Québec.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La GRC donne à ses nouvelles recrues une formation interculturelle pendant le service, pour qu'ils soient sensibles au caractère multiculturel de la société canadienne; cette formation porte principalement sur les autochtones.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada
Gouvernements provinciaux

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Aucune évaluation officielle n'a été publiée

RESPONSABLE: Commissaire adjoint R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, Promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

TÉLÉPHONE: (613) 993-6210

TITRE: FOYERS COMMUNAUTAIRES POUR CONTREVENANTES AUTOCHTONES, SASKATOON (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Institut Gabriel Dumont

ENDROIT: Saskatoon, Sask.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'institut Gabriel Dumont installe un foyer communautaire pour les contrevenantes des différents groupes culturels.

GROUPES CIBLES: Femmes
Autochtones
Contrevenantes

DÉBUT DU PROJET: 15 sept. 1989

FIN DU PROJET: 31 mars 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Canada
Ministère de la Justice de la Saskatchewan

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Première ébauche de révision du programme : 31 déc. 1989
Rapport final : 31 mars 1990

RESPONSABLE: Donovan Young
Director, Research & Program Development
Gabriel Dumont Institute
121 Broadway Avenue East
Regina, Saskatchewan
S4N 0Z6

TÉLÉPHONE: (306) 522-5691

TITRE: ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE PRÉTRAITEMENT DES AUTOCHTONES DANS LES CENTRES CORRECTIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION: National Association of Treatment Directors

ENDROIT: Tout le Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La National Association of Treatment Directors est en train de préparer un modèle et un manuel pour un programme de prétraitement des autochtones qui devra être appliqué dans les centres correctionnels. L'Association établira également des lignes directrices pour centres de traitement portant sur le traitement des contrevenants autochtones, elle fera des essais sur le terrain et évaluera le modèle et le manuel pour le programme de prétraitement des autochtones, et elle préparera une brochure sur le modèle et le manuel pour les relations publiques.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Adultes

DÉBUT DU PROJET: 1er novembre 1989

FIN DU PROJET: 1er novembre 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada
Santé et Bien-être social Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Modèle du programme, lignes directrices pour centres de traitement et brochures pour le 30 novembre 1990.

RESPONSABLE: Rod Jeffries, Executive Director
National Native Association of Treatment Directors
410 - 9203 MacLeod Trail S.W.
Calgary, Alberta
T2H 0M2

TÉLÉPHONE: (403) 253-6232

TITRE: PROGRAMME SPIRITUEL AUTOCHTONE

AGENCE D'EXÉCUTION: Service correctionnel Canada

ENDROIT: Tout le Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des Aînés qui sont chefs spirituels vont dans les établissements afin de donner des conseils aux détenus désireux de pratiquer la spiritualité autochtone ancestrale. Ce programme s'adresse aux détenus qui ont toujours pratiqué, à ceux qui désirent pratiquer à nouveau et à ceux qui ne l'avaient jamais fait. Les Aînés donnent des conseils et des instructions aux détenus et ils tiennent des cérémonies.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Rapport final du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral (publié en mars 1989)

RESPONSABLE: Millard E.N. Beane, conseiller spécial
Programme des délinquants autochtones
Service correctionnel Canada
340, Av. Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

TÉLÉPHONE: (613) 995-2557

TITRE: SERVICES DE LIAISON AUTOCHTONE DANS LES PÉNITENCIERS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Service correctionnel Canada

ENDROIT: Tout le Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé pour :

- essayer de guider les détenus autochtones incarcérés depuis peu;
- donner un soutien et de l'aide aux Aînés qui jouent le rôle de chefs spirituels;
- participer aux réunions de l'équipe de gestion des cas selon les besoins;
- donner des informations et faire des interprétations culturelles; et
- assurer la liaison entre les établissements et les groupes de détenus.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Rapport final du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral (publié en mars 1989)

RESPONSABLE: Millard E.N. Beane, conseiller spécial
Programme des délinquants autochtones
Service correctionnel Canada
340, av. Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

TÉLÉPHONE: (613) 995-2557

TITRE: PROGRAMME DE TRAITEMENT DES TOXICOMANES

AGENCE D'EXÉCUTION: Service correctionnel Canada

ENDROIT: Différents pénitenciers de toutes les régions du Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de traitement des toxicomanes a pour but d'aider les contrevenants autochtones à perdre l'habitude de consommer des quantités excessives d'alcool ou de drogues. On a recours à différentes méthodes notamment aux Cercles sacrés, aux cours de préparation à la vie ainsi qu'à des méthodes de traitement mises au point par des spécialistes de la toxicomanie chez les autochtones.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada
Santé et Bien-être social Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Rapport final du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral (publié en mars 1989)

RESPONSABLE: Millard Beane, conseiller spécial
Programme des délinquants autochtones
Service correctionnel Canada
340, av. Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P9

TÉLÉPHONE: (613) 995-2557

TITRE: SERVICES DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Service correctionnel Canada

ENDROIT: C.-B., Alberta, Manitoba, Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit de donner aux détenus libérés une possibilité d'accès aux foyers de transition pour autochtones, afin de leur permettre de faire la transition entre l'incarcération et la vie communautaire dans un climat culturel familier et agréable, et de se réhabituer aux contacts avec des personnes, des organismes et des services importants pour eux.

Ces foyers de transition se trouvent à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Sudbury et Halifax.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Rapport final du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral (publié en mars 1989)

RESPONSABLE: Millard Beane, conseiller spécial
Programme des délinquants autochtones
Service correctionnel Canada
340, av. Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P5

TÉLÉPHONE: (613) 995-2557

TITRE: SERVICES DE PROBATION DES DAKOTA-OJIBWAY (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil tribal Dakota-Ojibway

ENDROIT: Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le conseil de tribu Dakota-Ojibway a reçu des subventions pour offrir des services de probation aux réserves CTDO par l'intermédiaire d'agents de probation autochtones et pour accroître la participation collective à l'élaboration et à la mise en application de solutions de rechange émanant de la collectivité et d'autres dispositions relatives aux ordonnances des tribunaux.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Adultes
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: Juin 1992

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Solliciteur général Canada
Service communautaire et correctionnel, Manitoba

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Évaluation trimestrielle et finale

RESPONSABLE: Ernie Daniels, directeur général
Conseil tribal Dakota-Ojibway
703 C.P. 1148
Brandon, Manitoba
R7A 6A4

TÉLÉPHONE: (204) 725-3560

TITRE: PROJET RELATIF À LA VIOLENCE FAMILIALE

AGENCE D'EXÉCUTION: Community Ministry with Ex-Offenders Inc.

ENDROIT: Winnipeg, Man.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cet organisme met au point un programme de lutte contre la violence familiale visant à conseiller les contrevenants et les ex-contrevenants ainsi que leur famille, avant et après leur libération. Des membres du clergé ainsi que des bénévoles spécialement formés travaillent au besoin 24 heures par jour avec les contrevenants et leur famille.

GROUPES CIBLES:
Adultes
Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 15 août 1989

FIN DU PROJET: 15 août 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME:
Rapport préliminaire : 15 janvier 1990
Rapport final : 15 août 1990

RESPONSABLE:
Ronald Storozuk
Community Ministry with Ex-Offenders Inc.
790 Honeyman Ave.
Winnipeg, Manitoba
R3G 0Y1

TÉLÉPHONE: (204) 783-8684

TITRE: PROJET DE PRÉVENTION DU CRIME DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

AGENCE D'EXÉCUTION: Nation Dene

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La nation Dene met en oeuvre des mesures de prévention du crime dans certaines communautés autochtones en organisant des ateliers, et en analysant les besoins ainsi que les problèmes de criminalité. Il y a aura une interaction entre les différentes collectivités et on proposera différentes stratégies pour essayer de résoudre ces problèmes et de répondre à ces besoins.

La Phase I a commencé le 1" novembre 1988 et elle s'est terminée le 31 octobre 1989.

La Phase II a commencé en automne 1989 et elle durera deux ans (à confirmer), jusqu'à l'automne de 1991.

GROUPES CIBLES: Grand public
Femmes
Enfants

DÉBUT DU PROJET: Novembre 1988

FIN DU PROJET: Automne 1991

SOURCES DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice des territoires

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Vérification - novembre 1989

RESPONSABLE: Cynthia Cardinal
Dene Nation
Box 2338
Yellowknife, NWT X1A 2P7

TÉLÉPHONE: (403) 873-4081

TITRE: SUSPENSION OF FEDERAL OFFENDERS ON CONDITIONAL RELEASE (PROGRAMS IN THE PRAIRIE REGION 1987-1988)

AUTEURS: Len Meier, Don Bissett, Stan Divorski

DATE D'ACHÈVEMENT: 30 décembre 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Comparaison entre les contrevenants autochtones et non autochtones ayant fait l'objet d'une suspension de libération conditionnelle de jour fédérale, d'une libération conditionnelle fédérale totale et d'une surveillance obligatoire, d'après:

- la nature de la condition spéciale, de la condition supplémentaire ou de l'instruction spéciale imposée à la libération;
- la communauté d'origine;
- la collectivité au sein de laquelle se fait la libération;
- les antécédents relatifs à la consommation abusive d'alcool/de drogues;
- la consommation abusive d'alcool/de drogues pendant la période de la libération
- le temps écoulé entre la libération et le manquement aux conditions;
- la situation au sein de la communauté, par ex. l'absence d'emploi, l'aide de la collectivité, les connaissances ou la famille et le degré de toxicomanie, etc.;
- autochtones et non-autochtones;
- les actes de violence déjà commis;
- le nombre de suspensions de libérations conditionnelles antérieures (A.T., libération conditionnelle de jour, libération conditionnelle totale et SO) ou de révocations ou cessations antérieures et autres informations de ce genre.

Les informations proviennent des dossiers des contrevenants de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Sol. général Canada
Commission nationale des libérations conditionnelles, Saskatoon

GROUPES CIBLES: Autochtones; Contrevenants

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: QUESTIONS CORRECTIONNELLES CONCERNANT LES AUTOCHTONES

AUTEURS: Révision du droit correctionnel

DATE D'ACHÈVEMENT: Février 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Ce rapport, publié sous la rubrique Révision du droit correctionnel, document de travail n° 7, propose plusieurs solutions législatives susceptibles d'améliorer la condition des contrevenants autochtones au Canada. Qu'il s'agisse d'adopter des dispositions habilitantes autorisant les collectivités autochtones à participer davantage à l'exécution des services offerts aux contrevenants autochtones ou de mesures de protection se rattachant à la spiritualité et à des programmes, ou des deux, on obtiendrait ainsi un cadre législatif favorisant l'amélioration de la condition des contrevenants autochtones incarcérés. De telles mesures législatives pourraient par ailleurs faciliter la tâche des collectivités autochtones et d'autres associations autochtones qui s'efforcent d'avoir davantage leur mot à dire dans les services correctionnels concernant les contrevenants autochtones.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Adultes

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: RAPPORT FINAL DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LES AUTOCHTONES AU SEIN DU RÉGIME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL

AUTEURS: Ole Ingstrup, président du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral

DATE D'ACHÈVEMENT: Septembre 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Le Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral a été mis sur pied en mars 1987 et est chargé d'examiner le cheminement des détenus autochtones à partir de l'admission dans un pénitencier fédéral jusqu'à l'expiration de la peine afin de déterminer leurs besoins et de trouver des moyens qui permettraient aux détenus autochtones de réintégrer la société en tant que citoyens respectueux des lois grâce à l'amélioration du processus de placement pénitentiaire et des programmes offerts par l'établissement, par une meilleure préparation aux absences temporaires et à la libération conditionnelle de jour et totale ainsi qu'en améliorant la surveillance et en trouvant des façons innovatrices d'assurer celle-ci.

Ce Groupe d'étude a été créé pour essayer de remédier au déséquilibre suivant : si les autochtones ne représentent qu'à peu près 2,5 % de la population du Canada, ils constituent généralement environ 9 % des détenus se trouvant dans les établissements fédéraux.

Outre que leur proportion est trop élevée, les statistiques nationales montrent que l'on ne donne peut-être pas aux détenus autochtones une chance équitable d'obtenir la libération conditionnelle totale et d'arriver à s'en sortir. D'après les statistiques, les détenus autochtones renoncent plus souvent à leur droit à une audience de libération

conditionnelle que les autres détenus. On refuse plus souvent d'accorder une libération conditionnelle à des détenus autochtones qu'à d'autres détenus et lorsque celle-ci est accordée, elle vient habituellement après qu'ils aient purgé une plus grande partie de leur peine. Enfin, le taux de révocation pour les contrevenants autochtones est plus élevé que pour les contrevenants en général.

Le rapport du Groupe d'étude examine plusieurs questions importantes comme la recherche et la collecte de données, les décisions sur les cas, les programmes et les services, et le rôle des collectivités autochtones. Un des objectifs du Groupe d'étude consistait à préparer des solutions appropriées et applicables aux problèmes qui lui étaient soumis en formulant des recommandations d'ordre pratique. Le Groupe d'étude est allé plus loin que la plupart des études antérieures en proposant plusieurs stratégies pour la mise en oeuvre des recommandations.

Le rapport comporte plus de 60 recommandations visant à améliorer les politiques, les structures et les programmes correctionnels visant à aider les détenus autochtones à avoir une occasion équitable de demander, et d'obtenir leur libération conditionnelle et d'arriver à se faire réintégrer. Le rapport recommande par ailleurs une plus forte participation des autochtones au régime correctionnel grâce à des informations suffisantes, à une liaison plus étroite entre les autochtones et les services correctionnels et à un accroissement des pouvoirs des collectivités autochtones dans ce domaine.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Adultes

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: CENTRES DE TRAITEMENT DES TOXICOMANES ET CONTREVENANTS AUTOCHTONES DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX

AUTEURS: Marcia B. Krawll, M.S.W.

DATE D'ACHÈVEMENT: Mars 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude publiée sous forme de rapport pour spécialistes n° 1988-17 examine les principales questions qui touchent les responsables des services correctionnels et les centres de traitement, dans le traitement des contrevenants autochtones toxicomanes. Le rapport comporte une définition des éléments du traitement, un historique des centres de traitement des toxicomanes autochtones et un aperçu des problèmes reliés au traitement des détenus et des contrevenants libérés.

Le rapport contient également un répertoire des centres de traitement des toxicomanes autochtones du Canada donnant un aperçu des programmes et des politiques des centres qui concernent les contrevenants libérés.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Adultes

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: RÉPERTOIRES DES FONDATIONS POUR LES PROGRAMMES DES AUTOCHTONES EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE

AUTEURS: Joanna Hoople

DATE D'ACHÈVEMENT: Mars 1987

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Ce guide, publié sous forme de rapport pour spécialistes n° 1987-1, facilite la tâche des personnes désireuses d'organiser une campagne de financement pour des organismes bénévoles actifs dans le domaine de la justice pénale pour autochtones. Ce guide s'adresse aux organismes qui désirent contacter les fondations et les sociétés de bienfaisance pour obtenir de l'argent.

Ce guide contient une explication des méthodes à employer pour contacter les fondations et les entreprises; il renferme également des renseignements détaillés sur environ 53 fondations qui ont manifesté leur intérêt dans les services communautaires, les services et les problèmes sociaux, la jeunesse et les problèmes autochtones.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice
Autres professionnels

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: ÉTUDE SUR LES CONTREVENANTES DÉTENUES DANS DES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX

AUTEURS: Margaret Shaw
Lee Seto Thomas
Lada Tamarack

DATE D'ACHÈVEMENT: Décembre 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude porte sur les caractéristiques et les expériences des contrevenantes détenues dans des établissements fédéraux, elle vise notamment à déterminer les besoins et les risques ainsi que les programmes et les dispositions nécessaires au sein des établissements afin de traiter et de s'occuper de ces contrevenantes. Des femmes autochtones ont été interviewées par des autochtones qui ont administré des programmes à la prison pour femmes.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada (recherche et élaboration de programmes)

GROUPES CIBLES: Autochtones
Femmes
Contrevenantes

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: ÉTUDE SUR LES CONTREVENANTES AU FÉDÉRAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

AUTEURS: Association des femmes autochtones du Canada

DATE D'ACHÈVEMENT: Décembre 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude porte sur les besoins et les expériences des femmes autochtones sous libération conditionnelle fédérale. Les Aînés et les chefs des communautés autochtones ont été consultés pour savoir quel genre de programmes et politiques conviendraient aux femmes autochtones qui ont été libérées et qui ont réintégré la collectivité.

SOURCE DE FINANCEMENT: Service correctionnel, Solliciteur général Canada (recherche et élaboration de programmes)

GROUPES CIBLES: Autochtones
Femmes
Contrevenantes

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: PROGRAMME DE LA POLICE AMÉRINDIENNE

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la police amérindienne

ENDROIT: Québec (23 collectivités)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Conseil de la police amérindienne est formé d'un représentant de chacune des bandes participant au programme. Il est chargé de la supervision et de la gestion générales des activités s'inscrivant dans le cadre des programmes de police. La prestation est assurée par la Division de la gestion des services de police amérindienne et non par le Conseil lui-même.

Le programme prévoit la prestation de services de maintien de l'ordre dans les réserves par des Indiens, dans 23 collectivités autochtones de Montagnais, de Hurons, de Micmacs et d'Algonquins. Les 73 agents ont le statut complet d'agent de la paix en vertu de la loi pertinente du Québec, quoique leur pouvoir soit limité aux réserves indiennes. Ils sont habilités à appliquer le Code criminel, les lois fédérales et provinciales et les statuts administratifs des bandes. En pratique, l'accent est mis sur les patrouilles, les fonctions générales de maintien de l'ordre et le traitement des délits mineurs. La Sûreté du Québec se charge d'enquêter sur les infractions graves.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Woods Gordon - 1982
Étude de référence de la FNIS (1984)

RESPONSABLE:
Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ORDRE DU CONSEIL TRIBAL DAKOTA-OJIBWAY (CTDO)

AGENCE D'EXÉCUTION: Commission de police du CTDO

ENDROIT: Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre de ce programme, huit réserves du Manitoba sont dotées d'agents de la paix indiens. La compétence de ceux-ci est limitée en vertu d'une entente entre la province et le CTDO, aux réserves désignées et aux secteurs adjacents. Ces agents de la paix ont le pouvoir d'appliquer les lois provinciales, le Code criminel et les statuts administratifs de la bande et de s'occuper des infractions au code de la route. En ce qui concerne les enquêtes, ils partagent les responsabilités avec la GRC pour les infractions mineures au Code criminel alors que les délits majeurs sont confiés à la GRC.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 85 %
Province du Manitoba : 15 %

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Singer/Moyer, pour le Solliciteur général Canada (1981)
Connelly (pour le CTDO) (1988)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: "KAHNAWAKE PEACEKEEPERS"/BANDE DE LA RIVIÈRE DESERT/BANDE DE MANIWAKI (QUÉBEC)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la bande Kahnawake
Conseil de la bande de Maniwaki

ENDROIT: Kahnawake et Maniwaki, Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les agents de police suivent des cours de formation pendant 20 semaines à Pointe-Bleue, au Québec. Ils sont assermentés par un juge de paix en vertu de la Loi sur les Indiens. Ils ont le statut d'agent de la paix aux termes de l'article 2 du Code criminel, et sont dotés de tous les pouvoirs conférés aux agents de la paix dans les lois fédérales (y compris le Code criminel) et dans les statuts administratifs des bandes.

Les agents de police de Maniwaki ont le statut d'agents de la police provinciale.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: Le programme Kahnawake a été créé en 1968. Le programme Rivière Desert/Maniwaki a été créé en 1985.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Aucune évaluation officielle n'a été faite.

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DU SERVICE POLICIER DU CONSEIL TRIBAL DES BLOOD

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la police tribale de la réserve des Blood

ENDROIT: Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme permet d'assurer des services de maintien de l'ordre dans la réserve des Blood. Les huit agents ont le statut complet d'agent de la paix en vertu de l'Alberta Police Act. Les délits graves relèvent strictement de la GRC.

L'agence d'exécution est supervisée par une commission de police de cinq membres (deux conseillers de la bande, un représentant de la GRC, un du solliciteur général de l'Alberta et un du MAINC).

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: 1979

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord : 35 %
Conseil tribal : 65 %
Formation : Affaires indiennes et du Nord : 100 %

RESPONSABLE:
Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMMES TRIBAUX DE POLICE : HOBBEMA, ENOCH, STONEY ET SADDLE LAKE

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de bande

ENDROIT: Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'agence chargée de l'exécution de ce programme est le Conseil de bande de Saddle Lake/Hobbema nommé par le Solliciteur général de l'Alberta.

Ce programme assure des services de maintien de la paix restreints dans les réserves et au sein de la collectivité. La police tribale n'a pas le pouvoir d'appliquer les dispositions du Code criminel.

Il y a dix agents à Hobbema, deux à Enoch, six à Stoney et sept à Saddle Lake. La bande de Saddle Lake possède un système judiciaire tribal complet qui n'a pas encore été mis en oeuvre.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Varie selon le programme.

FIN DU PROJET: En cours.

SOURCES DE FINANCEMENT:
- Min. des Affaires indiennes et du Nord
- Conseils des bandes

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: POLICE AUTOCHTONE DU QUÉBEC (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Sûreté du Québec

ENDROIT: Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme s'adresse aux Inuit, aux Cris, aux Naskapis et aux Montagnais de 23 collectivités; il comprend 49 agents de police. Il est administré par la Sûreté du Québec qui délègue certains pouvoirs aux conseils de bandes en procédant selon trois étapes définies. Aucune collectivité n'a atteint jusqu'à présent le stade de l'autonomie complète.

Ce programme a été créé dans le cadre de la convention de la Baie James et du Nord québécois de 1978, de la Convention du Nord-Est québécois de 1978 et de la Loi sur les Cris et les Naskapis de 1984 et des agents spéciaux sont engagés en vertu de la Loi de police du Québec. Techniquement parlant, les agents ne peuvent exercer leur pouvoir que dans les réserves. Avec le temps, les agents cris auront compétence sur les terres de catégories 2 et 3 en vertu de la Convention de la Baie James.

GROUPES CIBLES: Peuples autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Sécurité publique, Québec

RESPONSABLE:
Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE SPÉCIAUX DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bande

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, sauf la C.-B., l'Ontario et T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Service de maintien de la paix dans les réserves, les agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs des membres et de s'occuper des questions d'ordre civil, comme agents surnuméraires de la GRC. Les agents n'ont pas le droit de porter des armes à feu.

En 1987/1988, il y avait 182 agents pour 83 collectivités (70 bandes). Ces agents sont nommés par la province concernée. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils ont été affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord; il appartient aux conseils de bande de payer le reste des frais ou de faire des contributions importantes.

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Étude nationale sur la police indienne de 1982 (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ADJACENTES À UNE MUNICIPALITÉ (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Force de police municipale

ENDROIT: C.-B., Ontario, N.-B. et N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à faire assurer le maintien de l'ordre dans des réserves se trouvant dans les limites d'une municipalité ou adjacentes à une municipalité. Les agents ont le statut d'agent de la paix (municipal) ordinaire. L'agent peut effectuer des patrouilles dans tous les secteurs de la réserve situés à l'intérieur des limites de la municipalité; parfois, on n'affecte pas spécifiquement d'agents à la bande et celle-ci est alors desservie par les services policiers municipaux établis.

Ces services sont offerts aux endroits suivants :

Millbrook et Memberton, N.-É. (2)
Saint Mary, N.-B. (1)
Musqueam, C.-B. (1)
Sarnia, Ont. (1)

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: Varie dans chaque cas.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Fédérales : 90 %
Certaines municipalités contribuent aux frais.

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES (INDIENS) SPÉCIAUX DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION: Police provinciale de l'Ontario et différents conseils de bandes

ENDROIT: Ontario (65 bandes/collectivités)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: De concert avec les bandes, la PPO sélectionne, forme et affecte les agents, établit les conditions de travail et supervise la prestation des services sur le terrain. Les 132 agents relèvent du conseil de la bande et du commissaire de la PPO.

Ce programme permet d'assurer des services de maintien de l'ordre dans les réserves. Les agents ont le pouvoir d'appliquer le Code criminel, les lois fédérales et provinciales, la Loi sur les Indiens ainsi que les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires. La création de la Commission de police indienne de l'Ontario, qui jouera notamment un rôle consultatif, a été prévue dans l'entente de 1981.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 52 %
Provinciales (Ontario) : 48 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Social Policy Research Associates, 1983

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: GENDARMES SPÉCIAUX DE LA GRC (À CONTRAT)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: T.-N., N.-B., Man., Sask., Alberta, Yukon et T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme est en vigueur dans 70 à 100 réserves de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon et des T.N.-O. Service de maintien de l'ordre assuré par des Indiens sous la supervision de la GRC. Les gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserves et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens ainsi que les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires de la GRC.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET: 1974

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 64 % provinciales/territoriales
36 % min. des Affaires indiennes et du Nord
(70 % pour les sources provinciales, 30 % pour le MAINC d'ici 1991)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la FNIS/Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Service de maintien de l'ordre assuré par des Indiens sous la supervision de la GRC. Les gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires de la GRC. Ces agents sont responsables au premier chef de la liaison avec les réserves.

Endroits où les services sont offerts : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'I.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan/Canada/ Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: L'EXPLOITATION SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS ET LA VIOLENCE FAMILIALE EN MILIEU AUTOCHTONE (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la police amérindienne

ENDROIT: Pointe-Bleue et à d'autres endroits du Québec desservis par la Police amérindienne

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit de produire différentes brochures et vidéos sur l'exploitation sexuelle des enfants et la violence familiale.

GROUPES CIBLES: Familles
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1er janvier 1989

FIN DU PROJET: 31 mars 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Maurice Tassé
Conseil de la Police amérindienne
406, rue Amisk
Pointe-Bleue (Québec)
G0W 2H0

TÉLÉPHONE: (418) 275-4244

TITRE: Art. 107 DE LA LOI SUR LES INDIENS, JUGES DE PAIX (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

ENDROIT: Ontario et Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Conformément aux dispositions de l'art. 107 de la Loi sur les Indiens, le ministre des Affaires indiennes et du Nord recommande, après avoir consulté le ministre de la Justice, la nomination, par décret, de juges de paix dans les réserves. Leur pouvoir d'intervention se limite aux infractions commises aux termes de la Loi sur les Indiens y compris des règlements et des statuts administratifs de bandes, et aux infractions prévues dans le Code criminel qui ont trait à la cruauté envers les animaux, aux voies de fait simples, à l'introduction par effraction et au vagabondage, lorsque l'infraction est commise par un Indien ou qu'elle concerne la personne ou la propriété d'un Indien.

Pour le moment, un moratoire a été mis sur ce programme.

GROUPES CIBLES: Indiens dans les réserves

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DE FINANCEMENT DES CAUSES TYPES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

ENDROIT: Tout le Canada

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit de payer une partie des frais d'avocats et autres frais de ce genre imposés à des groupes et à des particuliers impliqués dans des litiges concernant les lois autochtones. Il s'agit de trouver dans les lois concernant les Indiens des causes faisant précédent, qui sont susceptibles de s'appliquer à un grand nombre d'Indiens; et d'enrichir le droit jurisprudentiel indien.

Ce programme comprend deux volets :

- Les causes types générales - financement au niveau des appels uniquement (depuis janvier 1988, avant cela, le financement s'appliquait aux procès également).

- Mise en application du projet de loi C-31 - prévoit le financement des causes types découlant des modifications à la Loi sur les Indiens proposées dans le projet de loi C-31. Les trois objectifs du projet de loi C-31 consistaient à supprimer la discrimination en raison du sexe de la Loi sur les Indiens, de rétablir les droits perdus en raison de la discrimination d'ordre sexuel faite dans la Loi, et à permettre aux bandes indiennes d'assumer elles-mêmes la surveillance de leurs membres. Un certain financement est également prévu pour ces cas particuliers. Il faut que la cause porte sur l'identification des droits des particuliers et on n'accordera pas de fonds aux parties qui intentent des procès uniquement contre la Couronne. Les intervenants sont admissibles s'ils appuient et défendent la position de la Couronne.

Voici les dates auxquelles commence et se termine ce programme de financement :

. Causes types générales - le financement a commencé en 1983 et il se poursuit.
. Mise en application du projet de loi C-31 - le financement a été attribué pour une période de cinq ans de 1985-1986 à 1989-1990.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1985/1986

FIN DU PROJET: 1989/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Études relatives à la liaison et au soutien juridiques : programme de financement des causes types, novembre 1988.

Évaluation du programme de financement des causes types, mars 1989.

RESPONSABLE:
J. Patterson, gestionnaire
Programme de financement des causes types
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudières
10, rue Wellington, tour Nord
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 994-6732

TITRE: ORAL CULTURE FAMILY VIOLENCE THEATRE PROJECT

AGENCE D'EXÉCUTION: Arctic Public Legal Education and Information Society

ENDROIT: Yellowknife, T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: On est en train d'élaborer et d'évaluer un programme éducatif d'information visant à mettre les illettrés et les autochtones au courant de problèmes découlant de la violence familiale par l'entremise de représentations théâtrales.

GROUPES CIBLES: Familles
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 01/07/1989

FIN DU PROJET: 31/03/1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Santé et Bien-être social Canada
Santé et Bien-être social, T.N.-O.
Secrétariat d'État, Yellowknife, T.N.-O.
Fondation Donner

ÉTUDES ET ÉVALUATION: À effectuer

RESPONSABLE: Steven Whipp
Arctic Public Legal Education and Information Society
P.O. Box 2706
Yellowknife, N.W.T.
X1A 2P9

TÉLÉPHONE: (403) 920-4624

TITRE: "FEELING YES, FEELING NO"
PHASES I ET II (PROJECT)

AGENCE D'EXÉCUTION: Community Legal Education Association

ENDROIT: Winnipeg, Man.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Phase I (terminée) : Ce projet consistait à faire des recherches et à préparer et concevoir des documents d'éducation et d'information visuels et écrits dans le but de faire mieux comprendre la législation relative à l'exploitation sexuelle des enfants par les habitants des régions rurales et les autochtones du Manitoba.

Au cours de la Phase II, les travaux entamés durant la Phase I seront terminés et le projet sera évalué.
(En cours)

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice
Autres professionnels

DÉBUT DU PROJET: 30-06-1989

FIN DU PROJET: 31-03-1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Manitoba Victims Assistance Commission
Services communautaires du Manitoba
Santé et Bien-être social Canada
Min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Ateliers et exposés "Feeling Yes, Feeling No" - Phase I, juin 1989.
Évaluation de la Phase II prévue pour juillet 1990.

RESPONSABLE: Phil Knight
Community Legal Education Association
#202 - 379 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0T9

TÉLÉPHONE: (204) 943-2382

TITRE: ÉTUDE SUR LES TERRES, REVENUS ET FIDUCIES - QUESTIONS CONCERNANT LE GOUVERNEMENT INDIEN - RAPPORT DE LA PHASE II SUR LA LOI ET LES PREMIÈRES NATIONS

AUTEURS: Eliasson, Apostle, Patterson & Associates

FIN DU PROJET: 19 juillet 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Une étude sur les terres, les revenus et les fiducies a permis d'identifier les gros problèmes qui découlent de la loi ou de l'octroi aux collectivités indiennes du pouvoir d'édicter des statuts administratifs. Au cours de la Phase II de cette étude, on s'est attaché principalement à élaborer et à analyser des méthodes susceptibles de permettre de résoudre les problèmes actuels selon le point de vue et les désirs du peuple indien.

La Phase II comportait les trois principaux sujets qui suivent :

- Préparation de propositions de changements législatifs, réglementaires et administratifs afin d'accorder davantage de pouvoirs aux gouvernements locaux dans les collectivités indiennes.
- Étude systématique des solutions de rechange à l'interdiction d'édicter des statuts administratifs;
- Examen des méthodes visant à améliorer la capacité de faire respecter les statuts administratifs des premières nations.

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

GROUPES CIBLES: Autochtones

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: POLITIQUE DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE - SERVICES CORRECTIONNELS ET RÉADAPTATION

AUTEURS: Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Direction de la politique, secteur de l'autonomie gouvernementale

FIN DU PROJET: 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude a été lancée afin de permettre de recommander différentes options et lignes directrices pour la négociation, dans le contexte de l'autonomie gouvernementale des Indiens, des dispositions relatives aux programmes et aux établissements correctionnels et de réadaptation dans les collectivités autochtones.

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

GROUPES CIBLES: Indiens de plein droit

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: RAPPORT DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES - RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

AUTEURS: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

FIN DU PROJET: Janvier 1990

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: En 1986, on a chargé un nouveau groupe d'étude interministériel du gouvernement fédéral d'étudier la politique nationale du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes. Comptant des représentants des ministères et organismes fédéraux intéressés, il était présidé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).

Le groupe avait pour mandat :

- de formuler clairement les objectifs de la politique fédérale du maintien de l'ordre, c.-à-d. des services de police dans les réserves indiennes;
- de préciser les obligations des différents ministères et organismes fédéraux;
- d'examiner la question des responsabilités futures du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des gouvernements indiens; et
- de formuler des recommandations sur les ressources, les normes de service, et les mécanismes de prestation des services de police dans les réserves indiennes.

L'étude a été faite d'une manière qui respecte à la fois les secteurs actuels de compétence et les négociations qui visent à établir un nouveau régime judiciaire dans le cadre de projets d'autonomie gouvernementale. On a également tenu compte des restrictions financières que l'on connaît et de la

nécessité d'affecter les ressources disponibles en fonction de priorités gouvernementales précises. Enfin, on a gardé à l'esprit la possibilité de restructurer les responsabilités d'élaboration de politiques et d'exécution de programmes.

Résultant du premier examen complet des services de police en près de 20 ans, le présent rapport a trois objectifs :

1. d'offrir à tous les intéressés un sommaire des questions, des problèmes et des constatations liés aux services de police dans les collectivités indiennes;

2. de proposer une série de principes et de conclusions afin de faciliter les échanges de vues par tous les intéressés; et

3. de guider les discussions plus poussées que devront tenir, et les décisions que devront prendre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les collectivités indiennes d'ici à ce qu'on rationalise la politique fédérale du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes.

Le groupe d'étude a rédigé ce rapport à l'intention du gouvernement du Canada, mais il était entendu qu'on le remettrait à tous les intéressés pour qu'ils puissent faire des observations, après quoi, on préparera des recommandations pour le Cabinet. Le groupe d'étude a en effet supposé qu'on n'apportera aucun grand changement à la politique ni aux programmes de services de police avant que le Cabinet ne se prononce.

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

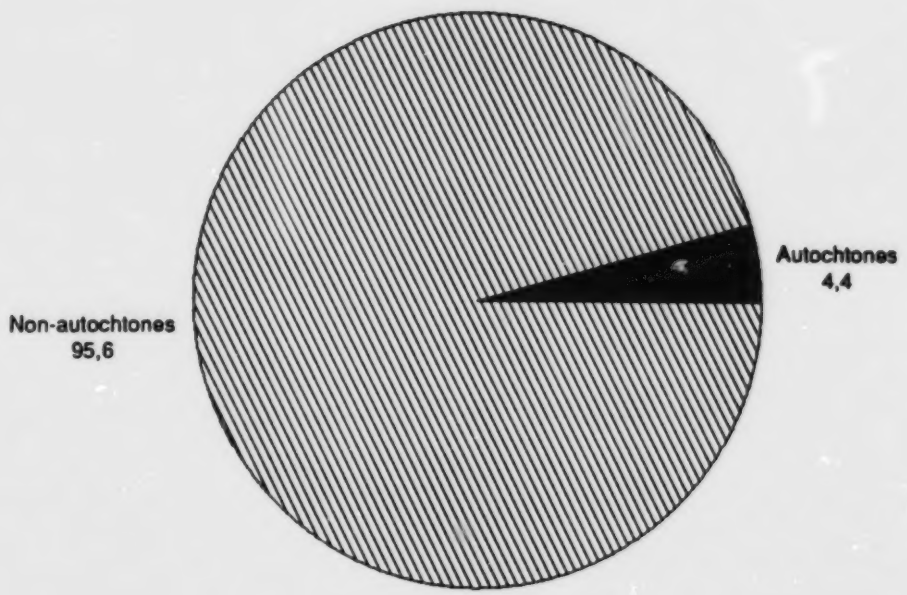

Colombie-Britannique

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Il y a 54 130 Indiens inscrits en Colombie-Britannique, 740 Inuit et 71 755 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 126 625 personnes.[1] La population autochtone représente 4,4 % de la population totale de la Colombie-Britannique.

Un tout petit plus de la moitié des Indiens inscrits vivent dans les réserves (54,2 %). C'est en Colombie-Britannique que la population dans les réserves est la plus faible. Chez les Indiens inscrits habitant dans les réserves, la proportion d'hommes est de 53,5 % et celle de femmes de 46,5 %. En ce qui concerne le nombre d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves, c'est le contraire; 46,4 % sont des hommes et 56,3 % sont des femmes.

Il y a en moyenne 3,7 personnes par famille dans les réserves alors que la moyenne est de 3,4 personnes par famille à l'extérieur des réserves, comparativement à une moyenne de 3 personnes par famille pour toutes les autres familles recensées de la Colombie-Britannique.

La proportion d'Indiens qui n'ont pas terminé la neuvième année d'étude est plus forte dans les réserves qu'à l'extérieur. Dans les réserves, 35,6 % de la population n'a pas terminé la neuvième année d'étude. À l'extérieur, la proportion est de 22,5 %, comparativement à 11,1 % pour la population de la Colombie-Britannique en général.[2]

---

[1] Ces chiffres constituent une sous-estimation car on estime que 5 840 personnes habitant dans les réserves et les établissements indiens n'ont pas coopéré au recensement de 1986.

La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont autant de chances d'avoir un emploi que les Indiens se trouvant à l'extérieur (30,4 % et 31,2 % respectivement), ce qui représente au total une proportion de 30,8 % d'Indiens ayant un emploi, comparativement à 50,7 % pour la population en général de la Colombie-Britannique.[3]

C'est en Colombie-Britannique qu'il y a le plus grand nombre de bandes au Canada, 196 (33 %), représentant 66 604 Indiens le 31 décembre 1986.[4]

Le nombre de langues autochtones parlées en Colombie-Britannique[5] est plus élevé que dans toutes les autres provinces, y compris les langues athapaskan, chilcotin et carrier; les langues salishan, Lillooet, Shuswap, Thompson, Okanagan, Halkomelen, Squamish, Sechelt, Comox et Straits sont parlées principalement dans le sud-est et la langue bella coola est parlée dans une petite zone du nord-ouest. Les langues wakashan, qui sont surtout parlées sur l'île de Vancouver et dans l'ouest de la C.-B., sont le nootka, le kwakiutl, le haisla et le heiltsuk. Les langues tsimshian sont le coast tsimshian et le nass-gitksan. La langue haïda (Haïda) est parlée dans les îles de la Reine-Charlotte.

Plus de 85 % de la population autochtone dans les réserves parle l'anglais à la maison. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 94 %. Il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

En Colombie-Britannique, les autochtones représentent entre 15 et 20 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements de détention. En 1987-1988, à peu près 1 944 autochtones ont été admis (19 % de 10 231).[6]

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

Le ministère du Solliciteur général de la Colombie-Britannique administre quelques programmes de maintien de l'ordre destinés spécialement aux autochtones et en finance d'autres, comme le programme des gendarmes spéciaux, les programmes de services aux victimes relevant de la police, qui sont appliqués dans les collectivités avec prédominance d'autochtones, un foyer de transition pour contrevenants autochtones, un programme culturel pour jeunes autochtones dans un centre de détention, un programme de participation en établissement pour jeunes contrevenants autochtones et un programme de préparation à la vie hors établissement pour jeunes contrevenants autochtones.

Le ministère du Procureur général et le ministère fédéral de la Justice cofinancent la Legal Services Society responsable des Native Community Law Offices. La Legal Services Society prépare des documents judiciaires pour les autochtones et finance des projets d'éducation du public autochtone en matière juridique. Le ministère du Procureur général et le ministère fédéral de la Justice cofinancent par ailleurs des programmes d'assistance aux victimes s'adressant à tout le monde, en s'efforçant tout particulièrement de répondre aux besoins des victimes autochtones qui vivent dans les régions éloignées. Le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones est appliqué dans 30 localités de la province. La B.C. Native Justice Coalition reçoit une subvention annuelle du ministère du Procureur général.

Il existe d'autres programmes éducatifs administrés ou financés par d'autres services, notamment les centres de traitement des alcooliques et des toxicomanes pour familles autochtones, un programme d'accès aux études de droit pour les autochtones à l'Université de la C.-B., et une formation de conseillers autochtones dans le domaine de l'exploitation sexuelle. Le Northern Justice Society Resource Centre et les Northern Justice Education Forums sont financés en partie par l'intermédiaire de programmes gouvernementaux.

---

certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX (GRC)

AGENCE D'EXÉCUTION: Administré par la GRC

ENDROIT: Toute la province

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les gendarmes indiens spéciaux assurent généralement le maintien de l'ordre dans les réserves et la liaison entre les collectivités autochtones et la GRC. Leur rôle consiste principalement à assurer le maintien de l'ordre social dans les réserves et à faire de la prévention en matière criminelle. Le programme comporte 47 postes autorisés dans l'ensemble de la province.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Maurice Shaw
Policy Analyst
Police Services, Solicitor General
201-815 Hornby Street
Vancouver, B.C.
V6Z 2E6

TÉLÉPHONE: (604) 660-2604

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Service de maintien de l'ordre assuré par des Indiens sous la supervision de la GRC. Les gendarmes ont le statut complet d'agents de la paix à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef de la liaison avec les réserves.

Endroits où les services sont offerts : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Chef, Opérations
Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ADJACENTES À UNE MUNICIPALITÉ (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Force de police municipale

ENDROIT: C.-B., Ontario, N.-B. et N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à faire assurer le maintien de l'ordre par des Indiens dans des réserves se trouvant dans les limites d'une municipalité ou adjacentes à une municipalité. Les agents ont le statut d'agent de la paix (municipal) ordinaire. L'agent peut effectuer des patrouilles dans tous les secteurs de la réserve situés à l'intérieur des limites de la municipalité; parfois, on n'affecte pas spécifiquement d'agents à la bande et celle-ci est alors desservie par les services policiers municipaux établis.

Ces services sont offerts aux endroits suivants :
Millbrook et Memberton, N.-É. (2)
Saint Mary, N.-B. (1)
Musqueam, C.-B. (1)
Sarnia, Ont. (1)

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Varie dans chaque cas.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 90 %
Certaines municipalités contribuent aux frais

RESPONSABLE: Chef, Opérations
Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: SERVICES AUX VICTIMES ADMINISTRÉS PAR LA POLICE

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC/Services policiers municipaux

ENDROIT: Toute la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il existe 35 programmes de services aux victimes administrés par la police visant à aider les victimes en leur donnant des informations, en les orientant, en leur offrant une aide d'ordre émotif et d'ordre pratique (par ex. : garde des enfants pendant les entretiens).

Ces programmes sont accessibles à tous les citoyens, y compris aux autochtones.

Les endroits où ces services sont offerts sont énumérés à l'annexe A, à la fin de la présente section.

GROUPES CIBLES: Victimes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, C.-B.
Districts municipaux et régionaux (la province paye 100 % dans les collectivités où le maintien de l'ordre relève de sa compétence)

RESPONSABLE: Linda Light, Program Manager
Solicitor General
201-815 Hornby Street
Vancouver, B.C.
V6Z 2E6

TÉLÉPHONE: (604) 660-2604

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Courtworker and Counselling Association

ENDROIT: Toute la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme aide les autochtones a avoir accès à l'appareil judiciaire, c.-à-d. qu'il offre des services consultatifs d'ordre judiciaire et essaye de rendre le régime judiciaire plus sensible aux besoins des autochtones.

Ce programme a été créé pour aider les autochtones accusés d'infraction en leur donnant des conseils (autres que d'ordre juridique) et en les orientant, afin d'essayer d'établir un lien entre l'aide juridique ou l'avocat du secteur privé et afin de faciliter aux autochtones l'accès à l'appareil judiciaire pénal. Le programme vise également à faire mieux connaître et apprécier les valeurs, les coutumes, les langues et les conditions socio-juridiques des autochtones par les responsables de l'administration de la justice pénale.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: Avril 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général (C.-B.)
Ministère de la Justice (Canada)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: "An Evaluation of the Native Courtworker Program, British Columbia", Ministère de la Justice, Canada, 1989

RESPONSABLE: M. Roy Dungey, Community Programs
Ministry of Attorney General
201-815 Hornby Street
Vancouver, B.C.
V6Z 2E6

TÉLÉPHONE: (604) 660-2528

TITRE: AIMS HOUSE (FOYER DE LA AIMS)

AGENCE D'EXÉCUTION: Allied Indians and Metis Society (AIMS)

ENDROIT: Vancouver

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit d'un foyer de transition destiné aux délinquants autochtones ayant obtenu une libération conditionnelle de la prison; ces contrevenants y sont hébergés et surveillés.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Hommes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, sous-direction des services de soutien

RESPONSABLE: M. Clifford White
Executive Director
Allied Indians and Metis Society (AIMS)
2716 Clarke Drive
Vancouver, B.C.
V5N 3H6

TÉLÉPHONE: (604) 874-9610

TITRE: PRINCE GEORGE YOUTH CUSTODY CENTRE (CENTRE DE DÉTENTION POUR ADOLESCENTS)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services correctionnels

ENDROIT: Prince George, B.C.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Avant son ouverture, le Centre de détention pour adolescents de Prince George a recruté tout spécialement du personnel autochtone; il offre entre autres choses un programme culturel autochtone. Des conseillers spéciaux du Centre de la fraternité autochtone vont enseigner les arts autochtones au Centre, ils donnent notamment des cours de sculpture de totems. Les Anciens vont au Centre pour parler de la culture et des valeurs autochtones aux détenus.

Le Centre a un programme d'apiculture et il offre des cours de formation sur l'amélioration des stocks de saumons et de truites. Des centaines d'acres de terres sont loués au gouvernement provincial pour enseigner le piégeage aux jeunes. L'acquisition de ces compétences aideront les jeunes à trouver un emploi rémunéré lorsqu'ils seront libérés de cet établissement de 48 lits.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général (C.-B.)

RESPONSABLE: M. Brij Madhok
Prince George Youth Containment Centre
Service Bag 10000
Prince George, B.C.
V2N 4P2

TÉLÉPHONE: (604) 562-5393

TITRE: SUPERVISION DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bande/de tribu ou autres organismes autochtones

ENDROIT: Tout le nord de la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre du Programme de supervision des services à la communauté, on a conclu 19 contrats avec des conseils de bande ou autres organismes autochtones afin d'assurer la supervision des ordonnances de service à la communauté dans le nord de la province.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, sous-direction des services correctionnels

RESPONSABLE: Steve Howell/Allan Markwart
Solicitor General, Corrections Branch
4th Floor, 910 Government Street
Victoria, B.C.
V8V 1X4

TÉLÉPHONE: (604) 387-5059

TITRE: PROJECT RENEWAL

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Education & Advisory Committee

ENDROIT: Quesnel, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Native Education and Advisory Committee (comité éducatif et consultatif pour les autochtones qui comprend des représentants des groupes autochtones locaux, du ministère des Services sociaux et du Logement et de la commission scolaire) établit l'ordre de priorité des activités pour les jeunes autochtones, par ex., des pow-wows, des voyages, et un service de traitement des toxicomanes et des alcooliques. Les projets visent à favoriser la prise de décisions à l'échelle de la collectivité et ils ne s'adressent pas uniquement aux contrevenants. Les activités sont dirigées par du personnel engagé à cette fin ou par des bénévoles.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:
- Solliciteur général, sous-direction des services correctionnels
- Labour and Consumer Services

RESPONSABLE: Alexander Brunton, Local Director
Probation and Family Court Services
205-350 Barlow Street
Quesnel, B.C.
V2J 2C1

TÉLÉPHONE: (604) 992-4258

TITRE: HERITAGE TRAIL PROJECT

AGENCE D'EXÉCUTION: Bande Nazko

ENDROIT: Quesnel, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La bande Nazko administre un programme de participation hors établissement pour jeunes autochtones (y compris de jeunes contrevenants) et organise notamment des promenades sur des voies historiques. Les Anciens sont encouragés à y participer. Le programme offre une expérience unique de prise de conscience culturelle et de découverte du milieu naturel.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Anciens

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, Sous-direction des services correctionnels

RESPONSABLE: Alexander Brunton, Local Director
Probation and Family Court Services
205-350 Barlow Street
Quesnel, B.C.
V2J 2C1

TÉLÉPHONE: (604) 992-4258

TITRE:	PROJECT REDISCOVERY
AGENCE D'EXÉCUTION:	Queen Charlotte Islands Rediscovery Society
ENDROIT:	Île-de-la-Reine-Charlotte, C.-B.
DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS:	Il s'agit d'un projet de participation en établissement pour les jeunes contrevenants autochtones exécuté sous contrat avec la sous-direction des services correctionnels du ministère du Solliciteur général. Ce programme permet aux participants de faire une expérience éducative unique destinée à leur redonner un certain amour-propre par la découverte du patrimoine culturel et du milieu naturel.
GROUPES CIBLES:	Autochtones Contrevenants Adolescents
DÉBUT DU PROJET:	1978
FIN DU PROJET:	En cours
SOURCES DE FINANCEMENT:	Solliciteur général, sous-direction des services correctionnels
RESPONSABLE:	Carrie Samuels or Calvin Lee Queen Charlotte Islands Rediscovery Society P.O. Box 684 Massett, B.C. V0T 1M0
TÉLÉPHONE:	(604) 626-5688

TITRE: CARIBOO FRIENDSHIP CENTRE LIFESKILLS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Cariboo Friendship Centre

ENDROIT: Williams Lake, Chilcotin/100 Mile House

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Centre d'accueil de Cariboo offre un programme d'adaptation au milieu hors établissement pour jeunes contrevenants autochtones. Ce programme comporte des services consultatifs en matière de prévention du crime, d'utilisation des loisirs, de consommation d'alcool et de drogues, d'éducation, et dans d'autres domaines. Certaines activités et discussions sur les problèmes des jeunes sont organisées avec l'aide d'organismes autochtones.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 01/10/1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, sous-direction des services correctionnels

RESPONSABLE: Chuck van Huizen
Coordinator/Counsellor
Cariboo Friendship Centre
99 South 3rd Avenue
Williams Lake, B.C.
V2G 1J1

TÉLÉPHONE: (604) 398-6831

TITRE: KAKAWIS FAMILY DEVELOPMENT CENTRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Kakawis Family Development Centre

ENDROIT: île Meares, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le centre familial de Kakawis est un centre de traitement pour familles autochtones ayant des problèmes d'alcoolisme/de toxicomanie.

GROUPES CIBLES: Familles
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Travail et de la Consommation

RESPONSABLE: Patrick Koreski
Director
Kakawis Family Development Centre
Box 17
Tofino, B.C.
V0R 1Z0

TÉLÉPHONE: (604) 725-3951

TITRE: CENTRE DE TRAITEMENT POUR ALCOOLIQUES ET TOXICOMANES DE ROUND LAKE

AGENCE D'EXÉCUTION: Interior Native Alcohol/Drug Abuse Society

ENDROIT: Nord-ouest de Vernon, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Centre assure le traitement de personnes d'origine autochtone et de leur conjoint dont la vie est gâchée par la toxicomanie et par l'alcoolisme.

GROUPES CIBLES: Familles
Autochtones
Adultes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Travail et de la Consommation
PNLAADA (Fédéral)

RESPONSABLE: Wayne Christian
Director
Round Lake Alcohol & Drug Treatment Centre
RR#3, Comp 10, Grandview Flats North
Armstrong, B.C.
V0E 1B0

TÉLÉPHONE: (604) 546-3077

TITRE: KAMLOOPS CRIME PREVENTION COMMITTEE (COMITÉ DE PRÉVENTION DU CRIME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Interior Indian Friendship Centre

ENDROIT: Kamloops et environs

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce comité de prévention du crime offre des services éducatifs sur le régime judiciaire et la prévention du crime. Il présente notamment des jeux dans les écoles, organise des expositions dans les mails, invite des orateurs et tient des cliniques d'identification de biens. Le programme est élargi chaque année selon les besoins qui se manifestent.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, Canada

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Un rapport annuel est présenté au Solliciteur général

RESPONSABLE: Marilyn Ota, Chairperson
Kamloops Crime Prevention Committee
Interior Indian Friendship Society
225 Tranquille Road
Kamloops, B.C.
V2B 3G2

TÉLÉPHONE: (604) 376-1296

TITRE: PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES

AGENCE D'EXÉCUTION: Établissements non autochtones
Centre d'accueil

ENDROIT: Toute la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme d'aide aux victimes a été instauré en C.-B. afin de veiller à ce que les victimes d'actes criminels reçoivent des informations et une aide pratique pendant les poursuites judiciaires. Les programmes sont appliqués par les détachements de la police, dans les organismes communautaires, dans les bureaux régionaux des avocats-conseils de la Couronne ainsi que dans les bureaux de probation.

Les programmes locaux d'aide aux victimes s'adressent à toutes les victimes d'actes criminels. De nombreux programmes essayent de recruter des bénévoles autochtones afin de faciliter l'accès aux autochtones. À Smithers, un programme est administré directement par le centre de la fraternité autochtone et bien qu'il desserve les autochtones et les non-autochtones, il est principalement axé sur les besoins des victimes autochtones des régions éloignées. Il existe actuellement environ 77 programmes dans l'ensemble de la province.

Voir liste des services et des endroits à l'Annexe A, à la fin de la section.

GROUPES CIBLES: Victimes
Autochtones
Groupe de bénévoles

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général (C.-B.)
Ministère de la Justice (Canada)

RESPONSABLE: Mr. Roy Dungey
Community Programs
Ministry of Attorney General
210-815 Hornby Street
Vancouver, B.C.
V6Z 2E6

TÉLÉPHONE: (604) 660-2528

TITRE: B.C. NATIVE JUSTICE COALITION

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Procureur général

ENDROIT: Colombie-Britannique

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La B.C. Native Justice Coalition (Coalition pour la justice autochtone de la C.-B.) est un réseau d'information et une tribune où les organismes autochtones et les autochtones actifs dans le domaine judiciaire peuvent débattre les problèmes de justice. Il s'agit d'un réseau ou d'un organisme consultatif.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Autochtones
Chercheurs

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Subvention annuelle du ministère du Procureur général

RESPONSABLE: Mr. Rene de Vos
Policy & Program Analyst
Ministry of the Attorney General
5th Floor, 910 Government Street
Victoria, B.C.
V8V 1X4

TÉLÉPHONE: (604) 387-9546

TITRE: PROGRAMME DE FORMATION EN JUSTICE PÉNALE POUR LES AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Douglas College

ENDROIT: Vancouver, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Douglas College offre un programme d'un an débouchant sur l'obtention d'un brevet qui prépare les étudiants à un emploi dans le domaine de la justice pénale ou qui leur permet d'être admis à la deuxième année d'étude au cours de laquelle les étudiants peuvent gagner des crédits universitaires en criminologie.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adultes

DÉBUT DU PROJET: Septembre 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de l'Éducation supérieure (C.-B.)
Étudiants aidés par les programmes fédéraux :
Emploi et Immigration Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Gordon Gilgan
Dean of Academic Division
Douglas College
700 Royal Avenue West
New Westminster, B.C.
V3M 5Z5

TÉLÉPHONE: (604) 520-5400

TITRE: NATIVE LAW PROGRAM, UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (ÉTUDES DE DROIT POUR LES AUTOCHTONES)

AGENCE D'EXÉCUTION: Faculté de droit, Université de la C.-B.

ENDROIT: Vancouver, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Faculté de droit organise des ateliers, des séminaires, etc. sur des sujets qui intéressent les étudiants autochtones acceptés dans le cadre du programme d'études de droit, afin d'aider les étudiants qui avaient été acceptés à la Faculté de droit et d'organiser des ateliers, des séminaires, etc., sur des sujets qui intéressent les étudiants autochtones. Tout étudiant autochtone désireux d'obtenir un diplôme en droit peut y participer. Les étudiants peuvent être admis directement s'ils ont un baccalauréat ès arts ou comme étudiants spéciaux.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Victimes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Faculté de droit, Université de la C.-B.
Principale source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Étude effectuée chaque année par les services administratifs de la Faculté.

RESPONSABLE: Sam Stevens
Director, Native Law Program
University of British columbia
1822 East Mall
Vancouver, B.C.
V8T 1Y1

TÉLÉPHONE: (604) 228-6165
TÉLÉCOPIEUR: (604) 224-8108

TITRE: NORTHERN JUSTICE SOCIETY RESOURCE CENTRE (CENTRE D'INFORMATION)

AGENCE D'EXÉCUTION: Society for Northern Justice

ENDROIT: Burnaby, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce Centre est un centre de distribution de documents relatifs aux questions judiciaires concernant les autochtones ou le Nord (Alaska, Canada et Groendland). Il a en stock des monographies publiées, des énoncés de principe, des descriptions de programmes, etc., et prépare une documentation sur demande. L'accès à une base de données informatique est possible.

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Programmes gouvernementaux
Fondations privées et sans but lucratif

RESPONSABLE: Dr. Curt Griffiths
Executive Director
Northern Justice Society Resource Centre
School of Criminology
Simon Fraser University
Burnaby, B.C.
V5A 1S6

TÉLÉPHONE: (604) 291-4239

TITRE: NATIVE STUDENT ADMISSION PROGRAM, FACULTY OF LAW (ACCÈS AUX ÉTUDES DE DROIT, UNIVERSITÉ DE VICTORIA)

AGENCE D'EXÉCUTION: Faculté de droit, Université de Victoria

ENDROIT: Victoria, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme d'admission d'étudiants autochtones à été créé afin d'augmenter le nombre d'étudiants autochtones participant à un programme permettant d'obtenir un diplôme. Il s'agit d'un programme d'action positive permettant d'accepter un maximum de cinq étudiants par an en suivant une procédure d'admission spéciale. Les postulants autochtones qui ne répondent pas aux critères d'admission peuvent être admis de façon conditionnelle (par ex., ils doivent suivre les cours d'été en droit autochtone de l'Université de la Saskatchewan) ou comme étudiants adultes.

NOTA : Une Native Law Student Association (Association des étudiants de droit autochtones) a été créée durant l'automne de 1989.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET: Dans les années 70

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Budget admin. de la Faculté

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Jusqu'à présent évaluations officieuses. Une évaluation plus officielle sera peut-être faite sous peu.

RESPONSABLE: Maryanne Waldron, Associate Dean
Faculty of Law, University of Victoria
P.O. Box 1700
Victoria, B.C.

TÉLÉPHONE: (604) 721-8150

TITRE: PROGRAMME DE FORMATION DE TRAVAILLEURS/ CONSEILLERS DANS LE DOMAINE DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Nicola Valley Institute of Technology

ENDROIT: Merritt, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Programme de 20 semaines (10 semaines de formation, 10 semaines de stage) visant à former des conseillers qui seront amenés à travailler avec des victimes d'exploitation sexuelle, des contrevenants et des familles. Une partie importante de ce programme porte sur les tribunaux, les processus et les lois, surtout en ce qui concerne les contrevenants.

Le programme de formation a été créé surtout pour accroître les compétences et les connaissances des travailleurs sociaux qui sont actuellement dans des collectivités autochtones. (Peut convenir pour la préparation en vue d'occuper un emploi. On projette actuellement d'étendre le programme à cinq autres régions de la province.)

GROUPES CIBLES: Autres professionnels
Victimes
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: Mars 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Emploi et Immigration Canada
(Programme de développement de l'emploi)
Par la suite : sous contrat aux collectivités qui s'occuperont elles-mêmes du financement.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: (En voie de publication)

RESPONSABLE: Dean of Academic Services
Nicola Valley Institute of Technology
Box 399, Merritt, B.C. V0K 2B0

TÉLÉPHONE: (604) 378-2251

TITRE: COURS SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE

AGENCE D'EXÉCUTION: Faculté de droit, Université de Victoria

ENDROIT: Victoria, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS:

Nouveaux cours offerts par la Faculté :

1. Histoire et fondements du droit autochtone;
2. Terres indiennes et gouvernement indien.

Chaque cours dure un semestre, et les cours sont offerts respectivement à l'automne et au printemps aux étudiants de la Faculté de droit.

GROUPES CIBLES: Grand public

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Université de Victoria, Faculté de droit

RESPONSABLE:

Hymar Foster
Associate Professor
Faculty of Law
University of Victoria
P.O. Box 1700
Victoria, B.C.

TÉLÉPHONE: (604) 721-8178

TITRE: WESTERN JUDICIAL EDUCATION CENTRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Association canadienne des juges de cours provinciales

ENDROIT: C.-B., Alb., Sask., Man., T.N.-O. et Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Western Judicial Education Centre offre des services éducatifs et organise des discussions sur le contexte social dans lequel les décisions judiciaires sont prises. Ce centre s'intéresse en particulier à deux sujets : les autochtones et la loi et la neutralité indépendamment du sexe. Parmi les projets, il y a l'organisation d'ateliers annuels sur des sujets précis.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Fonds de fonctionnement : Association canadienne des juges de cours provinciales
Subventions pour certains projets : fondations de bienfaisance, par ex. les Law Foundations de l'ouest du Canada

RESPONSABLE: Judge Doug Campbell, Director
Western Judicial Education Centre
Faculty of Law, University of B.C.
1822 East Mall
Vancouver, B.C.
V8T 1Y1

TÉLÉPHONE: (604) 922-4217

TITRE: NORTHERN JUSTICE EDUCATION FORUMS

AGENCE D'EXÉCUTION: Northern Justice Society

ENDROIT: Nord du Canada, Groenland, Alaska

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit d'une tribune éducative pour les questions de justice concernant le Nord et les autochtones. La Northern Justice Society organise une conférence annuelle dans une agglomération du Nord, elle organise des ateliers et des cours intensifs et elle administre un centre de ressources. On l'appelait autrefois la Northern Conference.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Autres professionnels
Chercheurs

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Programmes gouvernementaux (fondations privées et sans but lucratif)

RESPONSABLE: Margit Nance, Executive Director
Northern Justice Society
Continuing Studies,
Simon Fraser University
Burnaby, B.C.
V5A 1S6

TÉLÉPHONE: (604) 291-3792

TITRE: LEGAL SERVICES SOCIETY, NATIVE PROGRAMS BRANCH (SERVICE DES PROGRAMMES POUR AUTOCHTONES)

AGENCE D'EXÉCUTION: Institution non autochtones

ENDROIT: Différentes régions de la C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Native Programs Branch (service des programmes pour autochtones) prépare des documents d'ordre juridique pour les autochtones portant sur des sujets choisis par des groupes autochtones. Il finance des projets d'éducation du public autochtone dans le domaine du droit, joue en quelque sorte le rôle d'un centre de ressources juridiques pour autochtones, finance quatre cabinets communautaires d'avocats pour autochtones et trois centres d'accueil autochtones et il diffuse des renseignements sur les documents utiles à environ 600 personnes et organismes, notamment à toutes les bandes, aux conseils de tribus, aux conseillers judiciaires autochtones, aux centres d'accueil, aux travailleurs sociaux des bandes, ainsi qu'aux groupes autochtones municipaux et provinciaux. Les cabinets communautaires d'avocats pour autochtones ainsi que les centres d'accueil se trouvent à Burns Lake, à Fort St. John, aux Îles-de-la-Reine-Charlotte, à Merritt, à Port Allison, à Smithers et à Hazelton.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1979

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général (C.-B.)
Ministère de la Justice (Canada)

RESPONSABLE: Jim O'Hare, Policy/Program Analyst
Ministry of the Attorney General
5th Floor, 910 Government Street
Victoria, B.C.
V8V 1X4

TÉLÉPHONE: (604) 387-4574

TITRE: FAMILIES IN CRISIS: A MANUAL FOR FAMILY VIOLENCE AWARENESS (VIOLENCE FAMILIALE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Adult Education Center

ENDROIT: Salmon Arm, C.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Native Adult Education Center (centre autochtone d'éducation permanente) prépare un manuel comparable au Interministry Handbook on Child Abuse (manuel inter-ministériel sur l'exploitation des enfants) (C.-B.) à l'intention des conseillers qui travaillent dans les collectivités autochtones; ce manuel doit également servir de ressource interculturelle pour les non-autochtones qui assurent certains services.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Autres professionnels
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Été 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Secrétariat de la femme, ministère de l'Enseignement et de la Formation supérieure

RESPONSABLE: Don Sawyer
Curriculum Director
Native Indian Adult Education Center
Box 610
Salmon Arm, B.C.
V1E 4N7

TÉLÉPHONE: (604) 832-3221

ANNEXE "A"

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX VICTIMES COLOMBIE-BRITANNIQUE

RÉPARATION DU TORT CAUSÉ AUX VICTIMES

Campbell River/Courtenay
John Howard Society
208, 437-10th Ave.,
Campbell River, B.C. V9W 4E4
286-0611

Fort Ware
Fort Ware Reparation/
Community Service
General Delivery,
Fort Ware, B.C. V0J 3B0
No Phone

Kelowna
Kelowna Mediation Association
Ste. 102, 515 Highway 97 S.,
Kelowna, B.C. V1Z 3J2
769-5858

Langley/Surrey
Fraser Region Justice
Initiatives Association
19774-56th Ave.,
Langley, B.C. V3A 3X6
534-5348

McBride
McBride Reparation/Community
Service
204-2666 S. Queensway
Prince George, B.C. V2L 1N3
566-4850

North Vancouver
St. Leonard's Society
312 Bewick Ave. N.,
Vancouver, B.C. V7M 3B7
980-3684

Parksville
District 69 Society
P.O. Box 898
Parksville, B.C. V0R 2S0
248-2093

Powell River
Powell river Civil Liberties
Society
7053 Glader St.,
Powell River, B.C. V8A 5J7
485-9871

Prince George
Central Interior Society for
Correctional Tasks
105, 1717-3rd Ave.,
Prince George, B.C. V2L 3G7
562-6639

PROGRAMMES RELEVANT DE LA POLICE ET D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Ashcroft
S. Cariboa E. Fry Society
Box 603
Ashcroft, B.C. V0K 1A0
453-9656

Burnaby
Burnaby Police Victim Services
6355 Deer Lake Avenue,
Burnaby, B.C. V5G 2J2
294-7602

Burns Lake
Burns Lake Victim Witness Assistance Program
Box 759,
Burns Lake, B.C. V0J 1E0
692-3010

Campbell River
Campbell River Police Victim Service
908 Alder St.,
Campbell River, B.C. V9W 2P6
286-6221

Chetwynd
Chetwynd and Area Community Resources Society
Box 117
Chetwynd, B.C. V0C 1J0
788-3804

Chilliwack
Chilliwack Police Victim Services
45924 Airport Rd.,
Chilliwack, B.C. V2P 1A2
792-4611

New Westminster
New Westminster Police Victim Services
511 Royal Ave.,
New Westminster, B.C. V3L 1H9
525-5411

North Vancouver
North Vancouver Police Victim Services
160 East 13th Avenue,
Box 86427
North Vancouver, B.C. V7L 4K8
985-1311

One Hundred Mile House
One Hundred Mile House Victim Services
Box 37, 726 Alpine Avenue
One Hundred Mile House, B.C.
V0K 2E0
395-3255

Penticton
Penticton Police Victim Assistance Program
1101 Main St.,
Penticton, B.C. V2A 5E6
492-4300

Port Alberni
Port Alberni Police Victim Witness Assistance
4110-6th Ave.,
Port Alberni, B.C. V9Y 4M9
723-2428

Prince George
Prince George Police Victim Assistance Program
999 Brunswick St.,
Prince George, B.C. V2L 2C3
562-3371

Clearwater
Clearwater Police Victim Assistance Program
Box 338 Dutch Lake Rd.,
Clearwater, B.C. V0E 1N0
674-2257

Coquitlam
Coquitlam Police Victim Services
3000 Christmas Way,
Coquitlam, B.C. V3C 2M3
464-3461

Delta
Delta Police Victim Witness Services
4455 Clarence Taylor Crescent,
Delta, B.C. V4K 3ET
946-4411

Duncan
Duncan Police Victim Services
6060 Canada Avenue,
Duncan, B.C. V9L 1V3
746-4125

Fort St. James
Fort St. James Police Victim Services
Box 1744,
Fort St. James, B.C. V0J 1P0
996-7782

Kelowna
Kelowna Police Victim Services
350 Doyle Ave.,
Kelowna, B.C. V1Y 6V7
762-3300

Kitimat
Kitimat Police Victim Assistance Program
888 Kagajas Blvd.,
Kitimat, B.C. V8C 2H9
632-7111

Revelstoke
Revelstoke Police Victim Assistance Program
320 Wilson St., Box 1480
Revelstoke, B.C. V0E 2S0
837-5255

Richmond
Richmond Police Victim Services
6900 Minoru Blvd.,
Richmond, B.C. V6Y 1Y3
270-6229

Sechelt
Sechelt Police Victim Services
Box 188,
Sechelt, B.C. V0N 3A0
885-5554

Smithers
Smithers Police Victim Services
Box 2020,
Smithers, B.C. V0J 2N0
847-3233

Surrey
Surrey Police Victim Assistance Program
17695-56 Ave.,
Surrey, B.C. V3S 1E1
588-2235

Terrace
Terrace Police Victim Assistance Program
3205 Eby St.,
Terrace, B.C. V8G 2X7
638-0333

Trail
Trail Police Victim Services
1418 Pine St.,
Trail, B.C. V1R 4E8
364-2566

Merritt
Merritt Police Victim
Assistance Program
R.R. #1,
Merritt, B.C. V0K 2B0
378-4262

Nanaimo
Nanaimo Police Victim
Services
303 Prideau St.,
Nanaimo, B.C. V9R 2N3
754-2345

Vancouver
B.C. Assoc. of Police
Affiliated Victim Witness
Services
c/o 4180 W.4 Ave.
Vancouver, B.C. V6R 4J5

Vanderhoof
Vanderhoof Victim Witness
Assistance Program
Box 1109,
Vanderhoof, B.C. V0J 3A0
567-4084

Victoria
Greater Victoria Police
Victim Services
625 Fisgard St.,
Victoria, B.C. V8W 1R7
384-4111

PROGRAMMES RELEVANT À LA FOIS DE LA POLICE ET D'ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Cranbrook
Cranbrook victim Witness Services
31-11th Ave.,
Cranbrook, B.C. V1C 5Z1
489-3471

Prince Rupert
North Coast Victim Support Services
100 Sixth Avenue West,
Prince Rupert, B.C. V8J 3Z3

Vancouver
Victims Information Line
1-800-VICTIMS
(De 8 h 30 à 19 h 30 Lun. - Vend.)

PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA COURONNE

Nanaimo
Nanaimo Crown Victim/Witness Services
601-17 Church St.,
Nanaimo, B.C. V9R 5H5
755-2420

New Westminster
New Westminster Crown Victim/Witness Services
Law Courts, Begie Sq.,
New Westminster, B.C.
V3M 1C9

Prince George
Prince George Crown Victim/Witness Services
4th Floor 1011-4th Ave.,
Prince, George, B.C. V2L 3H9
565-6085

Vancouver
Crown Victim/Witness Services
222 Main St.,
Vancouver, B.C. V6A 2S8
660-5053

Victoria
Victoria Crown Victim/Witness Services
910 Government St.,
Victoria, B.C. V8V 1X4
387-4481

ANNEXE "B"

RÉPERTOIRE DES

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA LEGAL SERVICES SOCIETY

CABINETS JURIDIQUES RÉGIONAUX

- et -

BUREAUX COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES ET CENTRES D'ACCUEIL SUBVENTIONNÉS

COLOMBIE-BRITANNIQUE

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA LEGAL SERVICES SOCIETY

Burnaby
344-5021 Kingsway
V5H 4A5
437-4432

Campbell River
No. 2-912 Island Highway
V9W 5A7
287-9521

Chilliwack
No. 5-9360 Mill St.
V2P 4N2
792-7264

Dawson Creek
1101-B-103rd Ave.
V1G 2G8
782-5911/2

Fort St. John
B9822-101st St.
V1J 2B2
785-5674/5

Kamloops Regional Law Centre
510-175 2nd Avenue
V2C 5W1
374-7777

Kelowna
1262 St. Paul Street
V1Y 2C9
763-8804

Nanaimo
Upper Floor
10 Esplanade
V9R 4Y7
753-0271

Nelson
550 Stanley Street
V1L 1N2
352-3147

CABINETS JURIDIQUES RÉGIONAUX

Abbotsford Community Services Society
2406 Montrose Ave.
V2S 3S9
859-7681
Sans frais :
530-3514

Fort Nelson Paralegal Project
Bag 399
Fort Nelson, B.C.
V0C 1R0
774-6707

Doug Traill Law Centre
Upper Floor
10 Esplanade
Nanaimo, B.C.
V9R 4Y7
753-0271

Westminister Community Legal Services Society
805-12th Street
New Westminster,B.C
V3M 4K2
524-0381

Penticton Legal Services
Suite 103-304 Martin St.
V2A 5K4
493-0210

Powell River Legal Services
7053 Glacier Street
V8A 5J7
485-9871

Quesnel Human Rights & Civil Liberties Association
283 Barlow Avenue
V2J 2B9
992-8391

BUREAUX COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES ET CENTRES D'ACCUEIL

Burns Lake Yinkandinee Keyakh Law Centre Society
P.O. Box 8000
492 Yellowhead Highway #16
V0J 1E0
692-7534

Fort St. John Indian Friendship Centre
10208-95th Avenue
V1J 1J2
785-8566

Halda Counselling & Legal Assistance Society
P.O. Box 37
Skidegate Village
Queen Charlotte City
V0T 1M0
626-3925
and
PO Box 130 Block N
Lot 7
Masset Reserve #1
Masset
V0T 1M0
626-3925

Nicola Valley Native Community Legal Assistance Society
Bag 4400
1955 Quilchena Ave.
Merritt
V0K 2B0
378-6112

Port Alberni Friendship Centre
3555-4th Avenue
V9Y 4H3
723-8281

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA LEGAL SERVICES SOCIETY

Prince George
302-1488 Fourth Avenue
V2L 4Y2
562-4445

Prince Rupert
737 West 2nd Avenue
V8J 1H4
627-1364

Surrey
No. 308,
15225-104th Avenue
V3R 6Y8

Vancouver
No. 2-195 Alexander Street
V6A 1N3
687-1831

Williams Lake
208-197 North 2nd Av
V2G 1Z5
392-2941

Prison Services Projects
2406 Montrose Avenue
Abbotsford
V2S 3S9
853-8712

Langley Paralegal Project
213-20226 Fraser Highway
V3A 4E6
530-5811

CABINETS JURIDIQUES RÉGIONAUX

The Law Centre Association of Victoria
3rd Floor
1221 Broad Street
V8W 2A4
388-4516

BUREAUX COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES ET CENTRES D'ACCUEIL

Smithers Indian Friendship Centre
P.O. Box 2920
3743 Second Avenue
V0J 2N0
847-3525

Upper Skeena Counselling & Legal Assistance Society
P.O. Box 130
Omenica Street
Hazelton
V0J 1Y0
842-5218

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

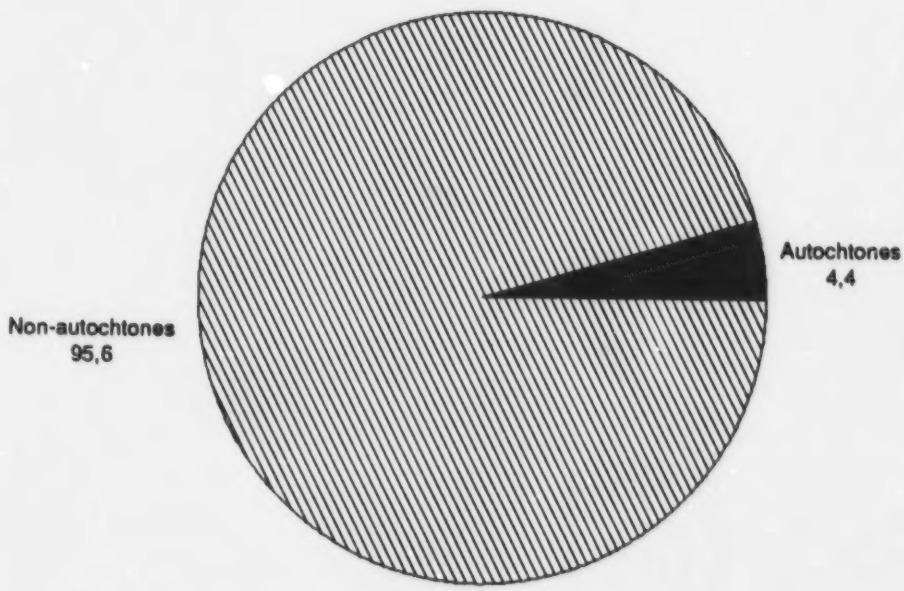

Alberta

ALBERTA

Il y a 33 340 Indiens inscrits en Alberta, 745 Inuit et 69 845 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total une population de 103 930.[1] La population autochtone représente 4,4 % de la population totale de l'Alberta.

La majorité (59,5 %) des Indiens inscrits vivent dans les réserves. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, la proportion d'hommes est de 51,4 % et celle de femmes de 48,6 %. La majorité (55,8 %) des Indiens qui vivent à l'extérieur des réserves sont des femmes (44,2 % sont des hommes).

Il y a en moyenne 4,4 personnes par famille dans les réserves et 3,5 personnes par famille à l'extérieur des réserves, comparativement à une moyenne de 3,2 personnes par famille pour toutes les autres familles recensées de l'Alberta.

La proportion d'Indiens qui n'ont pas terminé leur 9e année d'étude est beaucoup plus forte dans les réserves qu'à l'extérieur (44,9 % comparativement à 19,8 %). Seulement 10,5 % de la population de l'Alberta en général n'a pas terminé la neuvième année.[2]

---

[1] Ces chiffres représentent une sous-estimation car on estime que 9 453 personnes habitant dans les réserves et les établissements indiens n'ont pas coopéré au recensement de 1986.

La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent à l'extérieur (21,8 % comparativement à 35,6 %) alors que la proportion totale d'Indiens qui sont employés est de 31 % comparativement à 65,9 % pour la population de l'Alberta en général.[3]

Il existe 41 bandes en Alberta, soit 6,9 % du nombre total de bandes se trouvant au Canada, qui représentaient une population de 48 706 Indiens le 31 décembre 1986.[4]

Plusieurs langues autochtones différentes sont parlées en Alberta[5], notamment les langues athapaskan que constituent le slave, le beaver, le sarcee et le chipewyan; les langues algonquines que constituent le cri, l'ojibwa et le blackfoot, les langues siouan (dakota); salishan (shuswap); et kutenaian (kutenai).

Plus de 48 % des autochtones vivant dans les réserves, parlent l'anglais chez eux. En dehors des réserves, 81 % des autochtones parlent l'anglais à la maison; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

En Alberta, les autochtones représentent à peu près 30 % des personnes condamnées incarcérées dans des centres de détention provinciaux. En 1987-1988, le nombre d'autochtones admis s'élevait à environ 6 329 (31 % de 20 415).[6]

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88, Cat. 85-211, Tableau 11 : Admissions dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

Programmes, projets et recherches portant sur la justice appliquée aux autochtones

En Alberta, il existe un programme de maintien de l'ordre pour la bande Louis Bull. La GRC applique un programme des gendarmes indiens spéciaux dans plusieurs collectivités autochtones de la province, et il y a par ailleurs trois gendarmes spéciaux de la GRC et 68 gendarmes spéciaux des bandes. Quatre collectivités autochtones ont des programmes de police tribale distincts, les agents ayant un pouvoir limité : Hobbema, Enoch, Stoney et Saddle Lake. La bande de Saddle Lake a un système de justice tribale complet qui n'est pas appliqué.

Les tribunaux tiennent des audiences dans les collectivités autochtones, offrent les services d'interprètes de tribunal et de conseillers judiciaires autochtones. Il y a des juges de paix à Fort Chipewyan, Wabasca et Glechein. Le Native Peoples Program du ministère du Procureur général de l'Alberta a des programmes spéciaux visant à faciliter aux autochtones l'accès à l'appareil judiciaire et il administre un programme communautaire d'information et d'éducation.

L'Université de l'Alberta offre un programme de baccalauréat ès arts de quatre ans permettant d'obtenir un diplôme en études autochtones.

Nota : Le ministère du Solliciteur général de l'Alberta a publié un répertoire de tous les programmes pour les autochtones qui relèvent de lui. Il compte faire des mises à jour régulières. (Voir page 7-13-1.)

TITRE: PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ORDRE DE LA BANDE LOUIS BULL

AGENCE D'EXÉCUTION: Services policiers locaux

ENDROIT: Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme offre des services de maintien de l'ordre à la bande Louis Bull. Il s'agit d'agents spéciaux nommés en vertu de l'article 38 de l'Alberta Police Act, possédant des pouvoirs limités. Il forme maintenant un service policier pleinement accrédité en vertu des modifications apportées à l'Alberta Police Act (art. 5) et d'une entente spéciale signée entre le bande et le solliciteur général de l'Alberta.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:
Bande Louis Bull : 98 %
Province de l'Alberta : 2 %

RESPONSABLE:
Director of Law Enforcement Division
Department of Alberta Solicitor General
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3457

TITRE: SERVICES POLICIERS DU CONSEIL TRIBAL DES BLOOD

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil tribal de la réserve des Blood

ENDROIT: Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre de ce programme, des services de maintien de l'ordre sont assurés dans la réserve des Blood. Les huit agents ont les pouvoirs complets d'agent de la paix en vertu de l'Alberta Police Act. Les délits graves relèvent strictement de la GRC.

L'agence d'exécution est supervisée par une commission de police de cinq membres (deux conseillers de la bande, un représentant de la GRC, un du solliciteur général de l'Alberta et un du MAINC).

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1979

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 35 %
Conseil tribal : 65 %
Formation : Affaires indiennes et du Nord : 100 %

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par des agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter d'armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude de services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES SPÉCIAUX DE LA GRC (À CONTRAT) (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Terre-Neuve, N.-B., Man., Sask., Alb., Yukon et T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme est appliqué dans 70 à 100 réserves de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon et des T.N.-O. Services de maintien de l'ordre assurés par des Indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef de la liaison avec les réserves, et desservent 268 collectivités.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1974

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 64 % provinciales/territoriales
36 % min. des Affaires indiennes et du Nord
(pour arriver à 70 % provinciales, 30 % MAINC en 1991)

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la FNIS/Canada, Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE:

(819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et les territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef de la liaison avec la réserve.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/ Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: FORMATION D'AGENTS DE POLICE AUTOCHTONES SPÉCIAUX

AGENCE D'EXÉCUTION: Collège de formation du Solliciteur Général
Instructeurs, Police municipale d'Edmonton, GRC

ENDROIT: Collège de formation du Solliciteur général (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à enseigner à des agents de police autochtones spéciaux à connaître les règles, les règlements, les lois et leur rôle d'agents de police spéciaux.

Le programme de formation de trois semaines couvre le domaine juridique, les relations humaines, la sécurité des agents (pas de formation de maniement d'armes) et les compétences et techniques d'enquête.

La formation en classe a lieu au Collège de formation du Solliciteur général.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: SERVICE DE POLICE DES QUATRE NATIONS DES HOBBEMAS

AGENCE D'EXÉCUTION: Service de police des quatre nations des Hobbemas

ENDROIT: Quatre réserves amérindiennes d'Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'administration des quatre nations comprend les réserves amérindiennes d'Ermineskin, Montana, Samson et Louis Bull. Les quatre tribus comptent environ 7 300 personnes. La bande de Louis Bull s'est dotée d'un service de police complet le 1er mai 1987 et les trois autres bandes souhaitent aujourd'hui se joindre à elle pour instaurer un service de police à partir du 1er avril 1990.

L'objectif est de faire assurer le service de police des Amérindiens par des agents de police amérindiens qui seront responsables devant le conseil de bande par le biais de la commission de police. Le projet vise à mettre sur pied un service de police complet mettant l'accent sur la spécificité culturelle et le service à la collectivité et adapté aux priorités définies par la collectivité.

La Division de l'exécution de la loi du Solliciteur général de l'Alberta appuiera les chefs et les conseils de bande ainsi que les commissions de police en fournissant les conseils administratifs et opérationnels. La GRC provinciale assurera la formation sur le terrain et continuera d'apporter son aide sur les questions policières complexes.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1er avril 1990. (La décision finale des chefs et des conseils de bande est imminente.)

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Le programme sera financé à partir des ressources des bandes, le Solliciteur général de l'Alberta versera des bourses d'aide policière et se chargera de la formation des onze agents de police.

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROJET DE FORMATION DES AGENTS DE POLICE RECRUES (TRIBU DES BLOOD ET RÉSERVE DES HOBBEMAS

AGENCE D'EXÉCUTION: Collège de formation du Solliciteur Général (Alberta)
Instructeurs, Police municipale d'Edmonton

ENDROIT: La formation théorique a lieu au Collège de formation du Solliciteur général et la formation pratique se fait dans les réserves.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été mis sur pied dans le but de former des agents de police compétents pour la Tribu des Blood et la réserve des Hobbemas, à la demande de celles-ci. La formation de vingt-quatre semaines compte cinq étapes: études juridiques, relations humaines, sécurité (avec maniement d'armes), compétences et techniques d'enquête et formation sur le terrain.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 11 septembre 1989

FIN DU PROJET: 2 mars 1990

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta (Division de l'exécution de la loi)

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Law Enforcement Division
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3457

TITRE: AUDIENCES DE LA COUR DANS DES LOCALITÉS AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Palais de justice régionaux

ENDROIT: Différents endroits de l'Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme a été créé afin de réduire la distance entre le lieu de résidence et l'endroit où se tiennent les audiences de la cour pour les autochtones vivant dans des localités isolées du Nord. Il s'agit surtout de cours itinérantes - Divisions de la famille, de la jeunesse et cour criminelle, qui tiennent des audiences dans des localités et régions isolées du Nord où le nombre d'autochtones est élevé.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta,
Court Services Branch (Base Courthouses)

RESPONSABLE: Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, Alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: NOMINATION DE JUGES DE PAIX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Palais de justice régionaux

ENDROIT: Fort Chipewyan, Wabasca et Glechein, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de nomination de juges de paix autochtones consiste à avoir recours aux services de juges de paix autochtones pour leur permettre de participer à l'administration de la justice dans les cours provinciales de l'Alberta.

GROUPES CIBLES: Adultes
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1980

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta

RESPONSABLE: C. Dubuc
Base Court Manager/Administrator
9700 Franklin Avenue
Fort McMurray, Alberta
T9H 4W3

TÉLÉPHONE: (403) 743-7195

TITRE: COURTHOUSE OFFICE FACILITIES FOR NATIVE COURTWORKERS (NATIVE COUNSELLING SERVICES OF ALBERTA)

AGENCE D'EXÉCUTION: Palais de justice régionaux

ENDROIT: Différents endroits de l'Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les palais de justice régionaux permettent à des responsables de l'administration de la justice de se servir des installations des palais de justice.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta
Court Services Branch

RESPONSABLE: Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: INTERPRÈTES JURÉS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Counselling Services

ENDROIT: Toute la province de l'Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les services consultatifs pour autochtones permettent aux témoins et aux accusés de profiter de services d'interprétation en langue autochtone, assurés par les conseillers parajudiciaires, dans une cinquantaine d'endroits de la province. Lorsqu'il n'y a pas de conseiller parajudiciaire capable d'assurer ces services, on engage quelqu'un selon les besoins. On demande des fonds pour engager des interprètes à plein temps.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones
Victimes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Chester Cunningham
Native Counselling Services
8th Floor, Highfield Place
10010 - 106 Street
Edmonton, Alberta
T5J 3L8

TÉLÉPHONE: (403) 423-2141

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Voici les agences d'exécution pour chaque province :

Alberta :	Native Counselling Service of Alberta
Terre-Neuve :	Native Courtworker Services of Labrador
Ontario :	Ontario Federation of Indian Friendship Centres
Manitoba :	Ministère du Procureur général
T.N.-O. :	Mackenzie Courtworker Services
Québec :	Services parajudiciaires autochtones du Québec
Yukon :	Native Courtworker Services
C.-B. :	Native Courtworker & Counselling Assoc.

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires à l'exception de la Sask., la N.-É., le N.-B., et l'Î.-P.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à donner des conseils (autres que juridiques) et à orienter les autochtones accusés d'infractions, afin d'essayer d'établir un lien entre l'aide juridique ou la représentation par un avocat appartenant à un cabinet privé et de faciliter aux autochtones l'accès à l'appareil judiciaire pénal. Le programme vise également à faire mieux connaître et mieux apprécier les valeurs, les coutumes, les langues et les conditions socio-juridiques des autochtones par ceux qui participent à l'administration du régime judiciaire pénal.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Femmes

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada : 50 %
Provinces et territoires : 50 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

"Native Canadians and the Criminal Justice System, An Evaluation Assessment and Evaluation of the Native Courtworker Program", 1985.

"The Yukon Native Courtworker Program, A Program Review", 1980.

"An Evaluation of the Native Courtworker Program, British Columbia", 1989.

"An Evaluation Assessment and Review of the Native Courtworker Program of Alberta", 1981.

"A Program Evaluation of the Native Courtworker Program of Saskatchewan", 1983.

"The Manitoba Native Court Communicator Program, A Program Review", 1987.

"A Review of the Ontario Native Courtworker Program", 1989.

- aucune évaluation et aucune étude n'a été effectuée au Québec, à Terre-Neuve ni dans les Territoires du Nord-Ouest.

RESPONSABLE: Edward A. Gardner
Chef, Programmes autochtones
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 957-9629

TITRE: QUALITY CONTACT WITH THE LAW (PROGRAM)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Peoples Program

ENDROIT: Edmonton, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ces programmes informent les autochtones au sujet du jury, des témoins et des services d'interprètes et ils sont appliqués dans différents centres de conférence et établissements d'enseignement de la province. Ils sont destinés aux adultes et aux étudiants du niveau postsecondaire dans les régions urbaines et rurales. Des exposés sont faits dans les localités adjacentes aux réserves et aux collectivités autochtones. On leur explique le fonctionnement du Crime Compensation Board et de l'appareil judiciaire. Les responsables du programme se déplacent dans les régions urbaines et rurales.

GROUPES CIBLES: Adultes
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Native Peoples Program
Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, Alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE POUR LES JEUNES ET LA FAMILLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta, dans le cadre d'un contrat du ministère du Sollicteur général de l'Alberta.

ENDROIT: Partout en Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1988, les modalités du programme initial d'assistance parajudiciaire ont été étendues aux jeunes accusés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Entre 1984 et 1987, les jeunes contrevenants étaient traités selon les modalités de l'entente pour les contrevenants adultes.

Ce programme vise à aider les jeunes contrevenants et les familles autochtones qui comparaissent devant des tribunaux de la jeunesse et de la famille en Alberta.

Le programme offre des services d'interprétation, des conseils sur les procédures judiciaires et les droits juridiques, aide et conseille les autochtones condamnés ou renvoyés à une instance supérieure sur l'existence de dispositions, de programmes et de ressources communautaires. Il offre des services d'orientation aux personnes placées sous surveillance. Les travailleurs parajudiciaires fourniront aussi sur demande des renseignements aux tribunaux et aideront les individus ou les familles qui ont besoins de conseils ou de soutien.

Les services d'orientation autochtones de l'Alberta comptent vingt-sept travailleurs parajudiciaires auprès de la famille.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones.
Familles autochtones.

DÉBUT DU PROJET: 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Law Enforcement Division
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3457

TITRE: CENTRE CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE DE GRIERSON

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Edmonton (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS Le Centre correctionnel communautaire de Grierson est un établissement correctionnel à sécurité minimum de 64 lits au sein duquel les détenus et le personnel sont autochtones. Pendant un an, il a été exploité dans le cadre d'une entente fédérale/provinciale d'échanges de services, après quoi il a été proposé que l'exploitation de l'établissement soit confiée aux Services d'orientation autochtones de l'Alberta, qui en sont aujourd'hui responsables.

Le centre apporte le soutien communautaire et offre un programme préalable à la libération aux contrevenants autochtones fédéraux et provinciaux. Il offre aussi des services de gestion des cas, un programme d'amélioration de la vie familiale, un programme de traitement des dépendances, un programme de préparation à l'emploi, des programmes de sensibilisation spirituelle, culturelle et inter-culturelle et un programme d'alphabétisation.

Le Centre Grierson est le seul centre correctionnel connu en Amérique du Nord dont le personnel et la direction sont des autochtones.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Canada
Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE:

Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE:

(403) 427-3441

TITRE: CAMP WESTCASTLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta
Centre correctionnel de Lethbridge

ENDROIT: Aux alentours de la réserve des Blood

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Camp Westcastle est un camp de brousse à sécurité minimum de 20 lits dont l'exploitation est jumelée à celle du Centre correctionnel de Lethbridge et qui dessert la réserve des Blood et les environs. Ce camp a été créé en vue de donner aux contrevenants autochtones admissibles la possibilité d'être placés dans un camp en pleine nature et non dans un établissement correctionnel loin de leur collectivité d'origine dans une environnement plus restrictif que nécessaire.

On apporte aux détenus autochtones une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des forêts et du camp. Des programmes médicaux, dentaires et de loisirs sont offerts. Les détenus peuvent avoir droit à des laissez-passer en vue de leur réinsertion, en vertu du programme des permissions de sortir.

On envisage le tranfert du camp à la tribu des Péganes en vue de son insertion au projet correctionnel de la nation Pégane.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1983

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta (dans le cadre du budget d'exploitation du Centre correctionnel de Lethbridge)

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: COORDONNATEURS DE PROGRAMMES AUTOCHTONES POUR LES CONTREVENANTS ADULTES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta, Division des services correctionnels

ENDROIT: Centres correctionnels de Fort Saskatchewan, Lethbridge, Calgary, Peace River et Grande Cache

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme des coordonnateurs de programmes autochtones est l'un de ceux qui ont été conçus pour tenir compte du nombre d'autochtones incarcérés et de leurs besoins culturels et spirituels spécifiques. Les cinq coordonnateurs de programmes autochtones élaborent et mettent en oeuvre des programmes adaptés aux besoins des contrevenants autochtones incarcérés dans les établissements pour adultes. Ils se penchent sur les pratiques culturelles et spirituelles autochtones et sur les besoins éducatifs et récréatifs. Ils organisent également des activités religieuses, notamment des cérémonies de tambour, de foin d'odeur et d'étuve.

Un autre poste de coordonnateur de programme autochtone est en charge de ces services au Centre correctionnel d'Edmonton pour jeunes contrevenants.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE FRATERNITÉ/SORORITÉ AUTOCHTONE

AGENCE D'EXÉCUTION: Bénévoles (sous la supervision de coordonnateurs de progrmmes autochtones)

ENDROIT: Les huit principaux établissements correctionnels pour adultes d'Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme organise des événements et des activités de sensibilisation des contrevenants adultes incarcérés. Il s'agit d'un programme axé sur les contrevenants et dont des bénévoles ont la charge. Les activités des groupes sont dirigées par les contrevenants autochtones qui en sont membres, aidés par les agents de liaison autochtones et les coordonnateurs de programmes des centres. Les activités organiséees comprennent notamment des Pow-wows, des séances d'éducation, de sensibilisation à l'alcoolisme et à la toxicomanie, des évènements sportifs, des conférenciers autochtones et des concours.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Auto-financé par le biais du fonds de bienfaisance des détenus, de dons et d'activités de collecte de fonds.

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE VISITE DES SAGES AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Sages autochtones, en consultation avec la Division des services correctionnels du Solliciteur général de l'Alberta et des conseils de bandes tribaux.

ENDROIT: Les huit grands centres correctionnels d'Alberta et les établissements pour jeunes contrevenants.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de visite des sages autochtones est l'un des programmes conçus en raison du nombre d'autochtones incarcérés et de leurs besoins culturels et spirituels spécifiques. Son but est de faciliter l'accès des établissements correctionnels à des sages autochtones pour que ceux-ci montrent la voie dans le domaine culturel et spirituel et organisent des activités et des cérémonies religieuses pour les contrevenants autochtones. Cela comprend l'apprentissage des cérémonies du calumet, du foin d'odeur et de l'étuve.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta, le budget étant établi au sein de chaque centre correctionnel

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES EN CENTRE RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Trois centres privés de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie chez les autochtones

ENDROIT: Poundmaker's Lodge, Résidence Sunrise et Centre de traitement de l'alcoolisme et la toxicomanie de South County

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le ministère du Solliciteur fédéral de l'Alberta achète des services auprès des centres de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie chez les autochtones. Les centres offrent aux contrevenants autochtones des programmes de traitement des dépendances en milieu résidentiel grâce aux permissions de sortir, dans le but d'accroître les chances de réussite de leur libération. L'orientation et le traitement sont fournis dans un milieu autochtone. Des sages autochtones offrent des programmes d'éducation spirituelle et culturelle et organisent, entre autres, des cérémonies du calumet, du foin d'odeur et de l'étuve.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: (de longue date)

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA PROBATION D'AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Wetaskiwin, Grande Prairie, Gleichen, Calgary, High Level, Edmonton, Lethbridge et Red Deer (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre de ce programme, ce sont des autochtones qui assurent la surveillance et offrent des services d'orientation aux autochtones adultes et jeunes en probation, en permission de sortir, en attente de procès ou en solution de rechange à l'amende. Ils se chargent des tâches habituelle du travail de probation, soit la préparation de l'historique des contrevenants et des rapports préalables à la décision, la préparation des cas, l'affectation du niveau de classification et la surveillance. En outre, ils aident par le biais de services d'orientation et d'aiguillage des détenus vers les organismes concernés.

Dans le région d'Edmonton, en raison du nombre élevé de jeunes contrevenants autochtones, un poste supplémentaire a été confié aux Services d'orientation autochtones de l'Alberta dans le but d'assurer la surveillance exclusive des jeunes contrevenants autochtones.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: La surveillance de la probation pour les contrevenants autochtones a pour la première fois été confiée à un organisme autochtone privé en avril 1985.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA LIBERATION CONDITIONNELLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Divers endroits choisis en Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre du Programme de surveillance de la libération conditionnelle, du personnel autochtone supervise et oriente les contrevenants fédéraux autochtone en libération conditionnelle ou en liberté surveillée.

Outre les tâches habituelles de la surveillance de la libération conditionnelle, le personnel autochtone aide les détenus en libération conditionnelle à réintégrer la société et à s'y adapter en leur offrant des services d'orientation et en les aiguillant vers les organismes appropriés.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: La responsabilité de la surveillance des détenus fédéraux en libération conditionnelle et en liberté surveillée a officiellement été transférée à la province en 1986. Elle a par la suite été confiée aux Services d'orientation autochtones de l'Alberta.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME D'AGENT DE PROBATION ADJOINT

AGENCE D'EXÉCUTION: Individus choisis

ENDROIT: Spruce Grove, réserve d'Alexis, Atikameg, Slave Lake, Bonneyville, Onion Lake, Duffield, Fort Chipewyan, Calling Lake et réserves de Gytlake/Keheisin.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à compter sur des simples citoyens dont on s'est assuré de la compétence dans certaines tâches spécialisées pour offrir des services correctionnels communautaires à des contrevenants autochtones dans des communautés éloignées ou isolées, dont certaines réserves. Les agents de probation adjoints assurent la surveillance de la probation, de la libération conditionnelle, de la permission de sortir, de la période précédant la libération et de la solution de rechange à l'amende.

On a toujours cherché à recruter des autochtones; actuellement, ils constituent 58 % des agents de probation adjoints.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1979

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Subventionné par le ministère du Solliciteur général de l'Alberta en vertu d'ententes de services personnels

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROJET CORRECTIONNEL DE LA TRIBU DES BLOOD (KAINAI) - PHASE 1 ET PHASE II

AGENCE D'EXÉCUTION: La Société correctionnelle communautaire Kainai mise sur pied par la Tribu des Blood

ENDROIT: La réserve des Blood et la région de Cardston

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1988, les membres de la Tribu des Blood ont soumis une proposition demandant le transfert des programmes correctionnels du ministère du Solliciteur général de l'Alberta à une société représentant la tribu.

Cette initiative vise à offrir au sein de la collectivité des services et des programmes correctionnels culturellement adaptés aux contrevenants autochtones en comptant sur les ressources locales.

La Phase I prévoit la mise en oeuvre de programmes correctionnels, de prévention du crime, d'assistance parajudiciaire et de visite de sages. Les services suivants seront notamment offerts: surveillance de la permission de sortir, assistance parajudiciaire, visite de sages, prévention du crime, surveillance avant le procès, travaux communautaires et mesures de rechange.

La Phase II prévoit la construction d'un centre correctionnel communautaire et la mise en oeuvre des programmes qui y seront offerts. Le Centre correctionnel Kainai, un établissement à sécurité minimum de 24 lits, offrira des programmes et des services aux contrevenants et aux contrevenants autochtones de la région (tribu). Les programmes, offerts par des autochtones dans un milieu culturel et spirituel adapté, seront notamment les suivants: programme de visite de sages, programme professionnel, programme de solution de rechange à l'amende, programme de permissions de sortir, programme de traitement de la toxicomanie et programme de bénévolat. En outre, des activités récréatives, culturelles et spirituelles seront organisées.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Phase I : 1989
Phase II : (encore en négociation) date provisoire, juin 1990

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta en vertu d'ententes officielles avec la Société correctionnelle communautaire Kainai.

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: COORDONNATEUR DE PROGRAMMES AUTOCHTONE POUR LES JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta, Services correctionnels

ENDROIT: Edmonton et Calgary

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La moitié des détenus du Centre pour jeunes contrevenants d'Edmonton est constituée d'autochtones. Un coordonnateur de programmes autochtone à temps plein fait partie du personnel depuis la mise en oeuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il est chargé de créer au sein de l'établissement un climat adapté et sensible aux besoins particuliers des jeunes contrevenants autochtones.

Les programmes comprennent des activités culturelles, spirituelles, éducatives et récréatives. De plus, des cérémonies de tambour, de foin d'odeur et d'étuve sont organisées.

Le Centre pour jeunes contrevenants d'Edmonton emploie son propre coordonnateur de programme autochtone. Pour le Centre pour jeunes contrevenants de Calgary, c'est le Centre correctionnel pour adultes qui assure ces services.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE VISITE DE SAGES POUR LES JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Sages autochtones, en collaboration avec la Division des services correctionnels du Solliciteur général de l'Alberta et les conseils de bande tribaux.

ENDROIT: Tous les centres pour jeunes contrevenants d'Alberta.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En raison de l'importante proportion de jeunes contrevenants autochtones (34 % de l'ensemble des jeunes contrevenants d'Alberta) et de leurs besoins culturels et spirituels particuliers, la Division des services correctionnels a élaboré des programmes à leur intention, dont le Programme de visite de sages. L'objectif de ce programme est de donner aux contrevenants autochtones accès à leurs propres enseignements, cérémonies et pratiques dans les domaines religieux et culturel. Les sages se chargent de leur apprentissage dans le domaine des cérémonies et pratiques spirituelles et culturelles, soit notamment le calumet, le foin d'odeur et l'étuve.

Ce programme novateur exigera beaucoup d'attention au cours de la phase d'élaboration. Il est également en vigueur dans des centres correctionnels pour adultes (voir page 7-5-6).

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta, budget établi au sein de chaque centre correctionnel pour jeunes contrevenants

RESPONSABLE:

Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE:

(403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME JEUNESSE AUTOCHTONE POUR LES JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Un conseiller de Poundmaker's Lodge

ENDROIT: Centre pour jeunes contrevenants d'Edmonton

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Programme jeunesse autochtone vise à faire prendre conscience aux jeunes contrevenants autochtones du système judiciaire en leur faisant connaître les moyens d'éviter d'y revenir.

Un conseiller de Poundmaker's Lodge (organisme privé de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie) a organisé des séances de groupe toutes les deux semaines. Ces séances ont permis de se pencher sur l'alcoolisme et la toxicomanie, d'évoquer les capacités d'écoute active et de résolution de problèmes, de susciter l'intérêt à l'égard des valeurs et des cultures traditionnelles, d'identifier les attitudes et les comportements nécessaires à l'estime de soi et à la croissance personnelle et de parler de l'effet des évènements historiques sur la famille autochtone.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: FOYER DE GROUPE AUTOCHTONE DE KOCHEE MENA

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Edmonton

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Foyer de groupe autochtone de Kochee Mena permet l'hébergement spécialisé dans un quartier résidentiel de jeunes autochtones qui ont été condamnés à la garde en milieu ouvert. Les jeunes contrevenants logent dans des appartements autonomes.

Le foyer de groupe de dix lits offre des programmes culturels et spirituels autochtones et de préparation à la vie quotidienne sous forme de cours de cuisine, de ménage, de recherche d'emploi et de gestion du budget. Sept employés des S.O.A.A. travaillent à ce foyer de groupe.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: FOYER DE GROUPE AUTOCHTONE SAM LABOUCANE MEMORIAL

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Slave Lake

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce foyer de groupe permet l'hébergement spécialisé dans un quartier résidentiel de jeunes autochtones qui ont été condamnés à la garde en milieu ouvert. Le foyer de groupe de six lits offre des programmes culturels et spirituels autochtones et de préparation à la vie quotidienne sous forme de cours de cuisine, de ménage, de recherche d'emploi et de gestion du budget. Sept employés des S.O.A.A. travaillent à ce foyer de groupe.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Décembre 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: FOYERS DE GARDE AUTOCHTONES POUR JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Plusieurs citoyens en vertu d'un contrat avec le ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Saddle Lake, High Prairie et Lethbridge

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à permettre l'hébergement résidentiel en milieu familial dans leur communauté d'origine de jeunes contrevenants autochtones condamnés à la garde en milieu ouvert, dans le but d'accroître les chances de réussite de leur réinsertion.

Chaque contrevenant est hébergé dans un domicile privé soigneusement choisi où il bénéficie des conseils, de l'aide et de la surveillance des chefs de famille.

Il s'agit d'une initiative nouvelle dont l'expansion est prioritaire. Une importance particulière est accordée à l'identification des possibilités d'hébergement, dans les réserves en milieu rural, pour les jeunes condamnés à une sentence de garde en milieu ouvert. Un comité spécial a été constitué à cet effet.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: CENTRE DE SERVICES POUR JEUNES AUTOCHTONES DES DÉNÉS THA (CENTRE DE FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Réserve des Dénés Tha à Assumption (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à offrir la possibilité de purger sa sentence sur place dans les réserves isolées du Nord de l'Alberta par l'ouverture de plusieurs centres de fréquentation obligatoire dans ces réserves ou leurs environs, dans le but de faire diminuer le nombre de jeunes ayant des démêlés avec la justice.

Les centres de fréquentation obligatoire offrent notamment des programmes de passage, des programmes pour les jeunes, des programmes d'orientation améliorés (individuels et en groupe), des programmes d'adaptation à la vie quotidienne, des programmes d'amélioration de la vie de famille, des programmes culturels, des activités de prévention du crime, des conseils en matière d'alcoolisme et de toxicomanie. Ils organisent en outre des camps d'été dans la nature.

Le premier centre a été établi dans la réserve des Dénés Tha à Assumption en mai 1987.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Mai 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: CENTRE DE SERVICES POUR JEUNES AUTOCHTONES WABASCA DESMARAIS (CENTRE DE FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: La région de Wabasca Desmarais compte des centres à : Trout Lake, Peerless Lake, Loon Lake et Wabasca/Desmarais.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à offrir la possibilité de purger sa sentence sur place dans les réserves isolées du Nord de l'Alberta par l'ouverture de plusieurs centres de fréquentation obligatoire dans ces réserves ou leurs environs, dans le but de faire diminuer le nombre de jeunes ayant des démêlés avec la justice.

Les centres de fréquentation obligatoire offrent notamment des programmes de passage, des programmes pour les jeunes, des programmes d'orientation améliorés (individuels et en groupe), des programmes d'adaptation à la vie quotidienne, des programmes d'amélioration de la vie de famille, des programmes culturels, des activités de prévention du crime, des conseils en matière d'alcoolisme et de toxicomanie. Ils organisent en outre des camps d'été dans la nature.

Le contrat pour les centres de fréquentation obligatoire dans la région Desmarais Wabasca a été signé en mai 1988.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: Mai 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: SURVEILLANCE DE LA PROBATION DE JEUNES CONTREVENANTS AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Services d'orientation autochtones de l'Alberta

ENDROIT: Régions de l'Alberta choisies: Edmonton, High Level, Wetaskiwin, Gleichen et Grande Prairie

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à faire assurer la surveillance de la probation de jeunes contrevenants autochtones par des agents de probation autochtones. Après une étude de faisabilité, ce service a été confié en 1986 aux services d'orientation autochtones de l'Alberta, un organisme autochtone privé.

Les agents de probation autochtones se chargent de la surveillance des cas des jeunes contrevenants autochtones en attente de leur procès, bénéficiant d'une permission de partir et en probation.

En raison du nombre élevé de jeunes contrevenants autochtones à Edmonton, un poste a été créé pour s'occuper uniquement de la surveillance de la probation des jeunes contrevenants autochtones.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: SENSIBILISATION A LA CULTURE AUTOCHTONE POUR LE PERSONNEL OPÉRATIONNEL DES SERVICES CORRECTIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION: Instructeur sous contrat

ENDROIT: Collège de formation du Solliciteur général, et divers lieux de travail

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Un instructeur a été embauché pour élaborer et organiser des ateliers à l'intention du personnel opérationnel au sujet de la manière dont la culture et les pratiques religieuses autochtones peuvent constituer un instrument positif et constructif pour établir l'harmonie dans les centres correctionnels et d'autres secteurs du ministère. Les participants seront en mesure d'identifier les domaines personnels de la culture et les conflits de valeur et de se familiariser avec les lois, la spiritualité, la philosophiie et la famille traditionnelles autochtones.

Trois ateliers ont été conçus: un de trois jours, un de deux, et un d'une journée. Les informations fournies par chacun sont toujours cohérentes et générales. Pour les travailleurs auprès des jeunes, on met l'accent sur la famille autochtone, sa structure, les rôles de la parenté et les habitudes d'éducation des enfants. Pour les travailleurs auprès des adultes, on insiste sur les conflits de valeurs, les coutumes, l'éthique, le comportement, les lois traditionelles et l'importance des cérémonies rituelles telles que l'étuve.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones
Professionnels du domaine de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: 31 mars 1991

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta, Division des services correctionnels

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: INITIATIVE D'EMBAUCHE D'AUTOCHTONES POUR DES CARRIÈRES AU SEIN DES SERVICES CORRECTIONNELS (PROJET DE LETHBRIDGE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Division des ressources humaines du Solliciteur général de l'Alberta

ENDROIT: Lethbridge (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En Alberta, les autochtones constituent environ 30 % de la population des établissements correctionnels, mais seulement 2 % du personnel de ces établissements. Ce projet a pour but de faire l'essai pilote d'un processus qui assurerait la formation d'agents correctionnels autochtones compétents.

Quatorze étudiants des réserves des Blood et des Péganes ont été sélectionnés pour y prendre part. Le programme comprend une période d'instruction de trois semaines au Collège communautaire de Lethbridge avant l'embauche, suivie d'un stage pratique de quatre semaines au Centre correctionnel de Lethbridge, du programme de formation de base d'agent correctionnel puis d'un placement de trois mois. Les étudiants qui réussissent seront embauchés soit par le centre correctionnel soit par la Société correctionnelle communautaire Kainai.

Si ce projet est satisfaisant à Lethbridge, il sera à plus long terme étendu à d'autres régions de la province.

GROUPES CIBLES: Autochtones

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta
Alberta Career Development & Employment

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE TRAITEMENT DES ADOLESCENTS - PROPOSITION DE ST-PAUL (PROPOSÉ)

AGENCE D'EXÉCUTION: Poundmaker's Lodge (organisme autochtone privé de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie)

ENDROIT: St-Paul (Alberta) (avec cas provenant du Nord de l'Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: D'après les statistiques sur les contrevenants du Solliciteur général de l'Alberta, les adolescents autochtones constituent une fraction disproportionnée de la population incarcérée et en probation. On pense que, dans une large mesure, les démêlés de ces jeunes avec la justice découlent de la toxicomanie. L'objectif est d'élaborer un programme de traitement de la toxicomanie spécifiquement destiné aux adolescents autochtones afin d'atténuer le surnombre des jeunes autochtones dans le système judiciaire criminel.

Un programme pilote de traitement des jeunes contrevenants autochtones subventionné par le Solliciteur général de l'Alberta et offert par le Poundmaker's Lodge en juillet 1989 a permis d'affirmer la nécessité d'un programme d'une durée supérieure à 45 jours et d'illustrer la difficulté de traiter des adolescents pour lesquels il faut considérer des facteurs très divers tels que le développement, les dysfonctions familiales et d'autres problèmes secondaires.

Poundmaker's Lodge a par la suite soumis sa Proposition de St-Paul : Programme de traitement des adolescents visant la création d'un programme permanent de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour les patients autochtones internes et externes, à St-Paul, et se servant du Centre correctionnel de St-Paul.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants autochtones

SOURCES DE FINANCEMENT: Il faut déterminer si d'autres organismes gouvernementaux sont intéressés par l'élaboration et le financement d'un tel programme.

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Un groupe de travail est en train de metre au point le modèle d'exécution du programme ainsi qu'un plan d'exploitation détaillé. Il devrait remettre son rapport final le 1" mars 1990.

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: COORDONNATEURS DE LA PRÉVENTION DU CRIME (TRIBU DES BLOOD ET CONSEIL TRIBAL DE YELLOWHEAD)

AGENCE D'EXÉCUTION: Coordonnateurs de la prévention du crime choisis par la bande et le conseil

ENDROIT: Réserve des Blood et Conseil tribal de Yellowhead (5 réserves)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cette nouvelle initiative a été lancée dans le but de s'attaquer au problème du nombre disproportionné d'autochtones dans les prisons provinciales. Ce programme vise à aider les autochtones à établir dans les réserves des programmes de prévention du crime communautaire et culturellement spécifiques. Les coordonnateurs de la prévention du crime sont choisis par la bande et le conseil. Les bandes amérindiennes des Blood et du C.T.Y., le ministère du Solliciteur général de l'Alberta, la G.R.C. et la police municipale participent à ce projet.

On s'attend à ce que ce programme s'étende à d'autres réserves intéressées par la prévention du crime.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME D'AUTOBUS POUR LES AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Police municipale de Lethbridge

ENDROIT: De Lethbridge aux réserves des Péganes et des Blood

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La police municipale de Lethbridge exploite un service d'autobus spécial pour assurer le transport des autochtones des réserves des Péganes et des Blood vers leur réserve respective. Des autochtones avaient éprouvé des problèmes pour trouver un moyen de transport vers leur réserve à leur libération. Leurs contacts avec la police ont donné naissance à l'idée d'instaurer un service d'autobus gratuit.

Cette idée pourrait être appliquée à d'autres régions de l'Alberta.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1977

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROJET CORRECTIONNEL DES PÉGANES (PROPOSÉ)

AGENCE D'EXÉCUTION: Les services seront offerts par le truchement d'une société qui sera formée par la nation Pégane.

ENDROIT: La réserve des Péganes et les centres des alentours.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Au cours de l'automne 1989, le chef et le conseil des Péganes ont entamé des discussions avec le ministère du Solliciteur général de l'Alberta au sujet de l'élaboration et de la prestation de programmes correctionnels à l'intérieur de la réserve.

En vertu de la proposition, les services suivants seraient notamment offerts : surveillance de la probaiton, solution de rechange à l'amende, surveillance des permissions de sortir, assistance parajudiciaire, programme de visite de sages, programme de prévention du crime, surveillance préalable au procès, travaux communautaires, mesures de rechange et exploitation du camp à sécurité minimum de Westcastle.

Des discussions similaires ont débuté avec la tribu des Blood voisine.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: (non encore déterminée)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROJET CORRECTIONNEL DU CONSEIL TRIBAL DE YELLOWHEAD (PROPOSÉE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil tribal de Yellowhead (CTY)

ENDROIT:

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1988, le CTY a fait part au ministère du Solliciteur général de l'Alberta de son intérêt pour une participation plus active à la prestation des programmes correctionnels dans les réserves membres.

Les recommandations concernant la prestation des services sont à l'étude. On envisage notamment des programmes dans le domaine du service correctionnel communautaire, de l'assistance parajudiciaire et de la prévention du crime.

Le CTY englobe les bandes suivantes : Alexander, Alexis, Enoch, O'Chiese et Sunchild. La bande de St-Paul pourrait également être incluse dans cette proposition.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Le modèle de prestation du nouveau programme pourrait être mis en oeuvre en été 1990. L'ensemble du dossier n'est pas complètement terminé mais le programme de prévention du crime a débuté en juin 1989.

SOURCES DE FINANCEMENT: La proposition doit être financée par le ministère du Solliciteur général de l'Alberta par le biais d'ententes contractuelles officielles.

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: ADOLESCENTS CONTRE LE CRIME

AGENCE D'EXÉCUTION: Tribu des Blood

ENDROIT: Ville de Stand Off dans la réserve amérindienne des Blood (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1988, ce groupe de bénévoles était préoccupé par le nombre de crimes commis dans la ville de Stand Off, dans la réserve amérindienne des Blood. La subvention de 32 000 $ versée aux bénévoles par le Solliciteur général de l'Alberta au début de 1989 leur a permis d'acquérir du matériel de transmission radio, des vêtements et de couvrir d'autres frais (dont un petit dédommagement pour chaque participant). Le groupe a patrouillé les zones résidentielles et publiques et a signalé des crimes ou les comportements suspects à la police de la bande ou à la GRC.

GROUPES CIBLES: Contrevenants autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1989

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: LIAISON (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Peoples Program

ENDROIT: Edmonton, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Native Peoples Program aide les autochtones de l'Alberta à avoir accès aux différents services gouvernementaux et programmes d'organismes communautaires. Ce programme les aide à identifier et à organiser les compétences et les ressources autochtones pour différentes fonctions, c.-à-d. conférences, symposiums. Les services sont mis à la disposition des particuliers, des services gouvernementaux et des organismes communautaires.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adultes
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Native Peoples Program
Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, Alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: PROGRAMMES D'ÉTUDES AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Université de l'Alberta

ENDROIT: Edmonton et Lethbridge, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'Université de l'Alberta a jeté dernièrement les bases d'un des programmes d'études autochtones les plus innovateurs et les plus passionnants du pays. À l'automne de 1989, les premiers étudiants (des autochtones et d'autres) ont été admis au nouveau programme de baccalauréat en études autochtones d'une durée de quatre ans.

Contrairement à tous les autres programmes d'études autochtones du Canada, celui de l'Université de l'Alberta ne relève pas de la Faculté des arts. Il s'agit d'une faculté indépendante dotée d'un programme interdisciplinaire permettant aux étudiants d'étudier sous toute une série d'angles différents. Le programme de l'Université de l'Alberta est également unique en ce sens qu'il relève de la deuxième université du pays en importance et que les étudiants pourront choisir leurs mineures dans toute une série de disciplines (par ex., les arts, l'agriculture et l'exploitation forestière, l'économie ménagère, et l'éducation physique et les loisirs).

Il est certain que le programme répondra aux besoins actuels des autochtones grâce à la composition du conseil de faculté qui prend les décisions importantes. Pas moins d'un tiers du conseil est constitué de représentants de la collectivité autochtone, un autre tiers est constitué de personnes qui ont des compétences en études autochtones et le troisième tiers est constitué de représentants d'autres facultés de l'Université de l'Alberta.

Les cours sont donnés par une équipe d'instructeurs autochtones et non autochtones qui sont très actifs dans la collectivité autochtone. M. Wilton Littlechild, le premier avocat indien de l'Alberta, donnera le cours de droit autochtone et M"" Jane Ash-Poitras, une grande artiste autochtone, donnera les cours d'art autochtone contemporain. Des chefs et des Anciens autochtones feront des exposés à titre d'invités et ils donneront une bonne idée des aspirations actuelles de la communauté autochtone du Canada.

Le nombre d'étudiants inscrits au programme, non autochtones y compris, s'élève à 32.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Automne 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Native Peoples Program

RESPONSABLE: John Foster,
School of Native Studies
University of Alberta
11023 - 90 Avenue
Edmonton, Alberta
T6G 2Z6

TÉLÉPHONE: (403) 492-2991

TITRE: CROSS-CULTURAL AWARENESS PROGRAM (SENSIBILISATION INTERCULTURELLE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Peoples Program Office

ENDROIT: Edmonton, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cours de sensibilisation d'une durée de deux jours portant sur toute une série de sujets, en fonction des centres d'intérêt et des besoins de l'auditoire. Parmi les sujets qui reviennent souvent, il y a l'histoire de l'élaboration des lois et des politiques concernant les autochtones, les répercussions de ces lois et politiques sur leur vie et les aspects culturels comme les liens familiaux élargis qui ont des répercussions sur leur vie. Y participent des administrateurs judiciaires, des superviseurs et des juges. Le programme s'adresse également aux agglomérations adjacentes à des collectivités autochtones et l'auditoire compte alors des agents de police, des citoyens ainsi que le personnel d'organismes sociaux.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Grand public

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Native Peoples Program
Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, Alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: STRATÉGIE D'EMPLOI DES AUTOCHTONES - MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA

AGENCE D'EXÉCUTION: Un comité de travail du ministère du Solliciteur général de l'Alberta

ENDROIT: Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le ministère du Solliciteur général est résolu à accroître le nombre de membres du personnel autochtones. Un document de travail du Solliciteur général intitulé Stratégie d'emploi des autochtones est actuellement à l'étude par le Comité des programmes autochtones. Il couvre un éventail très complet de seize mesures. On tentera de mettre sur pied un système exhaustif de plans de carrière, avec divers points d'accès à tous les niveaux de manière à convenir à des niveaux d'éducation et d'expérience variés. Après l'entrée, le ministère offrira diverses possibilités aux employés autochtones pour leur permettre de réaliser tout leur potentiel professionnel.

Le conseiller spécial sur les questions autochtones du ministère servira de personne ressource et de conseiller pour le comité.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: (à l'étape de la recommandation, en attente de l'approbation finale)

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: MODÈLES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Peoples Program

ENDROIT: Voir ci-dessous

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ces programmes durent de un à trois jours, à différents moments de l'année, et ils sont appliqués dans les réserves autochtones et les établissements métis. Des athlètes en vue et des athlètes des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord viennent parler bénévolement à de jeunes autochtones. La Alberta Native Women's Society a choisi des personnes en vue comme modèles pour faire des exposés en présence de jeunes autochtones qui vivent dans les réserves.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Native Peoples Program
Organismes communautaires locaux

RESPONSABLE: Native Peoples Program
Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: INFORMATION ET ÉDUCATION COMMUNAUTAIRES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Native Peoples Program

ENDROIT: Edmonton, Alberta

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Exposés sur les programmes et les services du ministère et sur les ressources juridiques publiques mises à la disposition de tous les Albertains; il s'agit :

a) d'exposés oraux;
b) d'expositions installées à des conférences et à des réunions; et
c) d'ateliers locaux.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones
Adultes

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Procureur général de l'Alberta
Organismes communautaires

RESPONSABLE: Native Peoples Program
Court Services Branch
Alberta Attorney General
3rd Floor, Bowker Building,
9833 - 109 Street
Edmonton, Alberta
T5K 2E8

TÉLÉPHONE: (403) 427-4992

TITRE: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT POUR LES ÉTUDIANTS AUTOCHTONES DU SECONDAIRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Institut Nechi

ENDROIT: Edmonton (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'Institut Nechi va élaborer et soumettre à un essai pilote un programme de sensibilisation de la communauté autochtone, et en particulier des jeunes, à la conduite avec facultés affaiblies. Il a été décidé qu'un programme serait élaboré et soumis à un essai pilote à l'école secondaire Ben Calfrobe d'Edmonton.

Ce programme se penchera sur les ramifications sociales, juridiques et humaines de la conduite avec facultés affaiblies au moyen d'un film, de documentation et de discussions individuelles et en groupe, dans le but de bien faire comprendre aux étudiants les conséquences graves de la conduite avec facultés affaiblies.

Si ce programme est efficace, il sera étendu à la province, peut-être grâce à une subvention de Santé et Bien-être social Canada.

GROUPES CIBLES: Jeunes autochtones

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta
Institut Nechi

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: L'essai pilote sera évalué au printemps 1990

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES : PROGRAMME D'ANALYSE DES BESOINS ET DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'INTENTION DES HOBBEMAS

AGENCE D'EXÉCUTION: Le groupe Nayo-Skan dans la réserve des Hobbemas

ENDROIT: Réserve des Hobbemas (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La conduite avec facultés affaiblies est fréquente dans la réserve des Hobbemas. Le groupe Nayo-Skan de la réserve a été contacté dans l'espoir qu'un programme cherchant à atténuer ce problème puisse être élaboré. Une étude statistique a été effectuée en collaboration avec le ministère du Solliciteur général de l'Alberta. Santé et Bien-être social Canada a versé une subvention communautaire de 16 000 $ au groupe Nayo-Skan pour élaborer le programme de sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies.

Ce programme, qui durera six mois à partir de l'automne 1989, est offert par un sage et donne des renseignements sur les conséquences sociales, juridiques et humaines de la conduite avec facultés affaiblies.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Automne 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta
Santé et Bien-être social Canada

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: L'essai pilote sera évalué au printemps 1990

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA ZONE II - ASSOCIATION DES MÉTIS DE L'ALBERTA

AGENCE D'EXÉCUTION: Un employé du conseil régional de la Zone II de l'Association des Métis de l'Alberta

ENDROIT: Nord de l'Alberta (la région de la Zone II qui englobe Bonneyville, St-Paul, Lloydminister, Cold Lake, Vermilon, Heinsburg et Elk Point)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le conseil régional de la Zone II de l'Association des Métis de l'Alberta a reçu une subvention communautaire de 15 000 $ du Solliciteur général pour élaborer et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies à l'intention des communautés du Nord de l'Alberta.

Dans le cadre de ce programme, un conducteur condamné pour conduite avec facultés affaiblies vient évoquer les réalités de ce type de condamnation, les ramifications juridiques et encurager les participants du programme à ne pas suivre son exemple.

Selon les résultats de l'évaluation qui sera réalisée au printemps 1990, le conseil pourra demander une autre subvention dans le cadre du programme de subventions de Santé et Bien-être social Canada.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: [?]

FIN DU PROJET: (six mois après)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: L'essai pilote sera évalué au printemps 1990

RESPONSABLE:
Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

TITRE: ANNUAIRE DES PROGRAMMES AUTOCHTONES - SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

ENDROIT: Edmonton (Alberta)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le ministère du Solliciteur général est conscient du fait que, comparativement au reste de la population, les autochtones constituent une énorme proportion des individus incarcérés dans les établissements d'Alberta.

Étant donné la priorité que le ministère accorde aux initiatives autochtones qui s'attaquent à ce problème, il a été décidé de produire et de tenir à jour un rapport faisant l'inventaire de tous les programmes autochtones.

Ce rapport est destiné à fournir des renseignements standardisés de base sur tous les programmes et chacun des contrats axés sur les autochtones. Il regroupe les programmes en activité, les programmes proposés et les programmes achevés. De temps en temps, des mises à jour des renseignements fournis et des catégories des programmes seront nécessaires. C'est la Diviison des services ministériels qui se chargera de cette opération.

DÉBUT DU PROJET: Janvier 1990

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général de l'Alberta

RESPONSABLE: Alberta Dep't. of the Solicitor General
Special Advisor Native Issues
10th Floor, John E. Brownlee Building
10365 97th Street
Edmonton, Alberta
T5J 3W7

TÉLÉPHONE: (403) 427-3441

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

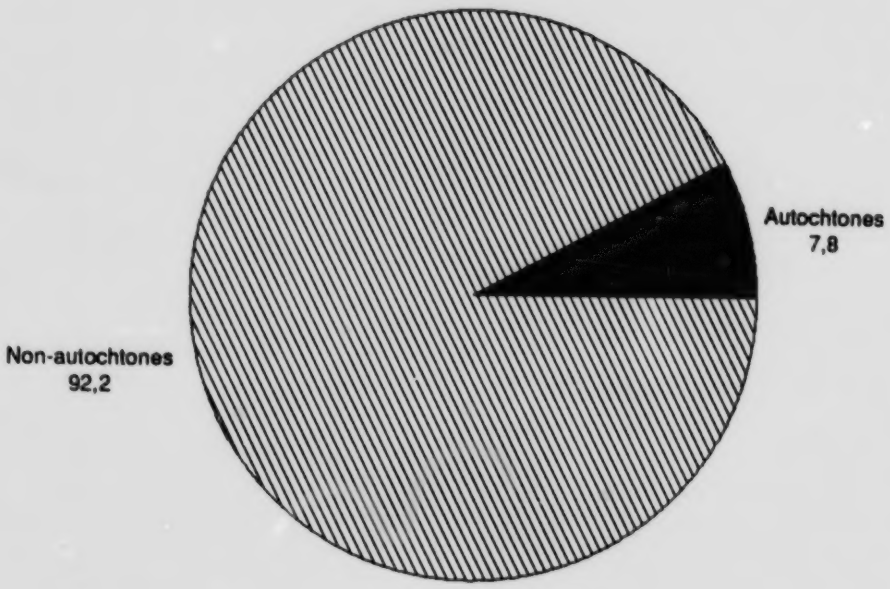

Saskatchewan

SASKATCHEWAN

D'après les chiffres du recensement, il y avait 42 075 Indiens inscrits en Saskatchewan en 1986, 100 Inuit et 35 475 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 77 650 autochtones.[1] La population autochtone représente 7,8 % de la population totale de la Saskatchewan.[2]

La majorité (63,5 %) des Indiens inscrits vivent dans les réserves. Parmi ceux-ci, la proportion d'hommes est de 51,5 % et celle de femmes est de 48,5 %. La majorité (55,8 %) des Indiens qui vivent hors des réserves sont des femmes; 44,2 % sont des hommes.

Il y a en moyenne 4,5 personnes par famille dans les réserves; c'est donc une des provinces et territoires où la moyenne est la plus élevée. Les familles installées hors des réserves comptent en moyenne 3,7 personnes, comparativement à une moyenne de 3,2 personnes par famille pour toutes les autres familles recensées de la Saskatchewan.

La proportion d'Indiens qui n'ont pas terminé la 9e année d'étude est beaucoup plus forte dans les réserves qu'à l'extérieur (51 % comparativement à 29 %). Seulement 18,4 % de la population de la Saskatchewan en général n'a pas terminé la 9e année.[3]

---

[1] Ces chiffres représentent une légère sous-estimation car on estime que 585 personnes vivant dans les réserves et dans les établissements indiens ont refusé de coopérer au recensement de 1986.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

[3] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont un peu moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent en dehors (24,2 % et 29,7 % respectivement), ce qui représente au total une proportion de 26,1 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 62,6 % pour la population de la Saskatchewan en général.[4]

Il existe 68 bandes en Saskatchewan, soit 11,5 % du nombre total de bandes du Canada, représentant 65 545 membres le 31 décembre 1986.[5]

Plusieurs langues autochtones différentes sont parlées en Saskatchewan[6], notamment la langue athapaskan, chipewyan; les langues algonquines, cri et ojibwa et la langue siouan, le dakota.

Plus de 42 % des autochtones qui vivent dans les réserves parlent l'anglais chez eux. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 76 %, il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

En Saskatchewan, les autochtones représentent de 62 à 66 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, à peu près 5 194 autochtones ont été admis (66 % de 7 870).[7]

---

[4] Ibid.

[5] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1987.

[6] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[7] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admissions dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

La Division des services correctionnels du ministère de la Justice de la Saskatchewan a une série de programmes pour les contrevenants, qui sont souvent des autochtones.

Ainsi, tous les bureaux régionaux proposent des sanctions comportant un certain service à la communauté à la place de l'incarcération. En 1987-1988, 54 % des personnes en probation sous surveillance étaient des autochtones. Parmi les participants du Bail Verification Supervision Program (programme de surveillance de la vérification de la mise en liberté sous caution) de Regina, Saskatoon et Prince Albert, 59 % étaient des autochtones. Parmi les autres programmes où la participation autochtone est forte, il y a les Community Training Residences (résidences communautaires de formation) et le Fine Option Program (programme de solutions de rechange à l'incarcération). Il existe des programmes pour femmes et hommes autochtones dans les centres correctionnels et il y a aussi un cours inter-culturel de deux jours visant à permettre aux travailleurs des services correctionnels d'avoir des relations efficaces avec des personnes d'origines culturelles différentes et en particulier avec les personnes d'origine autochtone.

Dans toute la province, il existe des cours visant à préparer les autochtones à l'autonomie gouvernementale et à entreprendre une carrière dans le domaine judiciaire pénal. Par ailleurs, on trouvera dans la section qui suit une description de 10 projets de recherche.

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: 52 détachements de la GRC répartis dans toute de la Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En vertu du contrat de maintien de l'ordre conclu avec la province, la GRC engage des agents autochtones pour que son service de maintien de l'ordre réponde davantage aux besoins culturels et linguistiques uniques des collectivités indiennes et métis.

Pour l'ensemble de la province, il y a 48 gendarmes indiens spéciaux et 26 agents réguliers d'origine autochtone, dont 18 étaient des gendarmes spéciaux. Par ailleurs, il y a trois unités de police autochtone. Chacune compte deux gendarmes indiens spéciaux qui vivent dans les réserves et qui sont sous la supervision du détachement de la GRC le plus proche.

GROUPES CIBLES: Autochtones
(Indiens de plein droit et dans une mesure moindre, Métis)

DÉBUT DU PROJET: 1974

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 46 %
Saskatchewan : 54 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION:
- "Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes, rapport du groupe d'étude", AINC (janvier 1990)
- R.H.D. Head, "Une police pour les autochtones du Canada - le rôle de la GRC" (novembre 1989)

RESPONSABLE: Brian Lynch, Coordinator
Indian Special Constable Program, RCMP
RCMP Training Depot
Regina, Saskatchewan

TÉLÉPHONE: (306) 780-5900

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves. Les agents, qui sont des surnuméraires de la GRC, ont le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs et de s'occuper des questions d'ordre civil. Ils n'ont pas le droit de porter des armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude du maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: THE FINE OPTION PROGRAM (SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (Saskatchewan), Division des services correctionnels

ENDROIT: Toute la Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme offre des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants qui ne sont pas en mesure de payer l'amende infligée, en leur permettant notamment de rendre des services à la communauté. Ce programme est ouvert à tous les contrevenants; en 1987-1988, 63 % des contrevenants qui ont purgé une peine pour payer leurs amendes étaient des autochtones. Le programme est appliqué dans toute la province par l'intermédiaire de 325 agents, dont 65 dans les réserves.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones
(Tous les contrevenants)

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (Saskatchewan)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: "Operational Audit of the Fine Option Program 1983-84", décembre 1984. (document interne)

RESPONSABLE: Cathy Joyner
Community Liaison Coordinator
Corrections Division, Saskatchewan Justice
7th Floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3691

TITRE: PROGRAMMES POUR LES DÉTENUS AUTOCHTONES DE SEXE FÉMININ

AGENCE D'EXÉCUTION: Centre correctionnel de Pine Grove et autres centres

ENDROIT: Prince Albert, Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il existe des programmes autochtones culturels, spirituels, de préparation à la vie active, de préparation au rôle de parents, des programmes d'apprentissage de l'écriture pour adultes et des programmes sur l'alcoolisme et la toxicomanie ainsi que des services consultatifs assurés par des pairs pour les victimes de mauvais traitements sexuels et physiques. Parmi les autres activités, il y a des services hebdomadaires consultatifs par les Anciens, un pow-wow annuel, des cérémonies de coucher de soleil deux fois par jour ainsi que des visites des Anciens.

Les programmes sont diffusés par le centre correctionnel de Pine Grove (Justice Saskatchewan) en coopération avec le secrétariat des femmes, le Gabriel Dumont Institute, le Saskatchewan Indian Federated College et le Prince Albert Friendship Centre.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Femmes

DÉBUT DU PROJET: Années 70

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Secrétariat d'État, Secrétariat aux femmes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Ministère de la Justice (Saskatchewan)

RESPONSABLE: Annette Neustaedter
Director, Pine Grove Correctional Centre
P.O. Box 3003
Prince Albert, Saskatchewan
S4P 6G1

TÉLÉPHONE: (306) 953-3100

TITRE: PROGRAMMES POUR LES DÉTENUS AUTOCHTONES DE SEXE MASCULIN

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice de la Saskatchewan et autres agences

ENDROIT: Regina, Prince Albert et Saskatoon, Sask.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit notamment de programmes d'ordre culturel, spirituel, de préparation à la vie active, d'apprentissage de l'écriture pour adultes et de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie ainsi que de services consultatifs; il y a en outre l'organisation de pow-wows, de cérémonies de la suerie et des visites des Anciens. Les programmes sont exécutés par la Division des services correctionnels du ministère de la Justice de la Saskatchewan, en coopération avec la Native Spiritual Brotherhood, le Native Alcohol Council, le Saskatchewan Indian Federated College et le Northlands Career College.

GROUPES CIBLES: Hommes
Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET: Années 70

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (Saskatchewan)
Saskatchewan Native Alcohol council
Northlands Career college

RESPONSABLE: Larry Wilson
Director, Institutional Operations
Corrections Division, Saskatchewan Justice
7th Floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3685

TITRE: COMMUNITY TRAINING RESIDENCES FOR OFFENDERS (FOYERS DE FORMATION)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice de la Saskatchewan/Gabriel Dumont Institute (femmes délinquantes)

ENDROIT: Regina, Saskatoon, Prince Albert et North Battleford, Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: ce programme offre aux contrevenants incarcérés et à certains probationnaires un milieu de vie structuré au sein de la collectivité en leur donnant l'occasion de suivre des cours, d'obtenir un emploi et de suivre un traitement. Le programme est ouvert à tous les contrevenants; en 1987-1988, 50 % des transfèrements concernaient des autochtones.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
(Tous les contrevenants)

DÉBUT DU PROJET: 1970

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice de la Saskatchewan

ÉTUDES ET ÉVALUATION: John Hylton, "The Community-Training Residence Study", Division des services correctionnels, Services sociaux de la Saskatchewan, 1978.

RESPONSABLE: Peter Guenther, Director
Community Facilities
Corrections Division Saskatchewan Justice
7th Floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3571

TITRE: CROSS-CULTURAL AWARENESS TRAINING PROGRAM (SENSIBILISATION INTERCULTURELLE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Division des services correctionnels, Ministère de la Justice de la Saskatchewan

ENDROIT: Regina, Saskatoon et Prince Albert, Sask.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à permettre aux travailleurs des services correctionnels d'avoir des relations efficaces avec des personnes provenant de contextes culturels différents, mais il est surtout axé sur ceux d'origine autochtone. Les cours sont donnés par sessions de deux jours.

GROUPES CIBLES: Professionnels de la justice
Professionnels et paraprofessionnels des services correctionnels

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice de la Saskatchewan

RESPONSABLE: Dick Till
Executive Director
Corrections Division, Saskatchewan Justice
7th Floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3573

TITRE: BAIL VERIFICATION SUPERVISION PROGRAM (SUPERVISION DE LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION)

AGENCE D'EXÉCUTION: Division des services correctionnels, ministère de la Justice de la Saskatchewan

ENDROIT: Regina, Saskatoon et Prince Albert, Sask.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de supervision de la mise en liberté sous caution est appliqué à certains accusés/condamnés détenus en milieu fermé avant leur procès ou avant le prononcé de la sentence; il consiste à veiller à ce que les personnes libérées sous surveillance respectent la condition de leur libération et comparaissent devant le tribunal lorsque c'est nécessaire. Le programme s'adresse à tous les contrevenants; en 1987-1988, 59 % des participants étaient des autochtones.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
(Tous les contrevenants)

DÉBUT DU PROJET: 1982

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Saskatchewan

ÉTUDES ET ÉVALUATION: S.A. Nasim, "An Evaluation of the Saskatchewan Bail Verification and Supervision Program (Saskatoon Region)", Justice Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE: Terry Lang
Director, Community Operations
Corrections Division, Saskatchewan Justice
7th floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3572

TITRE: PROBATION, ORDONNANCE DE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ, RESTITUTION - PROGRAMME

AGENCE D'EXÉCUTION: Division des services correctionnels, Justice Saskatchewan

ENDROIT: Partout en Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Division des services correctionnels de Justice Saskatchewan essaye de proposer des solutions de rechange à l'incarcération sous forme de sanctions basées sur des services à la communauté. Ce programme comprend la préparation de rapports présentenciels et la surveillance des contrevenants sous probation. En 1987-1988, 54 % des personnes en probation sous surveillance étaient des autochtones.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones
(Tous les contrevenants)

DÉBUT DU PROJET: 1983

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Saskatchewan

ÉTUDES ET ÉVALUATION: S.A. Nasim, "An Evaluation of the Restitution Program", 1985, et "An Evaluation of the Community Service Order Program", 1986. (Justice Saskatchewan)

RESPONSABLE: Terry Lang
Director, Community Operations
Corrections Division, Saskatchewan Justice
7th Floor, 1874 Scarth Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3V7

TÉLÉPHONE: (306) 787-3572

TITRE: GABRIEL DUMONT INSTITUTE

AGENCE D'EXÉCUTION: Gabriel Dumont Institute

ENDROIT: Toute la Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc. essaye de favoriser le renouvellement et le développement de la culture autochtone en poursuivant des travaux de recherche, en préparant des documents, en recueillant et en diffusant des documents éducatifs et en concevant, préparant et offrant certains services éducatifs et culturels. L'Institut est dirigé par un conseil d'administration de 23 membres élus représentant la Metis Society, l'Aboriginal Womens' Council, l'Université de Regina, l'Université de la Saskatchewan, les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada, ainsi que les étudiants du GDI.

Parmi les cours offerts il y a : la préparation au travail social, l'acquisition de connaissances scientifiques, le travail social chez les autochtones, l'électronique radio/TV, l'administration des affaires, les cours préparatoires à la formation d'infirmière, la justice humaine autochtone, la formation en gestion autochtone, l'expérience de travail/ Academic 12, le développement de l'enfant en bas âge, la préparation au travail, etc.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET: 1976

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Secrétariat d'État
Services correctionnels du Canada
Emploi et Immigration Canada
Ministère de l'Éducation, Saskatchewan
Dons de particuliers

RESPONSABLE: Christopher Lafontaine, Exec. Dir
Gabriel Dumont Institute of Native Studies
121 Broadway Ave. East
Regina, Saskatchewan S4N 0Z6

TÉLÉPHONE: (306) 522-5691

TITRE: NATIVE HUMAN JUSTICE PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Gabriel Dumont Institute

ENDROIT: Prince Albert, Sask.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Gabriel Dumont Institute offre un cours de deux ans accrédité au niveau universitaire pour 30 étudiants; ce cours comprend de la formation dans le domaine de la sécurité, des études autochtones ainsi qu'un programme de placement de quatre mois dans les services judiciaires, surtout dans les services correctionnels. Ce programme a été élaboré conjointement avec le Service correctionnel du Canada.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général
Ministère de l'Éducation, Saskatchewan
Université de Regina

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En cours, parrainé par la Fondation Donner

RESPONSABLE: Bonnie Jeffrey
Coordinator, Human Justice
Gabriel Dumont Institute of Native Studies
121 Broadway Ave. East
Regina, Saskatchewan
S4N 0Z6

TÉLÉPHONE: (306) 522-5691

TITRE: NATIVE LAW CENTRE

AGENCE D'EXÉCUTION: Université de la Saskatchewan

ENDROIT: Saskatoon, Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Centre organise une série d'activités différentes susceptibles de favoriser le développement du système juridique et judiciaire au Canada de façon à faciliter le progrès dans les collectivités autochtones (cours, recherche et communications). Le Centre offre un programme d'été d'études préparatoires au droit, favorise la recherche et publie le "Canadian Native Law Bulletin".

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Université de la Saskatchewan
Fondation Donner
Law Foundation of Saskatchewan

RESPONSABLE: D. Purich
Director, Native Law Centre
141 Diefenbaker Centre
University of Saskatchewan
Saskatoon, Sask.
S7N 0W0

TÉLÉPHONE: (306) 966-6189

TITRE: COURS PRÉPARATOIRES AU DROIT (2 ANS), ÉTUDES DE LETTRES ET DE DROIT (1 AN)

AGENCE D'EXÉCUTION: Saskatchewan Indian Federated College

ENDROIT: Université de Regina, Saskatchewan

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Saskatchewan Indian Federated College offre des cours préparatoires au droit aux étudiants autochtones qui aspirent à faire carrière dans le droit.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Années 70

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Saskatchewan Indian Federated College

RESPONSABLE:
O.J. Brass
President
Saskatchewan Indian Federated College
SIFC Regina Campus, 127 College West
University of Regina
Regina, Saskatchewan
S4S 0A2

TÉLÉPHONE: (306) 584-8333

TITRE: HUMAN JUSTICE PROGRAM/PRAIRIE JUSTICE RESEARCH CONSORTIUM

AGENCE D'EXÉCUTION: School of Human Justice

ENDROIT: Université de Regina et autres

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Prairie Justice Research Consortium essaye d'offrir une formation professionnelle dans les services judiciaires, de stimuler la recherche dans ce domaine et d'en faire. Les cours offerts portent sur toute une série de sujets notamment : les rouages de l'appareil judiciaire pénal, la violence, les questions d'actualité dans le domaine de la criminologie, le maintien de l'ordre, les services de santé mentale, les services humains, la délinquance juvénile, les droits de la personne, ainsi que les questions touchant au contrôle social. Le consortium est un des huit centres de recherche en criminologie du Canada.

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1976

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général
Contrats extérieurs/subventions du gouvernement et sources non gouvernementales

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapports annuels présentés au ministère du Solliciteur général

RESPONSABLE: Dr. J. Harding, Acting Coordinator
School of Human Justice
Library Building, Room 515
University of Regina
Regina, Saskatchewan
S4S 0A2

TÉLÉPHONE: (306) 585-4034

TITRE: "DOING THINGS DIFFERENTLY, DOING THINGS BETTER: PROPOSALS FOR CHANGE"

AUTEURS: Sous-comité, Justice Saskatchewan

FIN DU PROJET: 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Ce rapport examine le problème du nombre trop élevé d'autochtones ayant des démêlés avec la justice et les facteurs socio-économiques sous-jacents. On y examine des solutions de rechange à l'incarcération, surtout pour les contrevenants autochtones.

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Saskatchewan

GROUPES CIBLES:

RÉGION CIBLE: Professionnels de la justice

ENVERGURE: Provinciale (Saskatchewan)

TITRE: "THE NATIVE OFFENDER IN SASKATCHEWAN"

AUTEURS: John H. Hylton

FIN DU PROJET: 1986

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cet article donne un profil socio-démographique des autochtones détenus dans les centres correctionnels de la Saskatchewan vers 1985. M. Hylton trouve que parmi les autochtones admis, il y avait un nombre disproportionné de jeunes, de chômeurs, de personnes peu instruites et d'hommes.

Cet article est publié dans l'ouvrage intitulé "Crime in Canadian Society" (3e édition), R. Silverman et J.J. Teevan (éd.), pp. 278-92. Toronto : Butterworths, 1986.

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Saskatchewan

GROUPES CIBLES: Chercheurs
Professionnels de la justice
Grand public

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Provinciale (Saskatchewan)

TITRE: "LEGAL OFFENCES IN SASKATCHEWAN: THE ALCOHOL AND DRUG CONNECTION"

AUTEURS: Saskatchewan Alcohol and Drug abuse Committee (SADAC)

FIN DU PROJET: Février 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude porte sur l'incidence des infractions à la loi rattachées à la consommation d'alcool et de drogues en Saskatchewan, par détachement de la GRC et par région, dans un contexte national. La Saskatchewan se situe au deuxième rang en ce qui concerne la fréquence de telles infractions.

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Canada et SADAC

GROUPES CIBLES: Grand public

RÉGION CIBLE: Régions urbaines
Régions éloignées
Canada

ENVERGURE: Provinciale (Saskatchewan)

TITRE: "SUSPENSIONS AND REVOCATIONS OF CONDITIONAL RELEASE - NATIVE/NON-NATIVE COMPARAISONS"

AUTEURS: Marnie Dee Allison
Len Meier

FIN DU PROJET: Décembre 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Il s'agit d'examiner les suspensions et les révocations de libération conditionnelle pour les contrevenants autochtones et les non autochtones, et de voir le rôle que jouent certaines circonstances particulières dans ces cas-là.

SOURCES DE FINANCEMENT: Corrections Research & Program Development
Bureau régional de la CNLC (Prairies)

GROUPES CIBLES: Femmes
Contrevenants

RÉGION CIBLE: Régions éloignées
Régions isolées

ENVERGURE: Provinciale (Saskatchewan)

TITRE: "ADMISSIONS TO SASKATCHEWAN PROVINCIAL CORRECTIONAL CENTRES: PROJECTIONS TO 1993"

AUTEURS: John H. Hylton

FIN DU PROJET: Février 1980

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Ce rapport examine le nombre d'Indiens en vertu de traités, de Métis/d'Indiens non inscrits et de non-autochtones dans les centres correctionnels de la Saskatchewan vers 1980 et l'effet que l'évolution démographique de la province risque d'avoir sur les incarcérations si l'on maintient les méthodes correctionnelles actuelles telles qu'elles.

SOURCES DE FINANCEMENT:
Services sociaux de la Saskatchewan
Prairie Justice Research Consortium
Université de Regina

GROUPES CIBLES:
Chercheurs
Professionnels de la justice
Grand public

RÉGION CIBLE: Autre

ENVERGURE: Provinciale (Saskatchewan)

TITRE: "LAW AND ORDER FOR CANADA'S INDIGENOUS PEOPLE"

AUTEURS:
P. Havemann
K. Couse
L. Foster
R. Matonovich

(Prairie Justice Research)

FIN DU PROJET: Mars 1984

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude fait une évaluation critique des rapports de recherche canadiens disponibles (1972-1983) qui décrivent l'incidence de certains éléments (cours/ services correctionnels) de l'appareil judiciaire pénal sur les autochtones du Canada.

SOURCES DE FINANCEMENT: Division de la recherche, ministère du Solliciteur général

GROUPES CIBLES:
Chercheurs
Professionnels de la justice
Autres professionnels

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: Nationale

TITRE: "A DIRECTORY OF JUSTICE SERVICES FOR PERSONS OF INDIAN ANCESTRY IN MANITOBA, SASKATCHEWAN AND ALBERTA"

AUTEURS: John H. Hylton

FIN DU PROJET: 1980

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Il s'agit d'un répertoire des services judiciaires auxquels peuvent avoir recours les personnes d'origine autochtone dans les provinces de l'Ouest, fait à l'intention des contrevenants autochtones de sexe masculin.

SOURCES DE FINANCEMENT:
Ministère de la Justice, Canada
Canadian Plains Research Centre
Prairie Justice Research Consortium

GROUPES CIBLES:
Autochtones
Hommes
Contrevenants

RÉGION CIBLE:
Régions éloignées
Régions isolées

ENVERGURE: Régionale (ouest du Canada)

TITRE: "LA DÉLINQUANCE CHEZ LES AUTOCHTONES ET LA LOI"

AUTEURS: D.A. Schmeiser
H.W.B. Heumann
J.R. Manning

(Commission de réforme du droit du Canada)

FIN DU PROJET: Février 1974

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude est une compilation de statistiques sur la participation des autochtones au sein de l'appareil judiciaire criminel; elle est axée principalement sur les provinces de l'Ouest.

SOURCES DE FINANCEMENT: Commission de réforme du droit du Canada

GROUPES CIBLES: Chercheurs
Autres professionnels
Grand public

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE:

TITRE: "THE PSYCHO-SOCIAL EFFECTS OF RACISM"

AUTEURS: S. Fiddler
- Saskatchewan Indian Federated College Journal 4:1 (novembre 1988), pp. 165-181.

FIN DU PROJET: Novembre 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Étude descriptive théorique poussée des répercussions multiples du racisme structurel sur les autochtones.

SOURCES DE FINANCEMENT:

GROUPES CIBLES: Chercheurs
Professionnels de la justice

RÉGION CIBLE: Régions urbaines
Régions éloignées

ENVERGURE: Nationale

TITRE: "REFLECTING INDIAN CONCERNS AND VALUES IN THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM"

AUTEURS: Canada/Saskatchewan/Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan

FIN DU PROJET: 1985

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette série d'études vise à recommander des façons de rendre l'appareil judiciaire pénal plus sensible aux "problèmes, intérêts, valeurs et culture des Indiens". Le groupe d'étude a fait 56 recommandations - certaines d'ordre général, d'autres précises - sur l'application de la loi, le recours à des juges de paix/conciliateurs autochtones, le droit coutumier et les programmes correctionnels.

SOURCES DE FINANCEMENT: Justice Canada
Justice Saskatchewan
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan

GROUPES CIBLES: Autochtones
(Indiens de plein droit)

RÉGION CIBLE: Réserves de la Saskatchewan

ENVERGURE: Nationale

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

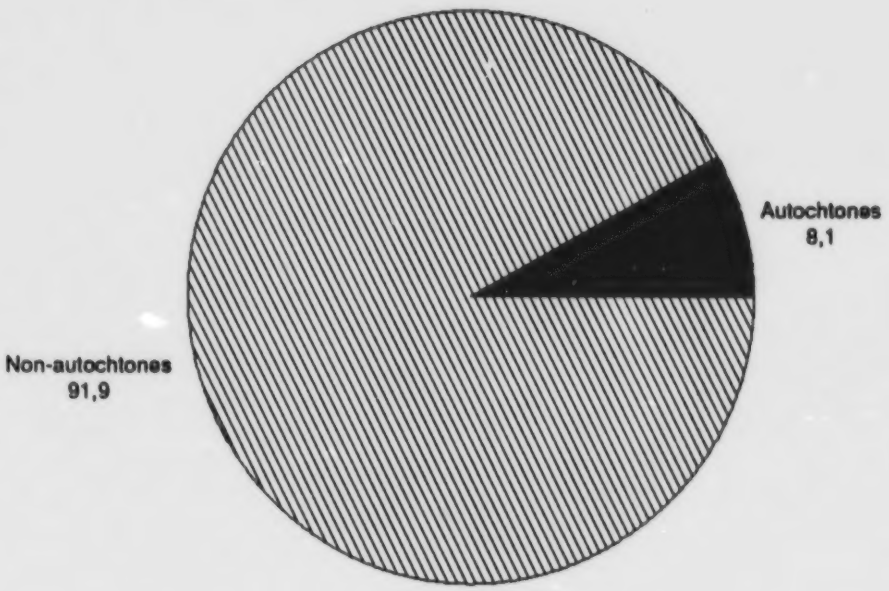

Manitoba

MANITOBA

Il y a 39 510 Indiens inscrits au Manitoba, 385 Inuit et 45 345 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 85 240 autochtones.[1] Ces autochtones représentent 8,1 % de la population totale du Manitoba.

La majorité (66,2 %) des Indiens inscrits du Manitoba vivent dans les réserves. Parmi ceux-ci, la proportion d'hommes est de 51,9 % et celle de femmes de 48,1 %. Les femmes sont davantage susceptibles de vivre à l'extérieur des réserves, car chez les Indiens inscrits hors réserves, 55,4 % sont des femmes et 44,6 % sont des hommes.

Il y a en moyenne 4,4 personnes par famille dans les réserves, comparativement à 3,6 personnes par famille vivant à l'extérieur et 3,1 personnes pour toutes les autres familles recensées du Manitoba.

La majorité (52,7 %) des Indiens vivant dans les réserves n'ont pas terminé la 9e année d'étude. En dehors des réserves, la proportion d'Indiens inscrits n'ayant pas terminé la 9e année d'étude est de 27,7 %, comparativement à 17,4 % pour la population du Manitoba en général.[2]

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont moins de chances d'avoir un emploi que les Indiens qui vivent à l'extérieur (23,7 % et 32,4 % respectivement), ce qui représente au total une proportion de 26,7 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 62,5 % pour la population en général.[3]

---

[1] Ces chiffres représentent une sous-estimation car on estime que 8 216 personnes habitant dans les réserves et les établissements indiens n'ont pas coopéré au recensement de 1986.
La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.
Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

[3] Ibid.

Il y a 60 bandes au Manitoba, soit 10,1 % du nombre total de bandes du Canada, représentant au total 57 488 membres le 1er décembre 1986.[4]

Les langues algonquines que constituent le cri et l'ojibwa ainsi que la langue athapaskan que constitue le chipewyan sont parlées au Manitoba. La langue siouan, le dakota, est parlée dans le Sud.[5]

Plus de 24 % des autochtones qui vivent dans les réserves parlent l'anglais chez eux. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 74 %; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

Au Manitoba, les autochtones représentent de 50 à 55 % des personnes incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, à peu près 3 479 autochtones ont été admis (55 % de 6 326).[6]

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

L'établissement correctionnel de Portage offre certains services aux femmes autochtones détenues par l'intermédiaire de l'organisme Ma-Ma-Wi-Chi-Itata. Un travailleur s'y rend une fois par semaine afin de donner des conseils aux détenus autochtones; il collabore également avec les familles de détenus au sein de la collectivité. En 1987, l'organisme Ma-Ma-Wi-Chi-Itata, qui était financé par les Services correctionnels, a commencé à être financé par les services d'aide à l'enfance et à la famille du ministère des Services communautaires.

---

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88, Cat. 85-211, Tableau 11 : Admissions dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

L'établissement correctionnel de The Pas est ouvert depuis 1982; il dessert toutes les collectivités situées au nord du 53e parallèle. Il comporte une petite section pour femmes ainsi qu'un service de détention de courte durée pour les jeunes.

Un contrat a été conclu avec le Centre d'amitié de The Pas pour qu'il offre aux détenus des services consultatifs et d'orientation à plein temps dans leur langue autochtone. Depuis novembre 1987, un conseiller judiciaire des services de liaison avec les autochtones relève de l'établissement de The Pas.

Le service est assuré par le Centre d'accueil de The Pas aux termes d'un contrat conclu avec les services correctionnels pour adultes. L'agent de liaison avec les autochtones de The Pas offre en gros le même genre de services que le Native Clan de Headingley.

L'établissement correctionnel de Headingley offre plusieurs services aux détenus autochtones en vertu de contrats conclus avec la Native Clan Organization. Deux travailleurs de la Native Plan sont en poste à Headingly et ils offrent des services consultatifs, orientent les détenus vers des programmes à caractère communautaire, examinent les demandes pour le foyer de transition de Regina et ils encouragent la culture autochtone et l'organisation de manifestations par l'intermédiaire de la Native Brotherhood Society (Fraternité des autochtones). La Regina House est un foyer de transition situé à Winnipeg, dont le principal objectif consiste à aider les contrevenants autochtones à se réadapter à la société après une période d'incarcération. La Native Clan assure ce service pour les services correctionnels depuis plus de 10 ans.

L'établissement correctionnel de Brandon ne finance pas ou n'offre pas directement de programmes/services s'adressant exclusivement aux détenus autochtones. Par contre, un Programme de formation d'agents des services correctionnels autochtones débutera au collège communautaire d'Assiniboine. Ce programme, qui porte sur la formation de 20 agents des services correctionnels autochtones diplômés, est financé par le gouvernement du Canada (CEIC) et par le gouvernement du Manitoba.

Le Centre provincial de renvoi est situé dans le Public Safety Building de Winnipeg et il dessert l'est, le sud et le centre de la province ainsi que la ville de Winnipeg. C'est un centre de détention en milieu fermé pour les hommes et les femmes qui attendent de comparaître devant les tribunaux, qui attendent un procès ou une condamnation. Les détenus faisant

l'objet d'un renvoi ou qui attendent leur procès ont accès au Court Communicator Program, offert par la division des services judiciaires de notre ministère. Aucun autre programme/service destiné exclusivement aux autochtones n'est offert par l'établissement.

Les services correctionnels sont en train d'instaurer des programmes de base dans tous les établissements; ces programmes seront accessibles à tous les détenus, sur un pied d'égalité. Des programmes relatifs à l'alcoolisme ou la toxicomanie, aux moyens de surmonter sa colère, aux capacités professionnelles, à la préparation à la vie active, et des programmes éducatifs sont ouverts aux détenus autochtones et non autochtones. Ceux-ci sont encouragés à participer à tous les programmes, sur un pied d'égalité.

Les services correctionnels pour adultes ont fortement encouragé et mis de l'avant des politiques d'action positive pour les autochtones et les résultats obtenus ont été plus ou moins bons selon les cas. Les services correctionnels ont revu toutes les exigences relatives au poste d'agent des services correctionnels en ce qui concerne le niveau d'instruction et l'expérience.

Les services correctionnels ont essayé de faire mieux connaître les problèmes autochtones et les autochtones grâce à des cours de sensibilisation. Cela fait partie maintenant de la formation de base de tous les agents des services correctionnels et c'est une condition à remplir pour être embauché. On donne par ailleurs des cours spéciaux de sensibilisation aux autochtones à des agents autres que ceux des services correctionnels.

Le collège communautaire d'Assiniboine et les services correctionnels appliquent actuellement ensemble un Correctional Officer Certificate Program, auquel participent exclusivement des autochtones. Les autochtones ont également été encouragés à s'inscrire à des programmes analogues qui sont offerts au collège communautaire de Red River et à Milner Ridge.

Personnel autochtone

La proportion d'employés autochtones par rapport au personnel non autochtone dans les établissements correctionnels du Manitoba est de 5,4 %, ce qui représente 39 autochtones sur un total de 723 personnes. Dans les établissements où le nombre de détenus autochtones est plus élevé, il y a également proportionnellement plus de personnel autochtone. Ainsi, à l'établissement correctionnel de The Pas, il y a 15 % d'employés autochtones, à Dauphin, il y en a 13 %, à Portage 5 % et à Brandon 5 %.

Programmes émanant des services policiers

Il existe de nombreux programmes émanant de la police qui s'adressent aux collectivités autochtones du Manitoba.

Différents programmes de maintien de l'ordre ont été établis : les agents de bande, les gendarmes indiens spéciaux (Option 3b), la police du conseil tribal Dakota-Ojibwa et le Community Constable Program (agents communautaires) donnent tous des services de maintien de l'ordre aux autochtones, par l'intermédiaire d'autochtones.

De nombreuses activités de prévention du crime émanant de la police sont en voie d'application dans les collectivités autochtones; ces activités concernent toute une série de domaines, notamment l'introduction par effraction, la consommation abusive de dissolvants, le vol, l'alcoolisme et la toxicomanie, l'exploitation sexuelle, le suicide et la violence familiale.

Les services communautaires du Manitoba collaborent avec la jeunesse autochtone pour une bonne partie des activités mentionnées ci-dessus. Les Family Dispute Services (services pour les conflits familiaux) de Winnipeg ont des programmes pour familles autochtones visant à aider les contrevenants et leur famille à sortir du cercle infernal de la violence familiale.

Certaines collectivités autochtones ont des tribunaux pour adolescents et des services de médiation visant à régler les problèmes entre la victime et le contrevenant au lieu de passer par les tribunaux.

TITRE: POLICE DE WINNIPEG, COMMUNITY RELATIONS YOUTH PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Winnipeg Police Community Relations

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme a été créé pour essayer d'améliorer les relations entre la police et les jeunes autochtones. Afin d'essayer de diminuer le nombre d'actes de vandalisme et l'importance des dégâts, on a fait dans différentes écoles des exposés portant sur différents sujets, surtout sur les différentes lois et sur leurs conséquences pour ces jeunes. Les agents de police se sont présentés comme des personnes désireuses de les aider au lieu de se contenter de les arrêter. Ces contacts ont été établis individuellement dans les classes et au cours de déplacements.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: 1989

SOURCES DE FINANCEMENT: Service de police de la Ville de Winnipeg

ÉTUDES ET ÉVALUATION: À la fin de l'année scolaire 1989, on a constaté que le nombre d'actes de vandalisme dans la région avait nettement diminué. On a constaté par ailleurs que dans les écoles cibles, les jeunes respectaient davantage les agents de police en tant que personnes.

RESPONSABLE: Cst. Denis Fontaine
Winnipeg Police Department
P.O. Box 1680
Winnipeg, Man.
R3C 2Z7

TÉLÉPHONE: (204) 986-6037

TITRE: PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ORDRE DU CONSEIL TRIBAL DAKOTA-OJIBWAY

AGENCE D'EXÉCUTION: Service de police du CTDO

ENDROIT: Huit réserves indiennes du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce service est assuré dans le quadrant sud et sud-ouest du Manitoba : Sandy Bay, Sioux Valley, Oak Lake, Birdtail Sioux, Rousseau River, Long Plains, Dakota Plains et Swan River.

Le but de ce programme est d'avoir des agents de police indiens pour s'occuper des Indiens afin de :

a) faire de la prévention dans les réserves;
b) réduire le nombre/le coût des peines d'emprisonnement des habitants de la réserve;
c) améliorer les services de maintien de l'ordre reçus par les membres;
d) attirer et retenir des personnes qui conviennent comme agents de police; et
e) améliorer la qualité de vie dans les réserves.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Janvier 1977

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord
Ministère de la Justice du Manitoba
(40 %, à concurrence de 250 000 $)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Évaluation du programme de maintien de l'ordre du Conseil tribal Dakota-Ojibway. Bob Connelly, 1988

RESPONSABLE: Chief Cst. Frank McKay
D.O.T.C. Police
P.O. Box 1148
Brandon, Manitoba

TITRE: COMMUNITY CONSTABLE PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Affaires du Nord

ENDROIT: Quatorze collectivités métis du nord du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce service est offert dans 14 collectivités métis du Nord qui sont éloignées des détachements de la GRC. Il s'agit d'assurer une présence de la police dans les collectivités métis. Ces agents ont des pouvoirs d'application limités dans les domaines relevant de leur compétence.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Révision interne terminée en 1987.

RESPONSABLE: Mr. Oliver Boulette
Assistant Deputy Minister
Department of Northern Affairs
Provincial Government Building
Thompson, Manitoba
R8N 1X4

TÉLÉPHONE: (204) 778-4411

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre de ce programme, le maintien de l'ordre est assuré dans les réserves par l'intermédiaire d'agents qui ont le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter des armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Rapport du groupe d'étude sur les services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLES:

Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél.: (819) 997-8216

Mr. Doug Wannamaker
Indian & Northern Affairs Canada
1100 - 275 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 3A3

Tél.: (204) 983-5932

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC - (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes Indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix, à l'extérieur et à l'intérieur des réserves, et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens ainsi que les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont comparables en gros à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef de la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/ Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Chef, Opérations
Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: ISLAND LAKE ADVISORY COMMITTEE ON R.C.M.P. AND JUSTICE PROTOCOLS

AGENCE D'EXÉCUTION: Justice Manitoba et autres services (voir ci-dessous)

ENDROIT: Réserve Wasagamack, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Justice Manitoba, Bande Wasagamack, Conseil tribal d'Island Lake et la GRC préparent un modèle pour le traitement des cas de détention d'enfants dans les réserves.

Le programme est un modèle de coopération inter-organismes et inter-bandes dans les cas de détention d'enfants. On s'attache à préparer un modèle susceptible de répondre à tous les cas de détention d'enfants dans les réserves au Manitoba.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Autres professionnels

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC
Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Glen Lewis
Manitoba Justice
Research and Development
405 Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6

TÉLÉPHONE: (204) 945-6838

TITRE: LIGNE D'ÉCOUTE PROVINCIALE POUR LES FEMMES MALTRAITÉES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ikwe-Widdjitiwin Inc.

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ligne d'écoute téléphonique provinciale pour les femmes maltraitées, qui est ouverte au grand public mais qui est également destinée aux autochtones.

GROUPES CIBLES: Femmes
Victimes
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Novembre 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des services à la famille

RESPONSABLE: Grace Meconse
Ikwe-Widdjitiwin Inc.
Box. 1056
Winnipeg, Manitoba
R3C 2X4

TÉLÉPHONE: (204) 772-0303

TITRE: SERVICES DE MÉDIATION (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Mennonite Central Committee

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Service de médiation entre les victimes et les contrevenants au lieu du recours aux tribunaux dans les cas où des accusations ont été portées en vertu du Code criminel. Dans la plupart des cas, l'intervention se fait avant le plaidoyer, et dans un petit nombre de cas, après. Il y a plus de 800 clients par année, pour toute une série d'infractions notamment voies de fait, voies de fait causant des lésions corporelles, actes de violence caractérisés, voies de fait avec arme, vol, introduction par effraction et toute une série d'autres délits.

Ce service est offert aux adultes et aux jeunes contrevenants, hommes et femmes. Les autochtones qui participent à ce programme constituent la minorité.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1979

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Mennonite Central Committee Manitoba
Victims Assistance Committee, Province of Manitoba
Manitoba Law Foundation

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Mediation Services: An Evaluation, Procureur général du Manitoba, 1987

RESPONSABLE: Dr. Paul Redekop
Mediation Services
1317A Portage AVenue
Winnipeg, Manitoba R3G 0V3

TÉLÉPHONE: (204) 774-2469

TITRE: ENTENTES DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Manitoba

ENDROIT: Différents endroits du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Une entente de participation communautaire (EPC) entre les services correctionnels du Manitoba et les organismes communautaires sert surtout à faire participer des collectivités éloignées à l'exécution de programmes communautaires des services correctionnels. Ces ententes permettent d'exécuter toute une série de fonctions à l'échelon local. Il y a notamment les mesures de rechange, la médiation entre la victime et le contrevenant, la préparation de rapports et la collecte de renseignements, la supervision communautaire et la prévention du crime.

Voici les endroits où ces ententes sont en vigueur : God's River, Oxford House, Nelson House, Pukatawagan, Waywaysecappo, Fairford, Lake Manitoba, Berens River, Bloodvein, Little Grand et Fort Alexander.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Victimes
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Disponible sur demande pour la plupart des localités.

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: PROGRAMME D'AGENTS DE PROBATION HONORAIRES (A.P.H.)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Manitoba

ENDROIT: Différents endroits du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les agents de probation honoraires vivent dans les collectivités qu'ils desservent et ils sont chargés de s'occuper des mesures de rechange, d'assurer la supervision des contrevenants au sein de la collectivité et de servir d'agents de liaison avec le personnel des services correctionnels communautaires. Ils sont rémunérés pour leurs services (20 $ à 30 $ par cas, à concurrence de cinq cas par mois).

Les APH se trouvent dans les localités suivantes : Grand Rapids, Moose Lake, Easterville, Poplar River, Fort Alexander, Little Black River, Hollow Water, Seymourville, Manigotagan, St. Lazar, réserve de Pauingassi, Pelican Narrows, réserve de Shamattawa, Brochet, Norway House, Cross Lake, Split Lake, South Indian Lake, Garden Hill, Fox Lake Band, Pelican Rapids et God's Lake Narrows.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Professionnels de la justice
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1984-1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Les APH sont évalués individuellement

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: AGENTS DE PROBATION BÉNÉVOLES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Manitoba

ENDROIT: Différents endroits du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme des agents de probation bénévoles est analogue au programme des agents de probation honoraires; par contre, les A.P.B. ne sont pas rémunérés pour leurs services. Les A.P.B. vivent dans les collectivités qu'ils desservent et ils sont chargés de s'occuper des mesures de rechange, d'assurer la supervision des contrevenants au sein de la collectivité et de servir d'agents de liaison avec le personnel des services correctionnels de la collectivité.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Professionnels de la justice
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1970

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: AGENTS DE PROBATION VIVANT DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Procureur général du Manitoba

ENDROIT: Différents endroits du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les Services correctionnels du Manitoba emploient quatre agents de probation à plein temps et quatre à temps partiel qui vivent dans des collectivités autochtones. Les collectivités desservies sont les suivantes : God's Lake, Oxford House, Norway House, Jackhead, Fisher River, Fairford, Little Saskatchewan, Peguis et Roseau River - tous à plein temps; Moose Lake, Easterville, Grand Rapids - tous à temps partiel. Les Services correctionnels communautaires du Manitoba emploient également des agents de probation autochtones qui se trouvent dans différents centres urbains.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1981

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: SERVICES DE PROBATION DAKOTA-OJIBWAY (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil tribal Dakota-Ojibway

ENDROIT: Différents endroits du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans le cadre d'une entente entre le gouvernement du Manitoba et le Conseil tribal Dakota-Ojibway, la responsabilité des programmes de probation et d'autres programmes des services correctionnels communautaires dans les réserves membres du Conseil a été confiée aux Services de probation Dakota-Ojibway (S.P.D.O.)

Les S.P.D.O. comptent trois personnes qui desservent les collectivités de Oak Lake, Sioux Valley, Bird Tail, Dakota Plains, Long Plain, Swan Lake et Sandy Bay.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: GARDE EN MILIEU OUVERT (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Manitoba

ENDROIT: Dans tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les foyers de garde en milieu ouvert constituent une solution de rechange à la détention qui permet aux jeunes contrevenants admissibles d'être placés dans une maison unifamiliale de la collectivité. Ces maisons sont triées sur le volet et elles sont surveillées conformément aux politiques, règlements et normes provinciaux.

Plusieurs des 13 maisons de garde en milieu ouvert de la province sont dirigées par des familles autochtones, il y en a deux à Thompson et trois à Winnipeg. Depuis le début du programme, on a utilisé 23 maisons supplémentaires dont 11 dirigées par des autochtones.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Une évaluation est faite chaque année pour chaque maison.

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: SUBSTANCE ABUSE INTERVENTION PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit d'un programme appliqué toute l'année au Manitoba Youth Centre; il est axé sur les jeunes placés en garde en milieu fermé et en milieu ouvert, qui sont âgés de 15 ans et plus, et qui ont des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie (personnels ou familiaux). Ce programme relève du conseiller à la jeunesse du Centre et il essaye d'apprendre aux jeunes qui s'y trouvent à faire des choix. Ce programme est universel et tous les pensionnaires autochtones peuvent y participer.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Paul Molloy
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: LIFE SKILLS PROGRAM (PRÉPARATION À LA VIE ACTIVE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme s'adresse aux jeunes du Manitoba Youth Centre qui sont en garde en milieu fermé et en milieu ouvert, âgés de 16 ans et plus, qui vivront probablement seuls après leur période de détention. Ce programme donne aux pensionnaires des informations susceptibles de les aider à devenir indépendants au sein de la collectivité. Il s'agit d'un programme de quatre semaines qui est offert toute l'année. C'est un programme universel dont peuvent profiter les pensionnaires autochtones.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Manitoba

RESPONSABLE: Rick Hall
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme est exécuté par les conseillers à la jeunesse du Manitoba Youth Centre et il est ouvert à toutes les femmes qui s'y trouvent, y compris les autochtones.

Les objectifs du programme consistent :

(1) à offrir aux participantes un lieu sûr où elles peuvent parler des problèmes d'exploitation sexuelle;

(2) à donner aux participantes les compétences nécessaires pour survivre aux mauvais traitements d'ordre sexuel et pour briser le cycle ainsi créé;

(3) à donner aux participantes des renseignements sur leur condition de victime et réduire ainsi les risques qu'elles ne commettent elles-mêmes des infractions d'ordre sexuel;

(4) à leur apporter les compétences nécessaires pour pouvoir diriger elles-mêmes leur vie.

GROUPES CIBLES: Victimes
Femmes
Adolescentes

DÉBUT DU PROJET: Avril 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Manitoba

RESPONSABLE: R. Hiley, W. Russell, W. McLaughlan
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: SUMMER ACTIVITY PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Summer Activity Program est exécuté par les conseillers à la jeunesse et par les étudiants du PETE à Winnipeg. Il offre aux pensionnaires (jeunes en garde en milieu ouvert et en milieu fermé âgés de 13 à 15 ans) toute une série d'expériences communautaires afin de stimuler leur intérêt et de leur faire mieux connaître les ressources communautaires ainsi que d'améliorer leur capacité d'adaptation à la société. Le programme fonctionne tous les jours en juillet et en août et il comprend des ateliers et l'expérience pratique. Le programme s'adresse à tous les contrevenants du Centre, y compris les autochtones.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Manitoba
Étudiants du PETE subventionnés par Employment Services and Economic Security, Employment Development & Youth Services

RESPONSABLE: Nancy Barkwell
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: ATELIERS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le colloque est dirigé par des moniteurs de la région de Winnipeg. Il s'adresse aux jeunes qui se trouvent en garde en milieu ouvert et fermé et qui ont abandonné l'école très jeunes ou risquent de le faire. Le programme les aide à prendre des décisions pour l'avenir en matière d'éducation et d'emploi.

Le programme est offert en juillet et en août et fonctionne tous les jours du lundi au vendredi; il comprend des ateliers et une certaine expérience pratique. Le programme s'adresse à tous les contrevenants du Manitoba Youth Centre, y compris les autochtones.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration

RESPONSABLE: Nancy Barkwell
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: RÉUNIONS DES ALCOOLIQUES ANONYMES (A.A.)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les réunions des Alcooliques anonymes sont organisées par trois membres du A.A. Institutional Committee, au Manitoba Youth Centre. La préférence est accordée aux jeunes qui sont renvoyés en détention provisoire ou qui sont en garde en milieu fermé. (Les jeunes en garde en milieu ouvert sont encouragés à assister aux réunions des A.A. de leur localité.) Il s'agit d'inciter les pensionnaires à devenir sobres et à le rester en partageant leurs expériences, leurs victoires, leurs espoirs et en parlant de leurs progrès sur la voie de la guérison s'ils sont alcooliques ou toxicomanes. Il y a une réunion d'une heure par semaine, pendant toute l'année.

Tous les contrevenants du Manitoba Youth Centre, y compris les autochtones, peuvent assister à ces réunions.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Nancy Barkwell
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: RÉUNION DES TOXICOMANES ANONYMES (T.A.)

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les réunions des Toxicomanes anonymes au Manitoba Youth Centre sont organisées par deux membres de la N.A. Society. Les réunions sont ouvertes aux jeunes qui sont atteints d'un certain degré de toxicomanie et souhaitent résoudre leur problème. La préférence est accordée aux jeunes qui sont renvoyés en détention provisoire et à ceux qui sont en garde en milieu fermé, car les jeunes en garde en milieu ouvert sont encouragés à assister aux réunions des T.A. de leur localité. Les réunions, d'une durée approximative d'une heure ont lieu une fois par semaine, pendant toute l'année.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Nancy Barkwell
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: RÉUNIONS D'ALATEEN

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les réunions d'Alateen sont organisées par deux membres d'Alanon, au Manitoba Youth Centre. Ces réunions sont destinées aux jeunes qui sont renvoyés en détention provisoire et en garde en milieu fermé. Les jeunes qui sont en garde en milieu ouvert sont encouragés à assister aux réunions d'Alateen de leur localité. Il s'agit de permettre aux pensionnaires dont la vie a été gâchée par l'alcoolisme d'une autre personne de partager leurs expériences et d'entendre parler de bons moyens de régler les problèmes. Ces réunions qui durent à peu près une heure ont lieu une fois par semaine, pendant toute l'année.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Nancy Barkwell
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: PROGRAMMES D'AUMÔNERIE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il existe sept programmes d'aumônerie pour les pensionnaires du Manitoba Youth Centre :

(1) Programme d'étude de la Bible : moyenne de 35 pensionnaires.
(2) Programme de littérature religieuse
(3) Programme d'accompagnement des pensionnaires aux églises locales, souvent à des églises autochtones. Il s'agit d'établir la liaison entre les pensionnaires autochtones et les autochtones de la collectivité et de leur permettre d'exprimer leur foi selon leur tradition.
(4) Programme de spiritualité autochtone : aide les non-autochtones à mieux comprendre la culture et la spiritualité autochtones et aide par ailleurs les autochtones à mieux comprendre leur origine; présenté par un Ancien ou par un chef spirituel autochtone.
(5) Programme audio-visuel religieux.
(6) Programme consultatif : conseils spirituels, aide en cas d'affliction, etc.
(7) Programme de rédaction de prières : les pensionnaires sont invités à écrire des prières d'ouverture et de clôture pour les messes du dimanche.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Bernard Pinet
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: PROGRAMME ÉDUCATIF

AGENCE D'EXÉCUTION: Services communautaires du Manitoba

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme éducatif est assuré par des enseignants brevetés du Manitoba Youth Centre. Le programme porte sur des sujets comme les besoins spéciaux, la préparation à l'emploi, les sujets scolaires habituels, l'adaptation au milieu et ce qu'il faut faire pour être de bons parents. Des évaluations sont effectuées et des programmes individuels sont préparés pour les pensionnaires.

Tous les pensionnaires du Manitoba Youth Centre, ceux qui sont en garde en milieu ouvert et ceux qui sont en garde en milieu fermé, ont accès à ce programme, qui a lieu du lundi au vendredi dans le cadre du programme scolaire normal.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Jane Graham
Manitoba Youth Centre
170 Doncaster Street
Winnipeg, Manitoba
R3N 1X9

TÉLÉPHONE: (204) 475-2010

TITRE: CONTRATS PORTANT SUR LES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION ET LES ORDONNANCES DE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Centres communautaires de ressources

ENDROIT: Tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de solutions de rechange à l'incarcération permet à tous les Manitobains qui ont été condamnés à payer une amende de s'inscrire au programme s'ils sont incapables de payer. En vertu de ce programme, les participants font des travaux bénévoles pour la communauté d'une valeur égale au montant de l'amende, au lieu d'aller en prison. Il est également possible de payer une partie de l'amende et de payer le reste en travaillant bénévolement dans le cadre de ce programme. Il peut s'agir de travaux de réparation ou d'entretien des églises, des écoles, des mairies, des foyers pour personnes âgées, des parcs et autres propriétés publiques. Il peut également s'agir d'aider les habitants de la localité, notamment les personnes âgées, les invalides ou les jeunes. Un mandat d'arrêt est émis contre ceux qui n'effectuent pas les tâches qui leur ont été confiées fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Ce programme est avantageux pour les participants car il leur permet de rester au sein de la collectivité avec leur famille et leurs amis et il est également avantageux pour la communauté pour laquelle certains travaux sont effectués.

Il y a deux exemples de ce programme à Amaranth et à Swan River.

Pour faciliter les choses, les contrats ont été signés entre les Services correctionnels du Manitoba et différents organismes communautaires de la province.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1983

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba
Collectivités et bénévoles

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Évaluation détaillée faite en 1987.
Disponible sur demande

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: COMMUNITY HOLISTIC CIRCLE HEALING

AGENCE D'EXÉCUTION: Différentes (voir ci-dessous)

ENDROIT: Quatre collectivités autochtones du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La bande indienne Hollow Water, les collectivités de Manigotogan, Seymourville et Ashaming se sont rendu compte que deux personnes sur trois faisaient l'objet d'exploitation sexuelle et qu'une sur trois exploitait les autres. Un groupe de citoyens inquiets a décidé qu'il fallait faire quelque chose pour briser le cercle vicieux. On a mis en oeuvre un programme de déjudiciarisation permettant aux agresseurs d'éviter les tribunaux et l'incarcération (dans les cas de délits mineurs) et on recommande une période de probation. L'agresseur conclut un "contrat de guérison" avant de devoir comparaître devant la cour. (Dans les cas de délits plus graves, on recommande une peine d'emprisonnement.)

Les agences d'exécution sont : la bande indienne de Hollow Water, la collectivité de Manigotagan, celle de Seymourville, celle d'Ashaming, les services d'aide à l'enfance et à la famille du Manitoba, la Southeast Child and Family Services, le PNLAADA, le directeur de l'école secondaire, le commandant du détachement de la GRC.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Victimes
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ressources locales

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapports annuels de la GRC, service de la prévention du crime, Winnipeg, Manitoba

RESPONSABLE: Valdi Seymour
NADAP
Hollow Water Indian Reserve, Manitoba

TÉLÉPHONE: (204) 363-7278

TITRE: RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Les collectivités autochtones de tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à mieux faire connaître le rôle de la GRC au sein des communautés autochtones, en espérant arriver ainsi à accroître la coopération entre la police et la communauté (visites d'écoles, groupes communautaires, etc.), et à mettre la communauté au courant des mesures de précaution à prendre à la chasse, à la pêche, etc.

On accorde beaucoup d'importance aux visites dans les écoles au cours desquelles des agents vont parler de sécurité en motoneige, de règlements de la circulation dans les réserves, de la Loi sur les Indiens, des droits de chasse des autochtones et ainsi de suite. Il est possible d'obtenir des documents, des diapositives, des rubans et des films en s'adressant aux gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3b) et tous les membres de la GRC participent à ce programme.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Grand public
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: VISITES PAROISSIALES DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones de tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La GRC met les membres d'une collectivité au courant des différents moyens de décourager les infractions dirigées contre leur domicile, notamment en fermant les portes à clé et en laissant des lumières allumées lorsqu'ils ne sont pas chez eux. Un registre où l'on note les absences peut être signé au bureau du détachement par les membres de la collectivité qui doivent s'absenter de chez eux pour une longue période. La collectivité est également divisée entre les différents membres qui sont alors chargés d'aller vérifier toutes les maisons de leur secteur. Ce sont les gendarmes indiens spéciaux (Option 3b) qui appliquent ces programmes, ainsi que les Anciens des bandes, les agents des bandes et certains autres membres des bandes. Il est possible d'obtenir de la documentation par l'intermédiaire du détachement de chaque collectivité.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: INTERVENTION/PRÉVENTION DU SUICIDE DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones de tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La GRC donne à toutes les personnes intéressées, des informations sur la façon de reconnaître et de se comporter avec des personnes "à risque" et d'apprendre à donner des informations d'urgence. La GRC explique à la collectivité (notamment dans les écoles) quelles sont les personnes ressources de la région auxquelles les gens peuvent s'adresser (membres de la GRC et membres du personnel des services médicaux qui sont qualifiés dans ce domaine). Il est possible d'obtenir de la documentation par l'intermédiaire du service de prévention criminelle et des relations socio-policières, de la Division "D".

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: JUNIOR COUNCIL PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones de tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Junior Council est chargé d'apporter une expérience professionnelle utile aux jeunes, de leur apprendre les méthodes employées dans les affaires et les activités des bandes et de les occuper quand ils sont désoeuvrés.

Les jeunes élisent les membres du conseil ainsi qu'un chef, organisé de la même façon que le conseil de la bande. Ce conseil participe aux affaires et aux activités de la bande. Les jeunes organisent des activités de financement. Le conseil aide la collectivité dans certaines tâches.

Le conseil utilise de façon constructive la pression des pairs pour réduire la délinquance chez les jeunes. Le conseil est un organisme actif toute l'année et il épaule le conseil de bande.

Le programme est présenté par les gendarmes indiens spéciaux (Option 3b) et par le conseil de bande ainsi que son chef.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: ATELIERS DE PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES JEUNES

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones de tout le Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les ateliers de prévention du crime chez les jeunes ont pour but d'inciter les jeunes à aider à trouver dans quels secteurs se posent certains problèmes et à élaborer des programmes de prévention dans ces domaines. Ils recommandent des solutions. Ils peuvent mettre en oeuvre des programmes susceptibles d'après eux de remédier à la situation et par conséquent de réduire le nombre de délits.

On leur fait des exposés sur le respect à l'égard de l'autorité au sein de la collectivité, des biens de la communauté et de l'application des lois. Ce programme est présenté par les gendarmes indiens spéciaux (Option 3b), par le chef, par le conseil de bande et par les responsables locaux de l'éducation, des services de probation autochtones, et par le service local de prévention criminelle de la GRC.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: RESERVEPROOFING PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a pour but de dire aux enfants et aux jeunes comment ils devraient agir ou ce qu'ils devraient éviter de faire quand ils ne sont pas sous la surveillance des parents ou lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'urgence. Le programme est présenté par les gendarmes indiens spéciaux (Option 3B) ainsi que par les services scolaires et les enseignants de l'endroit. L'école vérifie toutes les absences d'enfants qui ne sont pas justifiées et l'absence des enfants qui sont censés être à l'école est signalée à la GRC. Les jeunes et les enfants dont les parents ne sont pas chez eux après l'école peuvent avoir à leur disposition un programme d'activités organisées à l'école. Il est possible d'obtenir certaines ressources, des films, et de la documentation en s'adressant au Service de la prévention criminelle et des relations socio-policières, de la Division "D" de la GRC.

GROUPES CIBLES: Enfants
Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: PROGRAMME D'HALLOWEEN

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Collectivités autochtones du Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a pour but de dire aux enfants quelles précautions il faut prendre lorsqu'ils vont faire la tournée d'Halloween et pour réduire le nombre d'actes de vandalisme et de méfaits. Le programme est appliqué par les gendarmes indiens spéciaux (Option 3b), les enseignants, les ministres du culte, etc. On dit aux gens quelles précautions il faut prendre pour l'Halloween; on leur recommande notamment de porter des vêtements pâles ininflammables, d'avoir une lampe de poche, de se déplacer en groupe, on recommande aussi de faire accompagner les jeunes enfants par un adulte, etc. Documentation disponible au Service de prévention criminelle et des relations socio-policières, de la Division "D" de la GRC.

GROUPES CIBLES: Enfants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC

RESPONSABLE: NCO in Charge, Crime Prevention
Royal Canadian Mounted Police
Box 5650
Winnipeg, Manitoba
R3C 3K2

TÉLÉPHONE: (204) 983-5449

TITRE: PROJET MA MAWI WI CHI ITATA

AGENCE D'EXÉCUTION: Centre Ma Mawi Wichi Itata

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce projet consiste à donner des conseils aux autochtones, femmes, enfants, hommes, victimes et aux agresseurs au sujet des mauvais traitement infligés au sein de la famille. Les Family Dispute Services du Manitoba sont chargés de financer les activités, d'élaborer les politiques et de régler les problèmes relatifs au programme de prévention de la violence familiale et aux centres d'entraide pour femmes.

GROUPES CIBLES: Femmes
Hommes
Enfants

DÉBUT DU PROJET: 1988-1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Santé et Bien-être Canada
Ministère des Services familiaux

RESPONSABLE: Bev Bear
Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.
2 - 531 Notre Dame Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 1S2

TÉLÉPHONE: (204) 774-6531

TITRE: COMITÉ SUR LA CONSOMMATION ABUSIVE DE DISSOLVANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Organisme chargé de la justice criminelle et organismes communautaires

ENDROIT: Berens River

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce comité est chargé de lutter contre la consommation abusive de gaz et de dissolvants par des jeunes et des adultes de la réserve et de la collectivité de Berens River. Le Comité doit et devra continuer à mettre le public au courant des risques causés par la consommation abusive de dissolvants et faire son éducation dans ce domaine. Des bulletins d'information portant sur ce sujet ont été préparés à l'intention des commerçants; on a également préparé des lignes directrices pour les enseignants afin de leur permettre d'identifier les élèves qui inhalent des gaz et de réagir.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autres professionnels
Adultes

DÉBUT DU PROJET: 31 juin 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: GRC
PNLAADA
Services d'aide à l'enfance et à la famille, bureaux de bandes et bureaux communautaires

RESPONSABLE: NCO in Command
Royal Canadian Mounted Police
Box 280
Lac du Bonnet, Manitoba
R0E 1A0

TÉLÉPHONE: (204) 382-2436

TITRE: PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LA TOXICOMANIE

AGENCE D'EXÉCUTION: Brandon Crime Prevention Committee

ENDROIT: Brandon, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme essaye d'aider les jeunes ayant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, dont la majorité sont des autochtones, par trois méthodes qui consistent :

(1) à encourager les adolescents et leurs parents à faire partie de groupes éducatifs et de groupes d'entraide;

(2) à élaborer des programmes éducatifs communautaires sur l'usage abusif de substances chimiques, surtout des dissolvants comme le dissolvant à peinture et la colle;

(3) à essayer d'utiliser plus efficacement les ressources existantes et de coordonner les efforts des groupes et organismes sociaux pour essayer de résoudre le problème de l'accoutumance. Parmi les activités récréatives, il y a le camping, les promenades en canoë, la pêche, la chasse, etc. ainsi que des programmes sportifs, sports d'intérieur et d'extérieur.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Janvier 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Santé et Bien-être Canada, Stratégie nationale en matière de drogues

RESPONSABLE: David L. Pashe
Brandon Crime Prevention Committee
220 - 8th Street
Brandon, Manitoba
R7A 3X3

TÉLÉPHONE: (204) 727-1696

TITRE: PROGRAMME POUR JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Police municipale

ENDROIT: Brandon, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Un agent de police de Brandon fait, aux Community Youth Correctional Services, des exposés sur des sujets comme le vol, le vandalisme, les drogues et la Loi sur les jeunes contrevenants aux jeunes contrevenants. Le programme est remanié régulièrement pour mettre l'agent au courant des nouveautés afin de lui permettre de s'adapter aux différents groupes qu'il est susceptible de rencontrer. Ainsi, si des jeunes contrevenants ont fait du vol à l'étalage, l'agent abordera le sujet en expliquant les accusations qui risquent d'en découler et où peut mener le vol à l'étalage, si cela devient une habitude.

GROUPES CIBLES: Adolescents
Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Novembre 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Police de Brandon

RESPONSABLE: Cst. Murray Blight
Brandon City Police Department
P.O. Box 787
Brandon, Manitoba
R7A 5Z8

TÉLÉPHONE: (204) 725-2345

TITRE: PROGRAMME POUR LES ENFANTS À L'ÉCOLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Service de police de Brandon

ENDROIT: Brandon, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La police de Brandon fait des exposés dans les écoles dans le courant de l'année.

Maternelle - 3e année : Un agent fait des exposés sur la sécurité dans la rue, sur la façon de se comporter en présence d'inconnus et explique que l'agent de police est un ami.

4e à 6e années : Un agent parle de vol à l'étalage, de vandalisme et d'usage abusif de drogues et de dissolvants. (Une fois par an pour les deux programmes.)

7e à 9e années : Un agent parle de vol, des drogues, de vandalisme, de la Loi sur les jeunes contrevenants, etc. (sur demande);

Cours de garde d'enfants : Un agent y participe pour expliquer les répercussions juridiques, les risques et les précautions à prendre lorsqu'on s'occupe de jeunes enfants. Ce programme est appliqué conjointement avec le service des incendies de Brandon.

Garderies et garderies éducatives : un agent de police donne des instructions sur la sécurité dans la rue, sur la façon de se comporter en présence d'inconnus et explique que l'agent de police est un ami.

GROUPES CIBLES: Enfants
Adolescents
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Police de Brandon

RESPONSABLE: Cst. Murray Blight
Brandon City Police Department
P.O. Box 787
Brandon, Manitoba R7A 5Z8

TÉLÉPHONE: (204) 725-2345

TITRE: EVOLVE/KLINIC INC. (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Klinic Inc.

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme offre des services consultatifs de groupe à ceux qui maltraitent les femmes et les enfants, aux femmes et aux enfants maltraités victimes de la violence familiale. Le programme est basé sur le modèle de traitement employé pour le Domestic Abuse Project à Minneapolis et considère les mauvais traitements comme une conséquence des relations entre l'homme et la femme qui sont basées sur un rapport de force. Il considère que les hommes qui maltraitent leurs femmes et leurs enfants sont responsables et qu'ils réagissent ainsi pour satisfaire un besoin appris et exercer le soi-disant "droit" qu'ils pensent avoir de dominer leur partenaire et leur famille. EVOLVE offre ses services aux hommes qui répondent aux critères d'admissibilité, notamment à ceux qui ont eu des démêlés avec la justice pour des délits criminels ou ceux qui ont été envoyés par un avocat ou par des services consultatifs familiaux. Certains clients sont des autochtones.

GROUPES CIBLES: Victimes
Enfants
Femmes

DÉBUT DU PROJET: Mars 1983

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services à la famille

RESPONSABLE: Pam Jackson
Evolve/Klinic Inc.
207-83 Sherbrook Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 2B2

TÉLÉPHONE: (204) 788-4420

TITRE: PROJET PARAJUDICIAIRE DU NORD, MANITOBA

AGENCE D'EXÉCUTION: Aide juridique Manitoba

ENDROIT: Quatre collectivités du Nord du Manitoba : Cross Lake, Norway House, God's Lake Narrows et Shamattawa.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Deux conseillers parajudiciaires, qui parlent couramment le cri et l'anglais sont en poste au bureau de l'aide juridique de Thompson. Ces conseillers précèdent le personnel de la cour itinérante dans les quatre localités cibles. Leurs deux principales fonctions consistent :

(1) à améliorer la qualité du service offert par l'avocat de service dans les cours itinérantes (en interviewant les clients, en remplissant les demandes d'aide juridique, en interrogeant les témoins et en préparant le rôle pour les avocats), et

(2) à offrir des services qui n'existaient pas auparavant dans les collectivités du Nord (par ex. des cliniques ouvertes, des services communautaires d'éducation juridique et étude des questions juridiques d'intérêt public).

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Grand public

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère de la Justice du Manitoba

ÉTUDES ET ÉVALUATION: "Northern Paralegal Project Evaluation: Final Report", septembre 1989.

RESPONSABLE:
Ron Klassen
Legal Aid Manitoba
402 - 294 Portage Ave.
Winnipeg, Manitoba
R3C 0B9

TÉLÉPHONE: (204) 947-6501

TITRE: IKWE-WIDDJITIWIN, INC.

AGENCE D'EXÉCUTION: Ikwe-Widdjitiwin, Inc.

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cet organisme offre un abri et des services de soutien aux femmes et enfants autochtones qui ont été maltraités.

GROUPES CIBLES: Femmes
Victimes

DÉBUT DU PROJET: Novembre 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services à la famille
Ministère du Logement

RESPONSABLE: Grace Meconse
Ikwe-Widdjitiwin, Inc.
P.O. Box 1056
Winnipeg, Manitoba
R3C 2X4

TÉLÉPHONE: (204) 772-0303

TITRE: WOMEN'S ADVOCACY PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services à la famille

ENDROIT: Winnipeg, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit d'un service direct qui consiste à donner des informations, des conseils en cas d'urgence aux victimes dont les conjoints ont été accusés de voies de fait et à les guider en les suivant pendant une brève période de temps. Ce service a été créé parce que les procédures entamées à la suite d'accusations pour voies de fait et violence familiale étaient très souvent suspendues, parce que les femmes hésitaient à témoigner et en raison de la nécessité d'assurer la liaison entre l'appareil judiciaire pénal et les services sociaux. Ce programme est le fruit d'une étroite collaboration et de nombreuses consultations entre les ministères de la Justice et les Services à la famille de la province et le service de police de Winnipeg. Certains clients sont des autochtones.

GROUPES CIBLES: Femmes
Victimes

DÉBUT DU PROJET: Mai 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services à la famille

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Évaluation financée par le gouvernement fédéral en cours.

RESPONSABLE: Rica Thorne
Program Specialist,
Family Dispute Services
2nd Floor, 210 Osborne St. North
Winnipeg, Manitoba
R3C 1U4

TÉLÉPHONE: (204) 945-7526

TITRE: PROJET SHAMATTAWA

AGENCE D'EXÉCUTION: Bande Shamattawa

ENDROIT: Shamattawa, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le projet Shamattawa consiste à engager et à former deux travailleurs judiciaires afin de les charger d'établir des structures communautaires judiciaires pour essayer de faire baisser le taux de criminalité et de régler les problèmes de criminalité à Shamattawa.

La direction du programme est assurée par :

(1) le Shamattawa Committee (au niveau communautaire);
(2) l'équipe de Thompson chargée de mettre le programme en oeuvre (échelon régional); et
(3) le Comité fédéral-provincial.

On prévoit que la participation de ces comités diminuera avec le temps.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Juin 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère de la Justice, Manitoba
Bande Shamattawa

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En cours

RESPONSABLE: Margaret Horn
Chef des programmes
Solliciteur général du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

TÉLÉPHONE: (204) 991-2840

TITRE: FONDS POUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice, Canada

ENDROIT: Manitoba, Î.-P.-É., Ontario et N.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a pour but de contribuer aux frais de participation des groupes de Métis et d'Indiens non inscrits aux négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale qui sont organisées par les provinces.

GROUPES CIBLES: Associations provinciales ou territoriales de Métis et d'Indiens non inscrits admissibles.

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: 1990 (on envisage la possibilité de le prolonger)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada : 50 %
Ministères des provinces du Manitoba, de l'Î.-P.-É, de l'Ontario, du N.-B. : 50 %

RESPONSABLE: Claudette Côté, gestionnaire de programme
Programmes (Accès à la justice)
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 952-8190

TITRE: MALLARD YOUTH JUSTICE COMMITTEE

AGENCE D'EXÉCUTION: Bénévoles

ENDROIT: Mallard, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce comité a été créé pour offrir une solution de rechange à la condamnation traditionnelle pour les jeunes contrevenants autochtones. Après avoir reçu un rapport de la GRC, si le cas correspond aux normes prévues pour les solutions de rechange, le Comité discute de l'infraction avec le jeune et ses parents et après avoir soigneusement examiné la question, il s'arrange pour que le jeune puisse faire des travaux pour la communauté; il s'agit notamment de nettoyer des parcs, de faire des travaux d'entretien général, de peinture, etc. Un contrat entre le contrevenant et le Comité est préparé et signé. Les membres peuvent parler saulteaux aux jeunes contrevenants qui participent au programme.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, Ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: COMITÉS COMMUNAUTAIRES POUR LA JUSTICE

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Manitoba

ENDROIT: Différents endroits au Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Un comité communautaire pour la justice est un groupe de citoyens bénévoles créé officiellement en vue de collaborer à l'administration de la justice et d'aider à appliquer un programme ou à offrir certains services aux contrevenants. Les fonctions et les activités varient et portent notamment sur la prévention du crime, l'éducation du public, la planification, l'élaboration et la mise en application de programmes, l'administration de solutions de rechange, la médiation, les ordonnances de service à la communauté ainsi que les solutions de rechange à l'incarcération. Les membres des comités représentent les différents secteurs des services communautaires.

Ces comités se trouvent à Grand Rapids, Easterville, à la réserve de Roseau River, à la réserve de Ebb & Flow, à la réserve de Peguis et à Fisher River, à la réserve de Mallard, à Wi Chi Whey Wen et à Little Grand Rapids

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Groupe de bénévoles

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels, ministère de la Justice du Manitoba

RESPONSABLE: Ben Thiessen, directeur général
Community & Youth Correction Services
Ministère de la Justice du Manitoba
Édifice 21, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg, Manitoba
R3M 0A6

TÉLÉPHONE: (204) 945-8165

TITRE: TRIBUNAL POUR ADOLESCENTS DU GOUVERNEMENT INDIEN DE ST. THERESE POINT

AGENCE D'EXÉCUTION: Bande de St. Therese Point

ENDROIT: Réserve de St. Therese Point, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce système a été créé pour essayer de régler les problèmes d'infractions et d'actes de délinquance commis par des jeunes. Le programme comporte les étapes suivantes :

(1) un groupe de prise en charge se renseigne sur l'infraction, récolte de la documentation et recommande des plans d'intervention;

(2) une équipe spéciale formée de représentants d'organismes communautaires et de citoyens examine ces rapports, met la dernière main au plan d'intervention et décide si le jeune devrait comparaître devant le tribunal pour adolescents du gouvernement indien;

(3) si une comparution devant la cour est jugée nécessaire, le tribunal indien pour adolescents entendra la cause si le jeune reconnaît sa responsabilité;

(4) un juge du tribunal indien pour adolescents de l'endroit écoutera les recommandations de l'équipe spéciale et imposera une marche à suivre;

(5) le coordonnateur et les membres de l'équipe spéciale suivent le jeune et le surveillent.

Pour les délits graves (par ex., meurtre, agression sexuelle), on s'adresse à la Cour provinciale

GROUPES CIBLES: Adolescents

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: Actuellement

SOURCES DE FINANCEMENT: Manitoba Law Foundation,
De juin 1989 à mai 1990

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Évaluations en cours

RESPONSABLE: Robert Wood, Co-ordinator
Indian Government Youth Court System
St. Therese Point, Manitoba
R0B 1J0

TÉLÉPHONE: (204) 462-2119

TITRE: COMITÉ POUR LA JUSTICE

AGENCE D'EXÉCUTION: Membres et organismes de la collectivité

ENDROIT: Grand Rapids, Flin Flon et the Pas, Manitoba

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Comité pour la justice a été créé pour offrir une solution de rechange à l'appareil judiciaire habituel pour les jeunes contrevenants ayant commis leur premier délit, dont une bonne partie sont des autochtones. Le comité s'occupe des jeunes recommandés par les services correctionnels communautaires pour la jeunesse et prépare des plans d'intervention basés sur certains facteurs. Le jeune contrevenant et ses parents doivent venir rencontrer les membres du Comité pour examiner ces plans. Le Comité assurera au besoin la médiation entre la victime et le contrevenant.

Pour le moment, le Comité examine la possibilité d'appliquer également ce programme aux adultes.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:

RESPONSABLE: Brenda Goulet
Community & Youth Corrections
Manitoba Justice
The Pas, Manitoba
R9A 1M4

TÉLÉPHONE: (204) 623-6411

TITRE: "FEELING YES, FEELING NO"
PHASES I ET II (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Community Legal Education Association

ENDROIT: Winnipeg, Man.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Phase I (terminée) : Il s'agissait de faire des recherches et de préparer et concevoir des documents visuels et écrits d'éducation et d'information du public dans le domaine juridique, afin de permettre aux habitants des régions rurales et aux autochtones du Manitoba, de mieux comprendre la législation relative à l'exploitation sexuelle des enfants.

Au cours de la phase II, les travaux entamés au cours de la Phase I seront terminés et le projet sera évalué. (En cours).

GROUPES CIBLES:
Grand public
Autochtones
Professionnels de la justice
Autres professionnels

DÉBUT DU PROJET: 30/06/1989

FIN DU PROJET: 31/03/1990

SOURCES DE FINANCEMENT:
Ministère de la Justice, Canada
Manitoba Victims Assistance Commission
Services communautaires du Manitoba
Santé et Bien-être social Canada
Min. des Affaires indiennes et du Nord

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Atelier et exposé "Feeling Yes, Feeling No" - Phase I, juin 1989.
Évaluation de la Phase II prévue pour juillet 1990.

RESPONSABLE:
Phil Knight
Community Legal Education Association
n° 202 - 379 Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0T9

TÉLÉPHONE: (204) 943-2382

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

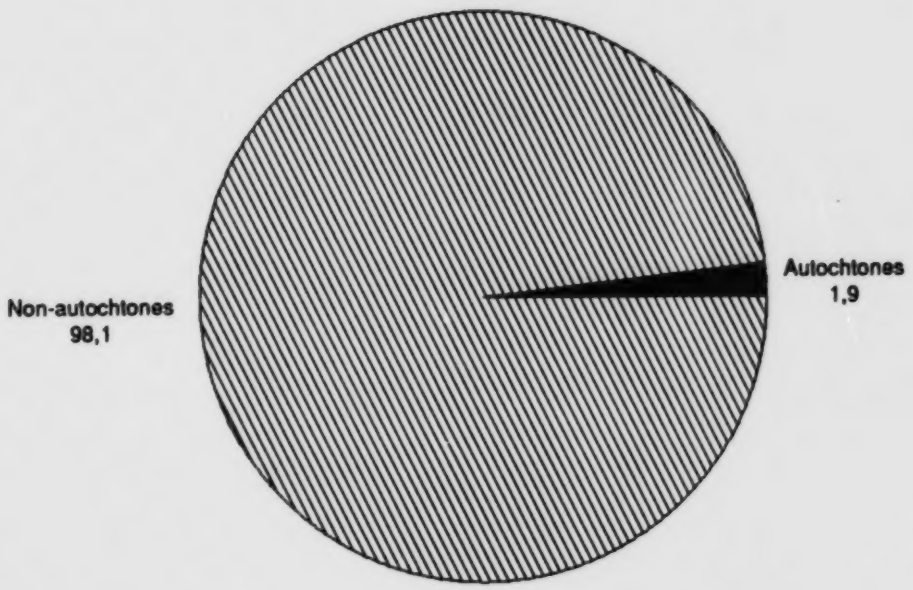

Ontario

ONTARIO

Il y a 46 725 Indiens inscrits en Ontario, 2 270 Inuit et 118 390 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 167 385 autochtones.[1] Ces autochtones représentent 1,9 % de la population totale de l'Ontario.

C'est en Ontario qu'il y a le plus grand nombre d'autochtones et la province se situe au deuxième rang pour ce qui est du nombre d'Indiens inscrits.[2]

Un grand nombre d'Indiens inscrits vivent dans les réserves, soit 54,5 % (51,3 % d'hommes, 48,7 % de femmes). Parmi les Indiens inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves la proportion d'hommes est de 46,1 % et celle de femmes de 53,9 %.

Il y a en moyenne 3,9 personnes par famille dans les réserves, comparativement à une moyenne de 3,4 personnes par famille vivant à l'extérieur et 3,1 personnes pour toutes les autres familles recensées de l'Ontario et du Canada.

---

[1] Ces chiffres représentent une sous-estimation car on estime qu'environ 12 000 personnes vivant dans les réserves et les établissements indiens n'ont pas coopéré au recensement de 1986.

La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Ces chiffres ne concordent pas avec ceux du registre indien selon lequel il y a plus d'Indiens inscrits en Ontario qu'en C.-B., en partie parce que certaines bandes ont refusé de coopérer au recensement de 1986.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont tendance à avoir moins d'instruction que ceux qui vivent à l'extérieur. Dans les réserves, 35,5 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année d'étude. À l'extérieur, 21,4 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année d'étude, comparativement à 14,5 % pour la population de l'Ontario en général.[3]

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont beaucoup moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent à l'extérieur; la proportion est de 36,7 % et 48,2 % respectivement, ce qui représente au total une proportion de 41,9 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 64,4 % pour la population de l'Ontario en général.[4]

L'Ontario se situe en deuxième position pour ce qui est du nombre de bandes, avec 126 (21,2 %), représentant au total 86 544 Indiens le 31 décembre 1986.[5]

Ce sont les langues algonquines qui sont parlées en Ontario, surtout le cri et l'ojibwa et dans le Sud, le delaware et le potawatomi. On y parle également les langues iroquoises à savoir le mohawk, l'oneida, l'onondaga, le tuscarora, le cayugo et le seneca.[6]

Dans les réserves, 67 % des autochtones parlent l'anglais chez eux; en dehors, 87 % parlent l'anglais chez eux. Il leur arrive de parler également des langues autochtones.

---

[3] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

[4] Ibid.

[5] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, 1987.

[6] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Services correctionnels

En Ontario, les autochtones représentent en moyenne 9 % des personnes incarcérées dans les établissements de la province. En 1987-1988, à peu près 4 022 autochtones ont été admis (9 % de 44 692).[7]

Programmes et projets portant sur la justice appliquée aux autochtones

Le ministère du Solliciteur général de l'Ontario finance ou partage les frais de trois programmes de maintien de l'ordre s'adressant spécialement aux autochtones, notamment les ententes conclues avec les premières nations en ce qui concerne le maintien de l'ordre, les patrouilles du nord-ouest et du nord-est de la PPO et le maintien de l'ordre dans les réserves assuré par la PPO.

Le ministère du Procureur général de l'Ontario partage les frais du programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones de l'Ontario avec le ministère fédéral de la Justice. Par ailleurs, le programme des juges de paix autochtones de l'Ontario est une initiative lancée par le ministère du Procureur général et le Bureau du juge en chef de la Cour provinciale de l'Ontario.

Le ministère des Services sociaux et communautaires intervient dans les questions de justice criminelle se rattachant à la Loi sur les jeunes contrevenants. Aux termes de la Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille, le Ministère a été chargé d'offrir des services aux jeunes contrevenants âgés de 12 à 16 ans.

Bien que le ministère des Services sociaux et communautaires soutienne plusieurs programmes destinés spécialement à la communauté autochtone, tous ses programmes sont accessibles à l'ensemble de la population, y compris aux autochtones.

À un moment ou l'autre, les jeunes contrevenants autochtones ont accès aux programmes généraux suivants : détention, probation, probation (en foyer), garde en milieu ouvert, garde en milieu fermé et gestion des cas.

---

[7] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88, Cat. 85-211, Tableau 11 : Admissions dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

TITRE:

ENTENTES SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE CONCLUES AVEC LES PREMIÈRES NATIONS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Pour le moment, la PPO; plus tard, les premières nations

ENDROIT: 67 collectivités autochtones de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cent trente-deux agents des premières nations offrent des services de maintien de l'ordre aux habitants de 67 collectivités des premières nations, ce qui comprend environ 80 % des autochtones de l'Ontario qui vivent à l'intérieur des réserves.

Ce programme est actuellement administré par la Police provinciale de l'Ontario, bien que la phase de transition soit en cours; à la fin de cette période de transition, une plus grande responsabilité dans ce domaine sera assurée par les premières nations elles-mêmes. Par contre, le PPO continuera à offrir son aide et son soutien au besoin.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministères des Affaires indiennes et du Nord : 52 %
Ministère du Solliciteur général de l'Ontario : 48 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Vérification annuelle effectuée par la Direction de l'évaluation des programmes de la PPO
Évaluation interne, 1977

RESPONSABLE: Jane E. Allen,
Information sur les politiques
Direction de l'élaboration et de la coordination des politiques
Ministère du Solliciteur général
25, rue Grosvenor, 10e étage
Toronto, Ontario M7A 1Y6

TÉLÉPHONE: (416) 965-2048

TITRE: PATROUILLES DU NORD-OUEST ET DU NORD-EST DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Police provinciale de l'Ontario

ENDROIT: Trente et une réserves éloignées du nord de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les patrouilles desservent régulièrement par avion les collectivités qui ne sont pas dotées d'agents de police des premières nations. Elles épaulent également les agents des premières nations dans les collectivités éloignées. Il existe 31 réserves et collectivités éloignées desservies par ces patrouilles.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 52 %
Solliciteur général de l'Ontario : 48 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Vérification annuelle effectuée par le service de vérification de la PPO.

RESPONSABLE: Supt. W.W. Sulston - Program Information
Indian and Municipal Policing Branch
Police provinciale de l'Ontario
90, rue Harbour
Toronto, Ontario
M7A 2S1

TÉLÉPHONE: (416) 965-4308

TITRE: AUTRES SERVICES DE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ASSURÉS PAR LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Police provinciale de l'Ontario

ENDROIT: Les réserves qui ne sont pas desservies par les patrouilles du nord-ouest et du nord-est de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Police provinciale de l'Ontario assure des services généraux de maintien de l'ordre dans les réserves qui ne sont pas desservies par les patrouilles provinciales du nord-ouest et du nord-est ni en vertu des ententes sur le maintien de l'ordre par des agents membres des premières nations, dans le cadre de ses activités normales.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général de l'Ontario

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Vérifications annuelles faites par le commandement de district de la PPO

RESPONSABLE: Supt. W.W. Sulston - Program Information
Indian and Municipal Policing Branch
Police provinciale de l'Ontario
90, rue Harbour
Toronto, Ontario
M7A 2S1

TÉLÉPHONE: (416) 965-4308

TITRE: MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ADJACENTES À UNE MUNICIPALITÉ (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Force de police municipale

ENDROIT: C.-B., Ontario, N.-B., et N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à faire assurer par des Indiens le maintien de l'ordre dans les réserves se trouvant dans les limites d'une municipalité ou adjacentes à une municipalité. Ces agents ont le statut d'agent de la paix ordinaire (municipal). L'agent peut effectuer des patrouilles dans tous les secteurs de la réserve situés à l'extérieur des limites de la municipalité; parfois, on n'affecte pas spécifiquement d'agents à la bande et celle-ci est alors desservie par les services policiers municipaux établis.

Ces services sont offerts aux endroits suivants :
Millbrook et Memberton, N.-É. (2)
Saint Mary, N.-B. (1)
Musqueam, C.-B. (1)
Sarnia, Ont. (1)

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Varie selon le cas.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 90 %
Certaines municipalités versent des contributions pour payer les frais.

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES (INDIENS) SPÉCIAUX DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION: Différents conseils de bandes

ENDROIT: Ontario (65 bandes/collectivités)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: De concert avec les bandes, la PPO sélectionne, forme et affecte les agents, établit les conditions de travail et supervise la prestation des services sur le terrain. Les 132 agents relèvent du conseil de la bande et du commissaire de la PPO.

Ce programme permet d'assurer des services de maintien de l'ordre dans les réserves. Les agents ont le pouvoir d'appliquer le Code criminel, les lois fédérales et provinciales, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires. La création de la Commission de police indienne de l'Ontario, qui jouera notamment un rôle consultatif, a été prévue dans l'entente de 1981.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1975

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 52 %
Provinciales (Ontario) : 48 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Social Policy Research Associates, 1983

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: COMMISSION DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Toute la province de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Commission constitue une tribune où l'on peut débattre des questions relatives aux ententes de maintien de l'ordre concernant les premières nations. Elle est composée de représentants du gouvernement du Canada et de l'Ontario et des associations des premières nations ainsi que d'un président et d'un adjoint administratif. Les 67 premières nations qui participent à ces ententes de maintien de l'ordre sont représentées au sein de la Commission.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice
Organismes non gouvernementaux

DÉBUT DU PROJET: Décembre 1983

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Canada : 52 %
Min. des Affaires indiennes et du Nord : 48 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Une évaluation est prévue pour bientôt

RESPONSABLE: D.G. Thom, Commissaire de l'Ontario
Bureau du solliciteur général adjoint
Ministère du Solliciteur général
25, rue Grosvenor, 11e étage
Toronto, Ontario
M7A 1Y6

TÉLÉPHONE: (416) 965-7865

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION: Voir ci-dessous

ENDROIT: Différents endroits de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones de l'Ontario est exécuté par les centres d'accueil locaux. La Ontario Federation of Indian Friendship Centres administre le programme pour les 14 centres qui l'offrent. Trois autres centres, qui ne font pas partie de la Fédération, offrent également le programme : le Thunder Bay Indian Friendship Centre, le Niagara Regional Native Centre et le Native Canadian Centre de Toronto.

Il existe des centres d'accueil dans les localités suivantes; ils desservent non seulement ces localités mais également celles qui sont desservies par les cours itinérantes : Cochrane, Fort Erie, Fort Frances, Geraldton, Hamilton, Kenora, London, Moosonee, North Bay, Parry Sound, Sault-Sainte-Marie, Sioux, Lookout, St. Catherines, Sudbury, Thunder Bay, Timmins et Toronto.

Le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones a été créé pour :

- aider les autochtones à comprendre qu'ils ont le droit de se défendre eux-mêmes ou d'exiger un avocat, à mieux comprendre la nature des accusations portées contre eux ainsi que le principe et le fonctionnement de l'appareil judiciaire criminel;

- aider les personnes jouant un rôle dans l'administration de la justice criminelle à mieux connaître et à mieux apprécier les valeurs, les coutumes, les langues et les conditions socio-économiques des autochtones; et

- essayer de résoudre les problèmes et de répondre aux besoins spéciaux causés par les difficultés de communication entre les autochtones et les personnes chargées d'administrer la justice criminelle.

Les activités des conseillers parajudiciaires portent surtout sur les cours, c.-à-d. qu'ils veillent à ce que les clients aient accès à l'aide juridique et à un avocat, qu'ils les aident à comprendre le processus judiciaire et qu'ils les informent de leurs droits et de leurs responsabilités en cour. Par ailleurs, ils assument différentes autres tâches et ils aiguillent notamment les clients vers les organismes sociaux et assurent la liaison entre les clients et le personnel des services judiciaires.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: Années 60

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice Canada : 50 %
Ministère du Procureur général de l'Ontario : 50 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Quatre rapports de Thunder Bay, Niagara, Toronto et de l'Ontario (Ontario Federation of Indian Friendship Centres), publiés en juin 1989, intitulés "Report of the Steering Committee on the Evaluation of the Ontario Native Courtwork Program (Criminal) Administered by the Ontario Federation of Indian Friendship Centres". Un rapport préparé pour le ministère du Procureur général de l'Ontario et le ministère de la Justice du Canada.

RESPONSABLE: Tom McCallum, Analyste de recherche
Ministère du Procureur général
720, rue Bay, 6e étage
Toronto, Ontario
M5G 2K1

TÉLÉPHONE: (416) 326-2186

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE FAMILIALE AUX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Centres d'accueil

ENDROIT: Onze endroits de l'Ontario :

Kenora, Fort Frances, Geraldton, Cochrane, Sudbury, Toronto, Sioux Lookout, Thunder Bay, Moosonee, North Bay et London.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le rôle des conseillers parajudiciaires familiaux consiste à faciliter l'interaction entre les jeunes autochtones et leur famille dans le cadre du système judiciaire. Certaines comparutions en cours ont trait à la protection de l'enfance et à d'autres questions familiales, d'autres à la Loi sur les jeunes contrevenants. Les conseillers parajudiciaires n'offrent pas de services juridiques. Dans certaines localités, les cas ayant trait à la LJC représentent 50 % des cas examinés par les travailleurs, et dans d'autres, 75 %. Les conseillers parajudiciaires desservent la population à partir des centres d'accueil indiens, le financement et la surveillance sont assurés par les bureaux régionaux du Ministère, selon l'endroit où se trouve le centre d'accueil.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Familles
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1985

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux et communautaires

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Évaluation provinciale du Programme d'assistance parajudiciaire familiale aux autochtones, 1987.

RESPONSABLE:

Ms. Anne Sheffield
Manager, Young Offenders
Native Legislative Policy
3rd Floor, Hepburn Block
80 Grosvenor Street
Toronto, Ontario
M7A 1E9

TÉLÉPHONE: (416) 965-6230

TITRE: PROGRAMME DE JUGES DE PAIX AUTOCHTONES DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Procureur général de l'Ontario

ENDROIT: Divers endroits de l'Ontario (voir ci-dessous)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario est une initiative du ministère du Procureur général et du Bureau du juge en chef de la Cour provinciale de l'Ontario (Division criminelle).

Ce programme vise principalement à favoriser la nomination de juges de paix ayant des origines autochtones dans les régions de la province où habitent un grand nombre d'autochtones ou dans celles où le nombre d'autochtones comparaissant devant les tribunaux est élevé. Les juges de paix n'exercent pas uniquement leurs fonctions dans des cas impliquant des autochtones mais selon leur formation et leur degré d'autorité, ils s'occupent également de tous les cas qui leur sont soumis, peu importe la race, les antécédents linguistiques ou culturels de l'accusé. Pour le moment, les juges de paix autochtones se trouvent dans les localités suivantes :

Plein temps : Kenora, Thunder Bay, Cochrane

Temps partiel : Attawapiskat, Wawa, Hornepayne, Weagamow Lake, Spanish River, Moosonee, Armstrong, Osnaburgh, West Bay

Les juges de paix peuvent également se charger de faire l'éducation du public dans le domaine juridique et ils peuvent participer au recrutement, à la sélection et à la formation de juges de paix à temps partiel, de juges de paix qui ne président pas et de juges de paix à plein temps qui président.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Grand public
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Procureur général de l'Ontario

ÉTUDES ET ÉVALUATION: "Evaluation Report: An Evaluation of the Third Pre-Appointment Qualifying Training Program for Native Candidates for Justice of the Peace Positions". Ministère du Procureur général, février 1988.

RESPONSABLE:
M. R. Le Sarge
Avocat, Division de l'élaboration des politiques
Ministère du Procureur général
7e étage, 720, rue Bay
Toronto, Ontario
M5G 2K1

TÉLÉPHONE: (416) 326-2516

TITRE: PROGRAMME DES ORDONNANCES DE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

ENDROIT: Différents endroits de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les contrevenants qui ont commis des infractions moins graves peuvent s'amender au sein de la communauté grâce à un programme d'ordonnances de services à la communauté qui constitue une solution de remplacement aux formes de condamnation plus traditionnelles et qui fait participer la collectivité à l'appareil judiciaire.

Les ordonnances de services à la communauté sont supervisées par les conseils de bandes de la réserve de Whitedog, de la réserve de Fort Hope, et de la réserve des Six Nations d'Oksweken. Les comités correctionnels les supervisent à Marathon, Heron Bay et Rossport, Schreiber, Terrace Bay et Jackfish.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE:
Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario
M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: CAMPS DE PLEINE NATURE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario

ENDROIT: Big Trout Lake et Anderson Island, Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il existe deux camps de pleine nature, "Chakabesh", à Big Trout Lake, administré par les Services à l'enfance et à la famille de Tikinagan et "Weechahin" à Anderson Island, au large de Fort Albany, administré par Payukotayno : Services à la famille de la Baie James et de la Baie d'Hudson. Ces deux camps ont été organisés afin d'offrir des services avec hébergement à des jeunes contrevenants, en tenant compte du contexte culturel, dans un cadre qui favorise la préservation de la culture autochtone et l'enseignement ainsi que le maintien des techniques d'apprentissage de la vie des autochtones. Chaque camp peut héberger 12 jeunes contrevenants.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 30 juillet 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario
Ministère de la Justice (Accord relatif aux jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Licensing Review, 1986
Étude sur le camp d'Anderson Island - en cours.

RESPONSABLE: Ms. Anne Sheffield
Manager, Young Offenders
Native Legislative Policy
3rd Floor, Hepburn Block
80 Grosvenor Street
Toronto, Ontario
M7A 1E9

TÉLÉPHONE: (416) 965-6230

TITRE: FOYER AWASHISHUK (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario

ENDROIT: Moosonee, Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Awashishuk est un foyer, situé à Moosonee, qui offre des services de détention et de garde en milieu ouvert aux jeunes accusés aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants; il est administré par les services à la famille de Payukotayno, de la Baie James et de la Baie d'Hudson. Payukotayno offre également des services de probation.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux et communautaires

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En cours de révision

RESPONSABLE: Ms. Anne Sheffield
Manager, Young Offenders
Native Legislative Policy
3rd Floor, Hepburn Block
80 Grosvenor Street
Toronto, Ontario
M7A 1E9

TÉLÉPHONE: (416) 965-6230

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS AUTOCHTONES DE LIAISON AVEC LES DÉTENUS

AGENCE D'EXÉCUTION: Différents centres d'accueil

ENDROIT: Centres correctionnels et prisons de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des autochtones donnent des conseils et aident les contrevenants autochtones adultes ainsi que les jeunes de 16 et 17 ans, détenus dans 12 établissements, à planifier leur libération. Ces travailleurs coordonnent par ailleurs les groupes des Fils autochtones qui administrent neuf établissements, afin d'encourager les contrevenants autochtones à prendre davantage conscience de leur patrimoine culturel. Par ailleurs, ces travailleurs coordonnent la visite, dans les établissements, d'anciens autochtones qui viennent donner aux détenus des conseils spirituels et pratiques.

Il existe huit centres correctionnels et prisons en Ontario qui offrent ce programme, notamment Sudbury, Haileybury, North Bay, Brampton (2), Guelph, Kenora et Thunder Bay. Les établissements pour jeunes contrevenants se trouvent à Guelph, Cochrane, Thunder Bay et Sudbury.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario
M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: PROGRAMME CONSULTATIF/DE SUPERVISION/ET D'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE TOXICOMANIE

AGENCE D'EXÉCUTION: Différents conseils de l'Ontario

ENDROIT: Communautés autochtones de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il s'agit de services de consultation, de supervision et d'éducation en matière de toxicomanie offerts aux contrevenants autochtones en vertu d'une trentaine d'ententes conclues avec différents organismes autochtones et conseils de bandes. Il en est sorti toute une série de dispositions correctionnelles très variées en raison des différences qui existent entre les collectivités et les organismes autochtones.

Les services sont assurés par les conseils de bande de la réserve des Six Nations, à Oshweken ainsi que dans la réserve de Grassy Narrows, à Seine River, dans celle de Fort Hope, celle de Heron Bay, Rossport, Schreiber, Terrace Bay et Jackfish.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: SERVICES EN FOYERS COMMUNAUTAIRES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Centres d'accueil

ENDROIT: Différents centres de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des subventions sont accordées à trois foyers pour contrevenants autochtones administrés par des autochtones, situés à Kenora, Thunder Bay et Cochrane. Par ailleurs, dans d'autres centres, certains lits sont réservés exclusivement à des autochtones. Ainsi, il existe un centre d'information communautaire à Red Lake, et une entente relative à l'ouverture d'un foyer communautaire destiné exclusivement aux contrevenantes autochtones à Thunder Bay a été conclue. Le Centre d'accueil Ne Che de Kenora organise le camp de pleine nature Anicinabe. Un foyer de garde en milieu ouvert, la Mee-Quam Youth Residence, est administré par le centre d'accueil Ininew de Cochrane.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: PROJET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME S'ADRESSANT AUX DÉTENUS AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Centres d'accueil

ENDROIT: Kenora et Guelph, Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Deux projets pilotes ont été établis afin de mesurer l'efficacité d'un programme traditionnel de traitement des toxicomanes s'adressant aux contrevenants autochtones. Ces projets ont été terminés en décembre 1988. Un programme est actuellement appliqué à plein temps à partir de la prison de Kenora.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: TRAVAILLEURS COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES DES SERVICES CORRECTIONNELS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

ENDROIT: Différents endroits de l'Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Contrats conclus avec plus de 30 autochtones pour assurer la supervision des clients des services de probation autochtones dans le nord de l'Ontario. Ces contrats viennent s'ajouter aux contrats conclus en vertu du programme destiné aux autochtones et ses travailleurs sont spécialisés dans la supervision des probationnaires autochtones dans 27 réserves des régions de Fort Frances, Kenora et Thunder Bay/Superior North.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

TITRE: SOCIÉTÉ DE SERVICES JURIDIQUES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ÉLOIGNÉES DE LA NATION NISHNAWBE-ASKI DU NORD DE L'ONTARIO

AGENCE D'EXÉCUTION: Régime d'aide juridique de l'Ontario

ENDROIT: nord de l'Ontario; reste à confirmer

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des consultations auront lieu entre les responsables du Régime d'aide juridique de l'Ontario et les chefs de la nation de Nishnawbe-Aski relativement à la constitution d'une société de services juridiques dans le nord de l'Ontario.

La Société de services juridiques, qui sera administrée par le Régime d'aide juridique de l'Ontario et exploitée par la nation Nishnawbe-Aski, fournira des services juridiques à une partie importante de la population du nord de l'Ontario. Cette société vise principalement à rendre le système juridique plus efficace et approprié à cette nation du nord de l'Ontario et à assurer que de meilleurs services sont fournis.

La Société aura à son emploi un avocat et deux spécialistes parajuridiques à Sioux Lookout (le lieu reste à confirmer) et jusqu'à quatre autres spécialistes parajuridiques pour les principales communautés vivant dans les régions isolées. Ces communautés assureraient les services auprès des plus petites communautés isolées. Le rôle premier de l'avocat sera de former et de superviser les spécialistes parajuridiques et non de fournir lui-même des services juridiques. Il sera également responsable de la vulgarisation et de l'information juridique destinées au public sans toutefois les dispenser lui-même.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Personnes économiquement faibles

DÉBUT DU PROJET: novembre 1989

FIN DU PROJET: mars 1990 (consultations seulement)

SOURCES DE FINANCEMENT: Régime d'aide juridique de l'Ontario
Ministère de la Justice (Canada)

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: Aucune - ce projet en est au stade des consultations seulement.

RESPONSABLE:

Catherine Kulisek
Responsable de programme
Section de l'élaboration des projets
et des fonds discrétionnaires
Ministère de la Justice
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 957-4341

TITRE: FONDS POUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice, Canada

ENDROIT: Manitoba, Î.-P.-É., Ontario et N.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé afin de contribuer aux frais de participation des groupes de Métis et d'Indiens non inscrits aux négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale menées par les provinces.

GROUPES CIBLES: Associations provinciales ou territoriales de Métis et d'Indiens non inscrits qui sont admissibles (autochtones)

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: 1990 (prolongation du programme envisagée)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada : 50 %
Ministères des provinces du Manitoba, de l'Î.-P.-É., de l'Ontario, du N.-B. : 50 %

RESPONSABLE: Claudette Côté, gestionnaire de programme
Programmes (Accès à la justice)
Sous-direction des programmes et des politiques
Ministère de la Justice
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 952-8190

TITRE: ONTARIO NATIVE COUNCIL ON JUSTICE (ONCJ)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ontario Native Council on Justice

ENDROIT: Toronto, Ontario

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Afin de faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et de projets de recherche portant sur la justice et les autochtones, le ministère des Services correctionnels et d'autres ministères à caractère judiciaire ainsi que le ministère des Services sociaux et communautaires ont conclu une entente de contribution unique portant sur le financement de l'ONCJ sous forme de subvention. C'est la Direction générale des affaires des autochtones de l'Ontario qui dirige le programme.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice
Autres professionnels

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario

RESPONSABLE: Angus Bentley
Agent de planification et de projets
Services de probation communautaires
Direction des services correctionnels communautaires
Ministère des Services correctionnels
2001, avenue Eglington est
Scarborough, Ontario
M1L 4P1

TÉLÉPHONE: (416) 750-3475

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

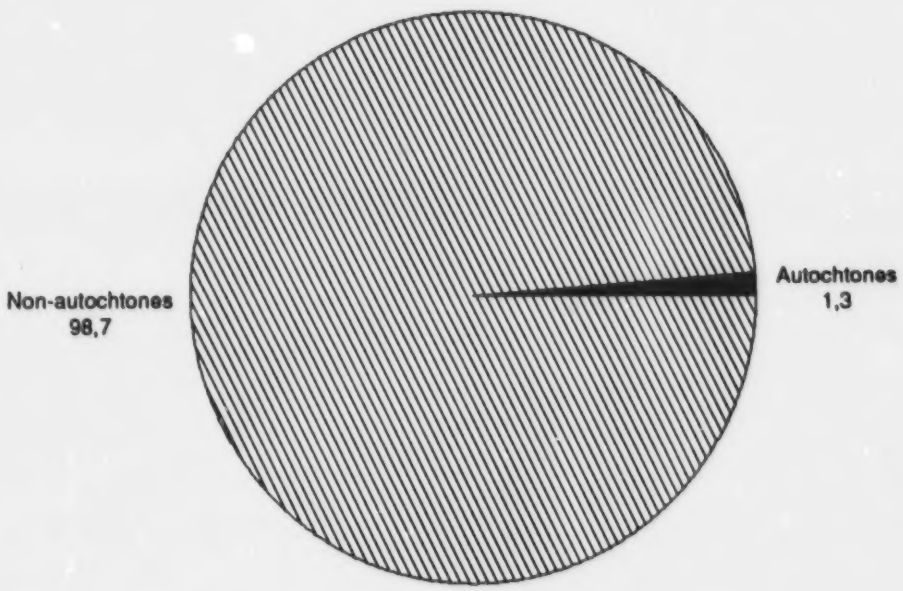

Québec

QUÉBEC

Il y a 26 115 Indiens inscrits au Québec, 7 045 Inuit et 47 785 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 80 945 autochtones.[1] Ces autochtones représentent 1,3 % de la population totale du Québec.

Au Québec, la plupart des Indiens vivent dans les réserves (82 %).[2] Dans les réserves, la proportion d'hommes est de 52 % et celle de femmes de 48 %. Parmi les Indiens inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves, la proportion d'hommes est de 43,8 % et celle de femmes, de 56,2 %.

Le Québec est parmi les provinces où il y a le plus de personnes par famille chez les Indiens vivant dans les réserves; la moyenne est de 4,5 personnes par famille, comparativement à 3,1 personnes pour toutes les autres familles recensées du Québec. Dans tout le Canada, les familles recensées ont tendance à être plus grosses dans les réserves qu'à l'extérieur; la moyenne pour le Canada est de 4,2 personnes par famille dans les réserves et de 3,4 personnes par famille hors des réserves.

---

[1] Ces chiffres représentent une sous-estimation car on estime qu'environ 7 800 personnes vivant dans les réserves et les établissements indiens n'ont pas coopéré au recensement de 1986.
La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.
Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Lieu de résidence déclaré le 3 juin 1986.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont tendance à avoir moins d'instruction que ceux qui vivent à l'extérieur. Dans les réserves, 50,7 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année d'étude. À l'extérieur, 28,4 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année, comparativement à 23,8 % pour la population du Québec en général.[3]

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont beaucoup moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent à l'extérieur; la proportion est de 25,1 % et 41,1 % respectivement, ce qui représente au total une proportion de 28,4 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 54,7 % pour la population du Québec en général.[4]

Il y a 39 bandes indiennes au Québec, soit 6,6 % du nombre total de bandes du Canada, représentant au total 38 962 membres le 31 décembre 1986.[5]

Ce sont les langues algonquines que constituent le montagnais, le cri, l'ojibwa, le micmac et le malecite qui sont parlées au Québec alors que la langue iroquoise que constitue le mohawk est parlée dans le Sud. Dans le Nord, c'est l'inuktitut qui est parlé.[6]

Dans les réserves du Québec, plus de 8 % des autochtones parlent l'anglais chez eux et plus de 10 % parlent le français. À l'extérieur des réserves, 23 % parlent l'anglais et 48 % parlent le français chez eux; il leur arrive de parler également une langue autochtone en plus de l'anglais.

---

[3] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

[4] Ibid.

[5] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[6] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Services correctionnels

Au Québec, les autochtones représentent généralement de 1 à 2 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements provinciaux.[7]

Programmes et projets portant sur la justice appliquée aux autochtones

Le Québec offre des programmes portant sur la justice appliquée aux autochtones par l'intermédiaire du ministère de la Justice et du ministère de la Sécurité publique. Parmi les services judiciaires offerts aux autochtones, il y a notamment l'aide juridique, les conseillers parajudiciaires ainsi que les cours itinérantes du Nord. Parmi les services de maintien de l'ordre autochtones, il y a le Programme de la police amérindienne, la Police autochtone du Québec dans les communautés autochtones, les agents de bande ainsi que le Programme "Kahnawake Peacekeepers"/Bande de Maniwaki.

---

[7] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88. Le nombre d'autochtones admis en 1987-88 n'est pas connu.

TITRE: POLICE AUTOCHTONE DU QUÉBEC

AGENCE D'EXÉCUTION: Sureté du Québec/Conseils de bande

ENDROIT: Province de Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme pour les Cris/Naskapis/ Montagnais/Inuit a été crée en vertu de la convention de la Baie James et du Nord québécois (1978), et du Nord-Est québécois (1978), et de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec (1984).

Les 49 agents ont le plein pouvoir d'agir comme agent de la paix en vertu de la Loi de police du Québec. A l'heure actuelle, ces agents doivent exercer leurs pouvoirs que dans les réserves.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Gouvernement du Québec

RESPONSABLE:
Catherine Gauthier
Affaires Autochtone Québec
Ministère de la Sécurité Publique
1200 Route de l'Église
Ste Foy (Québec)
G1V 4T4

TÉLÉPHONE: (418) 643-3166

TITRE: PROGRAMME DE LA POLICE AMÉRINDIENNE (PPA) (QUÉBEC)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de la police amérindienne

ENDROIT: Québec (23 collectivités)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le PPA a été établi pour permettre la prestation de services de maintien de l'ordre par les Indiens sous la direction du Conseil de la police amérindienne. Le Conseil est formé d'un représentant de chacune des bandes participant au programme. Le Conseil est chargé de la supervision et de la gestion générales des activités des programmes de police. Le Québec ne reconnaît pas officiellement cet organaisme administratif qui a été établi en vertu des lois fédérales.

La prestation est assurée par la Division de la gestion des services de police amérindienne plutôt que par le Conseil lui-même.

Les 73 agents ont le status complet des agents de la paix en vertu de la loi pertinente du Québec, quoique leurs pouvoirs soient limités aux réserves indiennes. Ils sont habilités à appliquer le Code criminel, les lois fédérales et provinciales et les statuts administratifs des bandes. En pratique, ils n'appliquent pas pour ainsi dire le Code criminel -- l'accent est mis sur les patrouilles, les fonctions générales de maintien de l'ordre et le traitement des délits peu importants. La Sûreté du Québec se charge d'enqueter sur les crimes graves.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1978

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

ÉTUDES ET ÉVALUATION:
- 1982 - Étude de Woods Gordon
- Étude de référence de la FNIS (1984).

RESPONSABLE: Réjean Peron
Affaires indiennes et inuit
320 est, rue Saint-Joseph
C.P. 3725, Station Saint-Roch
Québec (Québec)
G1K 7Y2

TÉLÉPHONE: (418) 648-4090

TITRE: «KAHNAWAKE PEACEKEEPERS»/ BANDE DE RIVER DESERT/ BANDE DE MANIWAKI (QUÉBEC)

AGENCE D'EXÉCUTION: Amerindian Police Service Management Division

ENDROIT: Kahnawake et Maniwaki, Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les agents recoivent 20 semaines de formation à Pointe-Bleue. Ils sont assermentés par un juge de paix en vertu de la Loi sur les Indiens. Ils ont le status complet d'agents de la paix et le pouvoir d'appliquer le Code criminel et les statuts administratifs des bandes. Si l'on excepte la question du port d'arme, le gouvernement du Québec reconnaît à toutes fins utiles ces agents et leur travail dans les collectivités.

La bande de Kahnawake a participé au Programme de la police amérindienne jusqu'en 1979, date où elle a établi son propre service de maintien de l'ordre en vertu d'une résolution du conseil de bande. Depuis 1978, les lois de la province n'accordent pas le statut d'agent de police aux nouveaux agents de Kahnawake. Le conseil de la bande de Kahnawake refuse de reconnaître toute compétence à la province dans les réserves. Le chef des «gardiens de la paix» de Kahnawake relève d'un comité de police établi par le conseil de la bande.

A Maniwaki, les agents ont le statut d'agents de la police provinciale.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Le programme de Kahnawake: établi en 1968. Le programme à Maniwaki mis sur pied en 1985.

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Aucune évaluation officielle n'a été effectuée.

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec) K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bande

ENDROIT: Toutes les provinces et tous les territoires, sauf la Colombie-Britannique, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ces agents, qui n'ont pas le droit de porter d'armes à feu, ont en général le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs et de s'occuper des questions d'ordre civile, comme supplément à la GRC.

En 1987/88 il y avait 83 collectivités desservies (70 bandes) par 182 agents. Les agents sont actuellement nommés par la province en question. Ils sont au service du conseil de bande et relèvent de celui-ci.

Ces agents, qui n'ont pas le droit de porter d'armes à feu, ont en général le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs et de s'occuper des questions d'ordre civile.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Groupe d'étude des services de maintien de l'ordre, 1973.
Étude nationale sur la police indienne de 1982 (J. Pete).

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec) K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: COUR ITINÉRANTE DU NORD QUÉBÉCOIS

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Le Nord québécois (territoire cri et inuit)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Cette cour regroupe de nombreux intervenants à matière d'administration de la justice. On y dénombre, entre autres, des juges de la Cour du Québec, des substituts du Procureur général, des avocats de l'aide juridique, des représentants de la Direction des services judiciaires, des interprètes, des agents de probation et des agents de liaison de la Sûreté du Québec.

La Cour circule sur le territoire cri et le territoire inuit et siège, en principe, dans toutes les communautés. Les services offerts aux populations nordiques sont principalement reliés aux dossiers de juridiction criminelle et statutaire et de jeunes contrevenants, de protection de la jeunesse et d'adoption. Le juge de la Cour du Québec a une juridiction sur l'ensemble de ces dossiers.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1980

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Québec
Ministère de la Justice, Canada

RESPONSABLES:

Juge coordonnateur:

M. le Juge Jean-Charles Coutu
Cour du Québec
Palais de Justice
2, avenue du Palais
Rouyn (Québec)
J9X 2N9

Tél: (819) 762-2838

Responsable de la Direction locale nordique des services judiciaires:

Madame Louise Séguin
Direction régionale des services judiciaires
Palais de Justice
891, 3e Rue Ouest
Amos (Québec)
J9T 2T4

Tél.: (819) 732-5231

Substitut en chef du Procureur général:

Me Denis Racicot
Palais de Justice
2, avenue du Palais
Rouyn (Québec)
J9X 2N9

Tél.: (819) 762-2313

TITRE: CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION: Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec

ENDROIT: Province du Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les objectifs de ce programme sont:

- assurer que tout autochtone adulte poursuivi en justice criminelle ou pénale saisit la portée des procédures qui sont prises contre lui ainsi que les responsabilités et obligations qui lui incombent;
- assurer que tout autochtone impliqué dans le processus judiciaire criminel ou pénal reçoive un traitement équitable;
- rendre accessibles à tous les amérindiens, inuit et métis du Québec les services des travailleurs parajudiciaires;
- informer adéquatement tous les membres des communautés autochtones sur toute question touchant le système judiciaire criminel et pénal;
- sensibiliser les intervenants du système judiciaire aux us et coutumes autochtones afin qu'ils puissent les prendre en considération lors de leurs délibérations.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Professionnels justice

DÉBUT DU PROJET: mars 1982

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT:

Gouvernement du Québec: 50%
Gouvernement du Canada: 50%

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

"Les jeunes autochtones et la loi pénale - Étude préliminaire des besoins et des services dans quelques communautés autochtones du Québec."

(Étude préparée par A. Bissonnette avec la collaboration de S. Bouchard et J. Prégent pour le ministère de la Justice, Canada, 1985.)

RESPONSABLE:

Monsieur Paul Turmel
Directeur exécutif
Les Services Parajudiciaires
Autochtones du Québec
175, Chef Aimé-Romain
Village-des-Hurons (Québec)
G0A 4V0

Tél.: (418) 847-2094

TITRE: SERVICES D'AIDE JURIDIQUE

AGENCE D'EXÉCUTION: Commission des services juridiques

ENDROIT: Province du Québec

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les objectifs de ce service sont de faciliter aux personnes économiquement défavorisées l'accès aux tribunaux, aux services professionnels d'un avocat ou d'un notaire et à l'information nécessaire sur les droits et les obligations de ces personnes.

Toute personne répondant aux critères d'admissibilité peut bénéficier de ce service. Il faut noter que des dispositions spécifiques ont été prévues à la Convention de la Baie James et du Nord québécois et dans la Convention du Nord-Est québécois.

GROUPES CIBLES: Économiquement désavantagés
Grand public
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1972

FIN DU PROJET: en marche

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère de la Justice, Québec
Santé et bien-être social Canada,
Régime d'assistance publique du Canada
(matière civile seulement)

RESPONSABLES:

Le président de la Commission des services juridiques est:

Me Yves Lafontaine
Commission des services juridiques
2, Complexe Desjardins
Tour de l'est - C.P. 123
Montréal (Québec)
H5B 1B3

Tél.: (514) 873-3562

Il faut noter que le Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscaminque est activement impliqué dans le Nord québécois. Le responsable est:

Me Jean-Guy Leclerc
Directeur général
Centre communautaire juridique de
l'Abitibi-Témiscamingue
133, 1ère avenue ouest
Amos (Québec)
J9T 1V1

Tél.: (819) 732-5215

TITRE: SYMPOSIUM "CRIS ET JUSTICE": PROBLÉMATIQUE SUR LA JUSTICE EN MILIEU CRI

AUTEURS: Serge Bouchard
Clotilde Pelletier
Jean-René Proulx

FIN DU PROJET: 1988

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS:

Ce bref document se veut une analyse des discussions qui ont eu lieu dans le cadre d'un symposium organisé conjointement par les Cris et le ministère de la Justice du Québec le 14 et 15 novembre 1987.

Le mandat consistait, entre autres, à dégager à la suite des diverses discussions une problématique sur l'administration de la justice en milieu cri et à entrevoir de nouvelles orientations au système de justice actuel.

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Québec

GROUPES CIBLES: Autochtones

RÉGION CIBLE: Québec

ENVERGURE: Canada

TITRE: "HISTORIQUE ET ANALYSE DES SYSTÈMES JUDICIAIRES AUTOCHTONES DANS DIVERS PAYS" (DOCUMENT DE RÉFLEXION)

AUTEURS: Jacques Prégent

FIN DU PROJET: 1986

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Ce document vise essentiellement à analyser les divers systèmes judiciaires autochtones élaborés par quelques gouvernements occidentaux et, plus précisément, par ceux du Groenland, des États-Unis et du Canada. Il indique aussi, à l'occasion, certaines orientations nouvelles qui ont été proposées, voire même développées par des associations autochtones ou des organismes gouvernementaux.

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Québec

GROUPES CIBLES: Professionnels justice
Chercheurs

RÉGION CIBLE: Canada

ENVERGURE: International

TITRE: "LA JUSTICE EN QUESTION. ÉVALUATION DE PROJETS DE CRÉATION D'UN COMITÉ DE JUSTICE A POVUNGNITUK"

AUTEURS: Serge Bouchard
Clotilde Pelletier

FIN DU PROJET: 1986

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Une analyse de ce rapport a été publiée en 1987 dans la revue Études/Inuit/Studies (Vol. 11, No. 1).

"Ce rapport est divisé en quatre chapitres, dont le premier traite de la problématique de déjudiciarisation en milieu autochtone. Les deux suivants présentent successivement les points de vue des habitants de Povungnituk [communauté inuit isolée sur la Baie d'Hudson], puis celui des agents de justice du District d'Abitibi quant à l'actuelle administration de la justice au Nord du 50e parallèle. Le dernier chapitre passe en revue l'ensemble des problèmes qui sont et seront liés au processus de changement et présente les recommandations qui découlent de l'analyse.

Pour remplir leur mandat, les auteurs ont dépouillé une littérature de 59 références, se sont informés auprès de la population de Povungnituk, des membres de la Cour itinérante du District d'Abitibi et des personnes impliquées dans l'administration de la justice au Québec nordique, et ont consulté Messieurs Jacques Auger, Harald Finkler, Jacques Prégent et Michel Raîche.

En fait, le mandat original de leur étude consistait à évaluer les mérites de deux projets de modification du régime actuel de l'administration de la justice dans le Nord québécois en tenant compte de leurs «incidences sociales et de leur

pertinence culturelle dans le contexte précis de la communauté de Povungnituk». Il s'agit des projets Coutu (Proposition pour une participation plus active des peuples autochtones à l'administration de la Justice) et Novalinga (Proposal made by the Inuit Community Council of Povungnituk concerning a local judiciary).

En cours d'étude, les auteurs ont constaté que le problème de la justice dans les communautés inuit débordait largement ces deux projets et qu'il y a véritablement un état de crise. Ils ont donc décidé d'envisager la situation dans son ensemble plutôt que de se limiter à une analyse stricte de ces deux seuls projets...".

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Québec

GROUPES CIBLES: Autochtones

RÉGION CIBLE: Québec

ENVERGURE: Canada

TITRE: "ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION DU SYSTÈME DE JUSTICE AU NOUVEAU-QUÉBEC INUIT"

AUTEURS: Jaccoud Mylène

DATE D'ACHEVEMENT: automne 1991

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Étude qui porte sur la problématique théorique de la colonisation et de l'acculturation des aborigènes dans le domaine spécifique du droit pénal et de son application. Étude qui traite des processus de contact entre systèmes juridiques et judiciaires étatique et coutumier. Analyse de l'implantation du système de justice au Nouveau-Québec inuit à partir de la période de l'administration provinciale, soit de 1960 à nos jours. Reconstitution de l'historique événementielle, analyse des enjeux et des débats sous-jacents au prolongement des appareils de justice dans le nord québécois, analyse de l'impact de ce prolongement sur les populations inuit, analyse des processus de colonisation et/ou d'acculturation juridique et judiciaire, des résistances éventuelles émanant des populations inuit. Cette analyse s'effectuera à partir d'une étude de cas : la communauté inuit de Povungnituk. Méthodologie : méthodes qualitatives. Analyse documentaire et observation in situ et entrevues auprès d'Inuit.

SOURCE DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. Programme de formation scientifique dans le Nord.

GROUPES CIBLES: communauté inuit de Povungnituk

RÉGION CIBLE: Nouveau-Québec

ENVERGURE: provinciale (Québec)

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

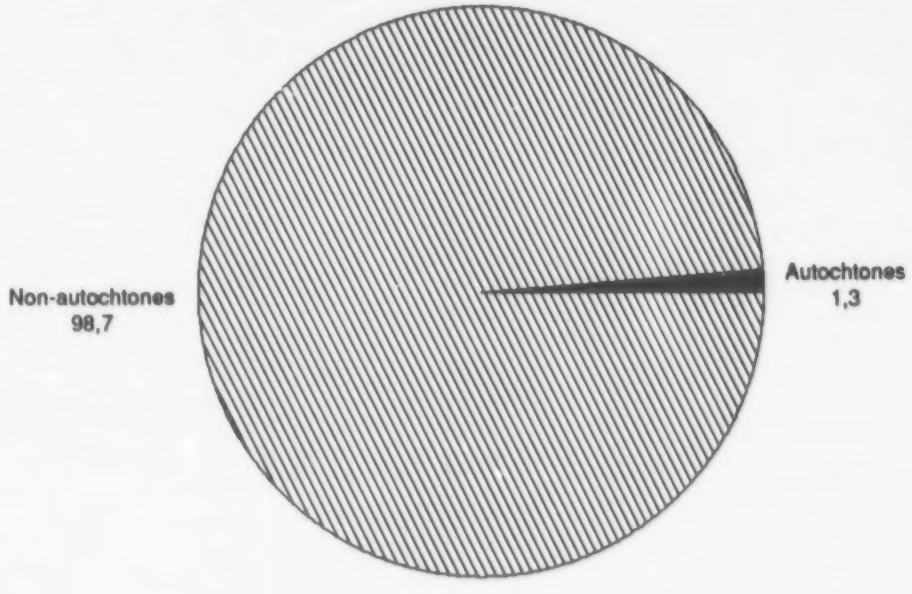

Nouveau-Brunswick/Î.-P.-É.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Il y a 4 065 Indiens inscrits au Nouveau-Brunswick, 120 Inuit et 5 195 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 9 380 autochtones.[1] Ces autochtones représentent 1,3 % de la population totale du Nouveau-Brunswick.

La majorité (76,2 %) des Indiens inscrits vivent dans les réserves. Parmi ceux-ci, la proportion d'hommes est de 53,8 % et celle de femmes de 46,1 %.

Les familles qui vivent dans les réserves comprennent en moyenne 3,8 personnes comparativement à 3,4 % personnes pour les familles vivant à l'extérieur de la réserve et 3,3 personnes pour toutes les autres familles recensées au Nouveau-Brunswick.

Les Indiens qui vivent dans les réserves sont généralement moins instruits que ceux qui vivent à l'extérieur. Sur les réserves, (36 %) de la population n'a pas terminée la 9e année d'étude. En dehors des réserves, la proportion de gens n'ayant pas terminée la 9e année d'étude est de 28,7 %, comparativement à 23,2 % pour la population du Nouveau-Brunswick en général.[2]

---

[1] Environ 980 personnes situées sur les réserves et sur les établissements indiens n'ont pas été recensées au Nouveau-Brunswick en 1986.

Population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis, les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée «Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989», Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent sur les réserves ont moins de chances d'avoir un emploi que les Indiens qui vivent à l'extérieur (24,5 % et 28,9 % respectivement). Au total 25,5 % d'Indiens ont un emploi comparativement à 51,4 % pour la population en général.[3]

Il y a 15 bandes au Nouveau-Brunswick, représentant au total 7 160 personnes.[4]

Le Micmac et le Malecite sont les langues parlées au Nouveau-Brunswick[5]. Plus de 47 % des autochtones qui vivent sur les réserves parlent l'anglais. Les autochtones vivant à l'extérieur des réserves parlent l'anglais dans une proportion de 71 % ; ils peuvent parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

Au Nouveau-Brunswick, les autochtones représentent 3 ou 4 % des personnes incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, environ 148 autochtones ont été incarcérés (4 % de 3 711).[6]

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice autochtone au Nouveau-Brunswick

Le Fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones s'applique au Nouveau-Brunswick.

Au Nouveau-Brunswick le Programme des gendarmes spéciaux de la GRC et le Programme des agents de police spéciaux des bandes sont en vigueur. D'autres services policiers assurent également le maintien de l'ordre dans les diverses collectivités sur les réserves. La ville de Fredericton compte deux policiers autochtones; la réserve Devon étant située à l'intérieur des limites de la ville.

En ce qui a trait aux tribunaux, des services sont offerts à tous les citoyens. Il y a également des services de conseillers offerts à sept endroits où siège le tribunal de la famille.

La R.C.C. Madawaska et l'établissement provinciale de Woodstock ont des employés réguliers autochtones. Des étudiants autochtones du programme de travail social travaillent sur place, dans les établissements, comme agent de placement.

Lorsqu'il est nécessaire, des paraprofessionnels autochtones sont engagés pour fournir un éventail de services de probation et de services communautaires destinés aux jeunes contrevenants et aux adultes. Un autochtone travaille à titre de conseiller à la jeunesse à l'école de formation du Nouveau-Brunswick pour les jeunes contrevenants.

TITRE: SERVICES POLICIERS, FREDERICTON

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Fredericton (N.B.)

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Aux termes d'une entente entre la Ville de Fredericton et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, deux Indiens de la réserve Devon (qui est située dans les limites de la ville) sont policiers au sein du service policier de la ville, et accomplissent toutes les tâches qui incombent à un policier.

Le fait d'avoir des Indiens de la réserve au sein des forces policières a favorisé l'acceptation de ces dernières par les collectivités sur la réserve.

Les frais liés à ces deux postes sont supportés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: SERVICES POLICIERS - PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS DE LA GRC (À CONTRAT)

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Partout au Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Aux termes d'une entente générale la GRC fournit des services policiers au Nouveau-Brunswick. Ces services sont également dispensés dans les réserves Indiennes.

En vertu de la Loi sur la GRC, la GRC peut désigner des agents de police de la bande à titre d'agents surnuméraires. Il n'y a aucun financement d'assurer par la province dans de tels cas.

La GRC a deux gendarmes spéciaux (autochtones) dans ses forces. Ils sont couverts (et à frais partagés) par l'entente provinciale. (Note: Il ne s'agit pas de l'option 3B.)

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Nouveau-Brunswick: 68 %
(l'entente actuelle prendra fin en 1991. Dans la prochaine entente, il est prévu que les frais engagés par la province seront plus élevés)

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bande

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, sauf la C.-B., l'Ontario et les T.N.O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS Ce programme accorde aux gendarmes indiens le pouvoir de faire respecter les règlements et de s'occuper des questions de nature civile, et ainsi prêter main-forte à la G.R.C. Ils ne sont pas autorisés à porter des armes à feu.

En 1987-1988, on dénombrait 182 gendarmes répartis dans 83 communautés (70 bandes). Les gendarmes sont nommés par le province concernée. Ils sont à l'emploi du conseil de bande de la réserve qui leur est assignée, et ils doivent se rapporter au conseil.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; les frais résiduels, ou les versements importants, sont à la charge des conseils de bande.

RÉVISION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: 1982 - Enquête nationale sur la police et les autochtones (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord, pièce 1734
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: (PROGRAMME) MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ADJACENTES A UNE MUNICIPALITÉ

AGENCE D'EXÉCUTION: Force de police municipale

ENDROIT: C.-B., Ontario, N.-B. et N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à faire assurer le maintien de l'ordre par des Indiens dans des réserves se trouvants dans les limites d'une municipalité ou adjacentes à une municipalité. Les agents ont le statut d'agent de la paix (municipal) ordinaire.

L'agent peut effectuer des patrouilles dans tous les secteurs de la réserve situés à l'intérieur des limites de la municipalité; parfois, on n'affecte pas spécifiquement d'agents à la bande et celle-ci est alors desservie par les services policiers municipaux établis.

Ces services sont offerts aux endroits suivants :

Millbrook et Memberton, N.-É. (2)
Saint Mary, N.-B. (1)
Musqueam, C.-B. (1)
Sarnia, Ont. (1)

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Varie dans chaque cas

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : 90 %. Certaines municipalités contribuent aux frais.

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord, pièce 1734
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: SERVICES JUDICIAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les services judiciaires offrent sont un service d'appui pour les différents tribunaux (Cour Provinciale, Cour du banc de la Reine - division de première instance, Cour du banc de la Reine - division de la famille, Cour d'appel).

Les services judiciaires assurent la liaison entre les tribunaux et le public.

GROUPES CIBLES:

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, Nouveau-Brunswick

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: DIVISION DE LA FAMILLE - CONSEILLERS JUDICIAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: 7 endroits au Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les conseillers judiciaires donnent des conseils aux individus et aux familles qui s'adressent au tribunal de la famille pour obtenir un redressement.

Les conseillers judiciaires offrent également un service de médiation.

GROUPES CIBLES:

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: DIVISION DES SERVICES CORRECTIONNELS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

AGENCE D'EXÉCUTION: Établissements correctionnels provinciaux et sur le terrain (probation)

ENDROIT: Partout au Nouveau-Brunswick

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Corrections Act du Nouveau-Brunswick, et d'autres lois provinciales et fédérales chargent la division des services correctionnels du Nouveau-Brunswick de l'application des décisions des tribunaux en ce qui a trait aux peines et aux services de probation.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Nouveau-Brunswick

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: FOYER COLLECTIF POUR JEUNES CONTREVENANTS

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT:

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme de foyer collectif pour jeunes contrevenants est chargé de l'application des décisions des tribunaux en ce qui a trait aux jeunes placés sous garde en milieu ouvert.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Gouvernements fédéral et provinciaux

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: EMBAUCHE D'AUTOCHTONES - PERSONNEL DE CORRECTION

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT:

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des autochtones qualifiés sont employés comme membres du personne de correction dans les établissements:

1 - agent correctionnel à la prison provinciale Woodstock (autochtone);

1 - agent correctionnel à Madawaska (autochtone);

1 - agent correctionnel à Madawaska (Indien non-inscrit).

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général du Nouveau-Brunswick

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: SERVICES COMMUNAUTAIRES PARAPROFESSIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT:

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Lorsque les circonstances l'exigent, des paraprofessionnels autochtones sont embauchés pour fournir toute une gamme de services de probation et autres services communautaires aux jeunes contrevenants et aux adultes.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, Nouveau-Brunswick

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: PLACEMENT DES AUTOCHTONES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SERVICE SOCIAL, À L'UNIVERSITÉ ST. THOMAS

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Institutions correctionnelles, N.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Aux termes d'une entente avec l'Université St. Thomas, les Services correctionnels emploient, dans les institutions correctionnelles, des autochtones dans le cadre du programme de travail social. Ces emplois sont de 2 jours/semaines et ne donnent droit à aucun salaire.

Les organisations réagissent de façon positive au programme.

GROUPES CIBLES:

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: N/A

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: ÉCOLE DE FORMATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT:

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS:

Un autochtone agit comme conseiller auprès des jeunes contrevenants de l'École de formation du Nouveau-Brunswick.
L'entente, d'une durée d'un an, a été conclue en vertu du Programme provincial d'égalité d'accès à l'emploi.

Le salaire du conseiller autochtone est versé à même le budget du programme. À l'expiration du programme, il est possible que ce conseiller puisse conserver son poste sur une base régulière.

GROUPES CIBLES:

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: provinciales

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

TITRE: SERVICE D'AIDE JURIDIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: partout dans la province

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Service d'aide juridique offre, sur les lieux des procès, des services d'avocat pour représenter les contrevenants devant les tribunaux pour adultes et les tribunaux pour adolescents, ainsi que devant le tribunal de la famille. Des mandats peuvent également être confiés à des avocats de pratique privée lorsque certaines conditions (d'ordre financier ou touchant la nature de l'affaire) sont remplies.

Le barreau du Nouveau-Brunswick administre le programme.

GROUPES CIBLES:

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: en cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Fédérales et provinciales.

En matière civile, une partie du financement provient de la Fondation du droit du Nouveau-Brunswick.

RESPONSABLE:

TÉLÉPHONE:

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

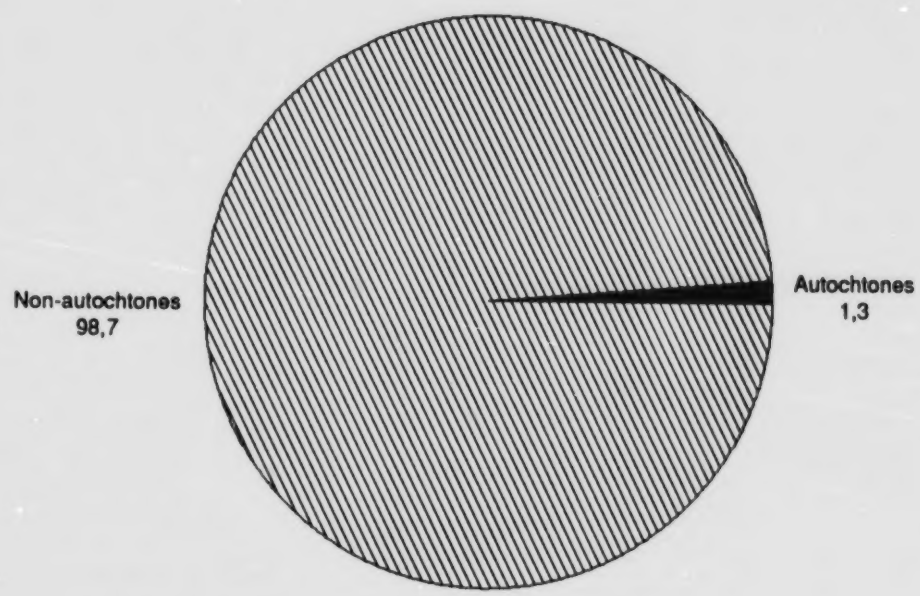

Nouveau-Brunswick/Î.-P.-É.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Il y a 460 Indiens inscrits à l'Île-du-Prince-Édouard, 25 Inuit et 810 personnes ayant au moins certaines origines autochtones.[1] La population autochtone (1 285) représente 1,0 % de la population totale de l'Î.-P.-É.

Environ 75 % Indiens inscrits vivent dans les réserves (55,1 % d'hommes et 44,9 % de femmes pour les Indiens inscrits). Parmi les Indiens inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves, la proportion d'hommes est de 56.5 % et celle de femmes de 43,5 %.

Il y a une moyenne de 3,0 personnes par famille hors des réserves et de 3,4 personnes pour toutes les autres familles recensées de la province.

Les Indiens qui vivent à l'intérieur des réserves ont tendance à avoir moins d'instruction que ceux qui vivent à l'extérieur. Dans les réserves, 41,3 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année d'étude. Seulement 19,7 % de la population de l'Î.-P.-É. en général n'a pas terminé la 9e année.[2]

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont un peu moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent en dehors, soit 24,5 % et 28,9 % respectivement, ce qui représente au total une proportion de 25,5 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 51,4 % pour la population de l'Î.-P.-É. en général.[3]

---

[1] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

[3] Ibid.

Il existe deux bandes à l'Î.-P.-É., représentant au total 650 membres le 31 décembre 1986.[4]

On parle le micmac à l'Î.-P.-É.[5]

Plus de 47 % des autochtones qui vivent dans les réserves de l'Î.-P.-É. parlent l'anglais. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 91 %; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

À l'Île-du-Prince-Édouard, les autochtones représentent 3 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, à peu près 46 autochtones ont été admis (3 % de 1 547).[6]

Programmes, projets et travaux de recherche de l'Île-du-Prince-Édouard portant sur la justice appliquée aux autochtones

Le Programme des gendarmes indiens spéciaux de la GRC (Option 3B) est en vigueur à l'Î.-P.-É. Le fonds pour l'autonomie gouvernementale des autochtones existe à l'Î.-P.-É.

Le ministère de la Justice de l'Î.-P.-É. est en train de dresser une liste des programmes. Ces programmes sont accessibles à toute la population de l'Î.-P.-É. Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Steve McQuaid, coordonnateur de la politique sociale en matière d'affaires autochtones, au (902) 368-4502.

---

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par des agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs des bandes et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter d'armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province concernée. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude sur les services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserve et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES

AGENCE D'EXÉCUTION:

ENDROIT: Toute l'Î.-P.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le ministère de la Justice de l'Î.-P.-É. administre un programme d'aide aux victimes intégré dans toute la province. Les subventions fédérales accordées en vertu d'une entente de contribution seront progressivement remplacées par le revenu tiré d'un système de surtaxe pour les victimes ainsi que par des subventions du ministère fédéral de la Justice accordées en vertu des accords fédéraux-provinciaux de partage des frais.

GROUPES CIBLES: Victimes

DÉBUT DU PROJET: 1er avril 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada
Ministère de la Justice, Î.-P.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: On est en train de préparer une évaluation qui sera faite par le ministère fédéral de la Justice et le ministère de la Justice de l'Î.-P.-É.

RESPONSABLE: Ms. Ellie Reddin Conway
Coordinator, Victim Services
Department of Justice and Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, P.E.I.
C1A 7N8

TÉLÉPHONE: (902) 368-4562

TÉLÉCOPIEUR: (902) 892-3420

TITRE: FONDS POUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES AUTOCHTONES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice, Canada

ENDROIT: Manitoba, Î.-P.-É., Ontario et N.-B.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a pour but de contribuer aux frais de participation des groupes de Métis et d'Indiens non inscrits participant aux négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale organisées par les provinces.

GROUPES CIBLES: Associations provinciales ou territoriales de Métis et d'Indiens non inscrits admissibles.

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: 1990 (on envisage la possibilité de le prolonger)

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice, Canada : 50 %
Ministères des provinces du Manitoba, de l'Î.-P.-É., de l'Ontario, du N.-B. : 50 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

RESPONSABLE: Claudette Côté, gestionnaire de programme
Programmes (Accès à la justice)
Sous-direction des programmes et de la politique
Ministère de la Justice
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

TÉLÉPHONE: (613) 952-8190

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

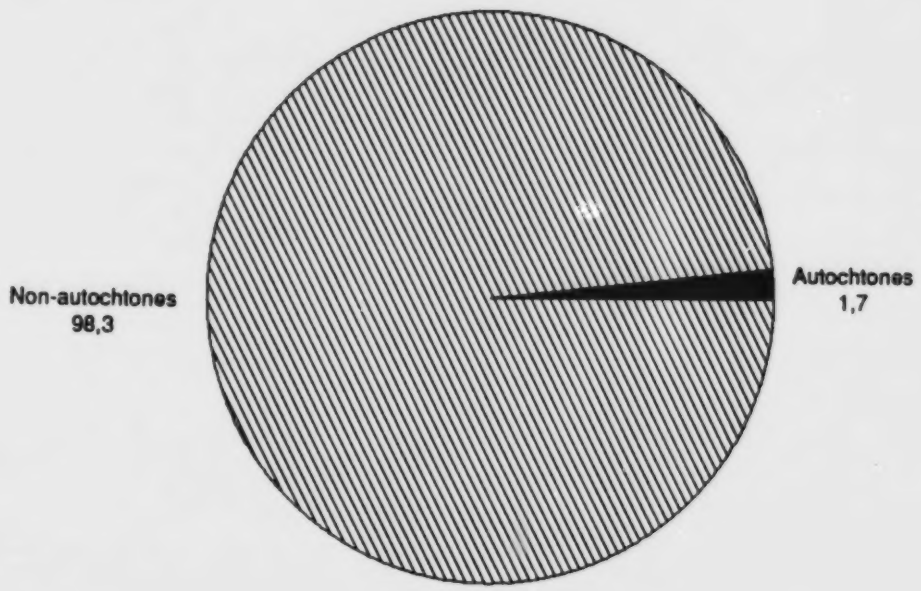

Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

NOUVELLE-ÉCOSSE

Il y a 6 445 Indiens inscrits en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, 3 850 Inuit et 13 485 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 23 780 autochtones.[1] La population autochtone représente 1,7 % de la population de ces provinces.

La majorité (78,7 %) des Indiens vivent dans les réserves. Parmi ceux-ci, la proportion d'hommes est légèrement supérieure (52 %) à celle de femmes. Parmi les Indiens inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves, la proportion d'hommes est de 48,7 % et celle de femmes de 51,3 %.

Il y a en moyenne 4,3 personnes par famille dans les réserves, comparativement à une moyenne de 3,3 personnes par famille installée hors des réserves et 3,4 personnes par famille pour toutes les autres familles recensées.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont tendance à avoir moins d'instruction que ceux qui vivent à l'extérieur. Dans les réserves, 38,5 % des Indiens n'ont pas terminé la 9e année d'étude. À l'extérieur, 22,2 % n'ont pas terminé la 9e année d'étude, comparativement à 34,9 % pour la population de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve en général.[2]

---

[1] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent dans les réserves ont beaucoup moins de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent en dehors; la proportion est de 22,7 % et 48,9 % respectivement, ce qui représente au total une proportion de 28,5 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 49,8 % pour la population en général.[3]

Pour toute la région de l'Atlantique, il y a 31 bandes, soit 5,2 % du nombre total de bandes du Canada, représentant 7 142 membres pour la Nouvelle-Écosse et 684 pour Terre-Neuve le 31 décembre 1986.[4]

La langue micmac est parlée en Nouvelle-Écosse et à un endroit de Terre-Neuve.[5]

Plus de 92 % des autochtones de la Nouvelle-Écosse qui vivent dans les réserves parlent l'anglais chez eux. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 85 %; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels de la Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, les autochtones représentent 4 % des personnes incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, 163 autochtones ont été admis (3,8 % du nombre d'autochtones admis) et en 1988-1989, le 18 juillet, 190 autochtones avaient été admis (4,7 % du total). Le nombre d'autochtones participant à des programmes correctionnels communautaires (probation) en 1988-1989 a atteint au total 138, soit 4,6 % du nombre total d'adultes en probation. Les chiffres sur les probations pour 1987-1988 ne sont pas connus.

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Programmes, projets et travaux de recherche de la Nouvelle-Écosse portant sur la justice appliquée aux autochtones

Les programmes administrés par le ministère du Solliciteur général sont destinés aux détenus en général, y compris aux autochtones. Il n'existe pas de programmes spéciaux pour les autochtones.

Les services de probation, les ordonnances de service à la communauté, la restitution, l'absence temporaire, le programme de bénévolat communautaire pour les détenus et d'autres programmes s'adressant aux détenus incarcérés sont accessibles aux adultes et aux jeunes contrevenants. Avant que l'on n'entame des poursuites devant les tribunaux, les jeunes de 16-17 ans peuvent profiter des solutions de rechange. Dans le Grand Halifax, les jeunes accusés de vol à l'étalage peuvent profiter du Metro Shoplifting Program, comme mesure de rechange.

Les contrevenants en probation peuvent avoir accès à deux programmes spéciaux, le programme Alive et le Metro Job Finding Program (programme de recherche d'emploi).

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des Indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserves et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Études de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/ Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par des agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs des bandes et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter d'armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province concernée. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bande qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude des services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES RÉSERVES ADJACENTES À UNE MUNICIPALITÉ (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Force de police municipale

ENDROIT: C.-B., Ontario, N.-B., et N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à faire assurer le maintien de l'ordre par des Indiens dans des réserves se trouvant dans les limites d'une municipalité ou adjacentes à une municipalité. Les agents ont le statut d'agent de la paix (municipal) ordinaire. L'agent peut effectuer des patrouilles dans tous les secteurs de la réserve situés à l'intérieur des limites de la municipalité; parfois, on n'affecte pas spécifiquement d'agents à la bande et celle-ci est alors desservie par les services policiers municipaux établis.

Ces services sont offerts aux endroits suivants :
Millbrook et Memberton, N.-É. (2)
Saint Mary, N.-B. (1)
Musqueam, C.-B. (1)
Sarnia, Ont. (1)

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: Varie selon le cas.

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Min. des Affaires indiennes et du Nord : 90 %
Certaines municipalités contribuent aux frais.

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: MESURES DE RECHANGE

AGENCE D'EXÉCUTION: Services correctionnels

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme donne aux jeunes contrevenants de 16 à 17 ans qui ont le droit d'y participer l'occasion de réparer les méfaits qu'ils ont commis envers la société en offrant des services à la communauté, en remboursant en espèces et en présentant leurs excuses par écrit à la victime. Le programme est maintenant décentralisé dans les 18 bureaux communautaires des services correctionnels de la province. Au cours de l'année financière 1988-1989, plus de 200 contrevenants ont été orientés vers ces bureaux.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels communautaires, ministère du Solliciteur général, N.-T.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En permanence.

RESPONSABLE: Gary Dupuis, Administrator
Community Resources
Department of Solicitor General
C.P. 968, Station "M"
Halifax, N.-É.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-5333

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: SUPERVISION DE LA PROBATION

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La supervision de la probation vise à faire appliquer les ordonnances de probation et à assurer la supervision des contrevenants d'une manière conforme aux conditions précisées par la cour et expliquées dans l'ordonnance de probation. L'ordonnance de probation peut se présenter sous une des quatre formes suivantes : condamnation avec sursis, libération conditionnelle, sentence intermédiaire ou probation, en même temps qu'une amende ou que l'incarcération. Les agents de probation sont uniquement responsables de l'application des ordonnances d'approbation précisant que le contrevenant "relève d'un agent de probation et est sous sa surveillance". La probation permet au contrevenant de rester au sein de la communauté, à certains conditions qui sont précisées. Toutes les conditions précisées dans les ordonnances de probation doivent être appliquées strictement par l'agent de probation et on l'explique au probationnaire pendant l'entrevue initiale. Il existe 18 bureaux communautaires dans la province.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En permanence par l'intermédiaire d'un mécanisme de contrôle interne (rapports de surveillance, rapports d'activités, etc.)

RESPONSABLE: Fred Honsberger
Director, Community Corrections
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-7641

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: RESTITUTION

AGENCE DISTRIBUTION: Ministère du Procureur général/ Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La restitution est une sanction imposée par le biais d'une ordonnance de tribunal et qui permet à un contrevenant de payer une certaine somme d'argent pour son infraction afin d'indemniser la victime pour les dommages qui lui ont été causés. Il appartient à l'agent de probation de veiller à ce que le probationnaire fasse directement la restitution au greffier de la cour.

Le bureau des probations doit établir les programmes de remboursement avec les probationnaires et il doit les aider au besoin en leur donnant des conseils d'ordre budgétaire ou en les aiguillant vers certains services.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Services correctionnels communautaires, Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En permanence grâce à des mécanismes de surveillance internes.

RESPONSABLE:
Fred Honsberger
Director, Community corrections
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-7641
TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMME DES ORDONNANCES DE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'ordonnance de service à la communauté est une solution de rechange à l'incarcération en vertu de laquelle on ordonne à un contrevenant, comme condition d'un ordre de probation, de travailler gratuitement pendant un certain nombre d'heures pour la communauté dans un délai déterminé, lorsque l'on juge que la probation, une amende ou une peine d'emprisonnement ne se justifient pas. Ce système est intéressant pour le contrevenant, car il l'encourage à prendre ses responsabilités et à rendre compte de ses actes, et la communauté en profite.

GROUPES CIBLES: Adultes
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1976

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En permanence grâce à des mécanismes de surveillance internes
Évaluation prévue pour 1990

RESPONSABLE: Fred Honsberger
Director, Community corrections
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-7641

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: METRO JOB FINDING CLUB PROGRAM

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Halifax/Dartmouth, N.-É.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Metro Job Finding Club Program est un programme de deux semaines qui apprend aux participants à se préparer en vue d'un emploi notamment à préparer un curriculum vitae et à remplir des demandes d'emploi. Le but est de trouver un emploi pour tous les probationnaires participants. Une forte proportion des participants en obtiennent effectivement un.

GROUPES CIBLES: Adultes
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Il s'agit en grande partie des impressions des participants.

RESPONSABLE: Herb Chapman
Program Coordinator
Department of Solicitor General
P.O. Box 2599, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 3N5

TÉLÉPHONE: (902) 424-7781

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMME ALIVE (ASK, LISTEN, INTERACT, VENTURE FORTH, ENRICH)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Halifax/Dartmouth, Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme ALIVE a été conçu et mis en oeuvre afin de donner aux probationnaires des possibilités d'apprentissage en groupe et pour compléter les méthodes de surveillance traditionnelles employées par les agents de probation. Le programme est en vigueur dans la région de Halifax/ Dartmouth en fonction des besoins et lorsque l'on a le personnel nécessaire pour l'exécuter.

Ce programme a pour but :

- de diriger dans un sens positif l'influence due à la pression exercée par les pairs;
- d'attirer l'attention sur le travail des agents de probation;
- d'apprendre aux probationnaires à apprendre certaines choses et à vivre en groupe; et
- d'apprendre aux probationnaires à mettre en pratique les compétences apprises en groupe dans la vie de tous les jours.

GROUPES CIBLES: Adultes
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

RESPONSABLE: Herb Chapman
Program Coordinator
Department of Solicitor General
P.O. Box 2599, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 3N5

TÉLÉPHONE: (902) 424-7781

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMMES DE RÉADAPTATION DU CENTRE POUR LA JEUNESSE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Waterville, Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Centre pour la jeunesse de la Nouvelle-Écosse, un établissement de 120 lits pour jeunes contrevenants, est chargé d'appliquer toute une série de programmes qui mettent en pratique les principes essentiels de la Loi sur les jeunes contrevenants et de répondre aux besoins particuliers des jeunes délinquants, notamment de faciliter leur réinsertion sociale et d'en faire des citoyens respectueux des lois. Il y a des programmes de réadaptation des drogués/alcooliques, de préparation à la vie active, d'éducation, des activités religieuses et récréatives, ainsi que des cours de formation pratique.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants âgés de 16-17 ans.

DÉBUT DU PROJET: Août 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Résultats des essais effectués sur place pour l'Adolescent Treatment Program (programme de traitement des adolescents), 1987.
Évaluation du programme de formation pratique en cours.

RESPONSABLE:
William A. Baldwin
Director, Young Offender Institutions
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-5342
TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE TRAVAIL BÉNÉVOLE POUR LES DÉTENUS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme permet à certains détenus de faire du travail bénévole pour des organismes sans but lucratif ou des personnes qui sont dans le besoin. Ce programme découle du Programme d'absence temporaire. Le programme est en vigueur dans tous les établissements.

GROUPES CIBLES: Adultes
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET: 1976

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

RESPONSABLE: David White
Temporary Absence Admin.
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-5330

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMME D'ABSENCE TEMPORAIRE (A.T.)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ENDROIT: Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme d'absence temporaire part du principe que les détenus peuvent être réintégrés convenablement à la société s'ils sont libérés de façon progressive, sous surveillance. L'A.T. est une forme de libération de courte durée et elle permet aux détenus d'être libérés pour des raisons d'ordre médical, humanitaires ou pour leur réadaptation. Les demandes d'absence sont examinées par les agents de probation et les décisions finales sont approuvées ou rejetées par l'administration centrale. Toutes les absences temporaires sont soumises à une certaine forme de surveillance, exercée habituellement par un agent de probation. En 1988-1989, 7 832 absences temporaires ont été accordées à des détenus dans les établissements pour adultes et pour jeunes contrevenants. Il y a 13 centres correctionnels pour adultes et un établissement pour jeunes contrevenants (âgés de 16 et 17 ans) en Nouvelle-Écosse. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des A.T. sont couronnés de succès (aucune infraction déclarée).

GROUPES CIBLES: Adultes
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: En permanence.

RESPONSABLE: David White
Temporary Absence Administrator
Department of Solicitor General
P.O. Box 968, Station "M"
Halifax, N.S. B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-5330
TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

TITRE: PROGRAMMES DE RÉINSERTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère du Solliciteur général de Nouvelle-Écosse
Organismes du secteur privé tels que Elizabeth Fry, Armée du Salut, etc.

ENDROIT: 13 établissements correctionnels pour adultes de Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: À des degrés divers, tous les établissements correctionnels pour adultes offrent des programmes de réinsertion des détenus. Le développement des programmes a été freiné par l'insuffisance des ressources humaines et physiques. Il existe toutefois plusieurs programmes, dont des programmes de préparation à la vie quotidienne, d'éducation, de formation professionnelle et de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie. L'objectif d'ensemble des programmes destinés aux détenus est de répondre aux besoins de ceux-ci, de contribuer à la gestion efficiente des établissements et de faciliter le retour du contrevenant dans la collectivité en tant que citoyen respectueux de la loi.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère du Solliciteur général, N.-É.
Organismes privés

RESPONSABLE: M. N.T. MacKenzie
Directeur, Adult Institutions
Ministère du Solliciteur général
C.P. 968, Station "M"
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9

TÉLÉPHONE: (902) 424-5342

TITRE: METRO STOPLIFTING PROGRAM
(VOL À L'ÉTALAGE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Service de police et services communautaires de Halifax

ENDROIT: Halifax/Dartmouth, Nouvelle-Écosse

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Metro Stoplifting Program (programme sur le vol à l'étalage en ville) découle du programme des mesures de rechange et il s'agit d'un programme éducatif de prévention du crime s'adressant aux jeunes contrevenants accusés de vol à l'étalage. Lorsque les jeunes contrevenants sont aiguillés vers le programme des mesures de rechange, ils doivent accepter de respecter leurs engagements. Cette mesure de rechange vise à informer les gens et à faire leur éducation sur le vol dans les commerces de détail et à inciter les participants à changer de comportement et d'attitude.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants de 16-17 ans

DÉBUT DU PROJET: 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Budget de nombreux organismes, notamment du service de police de la ville de Halifax, du ministère des Services communautaires et du ministère du Solliciteur général.

RESPONSABLE: Herb Chapman
Program Coordinator
Department of Solicitor General
P.O. Box 2599, Station "M"
Halifax, N.S.
B3J 3N5

TÉLÉPHONE: (902) 424-7781

TÉLÉCOPIEUR: (902) 424-0546

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

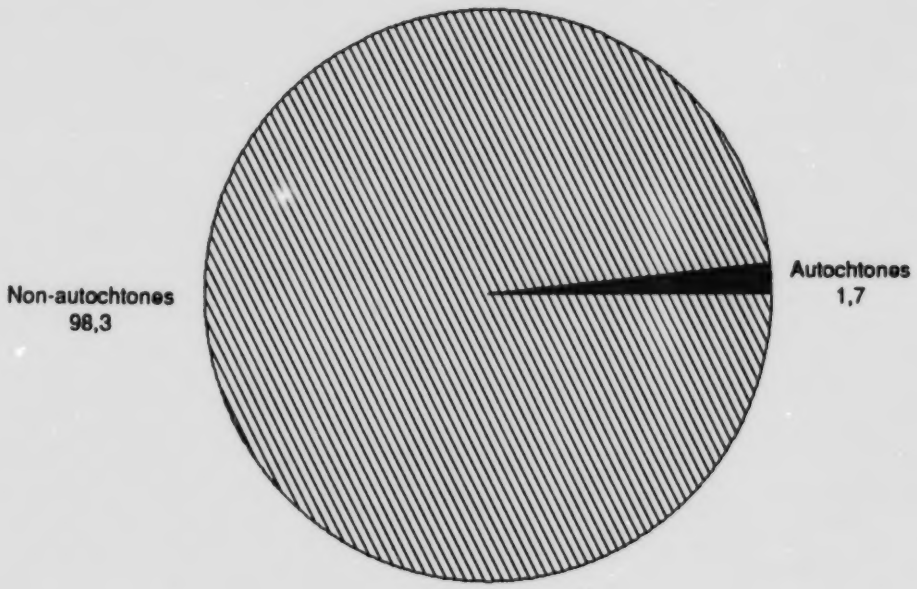

Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

TERRE-NEUVE

Lors du recensement du Canada en 1986, on a dénombré à Terre-Neuve et au Labrador 505 Indiens inscrits domiciliés sur la seule réserve de la province, 3 850 Inuit et 5 515 personnes de souche partiellement autochtone.[1] La population autochtone s'élève ainsi à 9 600 personnes, ce qui représente 1,7 % de la population de Terre-Neuve et du Labrador.

Seuls 19 % des autochtones de Terre-Neuve et du Labrador vivent dans des réserves. Dans l'ensemble de la région de l'Atlantique, on compte 31 bandes, soit 5,2 % du nombre total de bandes au Canada. À Terre-Neuve, il n'y a qu'une seule réserve, située à Conne River sur la côte sud de l'île. Les données de recensement indiquent que la langue parlée à Conne River est le micmac, mais que tous les habitants de la réserve s'expriment couramment en anglais.

Dans les communautés inuit du Labrador, on parle l'inuktitut et l'anglais. Dans les communautés indiennes du Labrador, c'est la langue indigène qui est le plus souvent parlée à la maison.

---

[1] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis, les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

Services correctionnels de Terre-Neuve et du Labrador

À Terre-Neuve, les autochtones représentent de 4 à 5 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, à peu près 79 autochtones ont été admis (4 % de 1 966).

Programmes, projets et travaux de recherche de Terre-Neuve portant sur la justice appliquée aux autochtones

Les programmes de Terre-Neuve ayant trait à la justice sont universels, mais selon l'endroit où ils sont appliqués, ils peuvent s'adresser presqu'exclusivement à la population autochtone. Dans tous les cas, ils sont accessibles à la collectivité en général. On trouvera un aperçu général des services correctionnels de Terre-Neuve et du Labrador à l'Annexe "A".

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserve et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par des agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs des bandes et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter d'armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province concernée. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude sur les services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: COMITÉ DE PRÉVENTION DU CRIME

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Nain, Labrador

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Comité de prévention du crime a été créé pour établir une liaison entre la communauté et la police. Le Comité est en cours de création.

GROUPES CIBLES: Adultes
Grand public

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:

RESPONSABLE: Constable Denis Leblanc
Royal Canadian Mounted Police
Nain Detachment
General Delivery
Nain, Labrador, Newfoundland
A0P 1L0

TÉLÉPHONE: (709) 922-2862

TITRE: HAPPY VALLEY YOUTH DIVERSION PROGRAM (PROGRAMME DE DÉJUDICIARISATION POUR LES JEUNES)

AGENCE D'EXÉCUTION: Happy Valley Youth Justice Committee

ENDROIT: Happy Valley, Goose Bay

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS:

Le Happy Valley Youth Diversion Program offre une solution de rechange au tribunal de la jeunesse aux jeunes contrevenants âgés de 12 ans à 18 ans.

Les tentatives de réconciliation entre la victime et le contrevenant effectuées par des bénévoles de la communauté constituent le fondement de ce programme.

GROUPES CIBLES:

Jeunes contrevenants
Victimes
Groupe de bénévoles

DÉBUT DU PROJET: 1er juin 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT:

Ministère des Services sociaux
Aide supplémentaire des bénévoles

RESPONSABLE:

Happy Valley Youth Justice Committee
P.O. Box 598, Station "C"
Happy Valley
Goose Bay, Newfoundland
A0P 1C0

TITRE: MESURES DE RECHANGE POUR L'OUEST DU LABRADOR

AGENCE D'EXÉCUTION: Labrador West Youth Justice Committee

ENDROIT: Labrador

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Labrador West Youth Alternative Measures Program (Programme de mesures de rechange pour les jeunes de l'ouest du Labrador) offre une tribune permettant de faire l'éducation des jeunes contrevenants, de les aider à prendre des décisions et de faire les tentatives de réconciliation avec leurs victimes dans un contexte communautaire; il encourage par ailleurs les victimes à participer aux tentatives de réconciliation. Le programme offre des services aux jeunes contrevenants âgés de 12 ans à 18 ans.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Victimes
Groupes de bénévoles

DÉBUT DU PROJET: 24 juin 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux
Bénévoles

RESPONSABLE: Ian McKara
Chairperson
Labrador West Youth Justice Committee
J.R. Smallwood Colegiate
Wabush, Labrador, Newfoundland
A0R 1B0

TÉLÉPHONE:

TITRE: FOYER DE GROUPE DE LAKE MELVILLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de l'Église Unie/Ministères sociaux

ENDROIT: St. John's, Terre-Neuve

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le foyer de groupe de Lake Melville est un établissement de garde en milieu ouvert offrant certains services aux jeunes de 12 à 18 ans qui ont commis des infractions et qui ont été condamnés à la garde en milieu ouvert par le tribunal pour adolescents.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux

RESPONSABLE:
John Graham
United Church Council of Social Ministries
P.O. Box 569
Station "C"
Goose Bay, Labrador, Newfoundland
A0P 1C0

TÉLÉPHONE: (709) 896-2520

TITRE: FOYER DE GROUPE DU LABRADOR

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil de l'Église Unie/Ministères à caractère social

ENDROIT: St. John's, Terre-neuve

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Foyer de groupe du Labrador est un établissement de garde en milieu ouvert qui offre des services de réadaptation aux jeunes de 12 à 18 ans condamnés à la garde en milieu ouvert par le tribunal pour adolescents.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: John Graham
United Church Council of Social Ministries
P.O. Box 569
Station "C"
Goose Bay, Labrador, Newfoundland
A0P 1C0

TÉLÉPHONE: (709) 896-2520

TITRE: FOYER DE GROUPE INNUWAS

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil du foyer de groupe Innuwas

ENDROIT: Sheshatshiu, Labrador

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Foyer de groupe Innuwas est un établissement de garde en milieu ouvert qui offre des services de réadaptation aux jeunes âgés de 12 à 18 ans qui ont commis des infractions et qui ont été condamnés à la garde en milieu ouvert par le tribunal pour adolescents.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Sebastian Nuna
Chairman, Board of Directors
Innuwass Group Home
c/o General Delivery
Sheshatshiu, Labrador, Newfoundland
A0P 1M0

TÉLÉPHONE: (709) 497-8242

ANNEXE "A"

Programmes judiciaires s'adressant aux autochtones de Terre-neuve et du Labrador

(i) Conseil consultatif du Centre correctionnel du Labrador

Ce conseil consultatif est affilié à l'établissement correctionnel du Labrador et il est composé de citoyens bénévoles qui font partie de la collectivité. Il a été créé afin d'établir la communication entre les services correctionnels et la communauté et de gérer des programmes correctionnels spéciaux. Des organismes autochtones sont représentés au sein du conseil : Labrador Inuit Alcohol and Drug Abuse Program (programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les Inuit du Labrador), Innu Alcohol Counsellor (conseiller Innu en alcoolisme), Labrador Legal Services (services juridiques du Labrador), Labrador Friendship Centre (centre d'accueil du Labrador).

(ii) Centre correctionnel du Labrador

Les Services correctionnels pour adultes sont parvenus à rapatrier jusqu'à 90 % des détenus autochtones y compris ceux qui purgeaient deux ans de prison ou plus et qui auraient normalement été transférés dans un pénitencier fédéral.

(iii) Personnel autochtone

Malgré de gros efforts, on n'est pratiquement pas parvenu à trouver des autochtones pour combler les postes du Centre correctionnel du Labrador. On continue à faire des efforts en ce sens en faisant paraître des annonces dans les deux langues autochtones.

(iv) Programme de sensibilisation culturelle pour le personnel

Les services correctionnels pour adultes tiennent actuellement des négociations avec le gouvernement fédéral afin d'offrir au personnel du centre correctionnel de Happy Valley un programme de sensibilisation culturelle.

(v) Agent de probation régional

Les services correctionnels pour adultes espèrent être davantage en mesure de desservir les communautés autochtones en établissant un agent de probation régional à Nain. Ce nouveau programme comportera par ailleurs la création d'un poste d'agent de probation adjoint : des autochtones faisant partie de la

communauté seront chargés d'assurer sous contrat la surveillance de probationnaires adultes.

(vi) Nouvelles initiatives

1) Création d'un nouveau foyer de garde en milieu ouvert pour Nain. Certains progrès ont été réalisés : un contrat d'élaboration du programme sera bientôt adjugé et les travaux de construction devraient débuter au cours de l'année financière 1990-1991.

2) Construction d'un établissement de détention en milieu ouvert destiné à en remplacer un autre à Sheshatshiu. Les travaux de construction ont débuté et les locaux devraient être prêts au début de 1990. Cet établissement servira surtout à des jeunes Innu de Sheshatshiu et de Davis Inlet.

3) Compte tenu de la forte proportion de jeunes autochtones ayant des démêlés avec la justice, on essaye de déterminer les besoins pour ouvrir un nouvel établissement de détention en milieu fermé au Labrador. Celui-ci ne sera pas réservé exclusivement aux jeunes autochtones, mais il évitera de devoir faire déménager les jeunes autochtones condamnés à la détention en milieu fermé sur l'île.

(vii) Programmes offerts au Centre correctionnel du Labrador

1. Réparation de petits moteurs/petits appareils ménagers Dans le cadre de ce programme, qui a débuté en septembre 1989, des cours théoriques et pratiques sont donnés aux détenus. Pour le moment, les détenus réparent de petits moteurs sous la surveillance de M. David Raeburn, agent des services correctionnels. Ce programme devrait se poursuivre pendant l'hiver.

2. Charpenterie Ce cours a également recommencé en septembre 1989, et il devrait se poursuivre en même temps que le programme de réparation de petits moteurs et de petits appareils ménagers.

3. Sculpture sur saponite Ce programme s'adresse aux détenus qui ont déjà certaines notions de sculpture. Les détenus qui y participent sont en train de réaliser différents projets.

4. Programmes consultatifs Des services consultatifs personnels continuent à être assurés par l'intermédiaire du bureau de la classification du Centre correctionnel du Labrador. Le centre consultatif de l'hôpital Melville, à Goose Bay continue à offrir aux détenus des entretiens particuliers sur des sujets comme les mauvais traitements infligés aux enfants, la violence sexuelle et la maîtrise du stress.

5. Activités religieuses Le Comité d'aide pastorale continue à organiser des services religieux et des activités analogues pour les détenus de cet établissement. Des séances d'étude de la Bible sont également organisées régulièrement.

6. Programme de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les Inuit du Labrador Ce programme en vertu duquel les participants sont mis au courant des problèmes de l'alcoolisme et de la toxicomanie et reçoivent des conseils pour y remédier, est offert périodiquement en raison d'une pénurie de personnel. De nouveaux employés ont été engagés et on prévoit que les séances auront lieu régulièrement.

7. Alcooliques Anonymes Les réunions des AA sont hebdomadaires. La surveillance est assurée par les membres de la section locale des AA.

8. Centre de réadaptation du Labrador Ce centre continue à donner des conseils aux détenus alcooliques et toxicomanes et à les soigner.

9. Alcohol/Drug Dependency Commission (commission sur l'alcoolisme et la toxicomanie) Des représentants de cet organisme continuent à organiser régulièrement des séances d'information privées et collectives. La situation des effectifs au sein de l'ADDC n'a pas facilité l'organisation régulière de séances. Par contre, on engage actuellement de nouveaux employés et on prévoit offrir fréquemment des séances aux détenus.

10. 7th Step Society of Canada Ce groupe d'entraide continue à tenir des réunions hebdomadaires au Centre correctionnel du Labrador.

11. Centre d'emploi et d'immigration du Canada Des représentants de cet organisme continuent à donner des renseignements sur les possibilités d'emploi et sur les aptitudes requises pour se trouver un emploi. Le personnel de ce centre est à la disposition de tous les détenus sur demande.

12. Activités récréatives Les détenus du Centre continuent à participer à des activités récréatives dans les établissements, c.-à-d., jeu de fléchettes, ping-pong, jeu de palets, natation, gymnastique, etc. Une soirée de jeux est également organisée une fois par semaine par le Centre d'accueil du Labrador.

13. Service bénévole au sein de la communauté Les détenus offrent des services à la communauté et certains ont été affectés au club local de golf, au foyer Paddom Memorial pour personnes âgées, ainsi qu'à la Greenhouse, tous les jours. Parmi d'autres projets de service à la communauté, il y a : le grand nettoyage de la région de la North West River au cours du Beach Festival annuel, le nettoyage de la région de Gosling Lake pendant les régates de canoë du Labrador, le nettoyage de la région de Happy Valley/Goose Bay, et les travaux de peinture à l'église moravienne de Happy Valley et à l'édifice du Them Days Magazine. Them Days Ltd. a donné au Centre toute une série de revues consacrées au patrimoine du Labrador, en signe de reconnaissance pour les services rendus.

PROGRAMMES JUDICIAIRES S'ADRESSANT AUX AUTOCHTONES DU LABRADOR

1. LIADAP

Cet organisme est financé principalement dans le cadre du programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones, qui est parrainé par Santé et Bien-être social Canada; de petites subventions sont également accordées par le gouvernement provincial. Sa mission consiste à aider les Inuit qui ont des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Il offre trois programmes :

a) Prévention - séminaires et dépliants;
b) Traitement - programme de réadaptation de 28 jours à North West River;
c) Après le traitement
- suivi et services consultatifs.

Le juge a recours à ce programme en mettant en probation les contrevenants ayant des problèmes d'alcoolisme à condition qu'ils sollicitent les services consultatifs du LIADAP ou qu'ils participent au programme de réadaptation de 28 jours à North West River.

2. Centre d'alcoolisme Innu

Il s'agit d'un service analogue au LIADAP et le financement provient de la même source. Il s'agit du même programme, et le Centre a recours au programme de réadaptation de 28 jours à North West River. Sa mission consiste à desservir la population innu.

3. Commission des services de santé des Inuit du Labrador

Cet organisme reçoit des subventions à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial et il est associé à la Labrador Inuit Association (L.I.A.). Chaque localité comptant une population Inuit a un représentant régional des services de santé qui travaille en étroite collaboration avec le personnel infirmier de chaque clinique communautaire. Sa mission consiste principalement à faire l'éducation du public en matière de nutrition et à lui faire connaître les dangers de l'alcoolisme et de la toxicomanie ainsi que d'autres problèmes de santé. Si on le lui demande ou si les victimes d'infractions ou les contrevenants sollicitent ses services, la Commission donnera certains conseils, mais son personnel n'est pas formé spécialement à cette fin.

4. Services juridiques du Labrador (Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones)

Cet organisme reçoit des subventions du ministère de la Justice et du Bureau du Solliciteur général. Il affecte un conseiller parajudiciaire à chaque localité où siège la cour itinérante. Ce conseiller sert de point de contact pour les membres de communautés qui sollicitent les services d'un avocat de l'aide juridique et il peut également offrir des services d'interprétation à l'accusé. Cet organisme a également des représentants à Happy Valley qui vont parfois donner des séminaires sur les droits des jeunes contrevenants, sur les programmes de mesures de rechange et sur les lois interdisant le port d'armes à feu dans des localités de la côte.

5. Services juridiques du Labrador (Travailleurs des services des libérations conditionnelles)

Ces travailleurs sont financés par les services juridiques du Labrador et ils offrent des services consultatifs bihebdomadaires aux détenus en liberté conditionnelle. Tout manquement aux conditions de la libération conditionnelle qui leur est signalé doit être déclaré au Bureau des services nationaux de libération conditionnelle de Corner Brook. La conseillère pour Hopedale est M^me^ Clara Winters, (709) 933-3806, à Makkovik, c'est M^me^ Elizabeth Nochasak, (709) 923-2303, et à Davis Inlet, le poste est actuellement vacant.

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

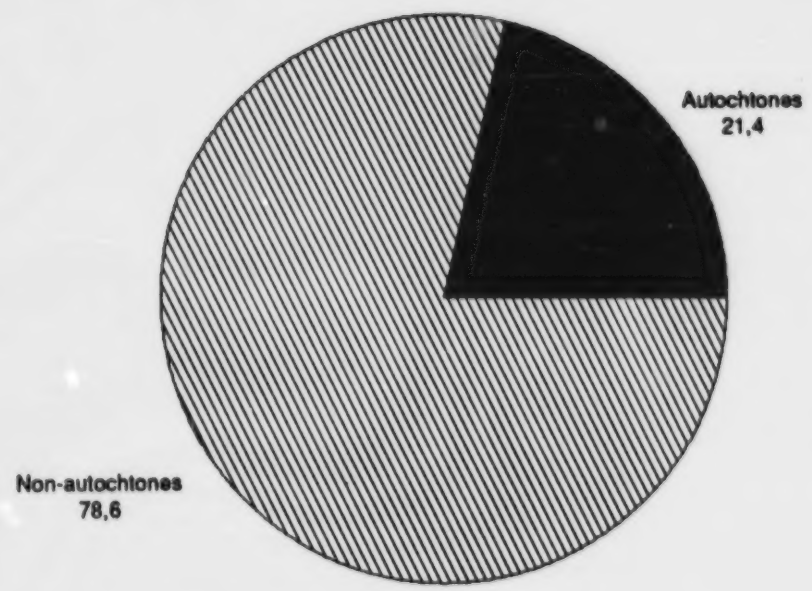

Yukon

YUKON

Il y a 2 965 Indiens inscrits dans les territoires du Yukon, 60 Inuit et 1 970 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 4 995 autochtones.[1] Bien que ce soit au Yukon que le nombre d'autochtones soit le moins élevé au Canada, ils y représentent 21,4 % de la population de la province, du fait que celle-ci est peu élevée.

Un tout petit plus de la moitié (55 %) des autochtones du Yukon vivent hors des réserves. C'est au Yukon que la proportion d'Indiens vivant dans les réserves est la plus faible au Canada. Pour ce qui est des Indiens inscrits vivant dans les réserves, la proportion d'hommes est de 54,3 % et celle de femmes de 45,7 % alors que c'est l'inverse pour les Indiens inscrits vivant hors des réserves (46,3 % d'hommes et 53,7 % de femmes).

Il y a en moyenne 3,5 personnes par famille dans les réserves et 3,4 personnes par famille hors des réserves comparativement à une moyenne de 3,2 personnes par famille pour toutes les autres familles recensées du Yukon.

La proportion de la population autochtone n'ayant pas terminé la 9e année d'étude est beaucoup plus forte dans les réserves qu'à l'extérieur (44,4 % et 28,4 % respectivement). Seulement 7,6 % de la population en général du Yukon n'a pas terminé la 9e année d'étude.[2]

---

[1] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent hors des réserves ont un peu plus de chances d'avoir un emploi que ceux qui vivent dans les réserves (42,9 % et 33,2 % respectivement), ce qui représente au total une proportion de 38,4 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 72,7 % pour la population du Yukon en général.[3]

Il existe 15 bandes au Yukon, et c'est donc là que le nombre de bandes est le moins élevé de tout le Canada, car il ne représente que 2,5 % du total pour le pays, soit 4 249 membres le 31 décembre 1986.[4]

Ce sont les langues athapascan que constituent le kaska et le tutchone qui sont parlées au Yukon. La langue tlingit est parlée dans la région de Whitehorse.[5]

Plus de 87 % des autochtones vivant dans les réserves parlent l'anglais chez eux. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 96 %; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

Services correctionnels

Au Yukon, les autochtones représentent de 57 à 60 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements provinciaux. En 1987-1988, à peu près 318 autochtones ont été admis (60 % de 530).[6]

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

Il existe des programmes autochtones dans les services de maintien de l'ordre, dans l'appareil judiciaire ainsi que dans les services correctionnels du Yukon et il existe également des programmes de prévention du crime dans les collectivités autochtones. Parmi les programmes généraux accessibles aux autochtones et aux non-autochtones, il y a l'indemnisation des victimes, un programme victimes/témoins, les programmes d'aide juridique ainsi que des services correctionnels communautaires. Le Yukon College offre un programme d'étude sur la justice dans le Nord visant à former les gens du Nord pour travailler dans le Nord, et il s'efforce d'inciter les gens du Nord à se lancer dans de la recherche concernant cette région. Le système de justice tribale de la CATCO fait intervenir des experts chargés de préparer le cadre d'une entente sur la justice tribale couvrant tous les aspects de la question, en l'adaptant à chaque bande en particulier.

TITRE: PROGRAMME DE GENDARMES AUXILIAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Whitehorse et différents détachements, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à engager six étudiants autochtones qui ont terminé leur 11e et 12e année d'étude et à leur offrir un emploi d'une durée de huit semaines dans leur localité, pour leur permettre de se familiariser avec le travail de la police et de voir la loi sous un bon angle ainsi que pour les encourager à essayer de faire carrière dans la police. Ce programme est ouvert aux hommes comme aux femmes.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon
Détachement de la GRC

RESPONSABLE: Robert Cole
Director,
Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES AUTOCHTONES SPÉCIAUX

AGENCE D'EXÉCUTION: GRC

ENDROIT: Whitehorse et différents détachements, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des candidats autochtones sont choisis par la GRC et la bande indienne concernée et ils sont formés et supervisés par le détachement de police le plus proche. L'administration proprement dite du programme relève du détachement de la GRC et le gendarme indien spécial relève du commandant du détachement. Ces agents spéciaux sont généralement dans leur propre région et ils demeurent toujours dans les limites de leur province ou territoire du fait qu'ils connaissent bien la langue, la culture et les programmes sociaux.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Hommes
Femmes

DÉBUT DU PROJET: Avril 1987

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Robert Cole
Director, Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: PROGRAMME DES AGENTS DE POLICE DES BANDES

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseils de bandes

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de la C.-B., de l'Ontario et des T.N.-O.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre dans les réserves assurés par des agents ayant le pouvoir d'appliquer les statuts administratifs des bandes et de s'occuper des questions d'ordre civil, à titre de surnuméraires de la GRC. Ils n'ont pas le droit de porter d'armes à feu.

En 1987-1988, il y avait 182 agents desservant 83 collectivités (70 bandes). Les agents sont nommés par la province concernée. Ils sont au service du conseil de bande de la réserve à laquelle ils sont affectés et relèvent de celui-ci.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Affaires indiennes et du Nord, le reste des frais incombe aux conseils de bandes qui font parfois des contributions importantes.

ÉTUDES ET ÉVALUATION: 1973 - Groupe d'étude sur les services de maintien de l'ordre
1982 - Étude nationale sur la police indienne (J. Pete)

RESPONSABLE: Direction du soutien des bandes
Min. des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

TÉLÉPHONE: (819) 997-8216

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserve et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES DU YUKON

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil des Indiens du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Watson Lake, Dawson City et Carmacks, Yukon.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme consiste à conseiller des personnes accusées d'avoir commis des infractions à une loi fédérale ou territoriale ou à un règlement municipal pour les mettre au courant des procédures judiciaires, de leurs droits et pour les orienter vers des services d'aide juridique, leur recommander un avocat ou leur offrir d'autres ressources.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Jeunes contrevenants
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon : 50 %
Ministère de la Justice, Canada : 50 %

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Étude prévue pour 1990

RESPONSABLE: Ms. Rosemary Trehearne
Manager, Courtworkers Program
c/o The Law Centre
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-3781

TITRE: SERVICES DE PROBATION - CONTRATS AVEC LES BANDES INDIENNES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Corrections and Law Enforcment

ENDROIT: Whitehorse, Watson Lake et Mayo, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme assure la répartition géographique établie des bureaux de probation à Whitehorse, Watson Lake et Mayo; ceux-ci peuvent offrir des services d'évaluation à toutes les cours du Yukon, pour les aider à déterminer la peine et, grâce à un système de supervision, ils peuvent aider les contrevenants à respecter les conditions d'une ordonnance de probation.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Adultes

DÉBUT DU PROJET: 1984

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: William P. Simm
Senior Probation Officer
Adult Probation
Corrections & Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-5231

TITRE: PROGRAMMES AUTOCHTONES DU CENTRE CORRECTIONNEL DE WHITEHORSE

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En décembre 1988, on a offert certains programmes aux détenus du Centre correctionnel de Whitehorse. Il s'agit d'aider et d'encourager les détenus, de les conseiller, d'essayer d'améliorer les relations entre la collectivité autochtone et les services correctionnels. Parmi les activités, il y a les cérémonies spirituelles et les séances de prières quotidiennes, les cérémonies bihebdomadaires de la suerie et la Fête du solstice d'hiver. Une société de détenus autochtones a été créée cet automne (1989) et ses membres exécutifs ont été nommés parmi les représentants de la collectivité et de la population autochtone.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET: Décembre 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Robert Cole
Director, Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: AGENT DE LIAISON AVEC LES DÉTENUS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Conseil des Indiens du Yukon

ENDROIT: Whitehorse et Teslin, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: L'agent de liaison avec les détenus offre certains services aux détenus autochtones du Centre correctionnel de Whitehorse, du Camp de travail de Teslin et au Centre pour adultes de l'Armée du Salut. L'agent est une personne ressource non seulement pour les détenus autochtones mais aussi pour leur famille, leurs amis et les associations autochtones.

Le travail de l'agent consiste en partie à organiser des programmes de préparation à la vie active ainsi que d'autres programmes visant à répondre à des besoins spéciaux. Le programme de liaison autochtone ne résoudra pas tous les problèmes sociaux des autochtones, mais on considère que c'est une solution réaliste à la forte proportion d'autochtones qui ont actuellement des démêlés avec la loi.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Contrevenants
Familles

DÉBUT DU PROJET: 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Sandy Gleason
Prison Liaison Co-ordinator
c/o The Law Centre
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-3871

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les Services correctionnels communautaires administrent des programmes correctionnels à caractère communautaire qui permettent aux tribunaux d'examiner toute une série de solutions de rechange à l'incarcération dans le processus de détermination de la peine. Ces solutions de rechange sont destinées principalement aux contrevenants qui ne sont pas dangereux et qui présentent un risque minimal pour la collectivité au moment de la condamnation. Ces services continuent à s'intéresser à la participation communautaire en vertu de contrats avec des organismes privés. Certains contrats conclus avec l'Armée du Salut à Whitehorse, et avec les bandes indiennes de Dawson et de Vuntut Gwichin aident les différents bureaux régionaux de probation à offrir ces programmes communautaires de surveillance. Ces services jouent un rôle important dans la détermination de la peine par les tribunaux du Yukon, comme le prouvent le recours plus fréquent à la probation et l'accroissement du nombre de demandes de rapports d'évaluation.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Robert Cole
Director, Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS EN ÉTABLISSEMENT

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La direction des services correctionnels et de l'application de la loi administre le Centre correctionnel de Whitehorse, établissement correctionnel à sécurité moyenne pour hommes et femmes adultes. Le Centre héberge des détenus qui purgent des peines de moins de deux ans, des personnes qui sont détenues en attendant leur procès, et d'autres pour avoir enfreint les conditions de libération conditionnelle, les lois sur l'immigration et d'autres lois. Il s'agit également d'un "établissement de garde en milieu fermé" aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants; par conséquent, le Centre héberge à l'occasion des jeunes contrevenants pendant de courtes périodes.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Adolescents
Adultes

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Tony Armstrong
Crime Prevention Co-ordinator
Corrections & Law Enforcement
c/o Law Centre
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-5364

TITRE: AGENTS DE PRÉVENTION DU CRIME (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Bande indienne Teslin

ENDROIT: Teslin, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Comité de prévention du crime du Yukon est un organisme sans but lucratif bénévole créé en vue de promouvoir des programmes de prévention du crime. Le Comité offre ses services aux collectivités désireuses de créer des comités locaux de prévention du crime. Il effectue également des recherches et mène des campagnes visant à sensibiliser le public au sujet des problèmes communautaires courants.

L'agent de prévention du crime de Teslin contribue à la prévention du crime dans la localité de Teslin. Il sert de personne ressource à la bande indienne de Teslin, à l'école et à la collectivité et assure la liaison avec la GRC et les organismes gouvernementaux.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Grand public

DÉBUT DU PROJET: Octobre 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Robert Cole
Director, Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: PROGRAMME DE PRÉVENTION DU CRIME DANS LES RÉGIONS RURALES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Faro, Pelly Crossing, Dawson City, Watson Lake, Old Crow et Teslin, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La direction des services correctionnels et de l'application de la loi s'occupe activement de prévention du crime axée surtout sur l'épanouissement communautaire et la participation dans les régions rurales. Afin de faciliter cette orientation, huit collectivités participent activement à cette initiative grâce à onze parcours organisés par le coordonnateur de la prévention du crime.

Dans ce contexte, deux guides ont été publiés : "Developing community-Based Crime Prevention Activities" (portant sur l'organisation d'activités communautaires axées sur la prévention du crime) et "A Strategic Plan to Reduce Impaired Driving in the Yukon" (plan stratégique visant à lutter contre la conduite avec facultés affaiblies au Yukon).

GROUPES CIBLES: Grand public

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Robert Cole
Director, Corrections and Law Enforcement
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (204) 667-5364

TITRE: SERVICE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le service de prévention de la violence familiale a été instauré afin d'élaborer et d'exécuter des programmes visant à aider les contrevenants, les victimes et les victimes en puissance d'actes de violence familiale et afin de sensibiliser la collectivité à ce problème, dans le but de faire diminuer la fréquence et les conséquences de tels actes de violence pour la personne et la collectivité.

Ce service offre également des services éducatifs, d'évaluation et de prévention aux personnes coupables d'agression sexuelle.

GROUPES CIBLES: Victimes
Contrevenants
Familles

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon

RESPONSABLE: Larry Saidman
Family Violence Coordinator
Corrections & Law Enforcement
c/o The Law Centre
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-5364

TITRE: PROGRAMME D'AIDE JURIDIQUE

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La nouvelle Legal Services Society (société des services juridiques) a commencé à fonctionner et à offrir des services d'aide juridique au Yukon le 1er avril 1987 et depuis lors, elle n'a cessé d'offrir des services de grande qualité. Le comité d'aide juridique offre également des services juridiques aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer. Il offre de l'aide aux personnes admissibles qui sont impliquées dans des procès au criminel ou au civil à l'issue desquels elles risquent d'être emprisonnées ou qui risquent d'avoir des conséquences néfastes sur leur famille.

Dans les questions criminelles, les services sont offerts aux personnes admissibles qui sont accusées d'avoir commis des infractions prévues dans l'entente fédérale-provinciale de partage des frais. On offre également certains services pour certaines infractions aux lois du Yukon.

GROUPES CIBLES: Victimes
Contrevenants
Défavorisés

DÉBUT DU PROJET: 1971

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon
Ministère de la Justice, Canada

RESPONSABLE: Legal Aid Clerk
c/o The Law Centre
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-5210

TITRE: INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Yukon Workers' Compensation Board

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé pour aider les victimes d'actes criminels et les personnes à leur charge. Quiconque a été blessé au cours d'un crime a droit à une indemnité. Les personnes à charge de quiconque a été blessé ou tué à la suite d'un acte criminel, les personnes blessées en essayant d'arrêter légalement quelqu'un, les personnes blessées en aidant un agent de la paix à arrêter quelqu'un et les personnes blessées en essayant d'empêcher quelqu'un de commettre un acte criminel ont également droit à des indemnités. Les victimes d'actes criminels peuvent être indemnisées pour les frais médicaux, le manque à gagner, la douleur, les souffrances et les dégâts causés à leurs biens. Les demandes d'indemnités doivent être faites par écrit dans l'année qui suit l'incident et elles ne doivent pas dépasser 100 $.

GROUPES CIBLES: Victimes
Adolescents
Adultes

DÉBUT DU PROJET: 1981

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Administration territoriale du Yukon
Ministère de la Justice, Canada

RESPONSABLE: Dorothy Drummond, Director of Claims
Workers' Compensation Board
300-4110 4th Avenue
Whitehorse, Yukon
Y1A 4N7

TÉLÉPHONE: (403) 667-5645

TITRE: PROGRAMME VICTIME/TÉMOIN

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice du Yukon

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme Victim/Witness (victime/témoin) offre un service central d'information et d'aide aux victimes d'actes criminels et aux personnes qui viennent témoigner devant les tribunaux. Ce programme donne une certaine orientation dans l'appareil judiciaire et aiguille les clients vers d'autres services consultatifs au besoin. Le temps passé par les témoins pour participer aux audiences d'un tribunal et leurs frais de déplacement leur sont remboursés.

GROUPES CIBLES: Victimes
Grand public

DÉBUT DU PROJET: 1986

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice du Yukon
Ministère de la Justice, Canada

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Révision du programme du Yukon Victim-Witness (E.B. Lane Consulting Services, août 1989, pour le ministère de la Justice, Canada).

RESPONSABLE: Jo-anne Gatey
Victim/Witness Co-ordinator
c/o The Law Courts
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

TÉLÉPHONE: (403) 667-5441

TITRE: "APPAREIL JUDICIAIRE TRIBAL POUR LA CATCO"

AUTEURS: Coalition des bandes de Teslin, Champagne, Aishihik et Old Crow (CATCO)

FIN DU PROJET: 31 mars 1989

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE ET DES RÉSULTATS: Cette étude examine dans le détail la question de la justice tribale et essaye de voir comment les régimes mis au point par les premières nations peuvent coexister et interagir avec le système judiciaire actuel au Yukon. Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) fait également des travaux dans le domaine de la justice tribale et il a créé une commission de police qui est en voie de formation. Le CIY s'occupera surtout de questions qui concernent l'ensemble du Yukon comme la formation de juges de paix, la structure et l'interaction des conseils ou commissions du Yukon et la question de la bande face aux conflits qui y éclatent. Il y aura également une certaine relation avec le processus de règlement des différends envisagé dans le règlement des revendications territoriales.

La Coalition retient les services d'experts dans ce domaine pour participer à un groupe d'étude formé de membres des bandes de Teslin, Champagne/Aishihik et Old Crow et la Coalition afin d'établir un cadre pour une entente concernant la justice tribale qui couvre tous les aspects de la question tout en demeurant suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à la situation spécifique de chaque bande.

Une attention toute particulière sera accordée aux répercussions de la Charte des droits de la Constitution du Canada et à la possibilité pour les systèmes de justice tribale actuels d'interagir avec les systèmes actuels du gouvernement.

SOURCES DE FINANCEMENT: Gouvernement du Yukon

GROUPES CIBLES: Autochtones

RÉGION CIBLE: Régions urbaines
Régions isolées
Régions éloignées

ENVERGURE: Territoriale

TITRE: PROGRAMME DE JUSTICE DANS LE NORD

AGENCE D'EXÉCUTION: Yukon College

ENDROIT: Whitehorse, Yukon

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Comme un établissement chargé non seulement de former les gens du Nord en vue d'un emploi dans cette région mais d'essayer de les faire participer activement à la recherche dans le Nord s'avérait nécessaire, le Yukon College a créé un programme d'études du Nord menant à un diplôme. Après avoir terminé leur première année en arts et en sciences, les étudiants qui participent à ce programme doivent suivre toute une série de cours sur le Nord.

Ces cours de base donnent aux étudiants des outils élémentaires de communication (composition pratique) et d'analyse (recherche dans le Nord), avant qu'ils n'entament leurs études intensives en études autochtones, justice du Nord, science du Nord et en études sur la nature et l'environnement dans le nord.

GROUPES CIBLES: Femmes
Hommes
Chercheurs

DÉBUT DU PROJET: 1988

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Administration territoriale du Yukon

RESPONSABLE: Aron Senkpiel
Arts and Science Co-ordinator,
Yukon College
P.O. Box 2799
Whitehorse, Yukon
Y1A 5K4

TÉLÉPHONE: (403) 668-8700

Proportion de la population canadienne représentée par la population autochtone

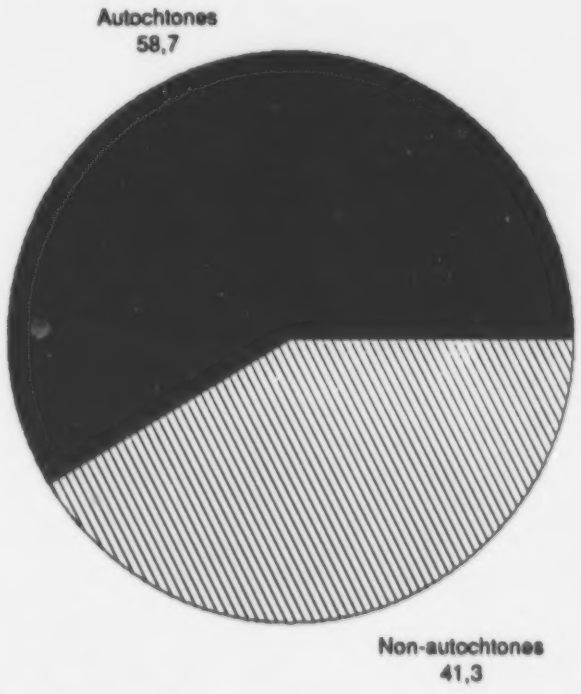

Territoires du Nord-Ouest

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Il y a 7 425 Indiens inscrits dans les Territoires du Nord-Ouest, 18 135 Inuit et 4 970 personnes ayant au moins certaines origines autochtones, ce qui représente au total 30 530 autochtones.[1] C'est dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il y a le plus d'Inuit, soit 54,2 % de la population Inuit en général.

Les autochtones représentent 58,7 % de la population totale des Territoires du Nord-Ouest. Les T.N.-O. sont le seul endroit (province ou territoire) où les autochtones représentent la majeure partie de la population.

La plupart des Indiens inscrits (76,4 %) vivent dans les réserves. Parmi ceux-ci, la proportion d'hommes est de 53 % et celle de femmes de 47 %, mais c'est l'inverse pour les Indiens qui vivent à l'extérieur des réserves; 44,6 % sont des hommes et 55,4 % sont des femmes.

Il y a en moyenne 4,6 personnes par famille dans les réserves; ce sont les plus grosses familles du Canada. Il y a en moyenne 3,6 personnes par famille à l'extérieur des réserves, comparativement à une moyenne de 3,8 personnes par famille recensée des T.N.-O. et 3,1 personnes pour le Canada.

La proportion d'autochtones n'ayant pas terminé la 9e année d'étude est beaucoup plus forte dans les réserves qu'à l'extérieur (65,4 % et 44,3 % respectivement). La proportion d'autochtones n'ayant pas terminé la 9e année d'étude dans les T.N.-O. représente 28,8 % de la population en général.[2]

---

[1] La population autochtone totale comprend les Indiens inscrits, les Inuit, les Métis les Indiens non inscrits et les personnes d'origines multiples avec au moins un ancêtre d'origine autochtone autre qu'Indien inscrit.

Les chiffres sont tirés de la brochure intitulée "Données spéciales établies par le MAINC à partir du recensement de 1986 du Canada, analyse quantitative et recherche socio-démographique, 1989", Affaires indiennes et du Nord Canada.

[2] Comprend la population totale (15 ans et plus) de la région précisée moins les Indiens inscrits.

Les Indiens qui vivent à l'extérieur des réserves ont un tout petit peu plus de chances d'avoir un emploi que les Indiens qui vivent dans les réserves (42,8 % et 31,4 % respectivement) ce qui représente au total une proportion de 33,9 % d'Indiens ayant un emploi comparativement à 64,1 % pour la population des Territoires du Nord-Ouest en général.[3] Cette proportion relativement faible est due en partie au fait que bien des autochtones ne considèrent pas des activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche comme du travail. Par conséquent, il se peut qu'un grand nombre d'autochtones n'aient pas été compris dans ces catégories professionnelles au cours du recensement de 1986.

Il y a 17 bandes dans les Territoires du Nord-Ouest, soit 2,9 % du nombre total de bandes du Canada, représentant au total 9 095 membres.[4]

Les langues athapaskan que constituent le kutchin, le hare, le slave, le chipewyan et le dogrib, sont parlées dans les T.N.-O. La langue inuktitut est parlée dans les régions les plus septentrionales des T.N.-O.[5]

Plus de 37 % des autochtones qui vivent dans les réserves parlent l'anglais chez eux. La proportion d'autochtones vivant hors des réserves qui parlent l'anglais chez eux est de 73 %; il leur arrive de parler une langue autochtone en plus de l'anglais.

---

[3] Ibid.

[4] Répertoire des bandes, réserves et établissements indiens - effectif et population - location et superficie en hectares. Le 1er juin 1987. Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

[5] Agglomérations et langues indiennes et Inuit, Atlas national du Canada, 5e édition, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Services correctionnels

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les autochtones représentent de 80 à 90 % des personnes condamnées incarcérées dans les établissements des Territoires. En 1987-1988, à peu près 772 autochtones ont été admis (88 % de 877).[6]

Programmes, projets et travaux de recherche portant sur la justice appliquée aux autochtones

Une bonne partie des programmes répertoriés sont considérés comme des programmes destinés à la population en général. Ils sont répertoriés pour la bonne raison que dans les Territoires du Nord-Ouest, la majorité des gens sont des autochtones et que par conséquent ces programmes desservent un grand nombre d'autochtones.

Le ministère de la Justice des T.N.-O. parraine un projet de réforme du droit de la famille et un programme de défense des droits des autochtones devant les tribunaux. Un comité consultatif ministériel de la justice appliquée aux autochtones a été constitué. La modification récente apportée à la Loi sur les jurés permet de choisir des jurés autochtones unilingues, ce qui a fait accroître la demande d'interprètes en langue autochtone.

Parmi les programmes judiciaires qui existent relativement depuis longtemps, il y a le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et l'aide juridique et plus récemment, le Programme de maintien de l'ordre par des agents de la GRC autochtones et le programme spécial d'agents-étudiants.

Les services correctionnels et l'assistance post-pénale relèvent du ministère des Services sociaux. Il existe des programmes qui s'adressent spécialement aux jeunes contrevenants, notamment la supervision de la détention et du bail, les services de probation et les solutions de rechange. Des services psychologiques sont offerts pour faciliter les évaluations requises par les services correctionnels.

---

[6] Statistique Canada, Services correctionnels pour adultes au Canada, 1987-88. Cat. 85-211, Tableau 11 : Admission dans les établissements provinciaux des personnes condamnées, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, Canada et provinces, 1983-84 à 1987-88.

Les tribunaux pour adolescents établissent des rapports de vive voix ou par écrit sur des questions relatives à la disposition.

Les contrevenants adultes ont accès à des services de cour, à la probation, aux services d'assistance post-pénale, aux programmes résidentiels et communautaires et aux programmes préventifs du ministère des Services sociaux. Des évaluations et autres services psychologiques sont à la disposition des détenus et des personnes libérées sous condition qui ont tendance à faire une consommation abusive d'alcool et de drogues ou qui ont d'autres problèmes.

TITRE: PROGRAMME DES ÉTUDIANTS GENDARMES SPÉCIAUX DE LA GRC

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Il existe depuis deux ans un programme d'emplois d'été pour les étudiants en vertu duquel des étudiants ont été engagés pour travailler durant l'été comme gendarmes spéciaux surnuméraires dans leur localité. Ce programme a été financé conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice en 1989. En 1989, seize jeunes du Nord, tous des autochtones, ont participé au programme d'emplois d'été pour les étudiants. Il y avait deux étudiants par localité à Yellowknife, Fort Smith et Iqaluit et un étudiant par localité à Fort McPherson, Fort Good Hope, Fort Franklin, Aklavik, Fort Resolution, Spence Bay, Cambridge Bay, Igloolik, Coral Harbour et Hay River. Deux d'entre eux ont postulé un poste de gendarme spécial et un a postulé à un poste d'agent ordinaire.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général, Canada
Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère de l'Éducation (T.N.-O.)

RESPONSABLE:

(1) Nora Sanders
Director, Policy and Planning
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

(403) 920-3131

(2) Commanding Officer
R.C.M. Police
"G" Division
P.O. Bag 500
Yellowknife, NWT
X1A 2R3

(403) 920-8322

TITRE: PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ORDRE POUR LES AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Dans les Territoires du Nord-Ouest, le maintien de l'ordre est assuré par la GRC en vertu d'un contrat conclu entre le gouvernement des T.N.-O. et le Solliciteur général du Canada. Le ministère de la Justice travaille en étroite collaboration avec la Division "G" de la GRC afin de favoriser le recours à des méthodes de maintien de l'ordre qui tiennent compte des traditions culturelles des habitants des territoires du Nord-Ouest.

Le programme met tout particulièrement l'accent sur le recrutement d'autochtones du Nord. Les gendarmes spéciaux autochtones sont encouragés à postuler des postes d'agents ordinaires. En 1988, deux gendarmes spéciaux ont été promus au rang d'agents ordinaires et ils travaillent actuellement dans les T.N.-O. En 1989, deux autres gendarmes spéciaux ont reçu une promotion. Ils suivent actuellement des cours de formation supplémentaire à Regina et ils seront affectés aux T.N.-O. lorsqu'ils auront terminé ce cours. À la suite d'un changement de politique à la GRC, les gens de la région peuvent maintenant être engagés et suivre des cours de formation dans les détachements se trouvant dans leur localité, avant d'aller suivre des cours de formation à Regina. Pour la première fois, à Inuvik, durant l'été de 1989, le maintien de l'ordre au sein de l'assemblée nationale Dene a été assuré entièrement par des agents autochtones de la GRC (gendarmes spéciaux et agents ordinaires).

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général - Entente canadienne sur le maintien de l'ordre
Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE:

(1) Nora Sanders
Director, Policy and Planning
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

(403) 920-3131

(2) Commanding Officer
R.C.M. Police
"G" Division
P.O. Bag 500
Yellowknife, NWT
X1A 2R3

(403) 920-8322

TITRE: PROGRAMME DES GENDARMES INDIENS SPÉCIAUX DE LA GRC (OPTION 3B)

AGENCE D'EXÉCUTION: Gendarmerie royale du Canada

ENDROIT: Toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Services de maintien de l'ordre assurés par des gendarmes indiens sous la supervision de la GRC. Ces gendarmes ont le statut complet d'agent de la paix à l'extérieur et à l'intérieur des réserve et ils peuvent appliquer les lois fédérales et provinciales, le Code criminel, la Loi sur les Indiens et les statuts administratifs des bandes. Leurs fonctions sont en gros comparables à celles des agents ordinaires de la GRC. Ils sont responsables au premier chef d'assurer la liaison avec les réserves.

Endroits desservis : 268 collectivités de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Î.-P.-É., du Yukon et des T.N.-O.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1973

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: 54 % provinciales/territoriales
46 % min. des Affaires indiennes et du Nord

ÉTUDES ET ÉVALUATION:

Evalucan, 1978
Social Policy Research Associates, 1983
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, Canada/Saskatchewan, 1984

RESPONSABLE:

Direction du soutien des bandes
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord, Pièce 1734
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Tél. : (819) 997-8216

Commissaire adj. R. Head
Directeur, Services de police aborigène
1200, promenade Vanier
Ottawa, Ontario
K1A 0R5

Tél. : (613) 993-6210

TITRE: MESURES DE RECHANGE - SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LIAISON (JEUNESSE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les Community Liaison Services (services communautaires de liaison) servent de ressource aux groupes communautaires (comités judiciaires pour la jeunesse) qui offrent des mesures de rechange ou de prévention du crime. Ces services sont offerts aux jeunes âgés de 12 à 18 ans et à leur famille, sur recommandation de la GRC ou de la cour, comme solution de rechange aux poursuites devant les tribunaux.

Il s'agit de suivre les programmes de mesures de rechange afin de s'assurer qu'ils conviennent et qu'ils respectent les droits des jeunes. Les services communautaires de liaison aident la GRC à décider s'il convient d'aiguiller un jeune vers un tel service, s'occupent de formation pour le comité et présentent la documentation nécessaire sur le comportement du jeune qui participe au programme.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice Canada (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: PROGRAMME DE DÉFENSE DES DROITS DES AUTOCHTONES DEVANT LES TRIBUNAUX

AGENCE D'EXÉCUTION: Comité consultatif sur la justice et les autochtones

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Un fonds spécial a été créé afin d'offrir 100 000 $ par an pour payer les frais juridiques des personnes et des organismes sans but lucratif qui luttent pour protéger et définir les droits des autochtones, les droits découlant de traités et les autres droits se rattachant aux autochtones des Territoires du Nord-Ouest, en passant par les tribunaux. La première subvention, qui est de 20 000 $, a été accordée à la bande Snowdrift pour effectuer la recherche juridique dans le contexte de son opposition aux vols militaires à basse altitude prévus au-dessus de Snowdrift. Les demandes sont examinées par le comité consultatif sur la justice des autochtones qui dit au ministre de la Justice s'il convient ou non d'accorder des subventions.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE:
Nora Sanders
Director, Policy and Planning
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-6418

TITRE: PROGRAMME D'ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES, RÉGION DU MACKENZIE

AGENCE D'EXÉCUTION: MacKenzie Courtworkers

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La Commission des services juridiques est l'agence d'exécution principale pour les MacKenzie Courtworkers. La MacKenzie Courtworkers dessert les collectivités de l'ouest de l'Arctique. Elle offre de l'aide juridique et comparaît au nom de jeunes contrevenants et d'adultes accusés d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. Ils sont établis dans les localités de la région.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada)
(Entente sur les conseillers parajudiciaires autochtones)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapports annuels

RESPONSABLE: Peter Westaway
Executive Director
MacKenzie Courtworkers Services
P.O. Box 2706
Yellowknife, NWT
X1A 2R1

TÉLÉPHONE: (403) 873-3678

TITRE: MODIFICATION DE LA LOI SUR LES JURÉS - JURÉS AUTOCHTONES UNILINGUES

AGENCE D'EXÉCUTION: Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1985, la Loi sur les jurés a été modifiée pour permettre aux personnes autochtones unilingues de faire partie de jurys. Une étude complète a été faite dans ce domaine par le comité de la réforme du droit et une formation supplémentaire a été organisée pour les interprètes jurés qui devront interpréter les délibérations pour les jurés unilingues. La modification est entrée en vigueur le 1er septembre 1989.

Auparavant, tous les jurés (autochtones ou non autochtones) devaient comprendre l'anglais ou le français. Actuellement, les personnes qui parlent une langue autochtone mais pas l'anglais ni le français peuvent faire partie d'un jury. L'application de cette nouvelle disposition se fera individuellement. Le premier procès où il y avait parmi les jurés une personne unilingue parlant une langue autochtone a eu lieu à Fort Simpson en novembre 1989.

GROUPES CIBLES: Autochtones

DÉBUT DU PROJET: 1er septembre 1989

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Accord linguistique

RESPONSABLE: Geoffrey Bickert
Deputy Minister
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 873-7453

TITRE: FORMATION D'INTERPRÈTES JURÉS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme vise à offrir des services d'interprétation juridique aux autochtones unilingues qui prennent la parole en cour (accusés, témoins et jurés). En 1988, un cours de six semaines a été organisé; 17 personnes représentant les langues inuktitut, inuinnaqtun, dogrib, chipewyan, North Slavey et South Slavey y ont participé. En 1989, un cours de formation spécial pour les procès par jury a été organisé pour les élèves ayant déjà des connaissances approfondies, notamment pour huit diplômés du cours précédent qui avait eu lieu en 1988. Au cours de l'été de 1989, un cours de formation de deux semaines pour interprètes a été organisé. Le service d'interprétation du ministère de la Justice a coordonné les travaux de préparation de la terminologie juridique dans les langues autochtones et il tient également des séances d'information pour avocats.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Secrétariat d'État - Canada - Accord linguistique avec les T.N.-O.

RESPONSABLE: Betty Harnum
Coordinator, Interpreting Services
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-6110

TITRE: PROGRAMME DES JUGES DE PAIX - NOMINATION D'ANCIENS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: On propose de nommer des groupes de trois Anciens qui siégeraient ensemble comme juges de paix pour entendre des causes dans leur localité. Si l'on part du principe que des groupes de juges de paix entendraient le même genre de cause que les juges de paix qui siègent seuls, aucune modification législative ne serait nécessaire. Cette initiative serait conforme au pouvoir accordé aux anciens dans les localités autochtones. Ce système présenterait l'avantage de répartir la responsabilité des décisions entre les membres du groupe. Au début, on fera un essai dans deux collectivités choisies pour un "projet pilote". Il faudra l'appui de toute la collectivité pour que ce système porte ses fruits.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET: (proposé)

FIN DU PROJET:

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE: Bud Harvey
Director, Court Services
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 873-7488

TITRE: ALCOOL, DROGUES ET SANTÉ MENTALE DANS LA COMMUNAUTÉ - SERVICES CLINIQUES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le programme des services cliniques aide les travailleurs sociaux communautaires, le personnel régional et le personnel des foyers à évaluer et à soigner des enfants et les adolescents souffrant de graves problèmes émotifs ou de troubles du comportement aigus ou d'autres problèmes psychologiques et à répondre à leurs besoins particuliers en consultant des travailleurs sociaux, des membres de la famille, des enseignants et d'autres dispensateurs de soins primaires ayant des difficultés avec des enfants et des adolescents qui ont des besoins spéciaux. Le service clinique offre, à l'échelon communautaire, des examens cliniques, des examens psychométriques et des diagnostics au sujet de troubles émotifs, de problèmes de comportement, de problèmes intellectuels et d'autres problèmes psychologiques graves chez les enfants et les adolescents. Les services consistent notamment à coordonner et à faciliter le renvoi pour avoir l'avis d'un spécialiste ou avoir recours à des services de traitement qui n'existent pas dans la localité, à intervenir au niveau communautaire, à planifier le traitement et à aider les enfants atteints de troubles émotifs et de problèmes de comportement allant de modérés à graves. Le programme fournit les rapports d'évaluation exigés par une ordonnance de la cour en vertu de l'article 13 de la Loi sur les jeunes contrevenants, offre aux travailleurs sociaux et autres personnes qui dispensent des soins primaires la formation nécessaire, assurée par le personnel de service, pour pouvoir examiner et soigner les jeunes souffrant de troubles.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Enfants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE:
Alan Downe
A/Director,
Alcohol, Drug and Mental Health Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES - SERVICES JUDICIAIRES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé pour donner des informations d'ordre social sur un contrevenant, à la demande de la cour. Les rapports portent notamment sur les audiences préliminaires, sur la période précédant la détermination de la sentence et sur les moyens. Les services judiciaires sont notamment chargés de recueillir des informations d'ordre social, de préparer des rapports à la demande de la cour et de les présenter à celle-ci, en lui faisant des recommandations.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES AUX TRIBUNAUX (ADOLESCENTS)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les employés des services aux tribunaux participent aux délibérations des tribunaux pour adolescents lorsque c'est nécessaire et ils présentent de vive-voix ou par écrit des rapports aux tribunaux afin de les aider à prendre une décision ou à examiner certaines causes dont le tribunal est saisi. Parmi les services, il y a l'organisation d'entrevues et la collecte d'informations sur la jeune personne et sa famille, l'école, l'emploi et d'autres relations susceptibles de faciliter la décision ou l'examen du cas par la cour; il s'agit d'interviewer les victimes; il s'agit aussi de donner des informations au tribunal sur les solutions de rechange ou de lui recommander d'autres possibilités; il s'agit de fournir des copies de rapport, comme le précise la Loi sur les jeunes contrevenants; et d'aider la cour au besoin.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Grand public

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: PROGRAMME DE DÉTENTION ET DE SURVEILLANCE DES PERSONNES LIBÉRÉES SOUS CAUTION (JEUNESSE)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé afin de confiner les jeunes, comme la cour l'a ordonné, en attendant leur procès ou de les surveiller avant le procès, pour s'assurer qu'ils assisteront à l'audience et commander ou assurer les services de surveillance et de garde afin de restreindre la liberté de la jeune personne pour s'assurer qu'elle sera présente au tribunal et l'empêcher de récidiver. Le service est assuré selon les ordonnances du tribunal pour adolescents ou d'un fonctionnaire du ministère de la Justice.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: BUREAU DU CURATEUR PUBLIC, PROGRAMME RELATIF AUX SUCCESSIONS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N-.O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le bureau du curateur public peut administrer la succession d'une personne décédée lorsque celle-ci a demandé que le curateur public s'occupe de ses affaires; lorsqu'une personne décède sans laisser de testament et qu'il n'y a personne d'autre pour s'occuper de la succession et que la famille du défunt a demandé par écrit l'aide du curateur public. La cour peut nommer le curateur public lorsque la valeur de la succession est inférieure à 5 000 $. Le curateur public peut s'occuper de la succession de personnes souffrant d'incapacité mentale. Le bureau du curateur public peut également garder de l'argent en fiducie pour les enfants âgés de moins de 19 ans.

En vertu de l'entente conclue avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le curateur public administre la succession des personnes qui tombent sous le coup de la Loi sur les Indiens.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

RESPONSABLE: Larry Pontus
Office of the Public Trustee
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-7464

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES - SOLUTIONS DE RECHANGE À L'INCARCÉRATION

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les services communautaires offrent une solution de rechange aux personnes qui sont incapables de payer leurs amendes; ils offrent des fonds aux organismes communautaires pour administrer le programme (Fine Option Act); ils assurent la supervision des organismes communautaires qui administrent le programme; ils s'occupent d'orienter les contrevenants incapables de payer leurs amendes et les aident à faire une demande de participation à ces programmes.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE:
Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: ALCOOL, DROGUES ET SANTÉ MENTALE DANS LA COMMUNAUTÉ - SERVICES PSYCHOLOGIQUES POUR LES SERVICES CORRECTIONNELS (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé afin d'aider le personnel des établissements correctionnels à tenir compte et s'occuper des besoins des détenus des Territoires en matière de santé mentale et d'offrir les services médico-légaux dont on besoin les cours et les services des libérations conditionnelles. Un psychologue faisant partie du personnel se déplace régulièrement et se charge de consulter les autorités des services correctionnels au sujet des détenus ayant des besoins mentaux spéciaux, des services d'intervention d'urgence pour les détenus souffrant de troubles psychologiques ou émotifs aigus, d'évaluations cliniques et psychométriques, des services de coordination ou des rapports psychologiques exigés par les tribunaux et par le personnel des services des libérations conditionnelles, des services de consultation aux fonctionnaires du Ministère, pour les aider à élargir les services de santé mentale pour les détenus des Territoires.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants
Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada)
(Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapports annuels

RESPONSABLE:
Alan Downe
A\Director, Alcohol, Drug and Community Health Services,
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: PROGRAMME INSTITUTIONNEL DES SERVICES CORRECTIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les services institutionnels s'occupent d'administration des sentences, de garde et de sécurité, de services de classification, de services médicaux et dentaires, de services alimentaires, de programmes de travail, de services de traitement, de services de formation ainsi que de services de transition.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du Ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES - SERVICES D'ASSISTANCE POST-PÉNALE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme a été créé pour aider les contrevenants qui viennent d'être libérés à s'adapter de façon satisfaisante à la vie communautaire. Tous les contrevenants qui sont en période de transition et qui sont libérés peuvent profiter de ce service. Les services sont offerts bénévolement. Il s'agit notamment d'aider les contrevenants à établir et à maintenir une relation professionnelle satisfaisante, à participer à l'élaboration d'un plan de libération; de donner des conseils aux contrevenants et de les aider à adopter un mode de vie sain après leur libération; il s'agit d'aiguiller les contrevenants vers des services d'emploi, des services financiers, de logement et de traitement.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES
FOYERS COMMUNAUTAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ceux qui participent à ce programme sont les contrevenants en absence temporaire qui ont le droit d'être dans des foyers communautaires. Ce sont les groupes de contrevenants et des organismes communautaires qui jugent si ce service est nécessaire. Le programme identifie les sources de financement et prépare des mécanismes de financement pour les programmes d'hébergement en foyer et il vérifie l'efficacité et la rentabilité des foyers subventionnés.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES - PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA PROBATION

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce service comporte la surveillance de la conduite du contrevenant pour vérifier s'il respecte les conditions de la probation; il s'agit par ailleurs de conseiller le contrevenant en lui disant quelles sont les attitudes et les comportements à adopter et en rectifiant les petits manquements; il s'agit aussi de parler à la cour des manquements graves ou des modifications nécessaires à l'ordonnance de probation; d'organiser et de mettre au point des programmes de service communautaire, de restitution et de réconciliation entre la victime et le contrevenant.

GROUPES CIBLES: Contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES INSTITUTIONNELS ET COMMUNAUTAIRES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Ce programme offre des services institutionnels et communautaires pour contrevenants adultes et jeunes contrevenants; voici les services en question : administration de la peine, garde et sécurité, classification, services médicaux/dentaires, services alimentaires, programmes de travail, services de traitement, services de formation, services de transition et (communautaires) : services aux tribunaux, surveillance de la probation, services d'assistance post-pénale, solutions de rechange à l'incarcération, programme de prévention, et foyers communautaires. La division des services correctionnels donne également des bons conseils aux contrevenants et elle assure une formation en vue d'un emploi dans le but de faciliter leur réadaptation.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES DE PROBATION - PROGRAMME DE PROBATION DU TRIBUNAL POUR ADOLESCENTS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Programme de probation du tribunal pour adolescents aide les jeunes et les parents à respecter les conditions de l'ordonnance de probation du tribunal. Il s'agit de surveiller les jeunes en probation en veillant à ce qu'ils se présentent régulièrement, en les encourageant dans les efforts qu'ils font à l'école et pour trouver un emploi, en notant les progrès réalisés, en conseillant le jeune en fonction de son âge et en l'aidant à ne plus récidiver.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: SERVICES DE GARDE DES SERVICES CORRECTIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Les services de garde de la division des services correctionnels offrent plusieurs niveaux de garde dans toute une série de cadres différents (établissements avec personnel, foyers de groupe, camps forestiers isolés) aux jeunes auxquels le tribunal pour adolescents a imposé une période de détention. Les services de garde comprennent : la supervision et la surveillance nécessaires du jeune et sa disposition par du personnel; la nourriture, le logement, les loisirs et l'éducation; les soins médicaux et les services spécialisés nécessaires; les services d'orientation et autres pour aider les jeunes à adopter une bonne attitude et à acquérir des qualités intéressantes pour leur permettre de vivre dans la société sans commettre de délit. Les services sont offerts dans des établissements désignés.

GROUPES CIBLES: Jeunes contrevenants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE PRÉVENTION - SERVICES CORRECTIONNELS

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Travaux communautaires rattachés à des programmes de développement ou de renforcement susceptibles d'améliorer la santé sociale d'une collectivité; dissémination de l'information se rapportant aux causes du crime et moyens d'y remédier; et intervention auprès des personnes qui sont susceptibles d'être impliquées dans un acte criminel et de leur famille.

GROUPES CIBLES: Contrevenants
Grand public

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada) (Accord sur les jeunes délinquants)

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Rapport annuel du ministère des Services sociaux

RESPONSABLE: Brian Mason
Director, Corrections
Department of Social Services
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-8922

TITRE: PROJET DE PRÉVENTION DU CRIME DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

AGENCE D'EXÉCUTION: Nation Dene

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le ministère de la Justice a participé à titre consultatif au projet de prévention du crime de la Nation Dene qui est financé par le ministère fédéral du Solliciteur général.

On a notamment tenu des entretiens communautaires, parrainé un concours d'affiches, et organisé une fête pour la cérémonie de remise des prix d'un concours de prévention du crime à Snowdrift.

GROUPES CIBLES: Grand public
Femmes
Enfants

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Solliciteur général Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice des Territoires

RESPONSABLE: Cynthia Cardinal
Dene Nation
P.O. Box 2338
Yellowknife, NWT
X1A 2P7

TÉLÉPHONE: (403) 873-4081

TITRE: NORTHERNERS AGAINST IMPAIRED DRIVING (PROJET)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des représentants du Ministère sont actifs au sein du Comité Northerners Against Impaired Driving (NAID) (Adversaires de la conduite avec facultés affaiblies). Le printemps dernier, ce comité a produit "Friends Don't Let Friends", un vidéo sur la conduite avec facultés affaiblies aux habitants du Nord. Le NAID examine également les demandes de subventions en vertu du programme fédéral d'action communautaire contre la conduite avec facultés affaiblies émanant des Territoires du Nord-Ouest.

GROUPES CIBLES: Grand public
Adolescents

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Santé et Bien-être social Canada

RESPONSABLES:

(1) Paul Craig
Member, N.A.I.D.
c/o Licensing Board
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

(403) 920-8812

(2) David Grundy
Member, N.A.I.D.
c/o Drug Awareness Section
"G" Division
R.C.M.P.
P.O. Box 500
Yellowknife, NWT

(403) 920-8388

TITRE: AIDE JURIDIQUE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Legal Services Board

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Legal Services Board comprend dix membres nommés par le ministre de la Justice. Le rôle de cette commission consiste à veiller à ce que tous les aspects de l'aide juridique offerte dans les Territoires du Nord-Ouest soient accessibles aux personnes qui y ont droit.

Pour être admissible à ce programme, le requérant doit prouver qu'il n'a pas les moyens de se payer un avocat. On tient compte des avoirs, du passif, du revenu, des dépenses et des besoins financiers et de ceux de son conjoint et des personnes qui sont à sa charge.

Le Legal Services Board est l'agence qui sert d'intermédiaire pour les services des conseillers parajudiciaires du MacKenzie, pour Maliganik Tukisiniakvik, pour la Arctic Rim Law Centre Society, pour la Keewatin Legal Aid Service et la Arctic Public Legal Education and Information Society. Une entente distincte existe pour les MacKenzie Court Workers (conseillers parajudiciaires du MacKenzie) dans le cadre des programmes pour les autochtones du ministère fédéral de la Justice. Les services régionaux administrent un réseau d'avocats régionaux en coopération avec les représentants de la communauté autochtone. Ces conseillers parajudiciaires comparaissent au nom des jeunes contrevenants et d'adultes accusés d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité.

Le financement pour l'Arctic P.L.E.I. provient de différentes sources, notamment de la Northwest Territories Law Foundation. Tous ces programmes sont sans but lucratif.

Un nouveau service d'aide juridique est en voie d'établissement dans la région de Keewatin. Un avocat a été engagé, on est en train de s'arranger pour installer le bureau

principal à Rankin Inlet et le service devrait ouvrir ses portes en février 1990. Le Legal Services Board prévoit l'ouverture d'un bureau d'aide juridique dans la région de Kitikmeot à une date ultérieure. Ces programmes sont administrés par des conseils distincts.

GROUPES CIBLES: Grand public
Défavorisés

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada), par l'intermédiaire de l'Entente sur l'aide juridique

ÉTUDES ET ÉVALUATION: Une évaluation importante du système d'aide juridique des T.N.-O., faite conjointement par le gouvernement fédéral et par celui des Territoires est en cours.

RESPONSABLE: Douglas Miller
Executive Director
Legal Services Board
P.O. Box 1298
Yellowknife, NWT
X1A 2N9

TÉLÉPHONE: (403) 873-3828

TITRE: COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: En 1989, un comité a été créé aux termes de la Victims of Crime Act. Le comité est composé de trois membres. Il s'agit d'accorder des subventions aux organismes qui y ont droit et qui décident de lancer des programmes d'aide aux victimes d'actes criminels en : fournissant des informations aux victimes, aux témoins et aux praticiens de la justice pénale; offrir des programmes et des services visant à aider directement les victimes à supporter les conséquences et les répercussions du crime et à se remettre des suites du crime; assurer la formation, le développement et la mise à l'essai ainsi que la mise en application des méthodes et programmes de formation pour des clients comme des bénévoles, la police, les conseillers parajudiciaires et les professionnels spécialisés dans les services et les activités axés sur les victimes; offrir des activités éducatives s'adressant aux victimes d'actes criminels; et lancer des programmes de sensibilisation du public. A le droit de se prévaloir du programme toute personne, organisme ou agence que le comité juge capable d'offrir des services aux victimes d'actes criminels.

GROUPES CIBLES: Victimes
Groupes bénévoles

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada)
Surtaxe pour les victimes payée par les contrevenants

RESPONSABLE: Lawrence Norbert
Coordinator, Victims Assistance Program
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-6299

TITRE: PROJET DE RÉVISION DU DROIT DE LA FAMILLE

AGENCE D'EXÉCUTION: Comité de révision du droit de la famille

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: On est en train d'effectuer une révision en profondeur du droit de la famille dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le but de le moderniser et, si possible, de tenir compte des méthodes traditionnelles dans la recherche d'une solution aux conflits familiaux.

Les travaux sont effectués par un comité nommé par le ministre de la Justice, composé de personnes qui ont été recommandées par des organismes autochtones ainsi que par des avocats et par les ministères et organismes des T.N.-O. qui épaulent le projet. Dans ses travaux, le comité est aidé par un avocat conseil, trois chercheurs régionaux et deux ethnologues.

Les chercheurs autochtones qui s'occupent de la révision du droit de la famille sont Marie Uviluq (recherche sur la région de Baffin et celle de Keewatin), Angie Lantz (recherche sur Mackenzie) et Billie Day (recherche Inuvialuit et Kitikmeot).

Le rapport des experts-conseils, ainsi que les recommandations du comité portant sur des modifications législatives doivent être prêts le 31 mars 1990.

GROUPES CIBLES: Grand public
Familles
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: 31 mars 1990

SOURCES DE FINANCEMENT:

Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère des Services sociaux (T.N.-O.)
Conseil consultatif sur la condition féminine (Law Foundation des T.N.-O.)

RESPONSABLE:

Cheryl Walker
Chairperson, Family Law Review Committee
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE:

(403) 873-7466

TITRE: COMITÉ CONSULTATIF DU MINISTRE SUR LA JUSTICE APPLIQUÉE AUX AUTOCHTONES

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Pour le moment, ce comité comprend trois personnes qui conseillent le ministre de la Justice sur des questions judiciaires s'appliquant aux autochtones. Le comité s'est réuni en octobre 1989, notamment avec le Ministre. À l'ordre du jour : les anciens comme juges de paix, la consommation abusive de dissolvants, les rapports de l'Association du barreau canadien sur la loi, l'interdiction de port d'armes à feu dans le Code criminel, et la Native Custom Law.

GROUPES CIBLES: Autochtones
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE: Nora Sanders
Director, Policy and Planning
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 920-3131

TITRE: PROGRAMME DES JUGES DE PAIX

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Des modifications à la Justice of the Peace Act, visant à accroître l'indépendance des juges de paix, ont été adoptées au cours de la session d'automne de l'Assemblée législative. Auparavant, les JP étaient nommés "selon le bon plaisir" du commissaire du Conseil exécutif, pour un mandat d'une durée indéterminée ne cessant que lorsque le JP atteignait l'âge de 75 ans, déménageait en dehors des Territoires du Nord-Ouest ou était destitué pour un motif prévu dans les dispositions de la Loi. Un conseil de révision des juges de paix a été créé pour étudier les plaintes graves ou les questions disciplinaires les concernant. Le juge en chef examinera les plaintes et il peut destituer, réprimander ou suspendre des juges de paix pour deux semaines ou transmettre la plainte au conseil de révision des JP, qui peuvent prendre des mesures disciplinaires contre eux ou recommander la révocation de la nomination, pour des motifs prévus dans la Loi.

M. Roy Ballam a été chargé sous contrat d'organiser une série d'ateliers régionaux (Yellowknife, Iqaluit et Inuvik) pour assurer la formation de base de juges de paix. M. Ballam siège comme juge de paix en Colombie-Britannique depuis 1958 et il assure la formation de JP depuis 1974. Six programmes de formation ont été appliqués au total en 1989. Un administrateur des juges de paix doit être engagé afin de coordonner la formation, les nominations et toutes les questions se rattachant au programme des JP. Cet administrateur relèvera directement du juge de paix en chef de la Cour des Territoires. Une forte proportion des juges de paix des T.N.-O., dont le nombre s'élève à environ 120, sont des autochtones. Le JP siège dans la localité où l'infraction est commise, peu après l'événement, et il s'agit du premier contact avec le système judiciaire pour bien des accusés.

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE:
Bud Harvey
Director, Court Services
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 873-7488

TITRE: PROGRAMME DU CORONER

AGENCE D'EXÉCUTION: Ministère de la Justice (T.N.-O.) - Bureau du coroner

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: Le Bureau du coroner est chargé d'enquêter sur les décès survenus à la suite d'un accident, d'un acte de violence manifeste, d'un suicide ou pour d'autres causes que la maladie ou la vieillesse. Au total 77 coroners ont été nommés dans les T.N.-O. Vingt-cinq d'entre eux sont des autochtones. En 1989, un atelier de formation pour coroners a été organisé par le service des coroners de la Colombie-Britannique et l'Alberta Medical Examiners Office. Cet atelier a été offert pendant six fins de semaine dans plusieurs petites localités.

GROUPES CIBLES: Grand public
Professionnels de la justice

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)

RESPONSABLE: Donna Thomas
Chief Coroner
Department of Justice
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9

TÉLÉPHONE: (403) 873-7460

TITRE: ÉDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC DE L'ARCTIQUE DANS LE CONTEXTE JURIDIQUE (PROGRAMME)

AGENCE D'EXÉCUTION: Arctic Public Education and Information Society

ENDROIT: Territoires du Nord-Ouest

DESCRIPTION DU BUT ET DES ACTIVITÉS: La société a pour objectif de fournir des informations sur le système judiciaire aux habitants des Territoires du Nord-Ouest. Elle organise notamment des séminaires, s'arrange pour produire et diffuser des brochures et des vidéos, prépare des guides à l'intention des personnes désireuses de fournir des informations juridiques à leur collectivité, essaye de trouver des moyens originaux de communiquer des informations juridiques (notamment par l'intermédiaire de projets de représentations théâtrales locales) et tient une ligne ouverte pour répondre aux demandes de renseignements d'ordre juridique. Toutes ces activités doivent tenir compte de la nécessité de communiquer avec les gens dans les langues autochtones.

GROUPES CIBLES: Grand public
Autochtones

DÉBUT DU PROJET:

FIN DU PROJET: En cours

SOURCES DE FINANCEMENT: Ministère de la Justice (T.N.-O.)
Ministère de la Justice (Canada)
(Entente publique sur l'enseignement du droit)
Autres sources, y compris activités de financement personnelles

RESPONSABLE: Stephen Whipp
Executive Director
Arctic Public Legal Education and Information Society
P.O. Box 2706
Yellowknife, NWT X1A 2R1

TÉLÉPHONE: (403) 920-2360